

République de Guinée

Commission Provisoire de Réflexion sur la Réconciliation Nationale - CPRN

## Appui aux Consultations Nationales sur la Réconciliation en Guinée

# RAPPORT PROVISOIRE



Mention utile

Livrable Intermédiaire soumis à l'appréciation de la CPRN et de ses partenaires du projet CONARGUI. Ne peut être distribué sans l'accord formel des auteurs/CPRN

Dany AYIDA, ALG

Africa Label Group S.A, Avril 2016

## Table des matières

LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES .....	4
Liste des Tableaux et Graphiques .....	6
Introduction générale .....	10
1. Cadre conceptuel des consultations nationales .....	11
2. La lettre d'engagement entre la Guinée et la Commission de Consolidation de la Paix .....	13
3. Les initiatives de réconciliation antérieures à la création de la CPRN .....	14
4. La mission confiée au cabinet ALG .....	15
Première Partie : Cadre méthodologique et Contexte des consultations nationales .....	16
Chapitre 1 : Le cadre méthodologique des consultations nationales .....	17
1. L'unité d'analyse et l'échantillon des consultations nationales .....	17
2. Les Outils méthodologiques des consultations nationales .....	24
3. Les approches techniques de collecte de données .....	25
4. La démarche de consultation des Guinéens de l'étranger .....	26
5. La spécificité des outils et de la démarche de collecte .....	27
7. Ressources humaines et approche technique de collecte .....	28
8. Approche de traitement et d'analyse des données collectées .....	29
9. Contraintes de la mission et tentatives de résolution .....	29
Chapitre 2 : Analyse contextuelle des consultations nationales .....	31
1. Présentation générale de la République de Guinée .....	31
2. Histoire politique .....	32
3. Contexte socio-politique .....	33
5. Les crises passées et la rupture de la cohésion sociale .....	36
Deuxième Partie: Présentation et analyse des résultats .....	43
Chapitre 3 : De la recherche de la vérité .....	44
1. La période à considérer par le processus de réconciliation nationale .....	44
2. Les événements marquants de violences graves et leurs causes .....	46
3. Les actes de violences que l'organe de réconciliation devrait prendre en compte .....	50
4. Les modalités d'audition des auteurs présumés .....	52
Chapitre 4 : De la place de la justice dans le processus de la réconciliation nationale .....	61
1. Sur la poursuite des présumés auteurs d'actes de violences graves .....	61
2. Les types de faits et actes de violence graves à soumettre à la justice .....	62
3. Sur la possibilité d'amnistier des auteurs de violences graves .....	62
4. Relations des personnes enquêtées avec les événements .....	63

5. Connaissance des victimes de violations et abus .....	64
6. Perception de la Justice guinéenne.....	64
7. Priorisation des mécanismes de réconciliation nationale.....	64
Chapitre 5 : Des Réparations .....	66
1. Rapport avec les événements de violences passés.....	66
2. Préférences en matière de réparations .....	68
3. Les types de préjudices éligibles aux réparations .....	70
Chapitre 6 : De la réforme des institutions .....	72
1. Perception de la justice et propositions de changements .....	72
2. Perception de l'administration guinéenne et propositions de changements.....	78
3. Perception des forces de défense et de sécurité et propositions de changements .....	83
4. Perception de la presse et propositions de changements.....	89
5. Perception de la gestion du foncier et proposition d'amélioration .....	92
6. Perception de la gouvernance économique et propositions d'amélioration .....	95
7. Perception de la question ethnique et proposition d'amélioration .....	99
8. Perception des religions et propositions d'amélioration .....	102
9. Perception de l'école et proposition d'amélioration.....	105
10. Perception des partis politiques et propositions d'amélioration.....	108
Chapitre 7 : De la perception de la réconciliation nationale .....	114
1. La possibilité de la réconciliation nationale .....	114
2. L'adhésion personnelle au processus .....	116
3. Les critères de reconnaissance de l'accomplissement de la réconciliation.....	117
4. Le soulagement des victimes par rapport aux violations graves des droits de l'homme .....	118
5. Les options de la réconciliation nationale .....	119
Chapitre 8 : De la place des mécanismes traditionnels dans le processus de réconciliation nationale.....	121
1. La médiation traditionnelle en République de Guinée .....	121
1.1 Les conflits et la médiation traditionnelle .....	121
1.2 La pratique et les techniques de la médiation traditionnelle.....	123
1.3 De la justice traditionnelle.....	124
2. Quelles applications des mécanismes traditionnels de médiation et de justice traditionnelle au processus de réconciliation en Guinée ?.....	124
Chapitre 9 : De l'avenir de la Guinée .....	127
1. Vision générale de l'avenir.....	127
2. Actions prioritaires pour réaliser le futur désiré .....	129

3. La place de la femme dans la Guinée unie, pacifique et démocratique .....	129
Troisième partie : Opérationnalisation du processus de réconciliation .....	131
Chapitre 10 : Des enjeux de la mise en œuvre de la réconciliation nationale .....	132
1. L'approche stratégique du processus de justice transitionnelle en Guinée.....	132
Quels mécanismes pour la Guinée?.....	134
2. L'approche organisationnelle de la réconciliation .....	135
3. L'approche séquentielle de la réconciliation .....	136
3. Approche circonstanciée de la réconciliation en Guinée.....	137
4. Le portage politique du processus .....	138
5. Pouvoirs, Fonctions et Ressources pour la mise en œuvre du processus .....	139
5. Les risques liés à la mise en place d'une Commission Vérité .....	140
6. Plan de monitoring des performances du processus de réconciliation nationale.....	141
Chapitre 11 : Des axes prioritaires du processus de réconciliation et du rôle des acteurs .....	145
1. Éducation citoyenne et marketing social sur la réconciliation.....	145
2. Mise en place de l'organisme de réconciliation .....	146
3. Conduite des investigations sur les violations .....	146
4. Plan d'action pour les réparations.....	147
5. Rôle des partenaires d'appui au processus de réconciliation nationale.....	147
6. Planning (indicatif) des opérations .....	148
ANNEXES.....	150
Termes de référence .....	151
Outils méthodologiques des Consultations nationales.....	174
SYNTHESE DES TRAVAUX DU COMITE CONSULTATIF .....	200
Présentation des faits historiques de contentieux.....	204
BIBLIOGRAPHIE .....	230

**LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES**

AGP	Agence Guinéenne de Presse
ALG	Africa Label Group
BAC	Brigade anti criminalité
BAG	Bloc Africain de Guinée
CANEG	Convention des Affaires Non Etatiques de Guinée
CAT	Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants
CDE	Convention relative aux droits de l'enfant
CEDEF	Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes
CES	Conseil Economique et Social
CMRN	Comité de Redressement National
CNDD	Conseil National pour la Démocratie et le Développement
CNOSC	Conseil National des Organisations de la Société Civile
COFIG	Coalition des Femmes et des Filles de la Guinée
CONARGUI	Consultations nationales sur le processus et les mécanismes de réconciliation nationale en Guinée
CONASOC	Coalition Nationale de la Société Civile
COSALAC	Comité de Soutien à Lansana Conté
CPRN	Commission Provisoire de Réflexion sur la réconciliation nationale
CNTG	Confédération Nationale des Travailleurs de Guinée
EPU	Examen Périodique Universel
FDS	Forces de Défense et de Sécurité
GNF	franc guinéen
HAAC	Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication
MDPG	Maison de la Presse de Guinée
MOSALAC	Mouvement de Soutien à Lansana Conté
ONU	Organisation des Nations Unies
PDG	Parti Démocratique de Guinée

PDG-RDA	Parti Démocratique de Guinée-Rassemblement Démocratique Africain
PIB	Produit Intérieur brut
PIDCP	Pacte international relatif aux droits civils et politiques
PIDESC	Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels
PRA	Parti du Regroupement Africain
PUP	Parti pour l'Unité et le Progrès
RGPH	Recensement Général de la Population et de l'Habitation
RPG	Rassemblement du Peuple Guinéen
RSS	Réforme des Services de Sécurité
SNU	Système des Nations Unies
UFDG	Union des Forces Démocratiques de Guinée
UGTAN	Union Générale des Travailleurs d'Afrique noire

## Liste des Tableaux et Graphiques

Tableau/Graphique	Page		Page
Tableau 1 : Etat comparatif des échantillons	18	Figure 34_Impressions sur la gestion du foncier	91
Tableau 2 : Composition de l'échantillon type des entretiens individuels	19	Figure 35_Responsabilités de la gestion foncière	92
Tableau 3 : Comparaison des entretiens prévus et réalisés	20	Figure 36_Propositions de réformes du foncier	93
Tableau 4 : Echantillon type pour les Focus Group	21	Figure 37_Appréciations sur la gouvernance économique	94
Tableau 5 : Comparaison des focus groups réalisés avec les prévisions	22	Figure 38_Responsabilités de la gestion économique	95
Tableau 1_Etat comparatif des rencontres communautaires	23	Figure 39_Propositions de réformes de la gouvernance économique	96
Tableau 2_Echantillon des pays d'immigration des Guinéens	24	Figure 40_Impressions sur le rôle des ethnies	
Tableau 3_Performances des publicités sur Internet	25	Figure 41_Avis sur les ethnies dans la rupture de la cohésion sociale	99
Figure 1_Période à couvrir par le processus de réconciliation	44	Figure 42_Propositions de mesures pour renforcer la cohésion entre les communautés ethniques	100
Tableau 4_Réponses sur les périodes à couvrir	44	Figure 43_Impressions sur les religions	101
Figure 2_Evénements marquants de la période 1958-2015	46	Figure 44_Rôle des religions dans la rupture de la cohésion sociale	102
Figure 3_Causes des violences graves	48	Figure 45_Propositions pour améliorer le rôle des religions	103
Figure 4_Connaissance des auteurs de violences	49	Figure 46_Appréciations sur l'école guinéenne	104
Figure 5_Les faits pour lesquels il faut établir la vérité	50	Figure 47_Rôle de l'école dans la rupture de la cohésion sociale	105
Figure 6_Présentation physique des auteurs	51	Figure 48_Proposition de changement sur l'école	106
Figure 7_Raisons de la présentation physique des présumés auteurs	52	Figure 49_Avis sur les partis politiques en Guinée	107
Figure 8_Options pour l'audition des auteurs présumés	53	Figure 50_Responsabilités des partis politiques	108
Figure 9_Motivations pour les auditions en public	54	Figure 51_Proposition d'amélioration du système partisan	109
Figure 10_Motivations pour les auditions à huis-clos	55	Figure 52_Appréciations sur les réformes publiques en cours en Guinée	110
Figure 11_Les pouvoirs dont l'organe doit être doté	57	Figure 53_Evaluation des réformes en cours	110
Figure 12_Effectif de l'organe à mettre en place	58	Figure 54_Appréciation de la possibilité de la réconciliation en Guinée	113
Figure 13_Profil des membres de l'organe	59	Figure 55_Niveau d'adhésion personnelle au processus de réconciliation	114
Tableau 5_Possibilité de poursuite contre les présumés auteurs	60	Tableau 10_Critères de reconnaissance de la réalisation de la réconciliation	116
Figure 14_Les actes de violences à soumettre à la justice	61	Figure 56_Possibilité de soulagement des victimes	116
Figure 15_Possibilité de l'amnistie des présumés auteurs	63	Figure 57_Méthodes pour réaliser la réconciliation	117
Figure 16_Classement des mécanismes de justice transitionnelle	64	Tableau 11_Perception de l'avenir de la Guinée	124
Figure 17_Statut de victime de la personne consultée	66	Figure 58_Place de la femme dans la Guinée de demain	127
Tableau 6_Connaissance de victimes des violences	67	Plan de monitoring du processus	138
Tableau 7_Préférences en matière de réparations	78	Tableau 12_Rôles des acteurs dans le processus	142
Tableau 8_Les dommages éligibles à réparations	69	Tableau 13_Plan opérationnel de la Commission	144
Figure 18_Impressions sur la justice guinéenne	71		
Figure 19_Responsabilité de la justice dans la rupture de la cohésion sociale	72		
Figure 20_Niveau de responsabilité de la justice	74		
Figure 21_Impact possible de la participation des femmes sur la justice	75		
Figure 22_Changement préconisé pour améliorer le service de la justice	76		
Figure 23_Impressions sur l'administration guinéenne	78		
Figure 24_Responsabilité de l'administration dans la rupture de la cohésion sociale	79		
Figure 25_Niveau de responsabilité de l'administration	79		
Figure 26_Propositions d'améliorations de l'administration	80		
Figure 27_Impressions sur les forces de défense et de sécurité	81		
Figure 28_Responsabilité des FDS dans la rupture de la cohésion sociale	83		
Tableau 9_Arguments pour ou contre le rôle des FDS dans la rupture de la cohésion	84		
Figure 29_Niveau de responsabilité des FDS	85		
Figure 30_Changements à apporter aux FDS	87		
Figure 31_Impressions sur la presse guinéenne	88		
Figure 32_La presse dans la rupture de la cohésion sociale	89		
Figure 33_Propositions d'amélioration de la presse	90		

## Résumé Exécutif

L'histoire sociopolitique de la Guinée depuis son accession à l'indépendance, a été marquée par de graves violations et abus, qui ont fortement émaillé l'unité et la cohésion nationales, fondements du renforcement de l'Etat de droit, de la bonne gouvernance, et du développement économique. Ces principes démocratiques étant tributaires de l'unité nationale, il est impérieux que les populations se réconcilient afin d'inscrire la Guinée dans cette dynamique.

Des consultations nationales, tenues du 7 mars 2016 au 11 avril 2016, ont été menées par la CPRN à la demande du Président de la République, pour permettre à la population guinéenne de s'exprimer sur les mécanismes de justice transitionnelle à mettre en place en vue de la réconciliation nationale. Le recueil des propositions des populations s'est effectué à travers des enquêtes de terrain et via l'Internet. La population consultée a été définie suivant une approche composite de catégories de personnes et de groupes, le tout permettant d'impliquer un échantillon représentatif à la fois de la population du pays et des diversités existantes. Le taux de réalisation des enquêtes qui ont été administrées sur l'ensemble du territoire national a été satisfaisant. En effet, les opérations ont permis de réaliser 4898 enquêtes quantitatives (soit 109% des prévisions), 732 interviews individuelles (soit 102% des prévisions), 104 focus groups (soit 97% des prévisions) et 56 rencontres communautaires (soit 102% des prévisions).

Les thèmes abordés lors de ces consultations ont porté sur la recherche de la vérité, la justice, les réparations, les réformes des Institutions, et l'avenir de la Guinée.

Il ressort des réflexions que les mécanismes qui conviendraient le mieux à la situation de la Guinée, en termes de priorités, se rapportent au droit à la vérité et au droit à la justice ; les deux complétés par une démarche de réparation axée sur l'ampleur des préjudices subis.

S'agissant du droit à la vérité, les consultations ont permis de relever que la période allant de 1958 à 2015 doit être celle qui devra être considérée par l'institution pour l'établissement de la vérité au sujet des crimes commis. Une préférence marquée a été faite pour le caractère public des auditions.

Au sujet du droit à la justice, la grande majorité des personnes interviewées (75.9%) optent pour la poursuite judiciaire des auteurs présumés d'atrocités, dans les termes qui seront définis par l'organisme à mettre en place.

En ce qui concerne le droit aux réparations, les indemnisations (62%), la restitution des biens confisqués (54.6%), les excuses publiques (47%), les hommages aux victimes (43.3%), la demande de pardon de la part des personnes impliquées (58.3%), la demande de pardon de la part de l'Etat (51.9%) ont été retenus par les personnes consultées comme modalités de réparation des préjudices subis.

Les réformes institutionnelles représentent une des attentes majeures des personnes enquêtées et ce, dans de nombreux secteurs et plus prioritairement ceux du système judiciaire, de l'administration publique, des Forces de défense et de sécurité.

En ce qui concerne la perception de l'avenir, la majorité de la population guinéenne est confiante par rapport aux lendemains du pays, à condition toutefois d'enclencher de vraies réformes au niveau institutionnel et de prendre des mesures visant réellement la suppression de l'ethnocentrisme pour réconcilier toutes les ethnies entre elles.

Les Guinéennes et les Guinéens sollicitent qu'une institution composée de 5 à 9 membres soit créée et dotée du mandat et des prérogatives nécessaires pour piloter et assurer le processus de réconciliation nationale à travers le droit à la vérité, à la justice, aux réparations et suivre les réformes institutionnelles que l'Etat devra engager.

Pour répondre aux attentes des populations, et dans le respect scrupuleux des réalités de la Guinée, la mise en œuvre du processus de réconciliation par l'Etat pourrait suivre des étapes clés telles que l'éducation citoyenne sur le processus de réconciliation nationale, le renforcement des capacités des acteurs sur la justice transitionnelle, la mise en place de l'organisme de réconciliation, l'identification et l'audition des victimes, l'élaboration d'un Plan d'action pour la réparation de violations graves.

L'objectif ultime de ce processus est d'aboutir à terme à transformer la République de Guinée, et en faire un pays stable, démocratique et prospère où les différents groupes ethniques vivent dans l'harmonie et la paix, et partagent des valeurs axées sur le bonheur pour tous. Sa réussite requiert l'appui et l'accompagnement de partenaires techniques et financiers ainsi que les organisations de la société civile, et un fort engagement de l'Etat à tous les niveaux.

## Introduction générale

Une guerre civile, une répression brutale, l'apartheid : ça ne meurt jamais complètement. Le chagrin que ces tragédies causent et les questions restées sans réponse hantent l'esprit de ceux qui ont survécu. Ils habitent telle une douleur fantôme, le corps de ceux qui viennent après eux, de leurs enfants et des enfants de leurs enfants. Ces propos de Luc Huyse dans son célèbre ouvrage « Tout passe, sauf le passé »<sup>1</sup> met en relief, la nécessité pour tout pays dont l'histoire a été perlée de violations de droits de l'homme de traiter ledit passé en adressant ses causes profondes, en traduisant les auteurs en justice, en mettant en œuvre des mesures de réparation ainsi que celles liées à la non-répétition.

Cet impératif de traitement du passé est partagé par nombre de pays à l'instar de la Guinée qui, si elle n'a pas connu de guerre, reste confrontée aux mêmes défis qu'un pays sortant d'un conflit violent, justifiant ainsi son inscription sur l'agenda de la Commission de consolidation de la paix en 2011.

En effet, l'analyse de l'histoire sociopolitique de la Guinée depuis son accession à l'indépendance, révèle que celle-ci a été souvent confrontée à des situations de violation des droits de l'homme et du droit international humanitaire. Cet état de fait s'est aggravé au fil des années avec des violences à caractère ethnique ainsi qu'une récurrence des violences basées sur le genre.

Cette situation a engendré une fracture des relations entre l'Etat et les citoyens. Or, la construction d'une Guinée fondée sur les principes démocratiques est tributaire d'un renforcement de l'unité nationale.

Aussi, est-il fondamental de prendre en compte les voix qui s'expriment de plus en plus sur l'impérieuse nécessité pour les populations de se réconcilier et d'inscrire le pays dans une dynamique de renforcement de l'État de droit, de la bonne gouvernance et du développement économique.

Cette vision partagée par tous les Guinéens a été exprimée au plus haut niveau de l'État à travers la mise en place d'une Commission provisoire chargée de mener des réflexions sur les meilleurs mécanismes pour la réconciliation des fils et filles de la Guinée.

Cette démarche de prudence dans l'amorce du processus de justice transitionnelle en Guinée se justifie par le fait que la problématique de la réconciliation en Guinée, au regard de l'histoire du pays et de ses divisions internes profondes se révèle une tâche très ardue. La question suscite auprès de tous les acteurs, passions et inquiétudes.

Par conséquent, le recueil de l'avis des populations guinéennes, la prise en compte et la traduction en actes, de leurs souhaits est une des pierres angulaires pour la réussite du processus de réconciliation nationale.

<sup>1</sup> Luc Huyse, *Tout passe, sauf le passé*, AWEPA, 2009, 223p.

C'est dans cette perspective qu'a été élaboré sur la base des orientations stratégiques de la Commission provisoire le projet d'appui aux consultations nationales sur le processus et les mécanismes de réconciliation nationale en Guinée communément appelé CONARGUI dont le lancement officiel des activités a eu lieu le 25 mars 2015.

Un tel projet voudrait répondre au défi majeur qui se pose actuellement sur la réconciliation nationale en Guinée : la finalisation d'une vue globale sur la démarche de réconciliation nationale en Guinée pour permettre d'orienter la prise de décisions politiques adéquates.

A cet effet, il s'inscrit dans le cadre des principes des Nations Unies en matière de lutte contre l'impunité, vu comme éléments structurants de tout processus de réconciliation. Ces principes susmentionnés à l'entame de ce rapport concernent le droit à la vérité, à la justice, à la réparation ainsi que les garanties de non répétition.

Par ailleurs, prenant en compte les relations entre les hommes et les femmes dans la gestion des conflits en Guinée, le projet fait de la dimension genre un aspect fondamental de sa mise en œuvre.

Un tel choix est conforme aux engagements de la Guinée vis – à-vis des instruments internationaux en matière de droits de l'homme. Dans cette veine, il convient de souligner que le Secrétaire Général, dans son plan d'action en 7 points pour la participation des femmes à la consolidation de la paix engage les acteurs à établir des critères minimum pour la prise en compte du genre dans les organes et mécanismes liés à la justice transitionnelle (S/2010/466 para 48) conformément aux résolutions 1325 et 1820 et le cadre international relatifs aux femmes et aux filles. Parmi ces critères on relève notamment la composition des organes en charge de la justice transitionnelle (nombre et profil des femmes), la nature des crimes à adresser (notamment les violences sexuelles) et la mise en place des mécanismes de protection des victimes et témoins.

Au bénéfice de ces considérations et en vue d'une conduite exemplaire des consultations nationales, le projet CONARGUI a procédé au recrutement du cabinet ALG qui, sur la base des termes de référence annexés au rapport a procédé à la conduite des consultations dans une démarche participative sur toute l'étendue du territoire national de mars à avril 2016.

### 1. Cadre conceptuel des consultations nationales

Les consultations nationales menées en Guinée se sont fondées sur les principes de la justice transitionnelle<sup>2</sup> que sont les droits à la vérité, à la justice, à la réparation et les garanties de non répétition. Les contours de chacun de ces éléments structurants méritent d'être précisés afin de faciliter la compréhension de la démarche pédagogique des consultations.

<sup>2</sup> La justice transitionnelle désigne l'ensemble des mécanismes judiciaires et non judiciaires destinés à affronter le passé et mettre fin aux causes des violations des droits de l'homme dans le but de favoriser la réconciliation nationale dans les pays qui sortent d'une période de conflits ou de régimes dictatoriaux.

### 1.1. Droit à la vérité

Le droit de savoir ou le droit à la vérité est une obligation des droits de l'homme qui s'impose à l'Etat afin de permettre à son peuple mais également à toute personne vivant sur son territoire de connaître la vérité sur les actes de violation des droits de l'homme qui se sont déroulés tout au long de l'histoire. Le droit de savoir est défini non seulement comme le droit individuel qu'a toute victime, ou ses proches, de savoir ce qui s'est passé (droit à la vérité), mais également comme «un droit collectif qui trouve son origine dans l'histoire et vise à éviter qu'à l'avenir les violations ne se reproduisent». Selon Louis Joinet, la connaissance par un peuple de l'histoire de son oppression appartient à son patrimoine et, comme telle, doit être préservée par des mesures appropriées au nom du devoir de mémoire qui incombe à l'Etat. Ces mesures ont pour but de préserver de l'oubli la mémoire collective, notamment pour se prémunir contre le développement de thèses révisionnistes et négationnistes.

Les modalités de l'effectivité de ce droit passent par la mise en place de mécanismes d'établissement des faits à l'instar des commissions d'enquête ad hoc ou des commissions vérité avec des appellations diverses à travers bien des pays l'ayant expérimentées, l'accès aux archives des acteurs étatiques et non-étatiques.

### 1.2. Droit à la justice

La justice est la colonne vertébrale de l'Etat. De ce fait, l'Etat a l'obligation de mener des enquêtes approfondies sur les crimes qui se sont déroulés sur son territoire et prendre des sanctions exemplaires contre les coupables conformément aux exigences d'un procès équitable. Il s'agit d'une condition sine qua non pour la réussite de toute lutte contre l'impunité. Aussi, l'efficacité du système judiciaire national est-il un rempart contre l'arbitraire et les violations des droits de l'homme et doit reposer sur les exigences suivantes :

- Un engagement politique clair en faveur de l'obligation de rendre compte
- Une stratégie bien définie adaptée aux défis posés par la multiplication des affaires, le grand nombre de suspects, la limitation de ressources et les besoins concurrents
- L'assurance de doter les initiatives engagées de moyens techniques nécessaires et de la capacité d'enquêter et de poursuivre les crimes,
- L'obligation de prêter attention aux victimes et garantir une protection adéquate des témoins
- Une bonne connaissance de la législation nationale
- Une juste appréciation des compétences requises de gestion des procès
- Un engagement résolu en faveur de la régularité des procédures.

Dans cette dynamique, il convient de capitaliser au plan national sur les expériences des juridictions pénales internationales en vue de la garantie du droit à la justice aux citoyens dans un processus de traitement du passé.

## 2. La lettre d'engagement entre la Guinée et la Commission de Consolidation de la Paix

Il convient de rappeler que depuis janvier 2011 la Guinée est admise à l'Agenda de la Commission de Consolidation de la paix, et une déclaration d'engagements mutuels entre le pays et la Commission a été adoptée lors de la participation du Président de la République à l'Assemblée Générale des Nations Unies en Septembre 2011. Dans ce cadre, trois axes prioritaires ont été validés par les deux parties : la Réconciliation Nationale, la Réforme du Secteur de la Sécurité, l'emploi des Jeunes et des Femmes. La Lettre d'Engagements Mutuels entre la Guinée et la Commission de Consolidation de la Paix reprend pour chacun des trois domaines les actions majeures à mener.

L'engagement principal pris par l'Etat guinéen pour la réconciliation nationale est les suivant: Organiser et conduire des consultations pour recueillir l'avis des Guinéens (à l'intérieur du pays et à l'étranger) sur les mécanismes de réconciliation nationale et les sujets clefs qu'un processus de réconciliation nationale devrait aborder, et, sur base de ces consultations, articuler un programme de réconciliation nationale.

Quant à la Communauté internationale, ses engagements sont les suivants :

- 1) Travailler avec le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Droits de l'Homme et fournir un soutien politique et financier aux consultations sur le processus et les mécanismes de réconciliation nationale et aider les Guinéens à développer un programme de réconciliation nationale;
- 2) Faciliter la mobilisation des ressources, de l'expérience et l'expertise pertinentes requises par le processus de réconciliation nationale;
- 3) Aider le Gouvernement à établir une commission «Vérité, justice et réconciliation». Des activités spécifiques incluront le rassemblement d'experts d'institutions telles que le Centre international pour la justice transitionnelle et l'Institut pour la justice et réconciliation basés en Afrique du Sud, pour aider à élaborer les termes de référence pour la Commission « *Vérité, justice et réconciliation* », l'organisation d'ateliers pour les commissaires et le personnel de la Commission, et la mobilisation des ressources pour contribuer au financement du processus Vérité, justice et réconciliation.

C'est dans cette veine que les coprésidents de la Commission Provisoire de Réflexion sur la Réconciliation Nationale ont élaboré une feuille de route de leur travail, ainsi qu'un projet de secrétariat permanent devant les appuyer dans l'exécution de leur mandat, notamment lors des consultations nationales.

S'agissant des Nations Unies, elles ont mis à travers le PBF depuis mars 2012 un expert international à la disposition de la CPRN et organisé des sessions de renforcement des capacités de la Commission Provisoire, des Organisations de la Société Civile ainsi que bien des acteurs nationaux sur les enjeux et défis liés à un processus de justice transitionnelle. Dans cette veine, des expériences concrètes d'autres pays ont été partagées avec les participants. Le 8 juin 2012, en examinant la mise en œuvre de ces engagements, la Commission de Consolidation de la paix lors de sa sixième session, a recommandé au



Gouvernement de renforcer la Commission Provisoire de Réflexion sur la Réconciliation Nationale et d'accélérer le processus de réconciliation nationale en vue de la mise en place d'un mécanisme de réconciliation nationale en s'inspirant des expériences récentes d'autres pays.

### 3. Les initiatives de réconciliation antérieures à la création de la CPRN

Les réflexions sur la réconciliation nationale en Guinée ne sont pas récentes, elles font partie de la volonté maintes fois exprimée par toutes les couches sociopolitiques. A cet effet, les actions suivantes méritent d'être mentionnées :

- a. La tenue des concertations de proximité et des journées nationales de dialogue et d'initiatives en 2008 sous la direction du Conseil Economique et Social et du Ministère de la réconciliation nationale. Le rapport de ces journées a dressé le constat des populations quant à la nécessité de la mise en place d'un cadre de réconciliation nationale entre les Guinéens d'une part, et entre les Guinéens et leur administration d'autre part ;
- b. L'organisation de rencontres régionales de réflexion sur la démarche de la réconciliation nationale en Guinée. Ces ateliers se sont tenus en 2010 et ont permis la production d'un rapport intérimaire. Ces rencontres avaient fortement associé les représentants des victimes, de l'administration, des Forces de Défense et de Sécurité (FDS), des leaders religieux, etc. Le document capitalise sur l'analyse que les différents acteurs ont posée quant à la réconciliation nationale : la définition, la période à prendre en compte dans le cadre d'un processus engagé en Guinée, les acteurs à prendre en compte et les actions attendues pour qu'il y ait réconciliation, ainsi que les risques qui pourraient freiner un tel processus en Guinée. Ce rapport s'inscrit dans le cadre d'un projet validé par l'Etat guinéen, et qui prévoit l'organisation d'un atelier national de validation du rapport en vue de la formulation d'un programme d'actions concrètes devant concourir à la stratégie nationale de réconciliation.
- c. L'implication antérieure de hauts cadres de l'Etat (Primature, Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation, Conseil National de la Transition, Conseil Economique et Social) sur la manière dont les processus de traitement du passé ont été menés dans d'autres pays Africains tels que le Libéria, la Sierra-Leone, l'Afrique du Sud, le Ghana, le Togo et le Maroc.
- d. L'organisation de rencontres des femmes leaders pour débattre et identifier le rôle des femmes dans la réconciliation nationale. L'atelier organisé en mars 2011 par le Ministère des Affaires sociales, de la Promotion féminine et de l'Enfance a abouti à une série de recommandations pour une contribution efficace des femmes à la dynamique de reconstruction nationale.

- e. L'élaboration par le Conseil National de Transition d'un plan d'action sur la réconciliation nationale.

### 4. La mission confiée au cabinet ALG

Africa Label Group a reçu mandat du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), suivant le contrat de service 009/12/2015, dans le but d'appuyer la Commission Nationale de Réflexion sur la Réconciliation Nationale (CPRN) dans le recueil des propositions des populations guinéennes sur les mécanismes à mettre en place en vue d'une gestion pérenne des contentieux du passé. Le livrable principal attendu de cette mission est le rapport sur les consultations nationales.

Pour mener à bien sa mission, ALG a proposé une approche technique et stratégique qui a été acceptée et validée par le commanditaire, dont les principales déclinaisons sont :

- 1) Evaluation du contexte,
- 2) Elaboration des outils méthodologiques,
- 3) Recrutement, formation et déploiement des assistants de recherche
- 4) Réalisation des consultations : collecte des données qualitatives et quantitatives sur les mécanismes de justice transitionnelle,
- 5) Analyse des données collectées et élaboration d'un rapport sur les avis et propositions des populations pour la gestion pérenne des contentieux du passé.



## Première Partie : Cadre méthodologique et Contexte des consultations nationales

# Chapitre 1 : Le cadre méthodologique des consultations nationales

### 1. L'unité d'analyse et l'échantillon des consultations nationales

Le but des consultations nationales est de permettre à la population guinéenne de s'exprimer sur les mécanismes de justice transitionnelle à mettre en place. Ainsi, la première unité d'analyse a été la population guinéenne dans son ensemble. Le choix des participants et participantes a été fait de façon à ce que ceux-ci reflètent toutes les couches de la société guinéenne : hommes, femmes et jeunes. Les autres unités d'analyse sont constituées de catégories spécifiques de populations établies pour chaque type de consultation.

#### 1.1. Description de l'unité d'analyse

L'identification de l'unité d'analyse des consultations nationales va au-delà de la simple sélection des personnes à enquêter. Elle comporte également l'analyse des domaines qui sont les centres d'intérêt des informations recherchées.

La population consultée par la CPRN a été définie suivant une approche composite axée sur six catégories de personnes et groupes :

- Les Guinéens et Guinéennes, individus ou groupes dont les droits ont été violés du fait des contentieux répertoriés ;
- Les Guinéens, hommes et femmes, vivant au pays, quels que soient leurs rapports avec les faits de contentieux, et désirant contribuer à l'édification d'une nouvelle société de paix, de droit et de justice ;
- Les Guinéens, hommes et femmes, vivant dans la diaspora, quels que soient leurs rapports avec les faits de contentieux, et désirant contribuer à l'édification d'une nouvelle société de paix, de droit et de justice
- Les Guinéens hommes et femmes expatriés, personnes ressources clés, détenant des informations sur les faits passés de violences graves ;
- Les Guinéens et Guinéennes, personnes ressources vivant au pays, témoins de l'histoire des 57 années de troubles socio-politiques ;
- Les Guinéens et Guinéennes, autorités publiques présentes et passées, détenant des informations sur différents aspects des crises passées et sur le rôle de l'Etat dans ces crises.

Il n'a pas été facile, dans le contexte de la Guinée, de définir une unité d'analyse basée sur les personnes et groupes spécifiques, sans une évaluation qui permet d'établir un consensus – ou à défaut de caractériser – les faits qui font l'objet des contentieux dont le règlement fait l'objet des consultations. De plus, la revue documentaire effectuée montre qu'il n'existe pas au niveau national une liste exhaustive des violences et conflits. ALG a proposé pour les besoins de la cause, une analyse historique sur les périodes de violences graves commises en Guinée depuis l'indépendance jusqu'à nos jours, suivie d'une évaluation géographique des

impacts de ces violences à travers l'analyse de certains indicateurs liés aux séquelles humaines des violences, aux réactions des populations consécutives à ces violences et aux destructions matérielles.

#### a) Analyse historique des violences passées

Ce travail a été réservé exclusivement aux personnes ressources et aux experts nationaux du Comité consultatif (rapport en annexe). La revue documentaire faite par le cabinet a permis de dégager des points de convergence sur les principaux événements capturés par les études et ouvrages disponibles.

Cependant, l'unanimité semble faite au sujet des graves violences et abus qui ont marqué l'histoire de la Guinée: des massacres de population, des meurtres et assassinats ciblés, des exécutions sommaires, des jugements expéditifs, des mouvements de populations tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la Guinée, le clivage ethnique, les pillages et autres destructions des biens publics et privés, les conflits fonciers, etc.

#### b) Évaluation géographique des impacts des conflits cycliques

Nous avons démontré dans la section précédente les difficultés qu'il y a à établir une cartographie des violences en se basant sur les événements et les bilans en termes de pertes en vies humaines du fait d'une part du manque de consensus sur la relation de certains faits et d'autre part sur l'absence cruciale de statistiques précises et complètes sur les pertes en vies humaines. Pour pallier cet état de chose, l'alternative a été de faire une évaluation géographique des impacts des différents actes de violence en vue d'identifier les zones les plus touchées pour en tenir compte dans l'échantillon.

Pour ce faire nous avons considéré trois types d'indicateurs:

1. les indicateurs qui traduisent les séquelles humaines (physiques ou morales) des violences : le nombre de veuves de conflits/violences, le nombre d'enfants orphelins de conflits/violences et le nombre de handicapés;
2. les indicateurs qui traduisent l'ampleur des mouvements de population : le nombre de personnes de déplacés internes et le nombre de réfugiés;
3. un indicateur qui exprime l'ampleur des dégâts matériels : le nombre de maisons détruites ou de biens confisqués.

En l'absence d'études monographiques crédibles des collectivités locales, nous nous sommes référés à des sources et informateurs clés, des données des ministères, des études réalisées dans le cadre des missions du Système des Nations Unies, des travaux des organisations de la société civile... pour comprendre ces indicateurs. Des réflexions engagées avec les coordonnateurs de la CPRN dans chaque région ont permis d'identifier les groupes et personnes à considérer dans le cadre des consultations, sur la base de ces critères.

#### 1.2. Thématique de consultations

Les thèmes des consultations nationales ont été définis par les différentes parties prenantes du projet CONARGUI, sur la base des objectifs assignés à ces consultations. Les thèmes couverts sont :

- 1) La recherche de la vérité
- 2) La justice
- 3) Les réparations
- 4) La réforme des institutions,
- 5) L'avenir de la Guinée.

Les réflexions sur la thématique ont mis à contribution un panel d'experts avec des contributions importantes des partenaires du processus de consultations. L'approche finale retenue permet de traiter des quatre piliers de la justice transitionnelle tout en se conformant à certaines exigences et normes internationales.

#### 1.3. Approche d'échantillonnage

Le défi majeur dans la démarche d'échantillonnage a consisté à définir une population représentative à consulter, sur une période non extensible de quatre (04) semaines, en considérant diverses méthodes de collecte, dans l'ensemble du pays et au sein de la diaspora guinéenne.

La méthode d'échantillonnage utilisée comprend le plan d'échantillonnage, la structure des différents échantillons et la constitution des listes de personnes ressources à consulter.

Il ressort des études et recherches réalisées récemment que la population guinéenne a été structurée en sous-ensembles relativement homogènes correspondant à des groupes spécifiques et qui reflètent les catégories de populations qui devraient s'exprimer lors des consultations nationales. Chacun de ces sous-ensembles est alors représenté dans l'échantillon par des « unités –types » dont le nombre varie en fonction des données disponibles. De cette façon, ALG assure la représentativité qualitative de l'échantillon par un choix raisonné. En outre pour respecter l'équilibre ethnique et de genre, l'échantillon est réparti de façon paritaire selon ces deux critères dans la mesure du possible.

#### 1.4. Échantillons des consultations

L'échantillon de chaque type de consultation a été établi suivant une méthode raisonnée, en fonction de la démarche de recherche. Il a été ensuite harmonisé pour chaque zone en fonction des réalités sociodémographiques.

La contextualisation de la population par enquête a permis de répondre aux besoins spécifiques de la stratégie générale de consultations, telle qu'elle a été déterminée avec la haute direction de la CPRN. Le nombre total de personnes consultées par région administrative a été fixé en fonction de la densité de la population suivant les résultats du 3<sup>ème</sup> Recensement Général de la Population et de l'Habitation (RGPH 3) de 2014.

Pour chaque outil de consultation qualitative, l'échantillon a été déterminé par choix raisonné qui consiste à construire un échantillon qui ressemble à la population cible dont il est issu. Le poids des ethnies a été un paramètre important dans le choix des personnes à consulter.

En ce qui concerne l'enquête quantitative, même s'il existe une base de sondage exhaustive de la population à consulter, provenant du RGPH 3, l'approche adoptée a été l'échantillonnage systématique qui est une variante de la méthode aléatoire simple, dans laquelle on sélectionne un échantillon à intervalles prédéterminés.

Le tableau ci-dessous compare les prévisions et les réalisations de l'enquête quantitative.

Zones/catégories	Prévu	Réalisé	Taux de réalisation
Boké	500	510	102%
Conakry	500	517	103%
Faranah	500	500	100%
Kankan	500	503	101%
Kindia	500	500	100%
Labé	500	507	101%
Mamou	500	500	100%
Nzérékoré	500	446	89%
Diaspora	500	977	195%
Internaute du pays	150	439	293%
Ensemble	4650	5399	116%

Tableau 14\_ Etat comparatif de l'échantillon

Pour assurer une bonne représentativité à l'échantillon, il aurait fallu y faire figurer les différents groupes spécifiques de la population à hauteur de leur poids dans la population totale. Cependant, comme les groupes retenus n'ont pas fait l'objet d'enquêtes ou de recensement statistique permettant de satisfaire à cette exigence, il a été retenu une répartition quasi équitable de l'échantillon entre les différentes catégories concernées.

Dans le cadre du volet qualitatif des consultations, trois types d'échantillons ont été constitués en fonction des trois formes de consultations prévues à savoir : les entretiens individuels, les focus group et les rencontres communautaires.

Pour les entretiens individuels, 13 groupes spécifiques ont été pris en compte dans l'échantillon prévu comme l'indique le tableau type ci-dessous :

Catégorie	Boké		Faranah		Labé		Mamou		Total
	♂	♀	♂	♀	♂	♀	♂	♀	
Historiens, académiciens/enseignants, écrivains	1	1	1	1	1	1	1	1	6
Personnes âgées ayant vécu les événements	1	1	1	1	1	1	1	1	6
Représentant des griots	1	1	1	1	1	1	1	1	6
Handicapés de torture/ex détenus politiques	1	1	1	1	1	1	1	1	6
Personnes ayant occupé ou occupant de hautes fonctions au niveau politique	1	1	1	1	1	1	1	1	6
Leaders de la communauté musulmane	1	1	1	1	1	1	1	1	6
Leaders des communautés chrétiennes	1	1	1	1	1	1	1	1	6
Leaders des organisations de la société civile	1	1	1	1	1	1	1	1	6
Représentants des Coordinations régionales	1	1	1	1	1	1	1	1	6
Représentants de l'Administration publique (Gouverneurs, Préfets, hauts fonctionnaires)	1	1	1	1	1	1	1	1	6
Leaders des associations de femmes	1	2	1	2	1	2	1	2	6
Leaders des associations de jeunes	1	1	1	1	1	1	1	1	6
Leaders des associations de victimes	1	1	1	1	1	1	1	1	6

Tableau 15\_ Composition de l'échantillon type pour les entretiens individuels

Ce tableau est, comme nous l'avons dit plus haut, la composition d'un échantillon type pour les entretiens individuels car en fait, le total de participants par région administrative et par forme de consultations étant proportionnel à la densité en population de la région, certaines régions ont eu plus de 78 personnes à interviewer : 108 personnes dans la région de Kankan, 102 dans les régions de Conakry et N'Zérékoré, 92 dans la région de Kindia, et 78 dans les régions de Boké, Faranah, Labé et Mamou.

Le tableau ci-dessous présente la comparaison des entretiens prévus et réalisés.

	Prévu	Réalisé	Taux de réalisation
Boké	78	78	100%
Conakry	102	118	116%
Farannah	78	84	108%
Kankan	108	109	101%
Kindia	92	100	109%
Labé	78	79	101%
Mamou	78	78	100%
N'Zérékoré	102	102	100%
Ensemble	716	748	104%

Tableau 16\_ comparaison des entretiens prévus et réalisés

Quant aux focus group, ils ont été organisés pour les treize catégories spécifiques de populations listées dans le tableau 2.

	Prévu		Réalisé		Taux
	Homme	Femme	Homme	Femme	
Représentants des Associations de femmes	5	5	5	5	100%
Représentants des Associations de Jeunes, étudiants et élèves	2	2	2	2	100%
Représentants de la communauté chrétienne	2	2	2	2	100%
Représentants de la communauté musulmane	2	2	2	2	100%
Représentants des organisations de la société civile	2	2	2	2	100%
Représentants artisans	2	2	2	2	100%
Représentants des Forces de sécurité (Gendarmerie/police/garde républicaine/Gardes forestiers)	2	2	2	2	100%
Représentants des partis politiques	2	2	2	2	100%
Représentants de l'armée nationale	2	2	2	2	100%
Représentants du barreau et des magistrats	2	2	2	2	100%
Représentants du corps médical	2	2	2	2	100%
Représentants des conseils communaux	2	2	2	2	100%
Représentants des journalistes	2	2	2	2	100%
<b>Ensemble</b>	<b>46</b>	<b>46</b>	<b>46</b>	<b>46</b>	<b>100%</b>

	Prévu	Réalisé	Taux
Boké	13	11	85%
Conakry	13	14	107%
Farannah	13	10	77%
Kankan	13	13	100%
Kindia	13	14	108%
Labé	13	13	100%
Mamou	13	13	100%
N'Zérékoré	13	13	100%
Ensemble	104	101	97%

Tableau 17\_ Echantillon type pour les Focus Group

L'échantillon type des focus group a été choisi de façon à tenir compte du poids démographique de chaque région et en tenant compte de l'équilibre ethnique et du genre (Homme/Femme).

Le tableau comparatif des consultations pour les focus-groups ci-dessous donne un aperçu des réalisations par rapport aux prévisions.

	Prévu	Réalisé	Taux
Boké	13	11	85%
Conakry	13	14	107%
Farannah	13	10	77%
Kankan	13	13	100%
Kindia	13	14	108%
Labé	13	13	100%
Mamou	13	13	100%
N'Zérékoré	13	13	100%
Ensemble	104	101	97%

Tableau 18\_ Comparaison des focus groups réalisés avec les prévisions

Pour les rencontres communautaires, les huit types de villages suivants ont été retenus selon les régions : des populations allogènes, des populations autochtones, des agriculteurs, des éleveurs transhumants, des villages autour des domaines agricoles, des villages autour de zones minières, des villages transfrontaliers, des villages de minorités ethniques.

	Prévu	Réalisé	Taux de réalisation
Boké	8	9	113%
Faranah	8	8	100%
Kankan	8	8	100%
Kindia	8	8	100%
Labé	8	8	100%
Mamou	8	8	100%
N'Zérékoré	8	8	100%
Ensemble	56	57	102%

Tableau 19\_ Etat comparatif des rencontres communautaires

Pour constituer les listes devant servir au tirage des échantillons établis, il a été demandé à chaque coordonnateur régional de la CPRN d'établir une liste deux fois supérieure à la taille des échantillons prévus, c'est-à-dire deux fois le nombre d'unités types en tenant compte de la parité ethnique dans la région, et du genre.

## 2. Les Outils méthodologiques des consultations nationales

Le cabinet Africa Label Group (ALG) dans son appui à la CPRN pour l'organisation des consultations nationales a élaboré des outils de collecte, destinés à recueillir les avis et propositions des populations guinéennes sur les mécanismes de la réconciliation nationale. Il s'agit de:

- **Questionnaire d'enquête quantitative:** pour réaliser un sondage auprès d'un échantillon représentatif de Guinéennes et Guinéens du pays et de la diaspora;
- **Guide d'entretien individuel:** qui cible des groupes de personnes ressources clés tant au pays que dans la diaspora;
- **Guide de focus group:** pour collecter des données dans le cadre de groupes de discussions homogènes;

- **Guide de rencontres communautaires:** pour des rencontres avec des groupes plus hétérogènes représentant des communautés ;
- **Questionnaire de sondage en ligne:** pour le recueil des réponses d'internautes vivant au pays et à l'étranger.

D'autres outils ont été utilisés pour la collecte et la mise en forme de l'information lors des Consultations Nationales. Il s'agit des fiches de synthèse des focus group et des fiches de synthèse des rencontres communautaires.

Ces différents outils ont été examinés et révisés par les parties prenantes du projet CONARGUI et en particulier le Comité de coordination et de suivi de la CPRN.

Les questionnaires d'enquête et les guides d'animation ont été administrés à travers des échanges face à face entre l'assistant(e) de recherche et la personne interviewée. C'est à l'assistant(e) de recherche d'assurer le remplissage des questionnaires et des guides.

Il faut noter que certaines personnes ont reçu directement et rempli le questionnaire quantitatif et les guides d'interviews individuelles.

Le guide d'animation a servi aux assistant(e)s de recherche à réaliser les discussions de groupes et les rencontres communautaires. Quant aux fiches de synthèse, elles ont servi à consigner les opinions exprimées par les participants et participantes aux focus group et aux rencontres communautaires.

## 3. Les approches techniques de collecte de données

Pour réaliser les consultations, trois méthodes complémentaires d'enquête ont été utilisées. Il s'agit de :

- Une enquête quantitative sur une population représentative de Guinéens et Guinéennes,
- Des collectes auprès d'informateurs clés ;
- Des discussions thématiques de groupes ;
- Le recueil en ligne auprès des internautes du pays et la diaspora.

### 3.1. L'enquête quantitative

L'enquête quantitative par sondage concerne la catégorie décrite dans l'unité d'analyse comme « *Les Guinéens, hommes et femmes, vivant au pays, quels que soient leurs rapports avec les faits de contentieux, et désirant contribuer à l'édification d'une nouvelle société de paix, de droit et de justice* ». Ce sont des citoyennes et citoyens âgés de 18 ans et plus, identifiés dans les différentes localités sur la base de critères spécifiques tels que : la profession, le groupe ethnique, etc...

La collecte a été réalisée suivant une approche semi-directive, permettant à la fois de recueillir les informations sur l'ensemble des questions, tout en laissant le choix aux enquêtés d'illustrer les propositions par des commentaires sur leurs jugements personnels.

### 3.2. La collecte auprès d'informateurs clés

Cette méthode a permis de recueillir les avis de personnes connues et répertoriées au sein de la population, et dont la contribution a été jugée particulièrement déterminante pour apprécier la nature, l'étendue, la qualification et les conséquences des faits évalués. Les différentes catégories de personnes ont été identifiées au préalable et sensibilisées pour comprendre les objectifs de l'exercice. C'est dans ce groupe qu'on trouve les témoins de l'histoire, les personnages publics (y compris des personnalités politiques) mais aussi les victimes des atrocités et/ou des responsables d'associations qui les représentent.

### 3.3. Les discussions thématiques

Ces discussions ont eu lieu à travers les techniques adaptées de focus groups et de rencontres communautaires. L'effort de construire l'unanimité sur les thèmes traités a aidé les participants à avoir une compréhension plus harmonisée des phénomènes. L'exercice a démontré également une forte capacité des populations à s'accorder sur des questions de commun intérêt, indépendamment des groupes (ethniques, religieux, professionnels et autres) qu'elles représentent.

### 3.4. Le recueil par Internet

Cette méthode novatrice a produit des résultats au-delà des attentes. Elle a été appliquée pour l'enquête quantitative essentiellement. Le questionnaire publié sur une plateforme spécialisée en ligne permet à l'internaute de répondre à son rythme. Les relais d'information sur le portail web de la CPRN et sur divers réseaux sociaux ont fourni des informations complémentaires pour comprendre les contours des consultations.

## 4. La démarche de consultation des Guinéens de l'étranger

A défaut d'organiser dans la diaspora des consultations directes avec les Guinéens vivant à l'étranger, il a été décidé d'opter pour la technique de l'enquête en ligne.

### 4.1. Ciblage des Guinéens de l'étranger

Sur la base des données de sources officielles, il a été établi une liste des principaux pays d'immigration des Guinéens. Une sélection a été faite des dix principaux pays, répartis sur trois continents :

Continent	Pays considérés
Afrique	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Côte d'Ivoire</li> <li>• Sénégal</li> <li>• Angola</li> <li>• Maroc</li> </ul>
Europe	<ul style="list-style-type: none"> <li>• France</li> <li>• Espagne</li> </ul>

Amérique	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Allemagne</li> <li>• Portugal</li> <li>• Etats-Unis</li> <li>• Canada</li> </ul>
----------	---

Tableau 20\_Echantillon des pays d'immigration des Guinéens

Diverses méthodes de communication ont permis d'élargir cette cible pour l'étendre à un nombre plus important de pays, grâce à l'implication des personnes ressources, des responsables d'organisations de la diaspora et des représentations diplomatiques de la Guinée dans le monde.

### 4.2. Promotion des consultations sur l'Internet

En accord avec la CPRN, le cabinet ALG a réalisé une campagne publicitaire sur trois grandes plateformes internationales : Google, Facebook et Twitter. Cette campagne a permis d'atteindre plus de 65.000 internautes :

Plateforme	Nombre de clics/impressions
Facebook	44827
Google	29343
Twitter	5212
<b>TOTAL</b>	<b>79.382</b>

Tableau 21\_Performances des publicités sur Internet

Le questionnaire de l'enquête quantitative a été posté sur le site web de la CPRN ; ce qui a permis à des milliers d'internautes guinéens (et non guinéens) d'interagir avec l'équipe d'appui.

Cette action a complété la promotion des consultations qui a été faite sur le portail web de la CPRN, développé et animé par l'équipe d'ALG tout au long de la mission : [www.cprn-guinee.org](http://www.cprn-guinee.org).

### 4.3. Interactions sur les médias sociaux

Une page Facebook a été créée pour promouvoir la CPRN et les consultations nationales : <https://www.facebook.com/CprnGuinee/>. Un compte Twitter a été également conçu pour relayer les informations autour des opérations.

## 5. La spécificité des outils et de la démarche de collecte

Eu égard au temps relativement court qui a été retenu pour les consultations, il a fallu jouer sur des facteurs multiplicateurs pour atteindre les objectifs fixés. Les plus importants sont :

- La diversité et la complémentarité des approches d'enquête,

- La technologie de collecte et de traitement des données,
- La communication ciblée.

L'enquête quantitative a servi pour capter les perceptions des différentes couches de la population. Les interviews individuelles, tout comme les focus groups et les rencontres communautaires ont apporté des précisions sur les aspects spécifiques des thèmes couverts. Le recueil sur Internet, démarche innovante de consultation, a offert un cadre utile d'interaction et de sensibilisation des citoyennes et citoyens.

#### 6. La prise en compte du genre

Le genre a été considéré comme un des principaux critères de performance des consultations nationales. Il a été considéré à trois niveaux principaux de la démarche générale de recherche :

- Au niveau des questionnaires d'enquête ;
- Au niveau des personnes et groupes enquêtés ;
- Au niveau des équipes d'appui :

Les enquêtes quantitative et qualitative ont fait une bonne place à l'appréciation de la place et du rôle de la femme dans la compréhension des problèmes étudiés et dans la perception des changements souhaités. Ceci apparaît clairement dans l'analyse des résultats issus des réflexions sur chacun des thèmes abordés.

Au niveau du choix des échantillons des populations cibles consultées, les dispositions ont été prises pour assurer la parité hommes/femmes au sein de chaque groupe spécifique à consulter. Les échantillons types prennent en compte de manière explicite la question du genre. En effet, pour chaque groupe spécifique, il y a une exigence de préciser le nombre de femmes et le nombre d'hommes à interroger par type de consultation, par groupe ethnique et par région.

Au niveau des équipes d'appui : assistants de recherche et opérateurs de saisie, on a 35% de femmes pour 65% d'hommes.

#### 7. Ressources humaines et approche technique de collecte

Cinquante-huit (58) assistant(e)s de recherche ont été recrutés et formés, avant d'être déployés dans les différentes régions du pays pour service d'agents enquêteurs. Ce sont ces personnes qui ont eu pour responsabilité d'administrer les différents outils aux personnes ressources et groupes cibles identifiés.

Huit (8) équipes ont été formées : Conakry et les sept régions administratives pour les collectes. Elles ont été supervisées par les Coordonnateurs de la CPRN présents dans ces localités.

Une liste de personnes ressources nationales avait été établie par ALG pour être interviewées directement par le personnel d'ALG. Il s'agit notamment de responsables politiques (Présidence de la République, Gouvernement, Parlement et Leaders de partis politiques), des Présidents des Institutions de la République, d'acteurs non étatiques, d'experts nationaux y

compris les membres du Comité Consultatif de la CPRN et de membres d'associations de victimes.

#### 8. Approche de traitement et d'analyse des données collectées

Le traitement des données a été fait quasi-simultanément avec les collectes. Les fiches d'enquêtes ont été acheminées au Centre de traitement installé dans la salle de réunion de la CPRN. Douze (12) Opérateurs et opératrices de saisie dotés d'ordinateurs connectés à l'Internet se sont occupés des saisies, sous le contrôle des experts d'ALG.

Les saisies ont été faites dans un environnement de "cloud computing" (système information en nuage). Cette technique moderne de l'informatique a permis d'assurer la rapidité et la sécurité des données, en fonction de la disponibilité des informations à intégrer. Vingt-deux (22) ordinateurs<sup>3</sup> ont été connectés dans le réseau, répartis comme suit :

- 14 pour les opérateurs de saisie à Conakry,
- 5 pour l'équipe de supervision d'ALG à Conakry
- 3 pour l'équipe contrôle qualité d'ALG à Ouagadougou et Abidjan.

Le système d'information mis en place a utilisé la connexion Internet du siège de la CPRN et deux abonnements complémentaires faits chez les fournisseurs Orange et MTN.

Une puissante base de données des consultations nationales a été mise en place et stockée sur l'Internet. Elle pourrait être utilisée dans les étapes futures du processus de réconciliation nationale.

#### 9. Contraintes de la mission et tentatives de résolution

Les consultations nationales ont abouti grâce à la très forte implication des partenaires du projet CONARGUI et à la bonne volonté de l'équipe de la CPRN. De nombreuses difficultés ont jalonné le processus de consultations et signalées à la CPRN et aux partenaires du SNU. Les concertations permanentes entre les acteurs ont aidé à surmonter la plupart, ou à défaut, atténuer leur effet sur les activités.

Pour les besoins du projet, nous relevons l'essentiel des problèmes :

- **La courte durée des consultations :** le programme établi et adopté au début de la mission d'appui d'ALG a été modifié pour prendre en compte des besoins techniques urgents. Ainsi des pré-consultations sont-elles organisées pour tester les agents d'appui et les outils d'enquête, à la place d'un simple test programmé dans la région de Conakry.
- **La communication insuffisante :** Bien qu'une stratégie de communication ait été élaborée pour la CPRN, son application s'est heurtée au manque de ressources

<sup>3</sup> 8 ordinateurs ont été mis à disposition par les partenaires du système des Nations Unies. Le reste a été mobilisé par l'équipe d'ALG et les volontaires nationaux impliqués dans l'opération.



financières et humaines. Cette situation a eu un effet négatif sur l'accueil et la réceptivité de la population des équipes déployées sur le terrain, et a conduit à une déperdition de temps importante. La CPRN a pu recruter une Chargée de communication au lendemain des pré-consultations. Son intervention a facilité l'implication des médias nationaux et de quelques médias internationaux dans les opérations.

- **Problèmes logistiques :** Les difficultés logistiques majeures concernent les véhicules affectés aux équipes de recherche. Cet aspect du projet semble n'avoir pas été suffisamment planifié. A la demande du cabinet, une prévision de 16 véhicules a été établie et validée par les partenaires de la CPRN. Mais la mobilisation de ces véhicules a été difficile, entraînant un grand retard. Ces problèmes ont concerné les ordres de mission et les prises en charge pour les chauffeurs des véhicules mis à disposition par le SNU. L'insuffisance des véhicules a empêché l'équipe de supervision d'ALG de se déployer dans les régions. Il a en été de même de l'équipe de la CPRN qui est restée à Conakry durant toute l'opération. Les Coordonnateurs régionaux, chargés de l'organisation technique sur le terrain ont été amenés à cumuler ce rôle avec celui de la supervision. Enfin l'insuffisance de la logistique a quasiment bloqué la remontée des fiches d'enquête à Conakry. Les transporteurs privés ont été mis à contribution, avec tout le risque que comportait cette solution.
- **Accès difficile aux personnes ressources :** Il a été extrêmement difficile de rencontrer et interroger les personnes ressources identifiées au niveau national. En dépit des efforts conjugués du cabinet et des responsables de la CPRN, l'accès à des personnalités de l'Etat n'a été que partiel. Plusieurs engagements et promesses de rendez-vous n'ont pas été honorés, notamment du côté du gouvernement et de l'Assemblée Nationale. Il en a été autrement avec certaines institutions publiques de référence, telles que : le CES, le Médiateur de la République, la HAAC et le Chef de file de l'opposition politique. Les responsables de ces institutions ont montré une grande disponibilité pour les équipes des consultations et se sont prêtés avec leurs personnels à l'exercice.

## Chapitre 2 : Analyse contextuelle des consultations nationales

### 1. Présentation générale de la République de Guinée

La République de Guinée est située sur la côte atlantique de l'Afrique. Elle a pour capitale Conakry. Elle a accédé à l'indépendance le 2 octobre 1958. Elle est entourée de la Guinée-Bissau (385 km de frontières), du Sénégal (330 km), du Mali (858 km), de la Côte d'Ivoire (610 km), du Liberia (563 km), de la Sierra Leone (652 km) et de l'océan Atlantique. Elle a une superficie de 245 857 km<sup>2</sup>.

Le pays est divisé en quatre régions naturelles bien distinctes. :

- la zone côtière ou la Basse-Guinée appelée aussi la Guinée maritime ;
- la zone montagneuse ou la Moyenne-Guinée ou encore le Fouta Djallon,
- la zone de savane au nord ou la Haute-Guinée,
- la zone forestière au sud ou la Guinée Forestière.

Le relief est caractérisé par la plaine côtière de Basse-Guinée est dominé à l'Est par le massif de Benna (1 214 m), le mont Kakoulima (1 011 m) et le mont Gangan (1 117 m). La Moyenne-Guinée entoure le massif du Fouta Djallon qui occupe environ 80 000 km<sup>2</sup> qui culmine au mont Loura (1 532 m). Il est constitué principalement de plateaux étagés à souvent plus de 1 000 m entaillés par des vallées, dominant des plaines et dépressions jusqu'à environ 750 m. Près de Dalaba, le mont Kavendou est à 1421m. Le massif du Fouta Djallon est principalement constitué de grès siliceux et de schistes mais d'importantes surfaces sont recouvertes par des cuirasses ferrugineuses ou bauxitiques. À l'est du Fouta Djallon, la Haute-Guinée est un bassin schisteux avec quelques sommets isolés. La Guinée forestière juxtapose des massifs élevés aux versants abrupts, mont Simandou (en) et mont Nimba, des bas plateaux et des plaines, des bas-fonds et des vallées inondables.

Le climat est tropical à deux saisons : la saison des pluies, de mai à octobre (varie plus ou moins selon les régions), et la saison sèche. Pendant la saison des pluies, la moyenne mensuelle des précipitations peut atteindre 400 mm.

La Guinée comprend quatre régions climatiques :

- L'ouest, au bord de l'Atlantique, est très humide.
- Le climat est plus tempéré au centre (deux saisons égales, pluies de mai à novembre).
- Au nord-est, le climat est tropical sec avec des pluies plus faibles, des températures élevées sauf de décembre à février lorsque le vent souffle (20 °C contre 40 °C).
- Le sud-est de la Guinée est subéquatorial avec une longue saison des pluies (8 à 10 mois) et des températures moyennes de 24 °C à 38 °C.



Le sous-sol guinéen possède de nombreuses ressources. Ce pays est le premier pays mondial pour ses réserves prouvées de bauxite, le deuxième derrière l'Australie pour la production. Son sous-sol regorge également d'or, de fer, de diamants, de pétrole et d'uranium.

La population est estimée à 12,28 millions d'habitants dont 52% de femmes avec une densité de 50 habitants au km<sup>2</sup> et une croissance démographique de 2,5% par an. L'espérance de vie à la naissance est de 58,2 ans. Sur le plan religieux, on note que 85% de la population est musulmane, 8% chrétienne et 7% animiste. Le taux d'alphabétisation est de 41%. Le taux de scolarisation et d'immunisation des enfants ont certes augmenté, mais le pays demeure très pauvre, la majorité de la population vivant sous le seuil de pauvreté. Les indicateurs de développement humain sont souvent inférieurs à la moyenne régionale et l'alimentation est chère. Selon l'ONU, 600.000 personnes souffrent d'insécurité alimentaire sévère, 55% de la population vit sous le seuil de pauvreté et près d'un tiers des enfants souffre de malnutrition. L'épidémie d'Ebola a touché encore plus durement, cette part déjà vulnérable de la population. L'Indice de développement humain est de 178 sur 187.

Sur le plan économique, la population active en Guinée était estimée à 5 400 000 personnes en 2013. Son PIB en 2014 était de 6,62 milliards \$ et son PIB par habitant en 2013 de 588\$. Le taux de croissance en 2014 était de 0,4 % et le taux d'inflation pour la même période de 7,5%

La part des principaux secteurs d'activités dans le PIB en 2014, est de 20,1% pour l'agriculture, 37,6% pour l'industrie et de 42,3% pour les services.

Le secteur agricole guinéen fait vivre la moitié de la population. La majorité des Guinéens travaillent dans le secteur agricole qui donne l'emploi à plus de 75 % de la population apte au travail du pays (24 % du PIB).

Le mil et le fonio sont les principales cultures de la Haute-Guinée, tandis que l'on produit de l'arachide dans la région de Koundara. Le riz est cultivé dans les zones inondées en bordure de rivière et de fleuve mais la production locale est insuffisante et le pays importe du riz asiatique. Les cultures vivrières traditionnelles comme celle du manioc restent largement pratiquées autour des habitations. Le fort potentiel du secteur agricole est touché de plein fouet par le ralentissement commercial. Les Guinéens pratiquent l'élevage de bovins, de moutons et de chèvres.

## 2. Histoire politique

De 1958 à 2010 la Guinée va connaître deux républiques entrecoupées par deux transitions militaires avant d'amorcer une nouvelle ère visant une plus grande ouverture démocratique qui consacra la 3ème République.

La première République démarra à l'indépendance en 1958, sera dirigée par Ahmed Sékou Touré premier président de la Guinée. A sa mort en avril 1984, une junte militaire conduite par le Lieutenant-colonel Lansana Conté prend le pouvoir au nom du comité de redressement national (CMRN). Les prisonniers politiques sont libérés, la Constitution abolie et le parti unique dissout. Le nouveau pouvoir rétablit le libéralisme économique, tente de réorganiser le

système judiciaire, assure une meilleure déconcentration de l'administration publique. Une nouvelle Constitution est adoptée par référendum en 1990. Ce qui permet le remplacement du CMRN par le Conseil transitoire de redressement national à composition mixte (civils et militaires). A partir de 1992, le pays redécouvre le multipartisme. Le Général Lansana Conté est alors élu en 1993 président de la République pour un mandat de 5 ans à travers des élections fortement décriées par l'opposition. Son parti politique obtient 76 sièges sur 114 lors des élections législatives organisées en 1995, elles aussi fortement contestées pour absence de transparence et à cause des nombreuses irrégularités constatées. Le pays sombre dans une gestion orientée vers le culte de la personnalité.

En 2008, le Général Conté décède et aussitôt l'histoire se répète, une junte militaire conduite par le capitaine Dadis CAMARA, prend le pouvoir au nom du Conseil national pour la démocratie et le développement (CNDD). La Constitution est suspendue et des élections présidentielles sont annoncées pour 2010. Entre temps, soit 9 mois après la prise de pouvoir par le CNDD, la classe politique va connaître une terrible répression d'une marche pacifique au stade du 28 septembre. Le Capitaine Dadis Camara subira lui-même une tentative d'assassinat de la part de son aide de camp et sera déplacé au Burkina Faso. Les élections présidentielles sont effectivement organisées en juin 2010 et mettent aux prises Cellou Dalein Diallo et Alpha Conté qui finira par être élu après quatre mois de retard entre le premier et le deuxième tour.

En 2015 le Président Alpha Condé est réélu pour un second mandat. Il est à noter que les consultations électorales en Guinée génèrent souvent des violences graves. En 2010, en 2013 tout comme en 2015, les différentes élections ont conduit à des affrontements meurtriers entre les partisans des différents candidats. Néanmoins il faut relever que la troisième république a pu assurer un environnement social plus apaisé, plus ouvert sur la question de la promotion et de la protection des droits de l'homme et de la liberté d'expression. Ceci même si l'insécurité et l'absence de justice constituent encore des problèmes majeurs.

## 3. Contexte socio-politique

Sur le plan de l'activité politique en Guinée, on remarque l'existence de plus d'une centaine de partis politiques légalement enregistrés. Actuellement quinze partis politiques sont représentés à l'Assemblée nationale depuis les élections de 2013. L'Assemblée nationale guinéenne compte 114 députés élus pour quatre ans, dont 76 au suffrage proportionnel. Parmi les partis qui disposent de plus de voix, on peut citer le Rassemblement du peuple de Guinée (RPG), l'Union des forces démocratiques de Guinée (UFDG) et l'Union des forces républicaines. Cellou Dalein Diallo dispose du statut du chef de fil de l'opposition et siège au parlement. Il faut signaler que l'une des causes récurrentes d'altercation entre le pouvoir et les partis d'opposition est souvent le calendrier électoral.

Il faut rappeler que les dernières élections législatives qui étaient prévues pour décembre 2011 ne se tiendront qu'en septembre 2013 à la suite de reports successifs. Ces reports ont conduit à des mouvements de revendications qui ont entraîné la mort d'une dizaine de personnes. Actuellement les élections locales et communales qui devaient avoir lieu au

troisième trimestre de 2015 sont reportées et semblent constituer une autre pomme de discorde entre la mouvance présidentielle et les partis d'opposition.

**- Des réformes politiques en cours: Réformes des Services Sécurité, justice, administration, etc...**

Sous la troisième république le gouvernement Condé met en œuvre trois principales réformes parmi les plus prioritaires : celle du système judiciaire, de l'Etat et de l'administration publique et des Services de Sécurité.

**Réforme du secteur de la justice**

Cette réforme s'articule autour des quatre axes suivants : l'accès au droit et à la justice ; l'indépendance d'une magistrature responsable ; le renforcement et la valorisation des capacités humaines et institutionnelles ; et la lutte sans répit contre l'impunité.

Elle doit à terme contribuer à la modernisation et au renforcement de plusieurs volets du secteur de la justice, à la valorisation et la formation des acteurs judiciaires, à l'amélioration des infrastructures et des équipements, à la professionnalisation des mécanismes du fonctionnement judiciaire et à la modernisation du secteur pénitentiaire. Concrètement, il s'agit d'entretenir les infrastructures (plus du tiers des infrastructures judiciaires et pénitentiaires ont été détruites pendant les grèves perlées de 2006-2007 et le reste est très vétuste), de revaloriser les rémunérations des Magistrats et des autres fonctionnaires œuvrant dans le secteur de la Justice ; de recruter et de former des nouvelles ressources humaines...

**Réforme de l'Etat et de l'Administration publique**

Près de 22 réformes majeures sont engagées dans le secteur de l'administration publique. Elles visent à impulser un élan nouveau pour l'amélioration et l'efficacité des institutions publiques guinéennes. Entre autres résultats, ces réformes ont permis l'adoption de nouvelles lois relatives aux organismes publics ainsi que les avant-projets de textes révisés des lois fondatrices de l'administration et de la Fonction publique guinéenne (appelées L028 et L029) devenues caduques et inadaptes puisqu'elles datent d'au moins 15 ans.

**Réforme des Services de Sécurité**

La réforme du secteur de défense et de sécurité a permis à doter le pays d'une politique de défense et de sécurité. Elle repose sur la lettre de déclaration de la réforme datant de 2010, la politique nationale de défense et de sécurité élaborée et adoptée en 2012 et les cinq politiques sectorielles harmonieuses faites au cours du premier trimestre 2014. La présente stratégie de réforme comporte essentiellement trois parties dont le processus de réforme engagé par les autorités depuis plus de trois ans, les progrès atteints dans la conduite de la réforme du secteur de sécurité globale et la promotion de la justice et des droits humains. Grâce à

l'application de cette stratégie de réforme, les forces de défense et de sécurité sont soumises à l'autorité civile démocratiquement et légalement établie, et doivent se consacrer désormais à leur mission régalienne de protection des personnes et des biens.

Les effets de ces réformes sont entre autres la démilitarisation de Conakry qui est déjà effective depuis 2011. Comme impact également, il y a eu la levée totale sur toute l'étendue du territoire des barrages de contrôle, la création des brigades anti criminalité qu'on appelle communément les BAC qui sont venues renforcer les dispositifs traditionnels de lutte contre la criminalité etc...

**- Vitalité de la société civile**

Il existe une société civile très active en Guinée. Elle intervient dans les différents domaines du développement, de la gouvernance et des droits de l'homme. Elles sont regroupées dans cinq faitières principales à savoir le Conseil National des Organisations de la Société Civile (CNOSC), la Plateforme des Citoyens Unis pour le Développement (PECUD), la Coalition Nationale de la Société Civile (CONASOC), la Convention des affaires Non Etatiques de Guinée (CANEG), et la Coalition des Femmes et des Filles de la Guinée (COFIG).

La société civile intervient activement sur les questions des droits de l'homme et spécifiquement sur celle de la pacification des processus électoraux et de la réconciliation nationale. Il existe de nombreuses associations de victimes et de protection des droits de l'homme fortement mobilisées et engagées dans le processus et les activités de plaidoyer en direction des pouvoirs dirigeants.

**- Presse pluraliste**

Balbutiante du temps de l'administration de Sékou Touré, la presse guinéenne profite du multipartisme qu'initie la junte qui lui succède. De ce fait, il existe aujourd'hui en Guinée une activité médiatique relativement diversifiée. La libération des émetteurs d'information et de divertissement a été faite en 1991 pour la presse écrite et à partir de 2005 pour les médias audiovisuels. Un peu plus d'une dizaine de groupes de presse existent en Guinée.

Depuis 2006, 60 licences pour les radios privées ont été délivrées (41 à Conakry et 19 à l'intérieur du pays). Il existe également depuis 1992 le réseau des Radios rurales de Guinée (RRG), aujourd'hui constitué de 23 stations qui diffusent dans 20 langues nationales. A ces radios, il faut ajouter la Radio nationale et Radio Kaloum Stéréo (un autre média radiophonique gouvernemental) qui diffuse exclusivement à Conakry. Il y a lieu de noter la présence de l'Agence guinéenne de presse (AGP) une agence de presse nationale dont le rôle est de relayer les activités réalisées par les autorités administratives du pays.

On dénombre plus d'une centaine de médias en ligne qui est en pleine croissance. Depuis le mouvement de libéralisation de 1991, des associations professionnelles et sectorielles des médias voient le jour.

Par ailleurs les journalistes disposent d'une Maison de la presse de Guinée (MDPG), qui contribue au renforcement des capacités des professionnels des médias, et leur fournit de la ressource technique.

La liberté de presse est généralement garantie en Guinée, même si certains d'entre eux font l'objet de violences et de menaces. Tout récemment un journaliste a été victime d'un coup de feu aux abords de lieu où se tenait une réunion extraordinaire de congrès d'un parti politique.

S'agissant de la presse écrite la Guinée dispose d'un quotidien gouvernemental intitulé Horoya, De nombreux journaux sont disponibles en Guinée. A titre illustratif on peut citer parmi les plus lus *Le Lynx, L'Indépendant, L'Enquêteur, Le Défi etc...*

De nombreuses autres publications existent, mais sont moins régulières.

#### **- Mouvement syndical avec une longue tradition de contestation...**

Il existe en Guinée huit principales centrales syndicales dont la plus puissante est la Confédération nationale des travailleurs de Guinée (CNTG) créée depuis l'indépendance et qui revendique plus de 50 000 adhérents. Le mouvement syndical est particulièrement dynamique dans le pays. Régulièrement, ces syndicats des mouvements de grève pour la revendication de meilleures conditions de vie. Durant les échéances électorales, il arrive que quelques syndicats prennent position en faveur de certaines candidatures. Réciproquement, il n'est pas rare que des formations politiques s'associent à des mobilisations syndicales.

Actuellement l'intersyndicale (CNTG, USTG) est en négociation avec le gouvernement et ses revendications portent notamment sur le prix du litre de carburant, (essence, gasoil, pétrole lampant) à la pompe à 5000 GNF; l'application immédiate de la nouvelle grille salariale discutée en commission tripartite ; la revalorisation substantielle de la passation de retraite, l'arrêt systématique des tracasseries policières dans le secteur du transport, la révision de plusieurs conventions collectives etc...

#### **5. Les crises passées et la rupture de la cohésion sociale**

L'histoire de la Guinée est avant tout liée aux hégémonies colonialistes de la France qui désirait étendre sa domination en Afrique. Pour se faire, elle va rassembler des portions de territoire pour en faire un espace dénommé Guinée. En 1891, après avoir contrecarré les différentes résistances des populations et armées locales, la France va faire de la Guinée une colonie détachée du territoire du Sénégal pour l'incorporer à l'Afrique Occidentale française en 1904.

Le nouvel espace colonial français est administré par le biais d'un gouverneur général duquel dépendent dix-neuf commandants de cercle qui gèrent leur zone avec l'appui d'une chefferie traditionnelle gravement affaiblie. De nombreux commerçants et industriels français développent alors sur ce territoire des cultures d'exportation et s'exercent à l'exploitation de la bauxite en instituant les travaux forcés.

En outre, la population est soumise à une forte imposition fiscale. Cette pression excessive que subit la population génère une conscience politique qui connaîtra son point d'orgue durant la seconde guerre mondiale par le biais des travailleurs guinéens regroupés au sein de syndicats dans la zone portuaire. Très vite les revendications syndicales virent à des revendications politiques dont l'objet principal est d'obtenir une meilleure représentation d'africains dans le gouvernement local.

Le chef de file de ces revendications d'envergure continentale est Ahmed Sekou Touré qui exploite la tribune que lui offre sa position de leader à l'Union générale des travailleurs d'Afrique noire (UGTAN). Sékou Touré et ses pairs vont créer des partis politiques en Guinée à la faveur d'un assouplissement du cadre légal de la France vis-à-vis de ses colonies [1].

A partir de ce moment, la Guinée va connaître un cycle permanent de violence faisant au passage des centaines de morts, des milliers de blessés et instaurant un climat sociopolitique particulièrement instable. Les raisons de ce glissement dans le gouffre de la violence reposent sur un ensemble de vecteurs.

#### **5.1. Le vecteur politique : les tentatives d'accession au pouvoir ou de son accaparement**

Les très jeunes partis politiques nationaux PDG, BAG et DSG (la fusion du BAG et du BSG donnera le PRA) en présence, vont être à l'origine de pas moins de 87 cas de violences graves ayant conduit à des morts d'hommes et à de nombreux blessés. [2] Très tôt les dissensions politiques conduisent aux affrontements violents et n'épargnent aucune région du pays. En effet, les discours des leaders politiques sont réputés être d'une extrême violence particulièrement ceux de Sékou Touré (PDG) et de Diawadou Barry (BAG) avec un relent tribaliste.

De même, les élections de novembre 1956 sont l'occasion pour les partis politiques de recourir de manière systématique à la violence. Néanmoins, les leaders des deux formations politiques vont s'accorder autour du Parti Démocratique de Guinée dirigé par Sékou Touré [3] pour refuser l'offre d'intégration faite par le Général de Gaulle à la Guinée d'intégrer la communauté française en lieu et place de l'accession à l'indépendance. Ainsi le 2 octobre 1958 la République de Guinée naît avec à sa tête son premier président en la personne de Sékou Touré.

#### **Les violences politiques sous la première république**

Sous le règne de Sékou Touré, le jeune pouvoir politique fait l'objet d'une réaction extrêmement hostile de la part de la France qui est loin d'apprécier le refus qui a conduit la Guinée à l'indépendance. Et elle le manifeste par le retrait systématique de ses installations, infrastructures, cadres, archives et bien plus. Elle tente au demeurant de déstabiliser le nouvel Etat au deuxième semestre de l'année 1959 à travers un complot dénommé complot pro-français. Au nombre des victimes de cette incursion déjouée on compte des dizaines de citoyens supposés être des complices d'agents étrangers, des membres du réseau de Jacques

Foccard arrêtés et disparus ; et notamment : Elh Mamadou Lamine Kaba, Imam de la Mosquée de Corinthie, Bakélé Sankhon, Sékou Moussa Fofana, etc.

Devant ces menaces extérieures et l'envie de réussir le pari du développement, le gouvernement guinéen va progressivement se radicaliser dans la lutte contre l'hégémonie occidentale, dont il voit les complices partout. Le multipartisme va céder la place au parti unique en l'occurrence le Parti Démocratique de Guinée (PDG) avec pour corolaire une centralisation du pouvoir par l'exécutif, l'adoption d'une idéologie marxiste-léniniste, la création de milices populaires. Ainsi de 1958 à 1984 la Guinée sera sous le pouvoir absolu du Parti-Etat avec de nombreux dérapages en matière de respect des droits de l'homme.

Sur la période allant de 1959 à 1984 la Guinée va connaître des exécutions sommaires, des assassinats, des répressions violentes et sanglantes de revendications syndicales et va déjouer des complots réels ou imaginaires qui conduisent inmanquablement à des violations répétées des droits de l'homme.

On peut citer parmi les drames les plus marquants de cette période les événements suivants. En 1961 : dans le cadre de manifestations portant sur des revendications catégorielles, des dizaines d'enseignants en grève sont arrêtés, torturés et accusés de fomenter un complot dit des enseignants ou complot des « communistes ». Ils seront portés disparus. Les arrestations ont été suivies par un mouvement de protestations des enseignants et un soutien des étudiants et des lycéens dans tout le pays, entraînant de nouvelles arrestations d'enseignants.

En 1965, le chef de l'Etat est victime d'un attentat qui visait son élimination physique. Le complot aurait été ourdi par des commerçants et dénommé Affaire Tidiane Kéita. Plusieurs personnes sont arrêtées dont de nombreux agents économiques. La concession du père de Tidiane Kéita est rasée. En 1968 Mamadou Touré dit Petit Touré est également accusé d'être l'origine d'un complot. Il sera arrêté ainsi que deux taximen accusés d'avoir commenté la scène.

En 1969 le Colonel Kaman Diaby, le Général Noumandian Kéita et Kéita Fodéba, sont arrêtés et exécutés pour avoir organisé le complot dit des officiers ou complot Kaman-Fodéba.

Le 22 novembre 1970 et les jours qui ont suivi, la Guinée subit une agression portugaise avec la tentative de débarquement naval de militaires portugais assistés de ressortissants guinéens. Cette agression donne lieu à des centaines d'arrestations et d'exécutions dans tout le pays, allant du marchand ambulant aux cadres supérieurs et aux Ministres.

En 1976 une affaire impliquant un jeune peulh embusqué dans un manguier en face de l'Université de Conakry pour porter atteinte à la vie du Chef de l'Etat est découverte. Elle conduit à l'arrestation et à l'exécution des cadres Peulhs civils et militaires dont Diallo Telli et ses amis comme les Ministres Barry Sory, Alioune Dramé et Barry Alpha Oumar. La communauté Peul en Guinée va subir une discrimination sans précédent qui ira jusqu'à l'exigence de la suppression de bourses d'études à leur endroit et à l'exigence de leur retour immédiat au pays pour ceux d'entre eux qui étudiaient à l'étranger. Par ailleurs, les Peulhs vont subir des restrictions d'accès à des postes au sein de l'administration. On oblige d'autres

cadres Peulhs de jurer fidélité au parti et à son Chef. Des jeunes Peulhs ont dû changer de nom de famille pour pouvoir bénéficier de bourses d'études.

Dans ce contexte, la torture est largement pratiquée dans les lieux de détention et particulièrement dans le camp Boiro et des 52 escaliers au camp Yaya Touré, réputés pour la cruauté des pratiques qui y ont cours. Il était fréquent que les détenus perdent la vie dans ces lieux.

En 1984, Sékou Touré meurt, une junte militaire, dénommée Comité militaire de redressement national (CMRN), prend le pouvoir une semaine après. Elle porte Lansana Conté à la tête du pays. Elle installe une transition militaire jusqu'à l'organisation des élections que gagne sans grande surprise Lansana Conté.

Les violences sous le règne de Lansana Conté

Malheureusement, ce régime va également s'adonner aux violations des droits de l'homme. Le premier cas de violence politique enregistré sous l'ère de Lansana Conté est le « coup Diarra Traoré » du 4 juillet 1985. Après l'échec du coup d'état, des loubards s'attaquent aux familles de l'ethnie de Diarra Traoré et saccagèrent leurs commerces. Les victimes de ce coup d'état avorté seront Diarra Traoré lui-même et une vingtaine de ministres et compagnons de Sékou Touré.

Le deuxième cas de violence sous Lansana Conté interviendra lors de la mutinerie des 2 et 3 février 1996. Les conséquences de cette mutinerie ont été des purges importantes, des arrestations et des emprisonnements au sein de l'armée. Les violences qui suivirent cette mutinerie des 2 et 3 février sont intervenues entre 2006 et 2007, quand la société civile et les syndicats mobilisèrent le peuple pour combattre la dictature. Trois grèves successives du 27 février au 3 mars 2006, suivie du 8 au 16 juin 2006, et du 10 au 27 janvier 2007. Les contestations ont été réprimées dans le sang avec un bilan total de 137 morts et 1700 blessés. Les responsables des violences sous Lansana Conté sont certains membres du CMRN[4], l'armée, les bérés rouges, les loubards du PUP, les animateurs des mouvements de soutien du pouvoir comme le COSALAC et le MOSALAC, des personnalités politiques proches du PUP.

En 2008, Lansana Conté meurt et le pouvoir passe aux mains d'une junte militaire qui promet une révolution sans pareille.

#### Transition militaire

Encore une fois les Guinéennes et les Guinéens vont vivre un espoir déçu. Le capitaine Moussa Dadis Camara qui dirige le MDD, l'instance qui a pris le pouvoir, va tenter de se positionner pour les élections présidentielles qu'il veut organiser. Ce qui occasionne une réaction vive au niveau des partis politiques qui appellent le 28 septembre 2009 une mobilisation pour une marche de contestation. La répression militaire est sanglante. On avance le chiffre de 157 morts, des viols publics et de nombreux blessés.

Comme on peut l'observer le vecteur politique est très prédominant en termes de facteur de génération de violences

### 5.2. Le vecteur ethnique

Comme relevé plus tôt l'argument ethnique a été fortement exploité dès les premières heures des mouvements politiques en Guinée. A plusieurs reprises les politiques ont tenté de stigmatiser certaines communautés ethniques pour consolider leur pouvoir. Sékou Touré à travers la stigmatisation des malinké après l'affaire dite Petit Touré., les Peuhls après le complot attribué à Diallo Telli et les répressions qui s'en sont suivies à leur endroit. Lansana Conté à la suite d'une tentative de coup d'Etat de Diarra Traoré.

Il faut noter également la décision du régime du Président Sékou Touré de favoriser les populations allogènes mandingues en décrétant que « la terre appartient à celui qui la met en valeur » alors que traditionnellement les autochtones avaient prêté leurs terres ancestrales aux populations allogènes qui les avaient mises en valeur. Cette situation aurait été mal vécue par les populations allogènes qui auraient prêté leurs terres et n'entendaient pas à en être aussi simplement dépossédés.

On peut également citer le tournant aggravant des élections municipales de 1991 pendant lesquelles l'ethno stratégie a été utilisée par le RPG[5] de « l'opposant Alpha Condé » et le PUP[6] du Président Lansana Conté et a entraîné des affrontements entre autochtones partisans du PUP et allogènes partisans du RPG à N'Zérékoré.

Par ailleurs, il faut noter qu'une des particularités guinéennes a été d'avoir des coordinations régionales qui sont des regroupements de quatre régions naturelles du pays. Ces coordinations ont été à l'origine de la formation des partis politiques et ont été en tout temps des groupes de pression extrêmement puissants, à qui l'on reconnaît une influence dans la composition des équipes gouvernementales et même dans l'issue de certaines procédures judiciaires. Leur rôle mérite d'être clairement défini pour éviter une immixtion indue dans la gestion des affaires publiques et la perpétuation des clivages ethniques dans le pays.

### 5.3. Le vecteur de l'instrumentalisation des Forces de Défense et de Sécurité et du système judiciaire

A travers le parcours de l'histoire politique de la Guinée, on note une instrumentalisation et une « caporalisation » des Forces de Défense et de Sécurité d'une part et d'autre part celle du système judiciaire par les dirigeants politiques. Le rôle de l'armée dans la flambée de la violence et de l'insécurité a été largement mis au jour par les divers témoignages et les faits historiques documentés.

Il apparaît que les premières graines de violence politique en Guinée sont apparues au moment de la conquête de l'indépendance entre 1954 et 1958 quand les élites du pays ont adopté la stratégie d'intimidation par la violence pour conquérir le pouvoir. Les principaux acteurs de cette violence étaient les responsables et militants du PDG-RDA avec à leur tête

Sékou Touré. Celui-ci avait mis en place une milice formée d'éléments dirigés par un Chef de bande en la personne de « Momo Jo », qui semait la terreur dans les quartiers de Conakry non favorables au PDG-RDA, favorables donc au DSG et au BAG regroupés par la suite au sein du PRA. Par la suite, dans le cadre du parti unique, toutes les ressources de l'Etat étaient au service du premier dirigeant et de sa politique sans contre-pouvoir. De ce fait, l'armée était à la solde du Chef de l'Etat et servait de moyen de pression pour soutenir la dictature instaurée.

Tout le long du règne de Sékou Touré, cette violence a été rendue possible grâce à l'instrumentalisation des FDS afin d'intimider et de terroriser ses adversaires politiques et avoir le champ libre pour son expérimentation révolutionnaire.

On note également que le Capitaine Dadis Camara aurait recruté des milices pour dit-on rétablir l'équilibre ethnique au sein de l'armée, à la suite de ses prédécesseurs qui ont fortement ethnicié ce corps en vue de mieux le caporaliser.

Tout récemment en 2014, des membres des forces de sécurité ont été impliqués dans de nombreux incidents mortels qui ont donné lieu à un recours excessif à la force ou au mauvais traitement de détenus. Les forces de sécurité ont aussi été impliquées dans de nombreux actes d'extorsion, de pots-de-vin, de vol et de banditisme purs et simples. Ces agissements sont de nature à rompre la cohésion sociale et contrecarrent les efforts visant la réforme de l'armée.

En 2015, des organisations internationales des droits de l'homme,[7] à l'approche de l'élection présidentielle, ont relevé le manque manifeste de neutralité politique des forces de sécurité ce qui s'illustre dans des propos ethnocentristes et une protection inégale à l'égard des citoyens de différents groupes ethniques et religieux.

S'agissant du système judiciaire, le déni du droit est également un facteur qui contribue à la perpétuation des violences.

Le régime de Sékou Touré avait, dès 1972, défini et mis en place une justice au service du pouvoir à travers les tribunaux populaires. Lansana Conté a appliqué quant à lui la justice aux ordres héritée de Sékou Touré pour perpétuer son pouvoir. Pour l'heure, le secteur de la justice est largement décrié par les justiciables guinéens en dépit des efforts issus de la réforme du système judiciaire.

Les auteurs présumés de certaines violations graves survenues pendant la première et la deuxième république n'ont jamais été interpellés. Certaines personnes sur lesquelles pèsent de lourds soupçons de participation à des actes graves et récents de violation des droits de l'homme sont actuellement aux affaires. Les enquêtes qui ont été enclenchées dans certains cas n'ont jamais abouti à des poursuites. Néanmoins, il faut noter que le pouvoir judiciaire guinéen procède de plus en plus à l'interpellation des éléments des FDS tels qu'on le note dans le procès de la répression du 28 septembre 2009 et les exactions commises en 2014 par les FDS.

Sur le plan conventionnel, la République de Guinée a ratifié la majorité des conventions internationales relatives aux droits de l'homme, notamment le Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP), le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (PIDESC), la Convention contre la torture et autres peines ou traitements



cruels, inhumains ou dégradants (CAT), la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF), et la Convention relative aux droits de l'enfant (CDE). Le pays s'est par ailleurs engagé sur la voie des réformes notamment celles du système judiciaire. Ce qui devra conduire à la révision du cadre légal.

Par ailleurs, la République de Guinée est engagée dans le processus de l'Examen Périodique Universel (EPU). Ce mécanisme de l'Organisation des Nations Unies consiste à passer en revue les réalisations de l'ensemble de ses Etats membres dans le domaine des droits de l'homme. Il s'agit d'un processus mené par les Etats, sous les auspices du Conseil des droits de l'homme. Il fournit à chaque Etat l'opportunité de présenter les mesures qu'il a pris pour améliorer la situation des droits de l'homme sur son territoire et remplir ses obligations en la matière. En 2010, la République de Guinée est passée devant le conseil des droits de l'homme à Genève pour son premier passage à (EPU). A l'issue de ce passage 114 recommandations ont été faites à la Guinée. Elle a en accepté 105 et rejeté 9 qui étaient presque toutes relatives à la question de la peine de mort. Les autres recommandations portaient en majorité, sur le massacre du stade du 28 septembre et l'organisation d'élections crédibles et transparentes. En janvier 2015, la République de Guinée a effectué son deuxième passage devant le Conseil des droits de l'homme.

[5] Rassemblement du Peuple de Guinée

[6] Parti pour l'Unité et le Progrès

[7] Rapport Mondial 2015 : Guinée, Human Rights Watch,

## Deuxième Partie: Présentation et analyse des résultats

---

[1] Le Parti Démocratique de Guinée (PDG) créé en juin 1947 est la section locale du Rassemblement Démocratique Africain (RDA) une force politique sous régionale de l'ère coloniale.

Le Bloc Africain de Guinée (BAG) présidé par Diawadou Barry

La Démocratie Socialiste de Guinée qui deviendra la section guinéenne du Parti du Regroupement Africain (PRA) avec à sa tête Ibrahima Barry

[2] L'ouvrage de Charles Bernard, «Le rôle de la violence dans la mise en place des pouvoirs en Guinée » in l'Afrique noire française : l'heure des indépendances, CNRS Editions Paris 1992, documente 59 cas de violences politiques ayant conduit à la mort de 48 personnes et plus de 1256 blessés.

[3] Le Parti Démocratique de Guinée lors de l'élection de l'Assemblée territoriale obtient 57 sièges sur 60

[4] CMRN : Comité Militaire de Redressement National

## Chapitre 3 : De la recherche de la vérité

### 1. La période à considérer par le processus de réconciliation nationale

La délimitation dans le temps, des actes et faits de contentieux à considérer dans le cadre du processus de réconciliation nationale comporte un enjeu important. En consultant les populations et les personnes ressources sur la question, la CPRN a voulu leur donner l'opportunité de se prêter à l'exercice qui consiste dans un premier temps à jeter un regard sur les événements graves de crise et de violences que le pays a connus, de les caractériser en fonction des conditions de leur survenance et d'apprécier l'opportunité pour la nation de considérer ces faits dans l'effort présent de colmatage du tissu social national. Dans un deuxième temps, il s'agit pour les générations présentes actrices de l'édification de la nouvelle société d'unité et de cohésion nationales de décider en toute indépendance la portée et l'étendue temporelles de ces événements.

Une planche de référentiel a été proposée aux enquêtés dans le cadre du sondage général, pour choisir les périodes de l'histoire qu'il fallait considérer par l'organe qui aura la responsabilité de conduire le processus. Les séquences de temps considérées sont axées sur les principaux régimes politiques qui ont eu la responsabilité de la gestion de la Guinée, ou une période plus large tenant compte des soucis de gouvernance politique collective :

- Période coloniale à 1958 (indépendance)
- 1958 à 1984 (première république)
- 1958 à 2010 (indépendance à fin de la transition militaire)
- 1958 à 2015 (de l'indépendance à nos jours)
- 1984 à 2008 (deuxième république)
- 1958 à 2008 (indépendance à la fin de la deuxième république)
- 2008 à 2010 (fin de la deuxième république à fin de la transition militaire)
- 2008 à 2015 (de la transition militaire à nos jours)
- 2010 à 2015 (troisième république)
- Autre période (laissée à la discrétion des enquêtés)

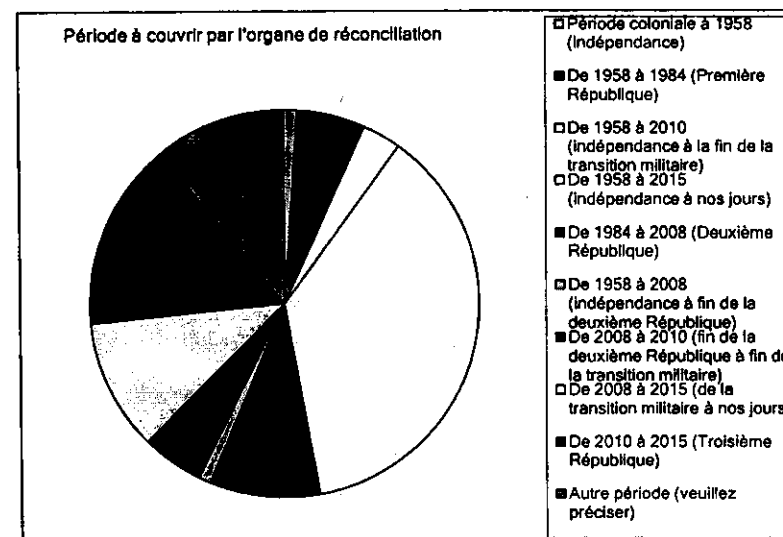


Figure 59\_Période à couvrir par le processus de réconciliation

Chaque période proposée est porteuse de symboles. Chaque personne interviewée a fait un seul choix. Toute période proposée est motivée pour connaître les raisons qui ont poussé la personne à préférer cette étape de la vie nationale.

Le classement se présente comme suit, dans l'ordre d'intérêt des participants aux consultations nationales :

N°	Choix de réponse	%
1	1958 à 2015	37,14%
2	2010 à 2015	15,79%
3	Autre période	10,94%
4	2008 à 2015	10,89%
5	1984 à 2008	9,20%
6	1958 à 1984	5,68%
7	2008 à 2010	5,14%
8	1958 à 2010	3,21%
9	Période coloniale à 1958	1,05%
10	1958 à 2008	0,95%

Tableau 22\_Réponses sur les périodes à couvrir

La première observation qui découle de l'examen de ce classement est qu'une majorité relative de Guinéens se prononce pour prendre en compte la période allant de l'indépendance

à la fin de la première mandature de la troisième République. Ce choix peut être interprété de plusieurs manières, mais ce sont les justifications fournies qui retiennent le plus l'attention.

Pour beaucoup de participants, les problèmes qui ont conduit à la rupture de la cohésion sociale entre les enfants de la Guinée ont commencé avec la première République. Ils soutiennent que c'est pendant cette période que les violences les plus graves ont été enregistrées. Le régime Sékou Touré, aux yeux de ces répondants avait usé de l'ethnocentrisme comme « mode de gestion du pouvoir d'Etat ».

Mais il n'y a pas que la première République qui est au centre des préoccupations des personnes qui ont choisi cette séquence. Exemples à l'appui, les répondants des enquêtes quantitatives et qualitatives sont unanimes à considérer que tous les régimes qui se sont succédé en Guinée ont eu leur lot de violences graves. Ils en sont si persuadés qu'ils n'épargnent pas l'actuel régime, sous la gouverne duquel certains événements constitutifs de violations graves ont été également dénombrés. Les cartes sont donc partagées.

Cette question a donné lieu à plusieurs témoignages : plus de 4000 (consignés dans la base de données d'ALG) sur des faits et actes qui ont marqué le vécu des répondants pris individuellement. C'est le niveau opportuniste de ces enquêtes qui ont le mérite d'amener les Guinéens et Guinéennes, vivants, à se prononcer sur des faits avec lesquels, soit ils ont eu une prise directe ou bien dont ils se considèrent comme victimes collatérales. Certains ont donc opté pour une période parce qu'ils y ont perdu un parent ou une connaissance, ou alors, ils détiennent des informations qui leur permettent de considérer cette période comme la plus marquante.

Dans tous les cas, la prise en compte de la période de l'indépendance à 2015 présente l'intérêt majeur de n'exclure aucun des régimes qui ont conduit les affaires publiques en Guinée. L'avantage, si l'organe en charge de la réconciliation nationale table sur cette séquence de la vie de la nation, c'est le caractère exhaustif des actes de contentieux qu'il faudra connaître, sans complaisance.

La conséquence première de la période à considérer, pour le gouvernement en place en Guinée, serait de se soumettre à l'exercice de recherche de la vérité. Ce serait faire œuvre d'exemple ; mais par-delà, pour être le commanditaire principal du processus, montrer la voie, dans la marche vers le changement souhaité.

## 2. Les événements marquants de violences graves et leurs causes

En vue de connaître les types d'actes de violences graves qui ont émaillé l'histoire du pays, la CPRN avait demandé qu'une revue préliminaire des faits de contentieux du passé soit faite avant le début des consultations. Cette revue a permis d'établir la typologie des actes de violation des droits de l'homme tels qu'ils ont été constatés en Guinée, sur la base des faits historiques documentés et de sources vérifiées.

### 2.1. Les faits de violation de droits de l'homme

Ainsi après avoir identifié la période que l'organe de réconciliation nationale pourrait considérer, il a été demandé aux répondants de distinguer les événements qui les ont « négativement marqués » pendant cette période. Sur une liste composée d'une quinzaine de types d'événement, les sélections faites établissent le classement suivant :

- Pillage des biens
- Assassinat/massacre
- Arrestation et détention arbitraire
- Coups et blessures graves
- Destruction des infrastructures publiques et/ou privées
- Actes de torture
- Incendie de maisons
- Assassinat d'un proche
- Viols/violences sexuelles
- Exécutions sommaires
- Spoliation des biens et des propriétés
- Expropriation pour cause d'utilité publique sans indemnisation
- Dévastation de plantations/champs/Bétail
- Dénonciation des victimes pour les faire tuer
- Exécution des personnes par le feu
- Autres...

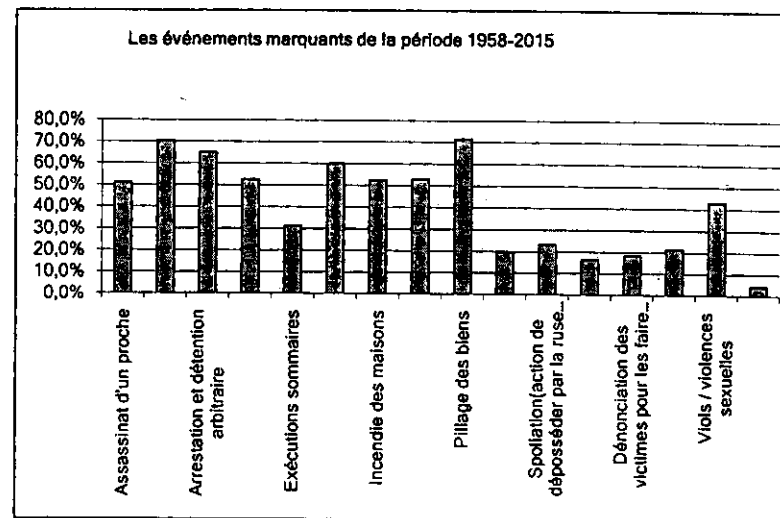


Figure 60\_Événements marquants de la période 1958-2015



La relation de certains faits sous forme de témoignages a complété la liste sans la rendre exhaustive. Bien d'infractions décrites peuvent être rangées sous l'une ou l'autre des violations de la liste, mais ont le mérite d'apporter de la substance au répertoire. Parmi ces faits de détail :

- La retraite anticipée décidée à l'encontre de femmes pour les punir du fait de l'engagement politique de leur mari
- Retraite sans pension,
- L'exclusion de la fonction publique comme acte de représailles,
- L'exil forcé,
- Les travaux forcés,
- Impôts forcés,
- Les disparitions forcées,
- Expulsion forcée
- Fermeture d'usine,
- Les pendaisons,
- Coup d'Etat...

La facilité avec laquelle les personnes enquêtées ont spontanément partagé des expériences personnelles de violences graves subies est un bon présage si l'organe à mettre en place a dans son portefeuille l'audition des victimes.

## 2.2. Les causes des violences graves

Le recensement des faits marquants du passé n'est pas suffisant pour déterminer la pertinence des violations graves que l'organe de réconciliation devrait considérer. Qu'est-ce qui serait à l'origine des actes de violence grave que la Guinée a connus, de manière répétitive, et qui ont si profondément ébranlé le tissu social ? C'est le sens de la question qui a amené les participants aux consultations nationales à se prononcer sur une série de onze propositions. Voici dans l'ordre les considérations qui ont retenu leur attention :

- Quête du pouvoir,
- Instrumentalisation politique du fait ethnique,
- Insécurité,
- Frustrations diverses,
- Pauvreté,
- Chômage,
- Cherté de la vie,
- Perte de l'autorité de l'Etat,
- Corruption,
- Exclusion,

### • Xénophobie.

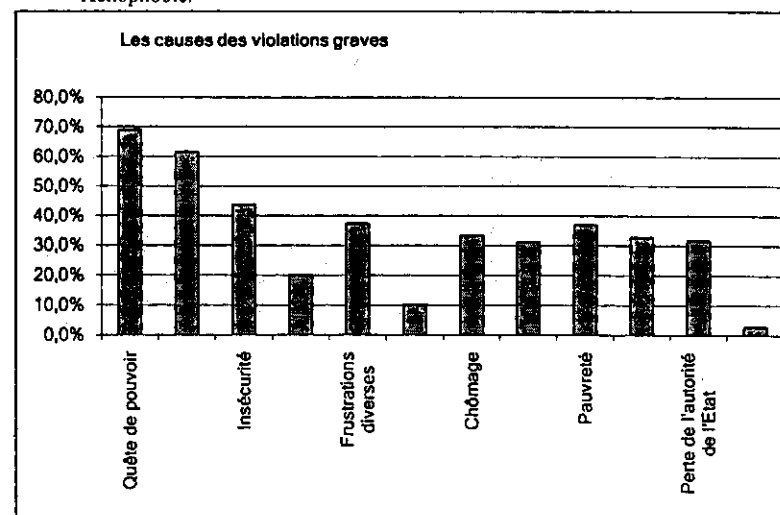


Figure 61\_Causes des violences graves

Certains interviewés ont complété cette liste, par leur conception des causes du problème :

- Antagonismes entre pouvoir et opposition,
- Stigmatisation ethnique,
- Mal gouvernance,
- Multipartisme mal compris,
- Analphabétisme
- Ethnocentrisme,
- Etc...

Ce remarquable effort d'explication est un indéniable ferment, quand il viendra le moment d'engager les populations dans un mécanisme collectif de gestion de ces conflits dont certains sont lointains.

## 2.3. Les auteurs de violations

« Avez-vous une idée des faits et actes de violences graves ? » : la question, posée dans la logique des précédentes pour cerner les contours des événements constitutifs de violences graves du passé n'avait pas pour but d'identifier nommément les personnes qui auraient

commis des crimes. Le but est de mesurer le niveau de connaissance que les victimes ou les personnes qui détiennent des informations sur ces faits ont sur la question.

Au résultat, 66,25% de personnes déclarent avoir une idée des auteurs. Les 33,75 autres n'ont aucune idée des auteurs.

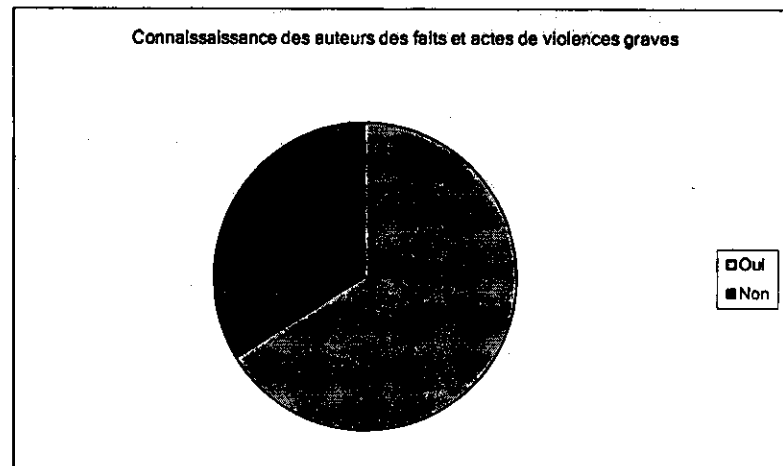


Figure 62\_Connaissance des auteurs de violences

La portée de cette révélation est significative : l'enquête quantitative ayant permis de consulter de manière indifférente les citoyens et citoyennes, la majorité qui déclare avoir des informations sur les auteurs présumés de violations graves n'est pas constituée uniquement de victimes directes de ces faits. La conséquence est que l'on peut admettre, qu'il existe au sein de la communauté nationale, des personnes suffisamment informées pour aider à faire la lumière sur les douloureux événements, de 1958 à 2015.

### 3. Les actes de violences que l'organe de réconciliation devrait prendre en compte

L'un des risques majeurs d'un processus de justice transitionnelle c'est d'ouvrir la boîte de pandore s'il n'est pas fait une délimitation claire des faits qui seront soumis à l'appréciation de l'institution appelée à conduire le processus. Une fois la période déterminée et les événements connus, il reste à définir clairement les actes qui seront proposés à la compétence de cet organe spécial.

L'approche stratégique des consultations nationales guinéennes, conduites par la CPRN, voudrait que la question quoique technique ne soit pas laissée à la discrétion des experts seulement. Elle n'est pas non plus réservée à la compétence des décideurs politiques. Les populations et individus consultés ont eu à sélectionner parmi des faits potentiellement

éligibles à la considération de l'organe de réconciliation. Le classement a été établi ainsi qu'il suit :

- i. Assassinat,
- ii. Arrestation et détention arbitraire,
- iii. Pillage des biens,
- iv. Actes de torture,
- v. Destruction des infrastructures publiques et privées,
- vi. Coups et blessures graves,
- vii. Viols,
- viii. Exécutions sommaires,
- ix. Violences sexuelles,
- x. Incendie des maisons,
- xi. Décisions judiciaires injustes,
- xii. Exécution des personnes par le feu,
- xiii. Exil forcé,
- xiv. Dévastation des champs et du bétail,
- xv. Dénonciation des victimes pour les faire tuer,
- xvi. Spoliation des biens et des propriétés,
- xvii. Expropriation pour cause d'utilité publique sans indemnisation,
- xviii. Expulsions.

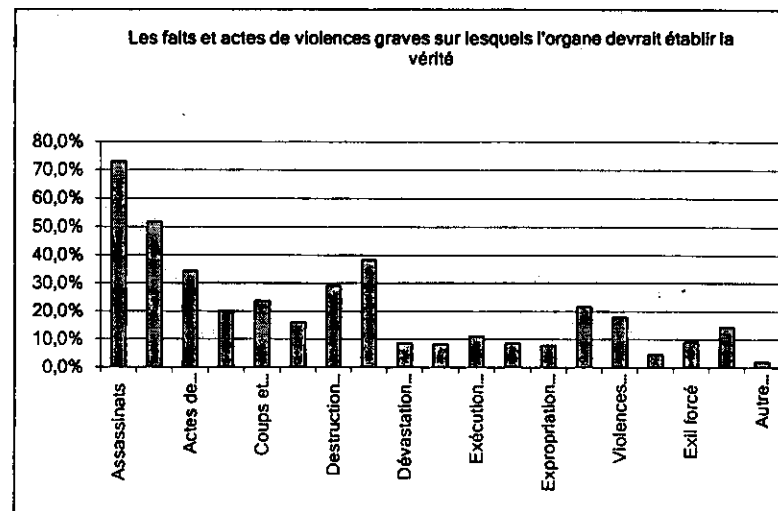


Figure 63\_Les faits pour lesquels il faut établir la vérité

D'autres types de faits ont été ajoutés par les personnes enquêtées, proches ou éloignés de ceux qui sont listés, mais qui somme toute sont caractéristiques de certaines réalités nationales. Il en est ainsi de :

- Imposition des normes,
- Travaux forcés,
- Blessures morales,
- Ségrégation,
- Fermeture d'usine,
- Violences politiques,
- Etc...

#### 4. Les modalités d'audition des auteurs présumés

Il est important que le processus de justice transitionnelle qui sera mis en œuvre puisse rassurer toutes les parties prenantes. Sa crédibilité dépendra dans une large mesure de l'approche que mettra en œuvre l'organe de pilotage dans le traitement des personnes mises en causes dans les faits de contentieux du passé.

##### 4.1. Sur la présentation physique des auteurs présumés devant l'organe

La question principale est la suivante : « pensez-vous que les auteurs doivent se présenter physiquement devant l'organe à mettre en place ? ». 64,64% des personnes consultées ont répondu par l'affirmative, contre 35,36%.

Pour ceux qui veulent voir les auteurs présumés se présenter devant l'organe, c'est à cette condition seulement qu'ils peuvent « reconnaître » leurs « fautes » et « demander pardon ».

Pour ceux qui disent qu'il n'est pas nécessaire pour les auteurs présumés de se présenter devant l'organe chargé du processus de réconciliation, il existe trois raisons clés, qui sont classées par ordre d'intérêt :

- Premièrement : parce que nous sommes en période de réconciliation (55,65% de personnes)
- Deuxièmement : il faut pardonner et laisser tout tomber (28,10%)
- Troisièmement : parce que l'organe ne devrait pas avoir la compétence pour juger quelqu'un (16,25%).

#### Présentation physique des auteurs présumés devant l'organe

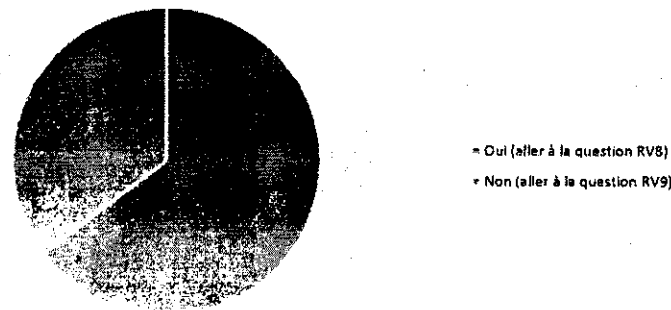


Figure 64\_ Présentation physique des présumés auteurs

Ces positions se passent de tout commentaire ! Toutefois, ceux qui pensent que les personnes incriminées devraient se présenter physiquement devant l'organe ne manquent pas d'arguments...

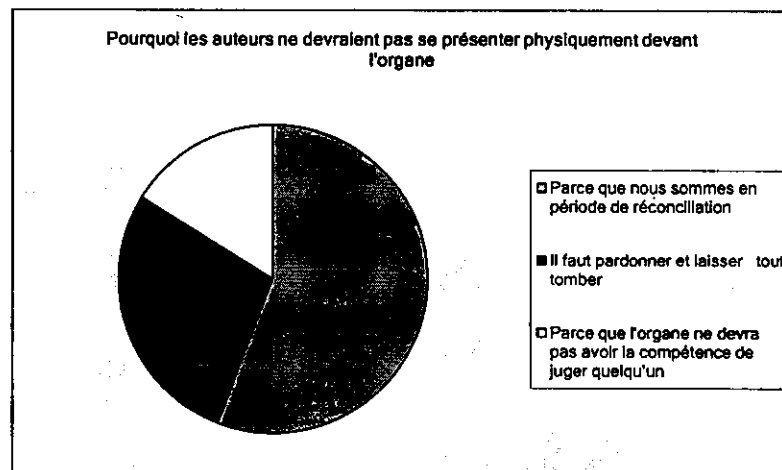


Figure 65\_ Raisons de la présentation physique des présumés auteurs

4.2. Auditions à huis-clos ou en public ?

A la question de savoir si les auteurs présumés de violences graves devraient être entendus à huis-clos ou en public, les réponses sont allées en quatre directions :

- En public : 50,50%
- A huis-clos : 32,53%
- A huis-clos et en public : 10,58%
- Peu importe : 8,55%

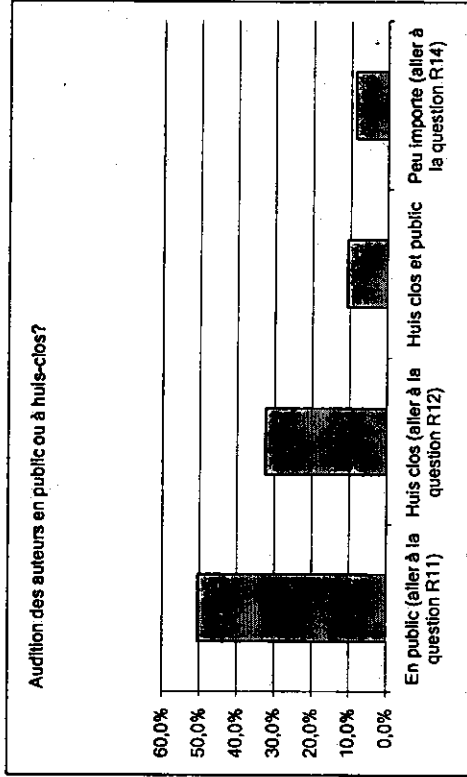


Figure 66. Options pour l'audition des auteurs présumés

Des arguments variables ont été développés à l'appui de chaque réponse.

Pour ceux qui optent pour des auditions publiques, il y a trois raisons principales. La première est « que tout le monde sache la vérité ». 77,99% des répondants ont fait ce choix. La deuxième raison est « pour que les auteurs soient connus » ; ils sont 59,17% à s'aligner sur cet argument. Troisième raison : « pour qu'ils en tirent les conséquences ».

Paradoxalement, certaines personnes ayant opté pour l'audition publique évoquent en même temps des risques tels que : « éviter des actes de vengeance », ou encore « pour servir d'exemple » et préconisent en même temps des mesures pour « la protection des victimes ». Au-delà de toute démarche rationnelle, ces préoccupations ont le mérite d'avoir été relevées.

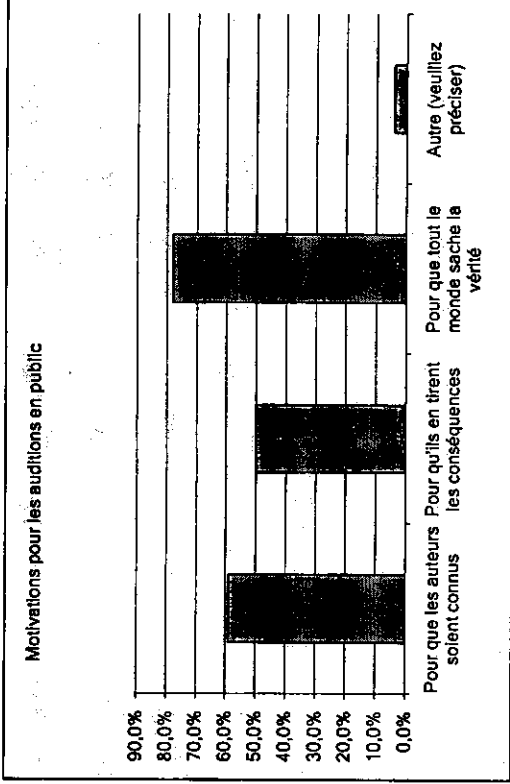


Figure 67. Motivations pour les auditions en public

Ceux qui ont marqué leur préférence pour des auditions à huis-clos, les raisons semblent couler de source. Dans l'ordre des intérêts :

- Pour préserver la paix sociale,
- Pour la protection des auteurs présumés,
- Pour la protection des victimes.

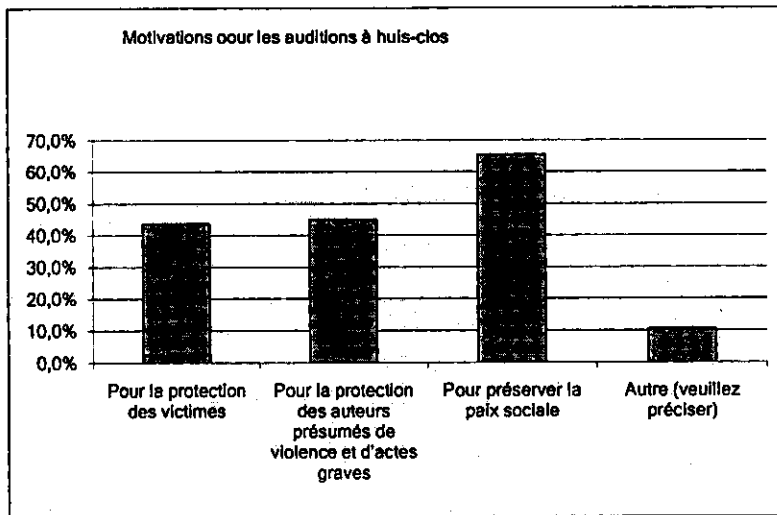
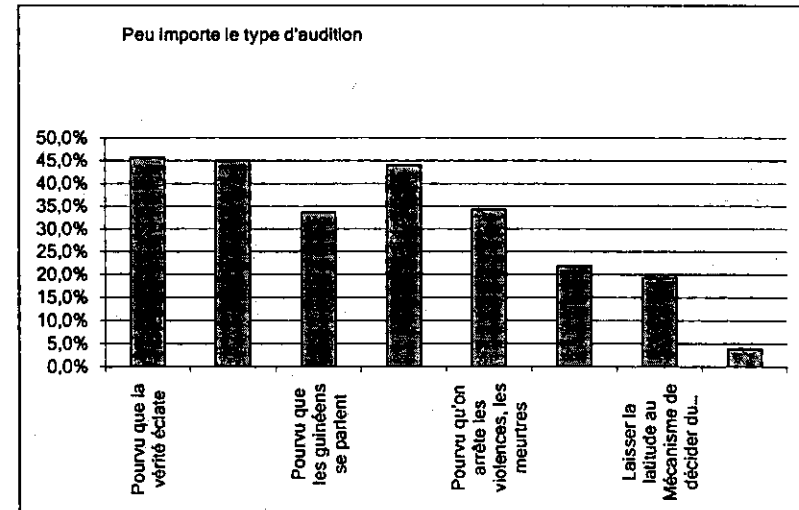


Figure 68\_Motivations pour les auditions à huis-clos

Ils sont nombreux à insister sur l'importance d'éviter des actes de vengeance dans le cadre de la recherche de la vérité.

Pour ceux et celles qui disent « peu importe », au moins une demi-douzaine d'arguments sont évoqués, dans l'ordre des choix.



- Pourvu que la vérité éclate,
- Pourvu qu'il y ait la réconciliation,
- Pourvu que la paix s'installe,
- Pourvu qu'on arrête les violences et les meurtres,
- Pourvu que les Guinéens se parlent,
- Pourvu qu'on se sente en sécurité,
- Laisser la latitude à l'organe de décider du mode d'audition.
- Etc...

Le terrain est balisé pour circonscrire l'étendue des compétences de l'organe qui conduira le processus de réconciliation. Son profil et les prérogatives qui lui seront conférés seront alors déterminants de sa marge de manœuvre.

## 5. Attributions et composition de l'organe

### 5.1. Les attributions

Le principe voudrait que les citoyennes et citoyens consultés par la CPRN aient la latitude de définir dans tous les détails possibles la composition et les pouvoirs de l'organe. Cette

extrême précaution vise avant tout à garantir l'indépendance du mécanisme et la liberté du processus qui sera mis en œuvre.

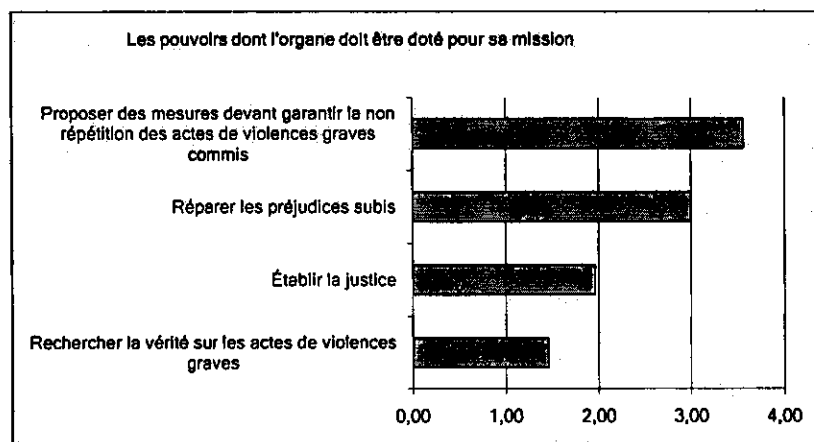


Figure 69\_ Les pouvoirs dont l'organe doit être doté

Sur la question de savoir les pouvoirs dont l'organe devrait être doté, l'ordre des propositions se présente ainsi :

- i. Rechercher la vérité sur les actes de violence grave,
- ii. Etablir la justice,
- iii. Réparer les préjudices subis
- iv. Proposer des mesures devant garantir la non-répétition des actes de violences graves commis.

### 5.2. Effectif de l'organe

Les populations consultées n'ont pas voulu faire une fixation sur le nombre de personnes qui pourraient composer l'organe chargé de gérer le processus de réconciliation. Alors qu'il leur était demandé de choisir entre : 7 membres, 5 membres, peu importe l'effectif ou de proposer un nombre différent, les personnes et groupes enquêtés ont massivement indiqué « peu importe », à 40,13%, contre 25,92 pour 7 membres, et 17,99% pour 5 membres.

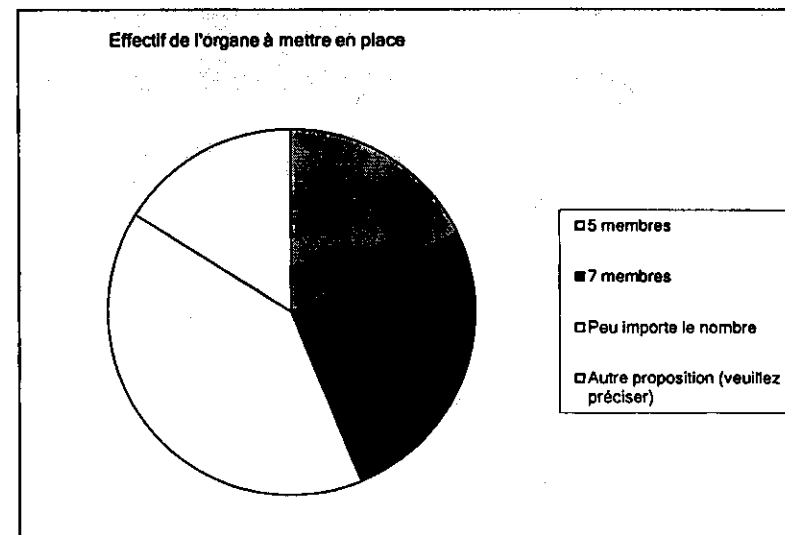


Figure 70\_ Effectif de l'organe à mettre en place

### 5.3. Représentativité des hommes et des femmes

Sur la proportion d'hommes et de femmes dans l'organe, les avis sont assez partagés. La seule évidence qui se dégage est que les personnes consultées sont attachées à une bonne représentation des deux sexes, sans prépondérance de l'un sur l'autre.

Pour un organe de 5 membres, la répartition serait de 3 hommes pour 2 femmes. Pour un organe de 7 membres, la composition serait de 4 sur 3 en faveur des hommes.

### 5.4. Profil des membres

Qui peut être membre de l'organe chargé de mettre en œuvre le processus de réconciliation nationale ? Des propositions de profil ont été faites pour permettre aux participants aux consultations nationales de choisir.

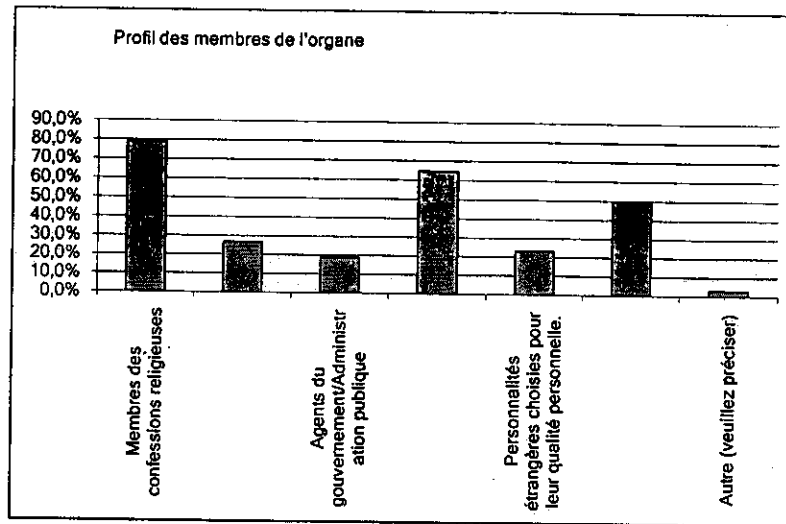


Figure 71\_Profil des membres de l'organe

Le classement des préférences donne dans l'ordre :

- i. Membres des confessions religieuses,
- ii. Personnalités nationales choisies pour leur qualité personnelle,
- iii. Membres des organisations de la société civile,
- iv. Membres des professions libérales,
- v. Personnalités étrangères choisies pour leur qualité personnelle
- vi. Agents du gouvernement/administration.

La notation des profils montre que les Guinéens n'ont pas de préférence pour une catégorie de citoyens donnée. Un organe qui combinerait la variété manifestée des profils rencontrerait donc leur adhésion.

## Chapitre 4 : De la place de la justice dans le processus de la réconciliation nationale

Pour Ban Ki Moon, Secrétaire Général de l'Organisation des Nations Unies: « *Lorsqu'il est nécessaire de mettre en place des mécanismes transitoires, il convient d'adopter une démarche intégrée menant de front les procès en matière pénale, les réparations, la recherche de la vérité, la réforme des institutions, la sélection ou la révocation des fonctionnaires, ou combinant judicieusement ces différents éléments.* » C'est dire la place importante qui est accordée à la justice dans un tel processus.

En effet, la justice représente un des principaux maillons de ce processus. Elle doit permettre à travers les procès auxquels elle devra donner lieu, de juger les responsables des violations passées dans des procès équitables et transparents afin de lutter contre l'impunité et de rétablir l'Etat de droit.

Le besoin de justice exprimé par les personnes enquêtées dans le cadre de ces consultations nationales démontre que les Guinéennes et les Guinéens veulent dans une grande proportion connaître la vérité sur les actes de violences qui ont été perpétrés à travers les différentes administrations qui ont gouverné le pays.

Elles sont donc nombreuses les personnes qui aspirent à la justice et qui désirent que les auteurs présumés des actes de violences subies par elles, leurs proches ou tout autre personne, soient traduits devant les tribunaux, quitte à bénéficier ultérieurement d'une amnistie après la reconnaissance de leur responsabilité.

### 1. Sur la poursuite des présumés auteurs d'actes de violences graves

75,9% des personnes interrogées estiment que les présumés auteurs de violences graves doivent obligatoirement être poursuivis par la justice. Ce qui montre à quel point le désir de justice est largement exprimé par la population.

Réponses	Pourcentage
Oui	75,9%
Non	17,4%
Ne se prononce pas	6,3%

Tableau 23\_Possibilité de poursuite contre les présumés auteurs

Pour ces personnes, les tribunaux doivent poursuivre les auteurs des crimes parce que cela concourt au rétablissement de la vérité, consolide l'Etat de droit et consacre la primauté du droit qui soumet chaque individu à son verdict. Les personnes qui défendent cette position estiment que c'est le passage obligé de la justice (« pour qu'il y ait justice » retrouve-t-on fréquemment dans les motivations)

## 2. Les types de faits et actes de violence graves à soumettre à la justice

Dans des proportions très importantes, les personnes interviewées estiment que les infractions suivantes doivent passer devant les tribunaux : les assassinats (91.5%), les arrestations et détentions arbitraires (69.5%), les actes de tortures (61.5%), les coups et blessures graves (60.8%), les incendies de maisons (58.4%).

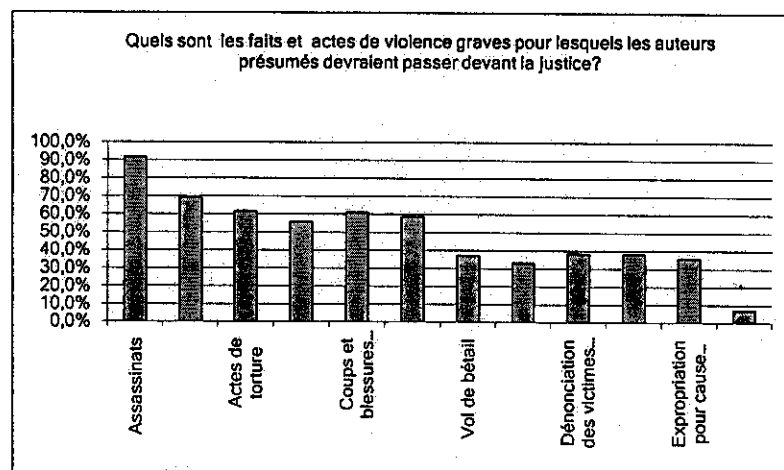


Figure 72\_ Les actes de violences à soumettre à la justice

Pour les répondants, il n'est pas admissible de solliciter le pardon pour des crimes de ce genre, il est indispensable que les tribunaux connaissent de ces affaires afin que la responsabilité de leurs auteurs soit clairement définie et que des sanctions judiciaires soient prononcées.

## 3. Sur la possibilité d'amnistier des auteurs de violences graves

Sans être en contradiction avec les réponses précédentes les personnes interviewées sont partagées sur la possibilité de l'amnistie qui se définit comme l'acte du législateur qui efface rétroactivement le caractère punissable des faits auxquels il s'applique. Selon le cas,

l'amnistie empêche ou éteint l'action publique, annule la condamnation déjà prononcée ou met un terme à l'exécution de la peine. Les peines amnistiées ne figurent plus au casier judiciaire.

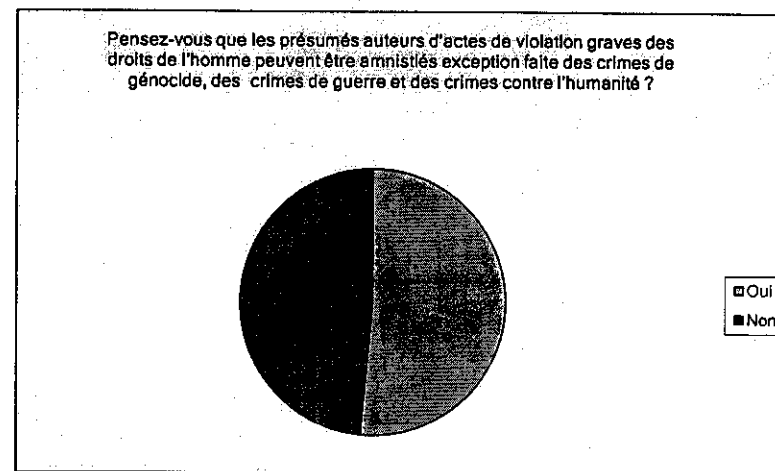


Figure 73\_ Possibilité de l'amnistie des présumés auteurs

Sur cette question les personnes interviewées sont partagées ; 51.4% d'entre elles y sont favorables à condition que les présumés auteurs soient jugés. Tandis que 48.6% des personnes interrogées refusent la possibilité d'amnistier les personnes reconnues coupables des crimes qui auront été jugés. Pour les personnes favorables à l'amnistie, elles considèrent que pour les besoins d'une réconciliation réussie, il est admissible que les coupables une fois jugés bénéficient d'une amnistie.

Elles estiment également qu'une telle mesure serait de nature à garantir un climat social apaisé à la suite des procès. Pour celles qui adoptent une position contraire, la gravité des crimes commis impose que les auteurs reconnus subissent la rigueur de la loi et que les sanctions aient une portée pédagogique pour garantir la non répétition.

## 4. Relations des personnes enquêtées avec les événements

Deux-tiers des personnes qui ont répondu déclarent être victimes des événements graves qui sont survenus en République de Guinée depuis son indépendance à nos jours. Ce très fort taux peut être expliqué par le fait que la question concerne à la fois les victimes directes que les personnes affectées d'une manière ou d'une autre par les faits de violence survenus.

Ceci rejoint une déclaration très récurrente durant la collecte d'information : Tous les Guinéens ont été victimes de la violence de l'Etat. Le sentiment que tout le peuple, toutes les



régions et tous les groupes ethniques ont été victimes de l'arbitraire et de la violence étatique à travers les différentes républiques est largement répandu parmi les personnes interrogées. Toutefois, il faut relever qu'en plus des membres des associations de victimes qui ont participé aux consultations, de nombreuses autres personnes ont fait état des violences subies par des membres de leurs familles ou par elles-mêmes.

#### 5. Connaissance des victimes de violations et abus

Les répondants connaissent les victimes des différents types de violations perpétrées : assassinats de proches (54.6%), arrestations et détentions arbitraires (55%), actes de tortures (55.7%), pillages de biens (54.1%), viols individuels et collectifs (27.7%) etc. Ces taux relativement importants peuvent s'expliquer par le fait que soit certaines victimes se trouvaient parmi les personnes enquêtées, soit certaines de ces violations graves des droits de l'homme sont récentes et donc largement connues de l'opinion publique. Ou encore que le souvenir des crimes perpétrés il y a un certain nombre d'années a été suffisamment relayé dans les familles, les regroupements communautaires ou professionnels.

#### 6. Perception de la Justice guinéenne

Les personnes interrogées ont attribué une liste de caractéristiques très négatives à l'endroit de la justice guinéenne. Elle est perçue comme étant lente dans les procédures, corrompue, à la solde du politique etc. Cette appréciation est en parfaite corrélation avec le diagnostic fait par le gouvernement et qui a conduit à la mise en place d'une réforme du secteur judiciaire.

#### 7. Priorisation des mécanismes de réconciliation nationale

Bien que les personnes enquêtées aient classé en troisième position la justice, après les réformes institutionnelles et les réparations et avant la vérité, il ne faut pas croire que le désir de justice soit secondaire. Cette classification est pragmatique, elle s'inscrit dans l'avenir.

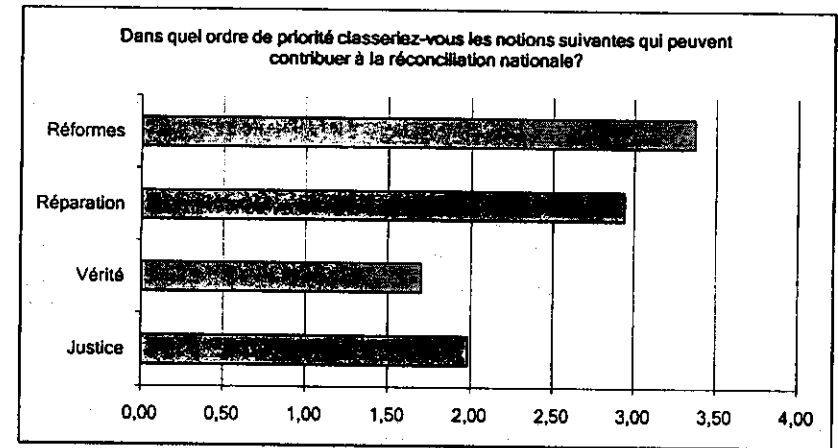


Figure 74. Classement des mécanismes de justice transitionnelle

La question est comprise par les personnes enquêtées comme la priorisation des actions du mécanisme à mettre en place et non la priorisation de leurs revendications et aspirations.

## Chapitre 5 : Des Réparations

Les réparations dans le sens de la justice transitionnelle visent à procurer des compensations aux victimes de violations des droits de l'homme, de manière à corriger au moins en partie le mal qui leur a été fait, à les aider à surmonter les conséquences des violations subies et à leur permettre de se reconstruire. Les réparations peuvent inclure des paiements d'argent, des avantages sociaux comme l'accès gratuit aux soins ou à l'éducation et des compensations symboliques comme des excuses publiques. C'est une reconnaissance par l'État des préjudices causés. Ce qui aboutit à une prise de mesures visant à remédier autant que faire se peut au préjudice causé. Ces mesures sont diverses et variables. Elles peuvent être matérielles ou symboliques, individuelles ou collectives.

Dans le cadre des consultations nationales, les Guinéennes et les Guinéens se sont prononcé sur les réparations.

### 1. Rapport avec les événements de violences passés

Dans le but de cerner le sens des réactions des personnes ayant pris part aux enquêtes, il a été demandé aux uns et aux autres de préciser s'ils avaient été directement victimes ou affectés d'une certaine manière par les événements et atrocités passés. Un grand nombre de personnes ont répondu par l'affirmative.

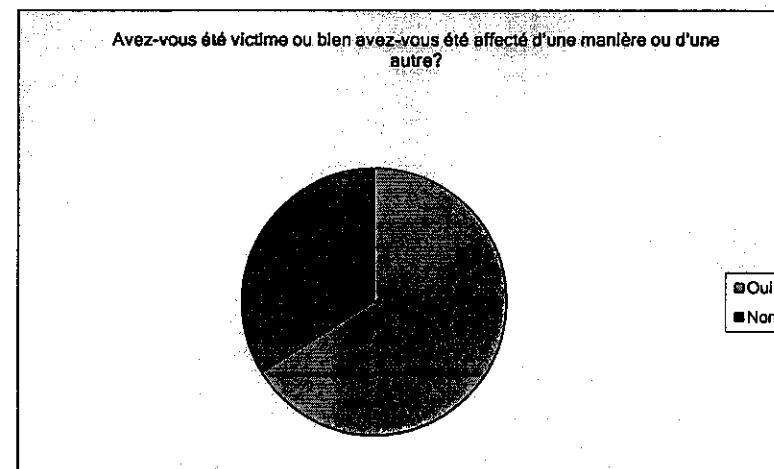


Figure 75\_Statut de victime de la personne consultée

Ce sont 66,12% des personnes qui estiment avoir été victimes ou affectées par les violences survenues dans le pays pendant la période considérée. Cette position est évocatrice et a une incidence indéniable, non seulement sur les réponses aux autres points de discussion, mais démontre l'étendue des abus que les Guinéennes et Guinéens ont subis. On peut dès lors admettre que quel que soit le sens de leur position par rapport aux thématiques des consultations, les répondants se sont exprimés en toute connaissance de cause.

L'autre aspect de la question consiste à savoir si les personnes qui se sont prêtées à l'exercice ont connaissance d'autres citoyennes et citoyens qui auraient été victimes des violations graves intervenues dans le pays. Au-delà de répondre par oui ou par non, les intervenants ont illustré les catégories de violations que leurs proches ont subies, telles que cela apparaît dans le tableau ci-dessous.

Connaissez-vous des gens qui ont subi l'une ou plusieurs des violations suivantes?

Options de réponses	Pourcentage
Assassinat de proches	54,6%
Arrestations et détentions arbitraires	55,7%

Actes de torture	46,7%
Coups et blessures graves	43,1%
Atteinte aux biens mobiliers et immobiliers	33,1%
Expropriation pour cause d'intérêt public sans indemnisation préalable	15,5%
Réquisition forcée	12,1%
Viols individuel et collectif	27,7%
Prostitution forcée	8,0%
Esclavage sexuel	5,5%
Mutilation corporelle	16,2%
Incendie des maisons	42,7%
Pillages des biens	54,1%
Dévastations des champs	10,4%
Dénonciations calomnieuses	16,0%
Spoliations de biens et de propriétés	15,9%
Atteinte à l'intégrité physique et morale	24,6%
Privations (nourriture, eau, éducation)	9,9%
Souffrance morale	29,0%
Abus de pouvoir	31,9%
Victime de violence et de traumatisme	15,5%
Autre violation	3,5%

Tableau 24\_ Connaissance de victimes des violences

## 2. Préférences en matière de réparations

Parmi les différentes réparations soumises à l'appréciation des personnes interrogées, six ont particulièrement rencontré leur adhésion : les indemnisations (62%), la restitution des biens confisqués (54.6%), les excuses publiques (47%), les hommages aux victimes (43.3%), la demande de pardon de la part des personnes impliquées (58.3%), la demande de pardon de la part de l'Etat (51.9%). Il faut noter que les excuses publiques provenant des personnes impliquées et de l'Etat ont souvent été recommandées dans les différents entretiens individuels, les focus groups et les rencontres communautaires. Les modalités de ces excuses publiques ont été proposées par certaines personnes interrogées qui estiment, pour les unes,

qu'elles doivent impliquer toute la classe politique, et pour d'autres, qu'elles doivent émaner des patriarches régionaux ou des plus hautes autorités religieuses.

Options de réponses	Taux de choix de l'option
Restitution des biens confisqués/spoliés	54,6%
Indemnisation	62,0%
Réadaptation (Prise en charge médicale et psychologique)	36,3%
Recherche de personnes disparues	23,8%
Excuses publiques	47,0%
Hommage aux victimes	43,6%
Construction d'écoles	37,8%
Construction de centres de santé	36,2%
Construction de villages	28,1%
Octroi de microcrédits	35,4%
Octroi de bourses d'études	34,4%
Construction d'infrastructures sociales collectives	38,6%
Réintégration dans l'emploi/Création d'emplois	39,3%
Construction des Monuments pour les victimes	23,7%
Enterrement des restes des victimes dans la dignité	26,1%
Demande de pardon de la part des personnes impliquées	58,3%
Demande de pardon de la part de l'Etat guinéen	51,9%
Autre	2,4%

Tableau 25\_ Préférences en matière de réparations

Au cours de ces échanges avec les groupes cibles, la reconnaissance de l'innocence d'un certain nombre de personnalités guinéennes qui auraient été condamnées abusivement par les administrations passées a été souvent proposée comme étant un type de réparation indispensable pour adoucir les effets du préjudice subi par leurs familles et parfois même par leurs communautés ethniques. Celles-ci ont dû subir par le fait de ces condamnations jugées arbitraires, des discriminations plus ou moins graves, des privations ou des exclusions de tout genre.

L'érection de stèles a été souvent recommandée par les personnes interviewées comme réparation, de même que l'identification des charniers et la création d'un musée.

De nombreuses personnes ont également estimé que la réparation n'est pas importante tant que la vérité a été rétablie et les responsabilités situées.

### 3. Les types de préjudices éligibles aux réparations

Prioritairement les personnes enquêtées retiennent que les crimes suivants devront ouvrir droit à réparation : assassinat de proches (66,3%), arrestations et détentions arbitraires (63,5%), actes de torture (55,2%), coups et blessures graves (56,8%), atteinte aux biens mobiliers et immobiliers (53,0%), viols individuels et collectifs (46,4%), incendies des maisons (59,5%), pillages des biens (67,8%) etc.

Selon vous, pour quel(s) type(s) de dommage(s)/préjudice(s) des réparations pourraient-elles être envisagées?

Options de réponses	Pourcentage de choix de la réponse
Assassinat de proches	66,3%
Arrestations et détentions arbitraires	63,5%
Actes de torture	55,2%
Coups et blessures graves	56,8%
Atteinte aux biens mobiliers et immobiliers	53,0%
Expropriation pour cause d'intérêt public sans indemnisation préalable	38,4%
Réquision forcée	27,2%
Viols individuels et collectifs	46,4%
Prostitution forcée	25,3%
Esclavage sexuel	24,9%
Mutilation corporelle	26,9%
Incendie des maisons	59,5%
Pillages des biens	67,8%
Destruction des champs	32,2%
Dénonciations calomnieuses	26,6%
Spoliations de biens et de propriétés (déposséder quelqu'un de ses biens par la force/abus de pouvoir)	33,3%

Atteinte à l'intégrité physique et morale	32,6%
Privations (nourriture, eau, éducation)	27,6%
Souffrance morale	38,1%
Abus de pouvoir	35,2%
Victime de violence et de traumatisme	30,2%
Autre	1,7%

Tableau 26\_ Les dommages éligibles à réparations

Les crimes ayant conduit à la mort d'homme, à la privation de liberté, ou aux atteintes graves portées contre l'intégrité physique ou les biens sont ceux qui ont été privilégiés par les personnes enquêtées. Certaines personnes ont néanmoins relevé qu'il n'y avait pas lieu de distinguer entre les victimes en fonction des préjudices subis, car l'effet d'un crime perpétré sur une personne ou ses proches se doit d'être apprécié au cas par cas.

## Chapitre 6 : De la réforme des institutions

Les réformes institutionnelles sont entendues dans le cadre des consultations nationales comme les changements qui se révèlent nécessaires au niveau des institutions de la République, pour rassurer les citoyens et citoyennes quant aux conditions de renouveau à instaurer dans la gestion publique afin de garantir la non répétition et la réconciliation nationale.

L'opportunité a été donc donnée aux populations d'évaluer un certain nombre d'institutions, sur la base du rôle et de la responsabilité que ces dernières auraient pu avoir dans les événements objets de contentieux du passé.

Elles devraient également proposer les changements (réformes) qu'elles voudraient voir engager pour éviter que de pareilles situations ne se reproduisent. Les domaines de la gestion publique soumis à cette évaluation sont :

- La justice;
- L'administration guinéenne;
- Les forces de défense et de sécurité;
- La presse;
- La gestion du foncier;
- La gouvernance économique;
- La question ethnique;
- Les religions;
- L'école;
- Les partis politiques;

En plus de ces domaines d'analyse, les enquêtés ont eu à se prononcer sur les réformes en cours en Guinée.

### 1. Perception de la justice et propositions de changements

#### 1.1. Appréciations générales sur le système judiciaire

Des critères composites ont été pris en compte pour évaluer l'institution judiciaire, selon la manière dont la population la perçoit.

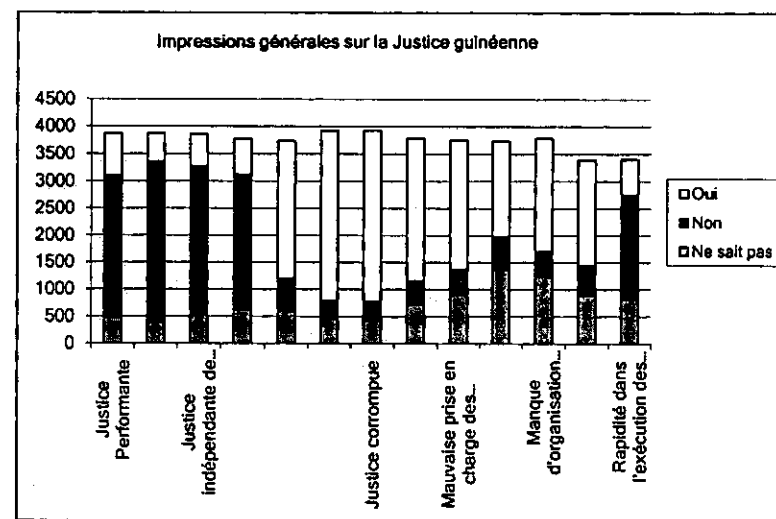


Figure 76. Impressions sur la justice guinéenne

- **Sur la performance :** 68,32% des personnes enquêtées pensent que la justice n'est pas performante. 19,63% pensent le contraire. Cette appréciation montre simplement que les justiciables enquêtés ne croient pas en l'efficacité de la justice.
- **Sur l'équité :** 13,38% des enquêtés jugent la justice équitable, contre 76,59%. L'appréciation relativement sévère tend néanmoins à prouver un manque de confiance des citoyens et dans cette institution. Ils estiment que l'égalité devant les cours et tribunaux n'est pas effective.
- **Sur l'exécution des décisions de justice :** 66,52% des personnes trouvent qu'elle n'est pas rapide. Par contre, 17% trouvent que l'exécution des décisions est rapide, quand une frange similaire indique ne rien savoir de cet aspect du fonctionnement de la justice. Plus loin, 68,30% des personnes disent que les décisions de justice ne sont pas exécutées. Elles sont contredites par 16,39% d'enquêtés et le même taux de personnes déclarent tout ignorer de ce critère d'appréciation.
- **Sur le traitement des dossiers :** 80,43% des enquêtés soutiennent qu'il est lent. 11,55% des personnes approchées ne savent rien de ce domaine. La lenteur dans le traitement des affaires est un critère d'appréciation de la performance. Il a un caractère général et ne peut valablement renseigner sur la qualité spécifique ou le niveau de défaillance indexé.

- **Sur l'indépendance de la justice** : les opinions sont sans appel. 80,76% des hommes et des femmes interrogés soutiennent que « la justice est corrompue ». 69,80% disent qu'elle est aux ordres des politiques.
- **Prise en charge des usagers** : 63,58% des personnes estiment que la prise en charge (incluant l'accueil) des usagers est mal faite. Cet avis est significatif et caractérise un des critères importants de performance quant à l'accès des citoyens et citoyennes au service public de la justice. Mais la prise en charge peut recouvrir des aspects plus larges et cela nécessite d'être documenté au niveau des différentes juridictions pour cerner l'étendue de l'insatisfaction des usagers.
- **Organisation et fonctionnement** : Les personnes consultées ont une opinion largement négative sur l'organisation et le fonctionnement des services de la justice, vus sous l'angle de la perception globale de ces domaines. 47,39% déplorent l'absentéisme du personnel de justice, alors que 36,21% des enquêtés disent ne rien savoir de cette question (une frange significative caractéristique de la familiarité des citoyens et citoyennes avec les services de la justice). 55,35% déplorent le « manque d'organisation des services » quand 32,66% disent n'en rien savoir. Ce critère mesure un des aspects importants du management des juridictions qui nécessite une série de dispositions pratiques se rapportant aussi bien aux qualifications des magistrats et personnel non judiciaire qu'aux procédures en vigueur.

### 1.2. Responsabilités de la justice dans les contentieux du passé

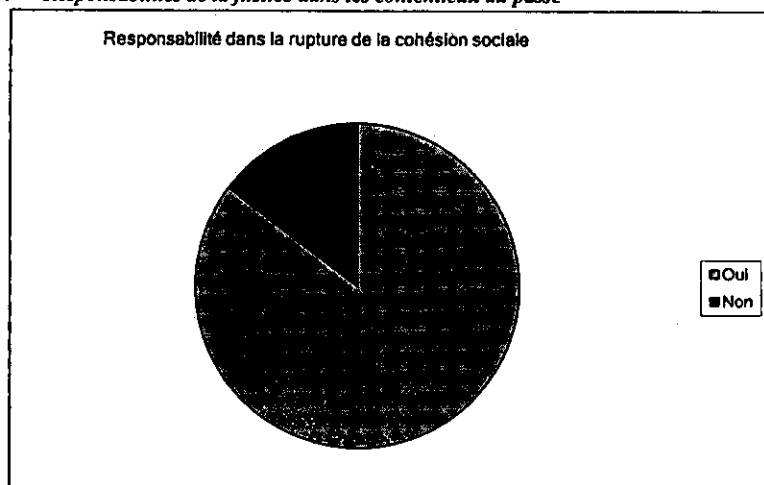


Figure 77\_Responsabilité de la justice dans la rupture de la cohésion sociale

85,34% des personnes enquêtées affirment que la justice a une « responsabilité dans la rupture de la cohésion sociale » ; par contre 14,66% soutiennent le contraire. Ces points de vue sont étayés par des arguments dont la pertinence peut être appréciée à l'aune des crises que le pays a vécues.

Ceux qui indexent la justice mettent en évidence des comportements et attitudes tels que :

La libération des auteurs de violences par la justice

- L'impunité dans plusieurs cas de violences graves;
- Les juges ne disent pas le droit;
- La justice ne défend pas les victimes;
- La justice est faite en fonction des personnes jugées et non du droit;
- Les juges sont corrompus/le personnel de justice prend de l'argent aux justiciables;
- La justice est partielle, source de haine et de révolte;
- La Justice à la solde du pouvoir politique;
- La Justice au service des riches;
- Le manque d'équité dans les décisions;
- Des jugements faits pour la forme, les décisions ne sont pas exécutées;
- La justice manque d'indépendance;
- Le laxisme dans les jugements;
- Les procédures trop longues créent la frustration chez les victimes;
- La justice donne raison aux plus forts au détriment des victimes de violations;
- La justice est devenue commerciale.

Les personnes qui ne croient pas en la responsabilité de la justice ne manquent pas d'arguments non plus. En général, elles soutiennent que :

- La justice seule ne peut pas être responsable de la rupture de la cohésion sociale, c'est la mauvaise gouvernance économique, sociale et sécuritaire qui est en cause;
- L'ignorance de la mission assignée à la justice par la population;
- Des améliorations en cours grâce aux réformes;
- Les tribunaux manquent de moyen pour travailler efficacement;
- Les dirigeants exercent trop de pression sur les juges;
- Les magistrats ont peur de dire le droit dans un pays où prévaut la violence perpétuellement;
- Le pouvoir judiciaire n'est pas réellement séparé du pouvoir exécutif;
- La justice fait ce qu'elle peut.

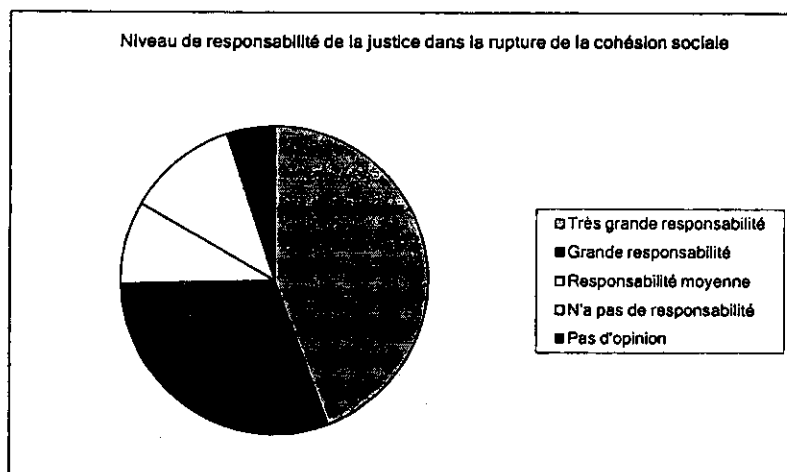


Figure 78\_Niveau de responsabilité de la justice

Les appréciations des citoyens et citoyennes sur la qualité et le fonctionnement de la justice, au-delà de tout jugement de valeur (et en tenant compte des approximations dues à la capacité d'analyse d'un grand nombre d'enquêtés sur ce domaine de gestion publique qui est d'une complexité certaine) donne une photographie sans équivoque de ce que les Guinéens et Guinéennes pensent du pouvoir judiciaire.

L'enquête a donné l'occasion aux populations d'apprécier d'autres éléments en lien avec l'institution judiciaire.

### 1.3. Participation des femmes

La participation des femmes à la gestion publique est considérée comme un facteur d'amélioration des performances, surtout quand il s'agit de la prise en compte des groupes spécifiques. La question posée est la suivante : *Est-ce qu'une plus grande présence des femmes dans la justice contribuera à améliorer son fonctionnement ?*

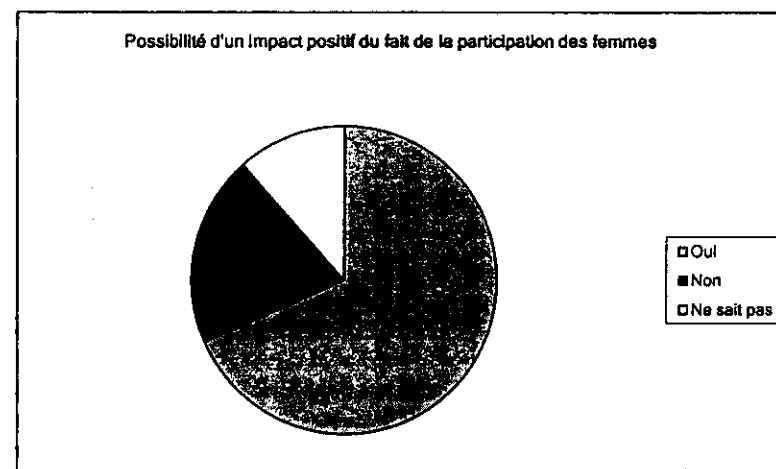


Figure 79\_impact possible de la participation des femmes sur la justice

68,32% des enquêtés ont répondu par l'affirmative, contre 20,25% alors que 11,43% des personnes disent qu'elles ne savent pas. La conséquence de cette appréciation, c'est le besoin de recruter plus de femmes au sein du personnel judiciaire : il restera à définir à quels niveaux de l'administration de la justice cette présence serait la plus utile pour avoir l'impact recherché.

### 1.3. Propositions de réformes

Sept (07) propositions d'amélioration ont été proposées à l'appréciation des groupes et personnes enquêtés. Les avis sont édifiants :

Dans l'ordre décroissant, les propositions retenues sont :

- Sanctionner les magistrats qui violent la loi,
- Informer et sensibiliser les populations sur toutes les lois réprimant les crimes,
- Séparer effectivement les pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire,
- Exécuter les décisions rendues dans le délai prévu par la loi,
- Favoriser un meilleur accès des groupes vulnérables et défavorisés à la justice,
- Améliorer la prise en charge des personnes qui ont recours à la justice,
- Renforcer le régime pénitentiaire en vue de l'adapter aux normes internationales.

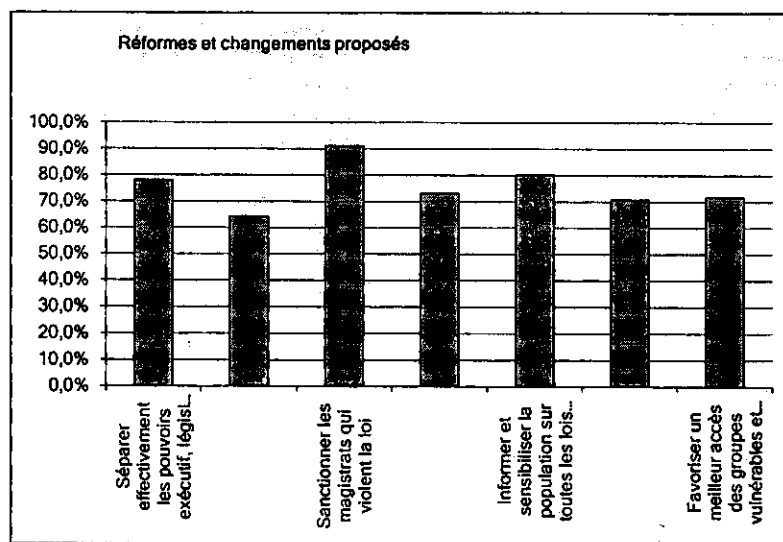


Figure 80\_Changement préconisé pour améliorer le service de la justice

L'enjeu consisterait pour les pouvoirs publics guinéens à apprécier l'adéquation de ces centres d'intérêt avec les efforts actuels de réformes du système juridique et judiciaire du pays et en assurer leur connaissance et leur jouissance à toutes les populations.

## 2. Perception de l'administration guinéenne et propositions de changements

L'administration publique est la vitrine de la gestion d'un pays. Les pratiques qui s'y déroulent rendent compte de la qualité des services offerts aux citoyens et citoyennes, administrés et contribuables. Dans le cadre des consultations nationales sur la réconciliation, les populations ont évalué l'administration guinéenne sous plusieurs facettes, sur le plan général. Elles ont ensuite donné leurs avis sur les responsabilités qui reviendraient à l'administration dans la rupture de la cohésion sociale avant de formuler des propositions de réformes ou de changements.

### 2.1. Appréciations générales sur l'administration publique

Plusieurs critères ont été utilisés pour apprécier l'image que les administrés ont de l'administration. Les avis se recoupent sur des points essentiels que nous analysons :

- **Sur la performance de l'administration** : Seulement 22,24% des personnes trouvent l'administration performante, contre 67,14% ; alors que 10,24% ne savent rien de la question.
- **Sur la rapidité dans le traitement des dossiers** : 79,30% des enquêtés disent que le traitement des dossiers est lent. 11,24% prennent le contre-pied de cet avis, alors que 9,64% n'ont pas d'avis sur la question.
- **Sur la formation des agents publics** : 27,33% des personnes soutiennent que les fonctionnaires sont bien formés ; contre 55,24%, et 17,21% qui ne savent pas ce qui est fait dans ce domaine.
- **Sur la ponctualité des agents à leurs postes** : 64,80% des personnes enquêtées estiment que les agents publics ne sont pas ponctuels à leurs postes. 18,70% déclarent sagement n'en rien savoir, alors que 16,74% sont d'avis que les agents respectent la ponctualité au lieu de travail.
- **Sur la représentation des groupes vulnérables et défavorisés** : Pour 71,55% des personnes qui ont accepté de répondre à l'enquête, ces groupes ne sont pas bien représentés dans l'administration. 18,22% des répondants n'ont pas d'information sur la question, à la différence de 10,39% qui croient savoir que les groupes vulnérables et défavorisés sont bien représentés.
- **Sur l'équité dans le traitement salarial** : Plus de la moitié des répondants (60,05%) disent qu'il n'y pas d'équité dans la rémunération des agents publics. Environ le tiers des enquêtés (30,59%) avouent tout ignorer de la chose, contre 9,80% qui se satisfont du niveau de traitement appliqué.
- **Sur la qualité de la sécurité sociale** : 61,83% n'en sont pas satisfaites. 30,37% ne sont pas au courant de la question, mais 8,25% croient que tout va bien dans le domaine.
- **Sur la transparence dans le recrutement** : Ce domaine de la fonction publique nationale a été décrié par 80,28% des personnes interrogées ; 7,43% des personnes pensent qu'il n'en est rien, quand 12,55% déclarent ne pas savoir ce qu'il en est réellement.
- **Sur la corruption dans les services publics** : Ce domaine sensible de la gouvernance administrative ne reçoit que la grâce de 8,44% des enquêtés contre la très grande majorité de 84,42%. 8,60 n'ont pas d'opinion sur le sujet.



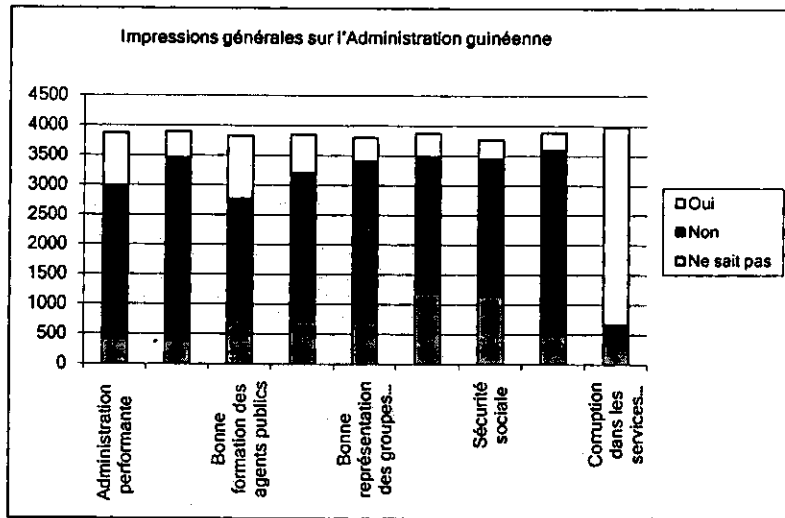


Figure 81\_Impressions sur l'administration guinéenne

Selon les populations enquêtées, l'administration publique nationale est trop politisée et gangrenée par des pratiques de corruption et le clientélisme. Les considérations ethniques prévalent sur des critères objectifs dans le recrutement, la promotion et la rémunération des agents. Certains soutiennent que l'administration est trop « vieille » avec des pratiques peu conformes aux exigences de performance des services publics.

### 2.2. Responsabilités de l'administration dans les contentieux du passé

Est-ce qu'on peut considérer que l'administration a des responsabilités dans les crises que la Guinée a connues ? Plus de la moitié des personnes sont d'avis que l'administration a des responsabilités dans la rupture de la cohésion sociale (54,28%). 10,67% nient toute responsabilité de l'administration dans ces crises. Le reste des enquêtés donnent des points de vue sur les causes de la crise de confiance entre les administrés et l'administration. Cette responsabilité est appréciée à des degrés divers.

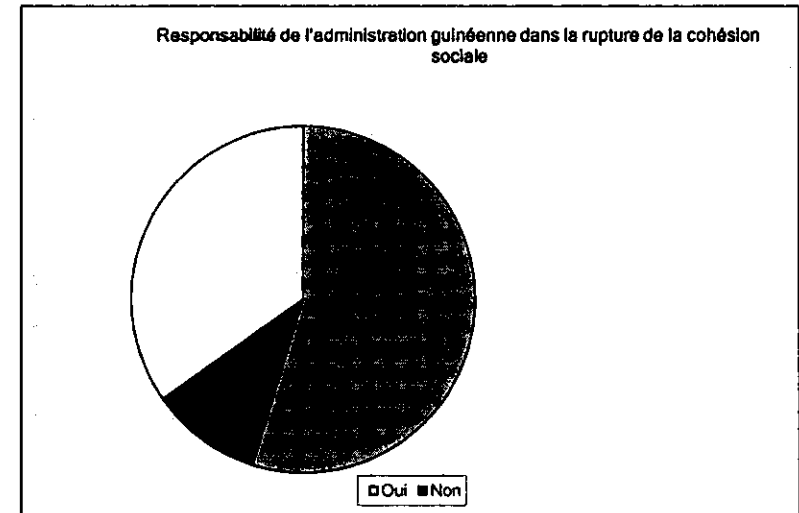


Figure 82\_Responsabilité de l'administration dans la rupture de la cohésion sociale

Ils indexent l'ethnocentrisme, la gabegie, la corruption et d'autres phénomènes peu orthodoxes qui ne vont pas dans le sens de l'intérêt général.

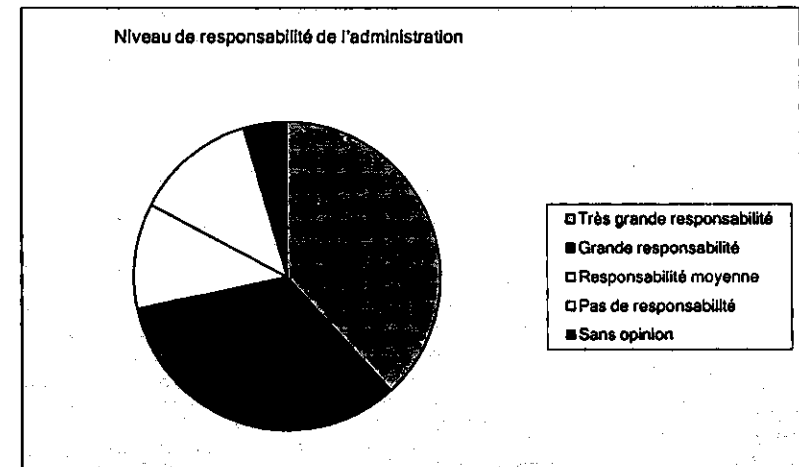


Figure 83\_Niveau de responsabilité de l'administration

### 2.3. Propositions de réformes

De nombreuses propositions sont faites pour améliorer la qualité de l'administration et renouer les fils de la confiance. Au-delà de réformes à proprement parler, ce sont des domaines dans lesquels les administrés voudraient voir des changements s'opérer pour à nouveau se fier aux services objet des critiques.

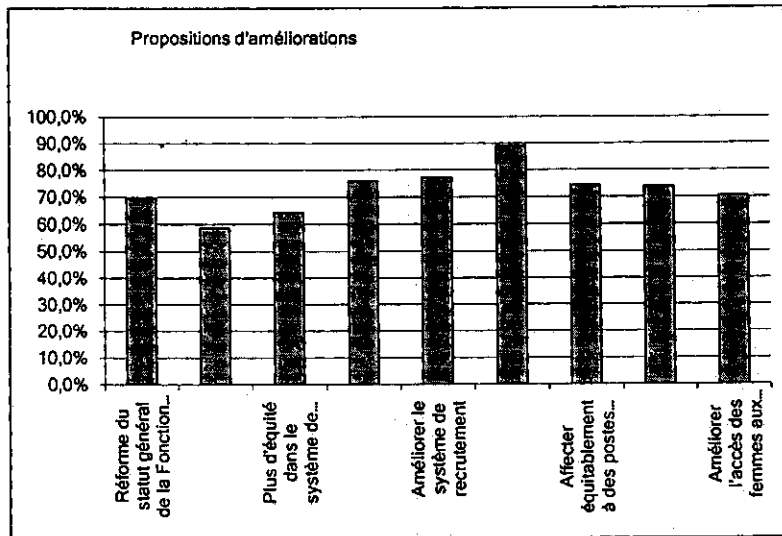


Figure 84\_ Propositions d'améliorations de l'administration

Il s'agit dans l'ordre décroissant de :

- i. Favoriser le mérite et la compétence
- ii. Améliorer le système de recrutement
- iii. Renforcer les organes de contrôle des services de l'Etat
- iv. Affecter équitablement à des postes de responsabilité
- v. Séparer les postes techniques des postes politiques
- vi. Améliorer l'accès des femmes aux postes de responsabilité
- vii. Réformer le statut général de la fonction publique
- viii. Plus d'équité dans le système de rémunération des agents publics
- ix. Réforme du code de travail.

Des suggestions ont été faites pour soutenir ces propositions dans le sens d'une opérationnalisation rapide. Parmi les attentes les plus usuelles, nous retenons :

- i. La formation des agents
- ii. La lutte contre la corruption
- iii. Le respect du système de carrière
- iv. Le rajeunissement du personnel de l'Etat
- v. Améliorer la pension des retraités
- vi. Sanctionner les détournements de deniers publics
- vii. Mettre en œuvre le statut général des agents publics
- viii. Mettre en place un système de formation continue des fonctionnaires
- ix. Promouvoir plus de femmes et de jeunes à des postes de responsabilité
- x. Améliorer la rémunération des agents de l'Etat.

Certains des points soulevés appellent à l'adoption de mécanismes de gestion publique axés sur des procédures plus transparentes et des règles pour assurer plus de performance au sein de la fonction publique.

### 3. Perception des forces de défense et de sécurité et propositions de changements

#### 3.1. Appréciations générales des forces de défense et de sécurité

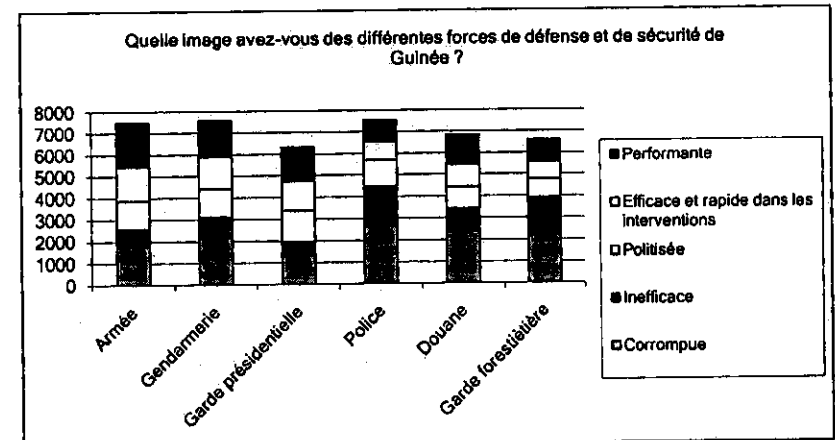


Figure 85\_ Impressions sur les forces de défense et de sécurité

Les forces publiques qui ont été évaluées par les citoyens dans le cadre des consultations nationales sont : l'armée, la gendarmerie, la police nationale, la garde présidentielle et la garde forestière. Il est évident que dans le contexte de la Guinée, demander aux citoyennes et citoyens de donner leurs opinions sur ces forces relève du risque pour quelques-uns. La raison en est que, l'armée a été quasi-permanente dans les différentes crises que le pays a vécues depuis son indépendance. Elle a été souvent mise en cause, y compris à une période récente.

Les populations ont compris le but de l'exercice et s'y sont prêtés de bon cœur. Les points de vue généraux sur les différents corps des forces publiques sont illustratifs de la situation d'ensemble.

Les critères considérés sont :

- Performance générale
- Efficacité et rapidité dans les interventions
- Rapport à la politique
- Efficacité
- Corruption

Il apparaît clairement que les populations n'ont globalement pas une bonne impression des FDS. Une appréciation collective de divers corps de défense et de sécurité qui nécessite assurément un éclairage sur divers aspects de l'appréciation.

### 3.2. Responsabilités des forces de défense et de sécurité

C'est la question centrale se rapportant à l'appréciation des FDS par la population : *Pensez-vous que les forces de défense et de sécurité ont une responsabilité dans la rupture de la cohésion sociale ?*

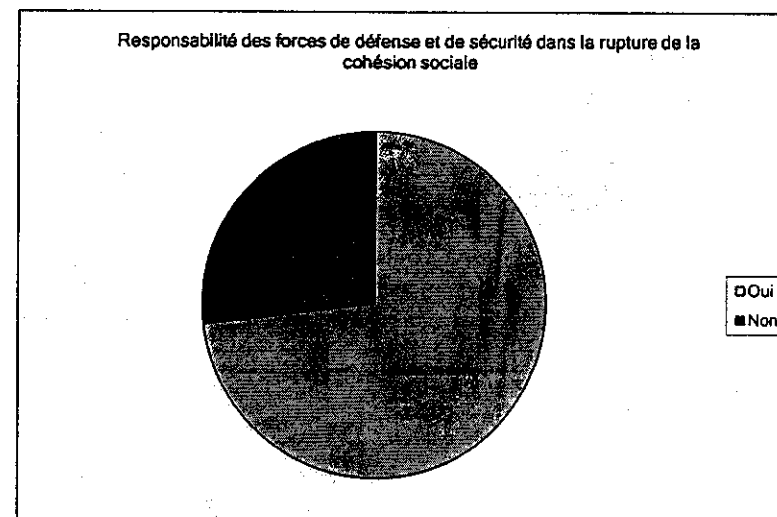


Figure 86\_Responsabilité des FDS dans la rupture de la cohésion sociale

Pour 72,91% des personnes, la réponse est oui, pendant que 27,09% disent le contraire. Le taux élevé de réponse affirmative confirme une réalité bien connue en Guinée : l'armée et dans une certaine mesure les autres forces de défense et de sécurité n'ont jamais été loin de la gestion de l'Etat. Et au regard de leur rôle dans les régimes respectifs et dans les événements les plus marquants de violations de droits de l'homme, leur responsabilité générale semble établie.

Cette question est de celles qui ont été les plus illustrées par les commentaires des personnes enquêtées. Les avis sont bien entendus partagés et parfois contradictoires.

A la charge des FDS	En faveur des FDS
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les FDS sont corrompues</li> <li>• Des considérations ethniques dans les interventions</li> <li>• Elles sont responsables de massacres</li> <li>• Elles sont impunies quand elles commettent des exactions sur les populations</li> <li>• Beaucoup d'agents des FDS arnaquent les citoyens</li> </ul>	<p>Les FDS sont là pour la population</p> <p>Les FDS accomplissent convenablement leur mission</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les agents obéissent aux ordres qui leur sont donnés</li> <li>• Les FDS protègent et sécurisent la population</li> </ul>

<p>Les FDS appliquent des ordres de leurs supérieurs qui sont (trop) politisés</p> <p>Les agents sont mal formés et ignorent les droits des citoyens</p> <p>Les FDS ne sont pas républicaines</p> <p>Massacres commis lors des manifestations publiques, référence au 28 septembre</p> <p>Elles sont à la solde du pouvoir politique</p> <p>Mauvais comportements des agents dans le maintien de l'ordre qui créent la frustration des populations</p> <p>Les FDS n'appliquent pas la loi/Abus de pouvoir</p> <p>Les FDS ont des pratiques partisans</p> <p>Cupidité au sein des forces de l'ordre</p> <p>Traitements inhumains et dégradants commis sur les citoyens</p> <p>Des pratiques arbitraires qui ne sont pas sanctionnées</p> <p>Manque de respect aux citoyens dans les services de maintien de l'ordre</p> <p>Complaisance avec les auteurs de crimes</p> <p>Maltraitance des populations dans les zones rurales par la garde forestière</p> <p>Pratiques de détournement/forfaitures dans les services par les agents des FDS</p> <p>Manque de neutralité dans les manifestations publiques</p> <p>Manque de professionnalisme dans la gestion des manifestations politiques</p> <p>Utilisation excessive de la force</p> <p>Comportements contraires aux valeurs des forces publiques</p> <p>xxv. L'armée est trop impliquée dans la politique</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Elles sont au service de la nation</li> <li>• Les FDS sont souvent victimes de violences de la part des citoyens</li> <li>• Elles sont indépendantes des pouvoirs</li> <li>• Elles jouent leur rôle de surveillance</li> <li>• Les FDS jouent leur rôle de protection des citoyens</li> <li>• Elles sont performantes et disponibles pour défendre les populations</li> <li>• Elles sont instrumentalisées par les autorités politiques</li> <li>• Les FDS sont aussi victimes de la mauvaise gouvernance</li> <li>• L'armée guinéenne n'a jamais reculé face à l'ennemi</li> <li>• Il y a des améliorations depuis quelques temps grâce aux réformes</li> <li>• Les forces armées sont intègres</li> <li>• Il y a des brebis galeuses mais la majorité des FDS font bien leur travail</li> <li>• Certains agents sont corrompus mais cela n'as pas d'incidence sur la cohésion sociale</li> </ul>
--	---

Tableau 27\_ Arguments pour ou contre le rôle des FDS dans la rupture de la cohésion

Il ressort de ces opinions diversifiées que les populations ont une opinion mitigée du rôle que les Forces de défense et de sécurité ont pu jouer dans la vie du pays, en lien avec les événements de contentieux. De plus, il y a un grand amalgame pour certains s'agissant de la qualification générique des FDS.

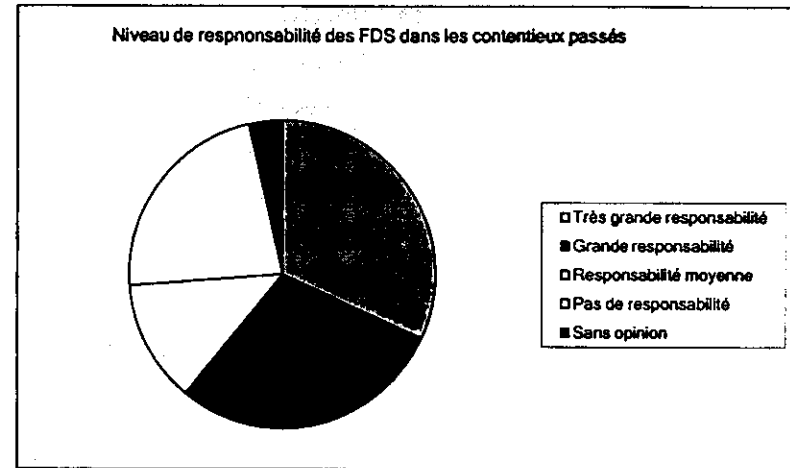


Figure 87\_Niveau de responsabilité des FDS

Des cas spécifiques de violations ont été cités, comme des tueries, des massacres, des viols et autres exactions qui sont attribués à des corps spécifiques. La corruption semble généralisée avec une accentuation localisée pour certains types d'abus dans des zones précises, mettant en scène une catégorie de force de manière précise.

Un grand nombre de personnes trouvent qu'il est injuste d'accuser des agents qui ne font qu'exécuter des ordres de leurs supérieurs. Le rapport à la hiérarchie vise ici à préciser un niveau de responsabilité qui serait faible voire inexistant pour les exécutants alors qu'elle serait entière pour les donneurs d'ordre. Cette vision est très discutable en matière de droits humains.

Il existe dans la société guinéenne des cas de violation récurrente de droits de l'homme mettant en cause les forces de l'ordre. Cela concerne les situations de violences politiques mais aussi des pratiques ordinaires de maintien de l'ordre qui se résultent par des violences.

La violence politique est très présente dans la vie publique guinéenne, depuis de nombreuses années. Elle a donné lieu à des violations massives des droits de l'homme sous presque tous les régimes. Sous prétexte de maintenir l'ordre les forces de sécurité se sont retrouvées au cœur des événements politiques.

Le cas de l'armée doit être traité de manière spécifique. C'est le corps des forces publiques le plus organisé et celui qui a été le plus actif sur la scène politique. Au-delà des efforts dans le cadre de la réforme du secteur de la sécurité, des actions idoines nécessitent d'être menées pour replacer l'institution militaire dans la République, par rapport au jeu politique.

Il faut noter la proportion intéressante de personnes qui relèvent que les forces de défense et de sécurité n'ont pas de responsabilité dans la rupture de la cohésion sociale : 22,79%. Si en dépit des apparences, un Guinéen sur cinq pense cela, c'est une opinion qui mérite d'être prise en compte dans le traitement des contentieux du passé, et dans l'implication des FDS dans la gestion du processus de justice transitionnelle.

### 3.3. Propositions de réformes

En vue de favoriser un meilleur rapprochement entre les forces de défense et de sécurité et la population, plusieurs propositions ont été étudiées par les groupes et personnes consultés. Les préconisations qui sont faites transcendent le cadre des réformes techniques dans les secteurs considérés. Elles touchent à des domaines qui, aux yeux de la population sont de nature à assurer les transformations attendues.

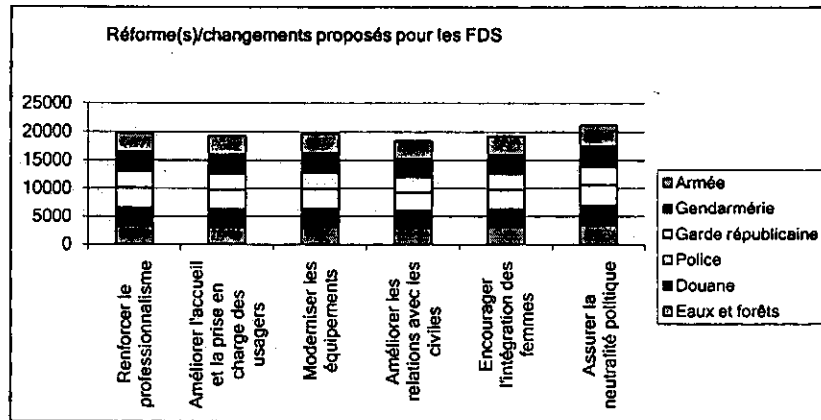


Figure 88\_Changements à apporter aux FDS

D'une force à l'autre, on constate un intérêt marqué pour un domaine de changement qui semble le plus tenir à cœur aux populations. Les trois options prioritaires se présentent comme suit :

- Pour l'Armée : assurer la neutralité politique, moderniser les équipements, améliorer l'accueil et la prise en charge des usagers ;
- Pour la Gendarmerie : assurer la neutralité politique, moderniser les équipements, renforcer le professionnalisme ;
- Pour la Garde républicaine : assurer la neutralité politique, moderniser les équipements, renforcer le professionnalisme ;

- Pour la police : assurer la neutralité politique, renforcer le professionnalisme, moderniser les équipements ;
- Pour la douane : assurer la neutralité politique, renforcer le professionnalisme, moderniser les équipements ;
- Pour la Garde forestière : assurer la neutralité politique, renforcer le professionnalisme, moderniser les équipements.

Un classement général des préconisations sur la base des choix différenciés pour l'ensemble des FDS donne l'ordre suivant :

- Assurer la neutralité politique,
- Renforcer le professionnalisme,
- Moderniser les équipements,
- Encourager l'intégration des femmes,
- Améliorer l'accueil et la prise en charge des usagers,
- Améliorer les relations avec les civiles.

### 4. Perception de la presse et propositions de changements

Comparée avec d'autres secteurs passés au crible par les personnes consultées, la presse semble trouver une certaine grâce aux yeux des populations.

#### 4.1. Appréciations générales

Sur les différents critères considérés, les avis favorables sont remarquables :

- Sur la performance de la presse : 66,06% des personnes croient que la presse est performante, contre 26,72%, quand 7,88% disent ne pas savoir.
- Sur le respect de la déontologie : Ils sont 57,76% d'enquêtés à trouver cela effectif, contre 32,00%, et 10,50% qui ne savent pas.
- Sur son caractère libre et indépendant : 51,83% des personnes approuvent, alors que 38,19% le rejettent et 8,88% déclarent tout ignorer de cela.
- Sur le professionnalisme : 59,63% trouvent la presse professionnelle, contre 29,79%.
- Sur le pluralisme des médias : 62,92% l'attestent, contre 31,01% et 12,42% qui ne savent pas.
- Sur la bonne formation des journalistes : 56,97% des interviewés l'affirment, à la différence de 31,01%, et 12,45% qui disent l'ignorer.

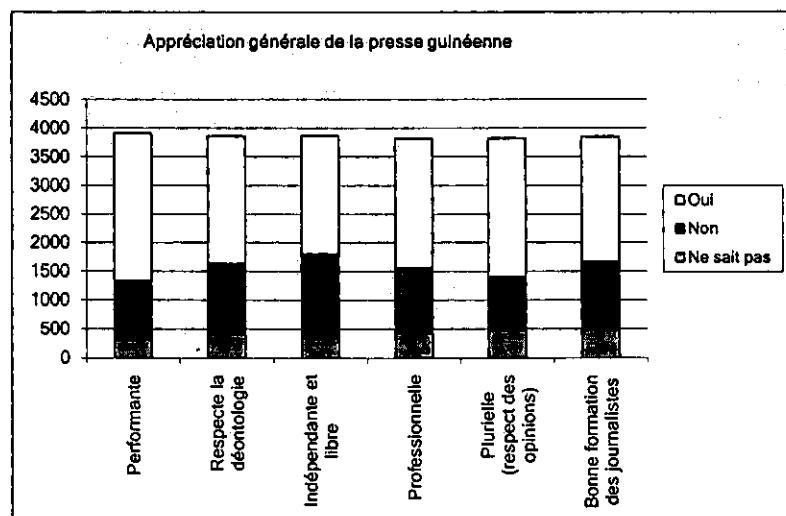


Figure 89, Impressions sur la presse guinéenne

Si ces critères capturent objectivement la situation présente, il est important de voir ce que les populations pensent du rôle de la presse dans les événements de crises passées en Guinée.

#### 4.2. Responsabilité dans les crises passées

Ce sont 40,41% des enquêtés qui dédouanent la presse de toute responsabilité dans les contentieux du passé. 28,62% disent le contraire. Globalement la population pense que la presse fait son travail d'information du public. Les avis sont plus nuancés dans les commentaires. Certains trouvent que la presse de service public n'est que du côté du pouvoir quand la presse privée elle seule serait plus équilibrée. On déplore aussi que certains acteurs des médias ne jouent pas objectivement leur rôle. D'autres parlent de journalistes mal formés, mal payés et qui font un travail d'amateur.

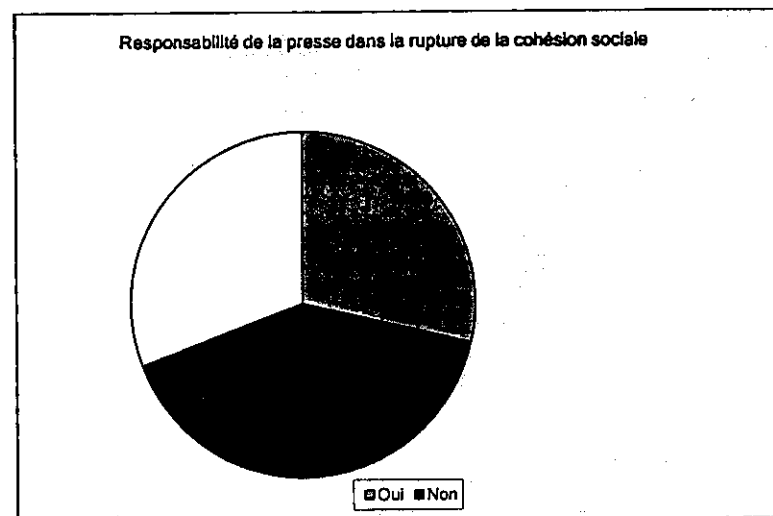


Figure 90, La presse dans la rupture de la cohésion sociale

Face à toutes ces réalités, 50,73% des enquêtés trouvent que la presse n'a pas de responsabilité dans les événements de crises que le pays a connus. La plupart des personnes louent le rôle positif de la presse dans l'information et la formation de l'opinion.

#### 4.3. Propositions d'amélioration

En vue de permettre à la presse guinéenne de jouer un rôle encore plus positif dans un pays réconcilié, les propositions validées par les populations consultées sont dans l'ordre d'intérêt:

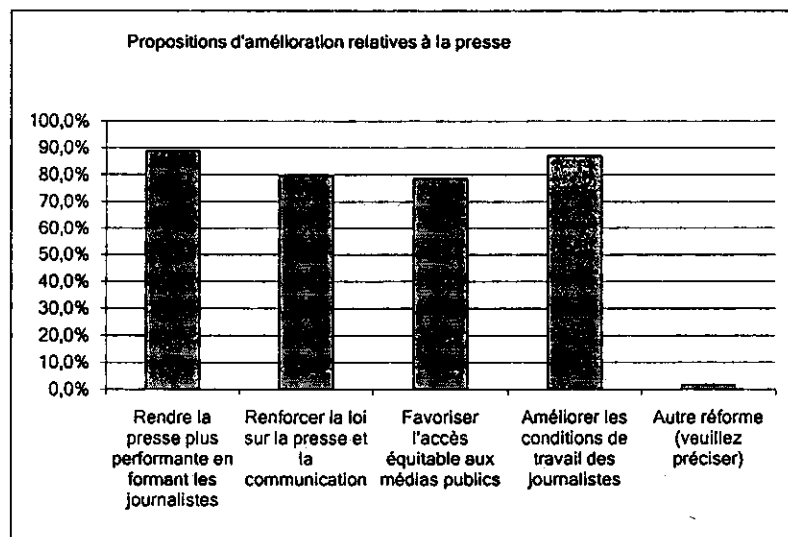


Figure 91\_Propositions d'amélioration de la presse

- Rendre la presse plus performante en formant les journalistes,
- Améliorer les conditions de travail des journalistes,
- Renforcer la législation sur la presse et la communication,
- Favoriser l'accès équitable aux médias publics.

## 5. Perception de la gestion du foncier et proposition d'amélioration

L'étude préliminaire des faits historiques de violences graves en Guinée avait révélé l'existence de nombreux contentieux liés au foncier. Aussi était-il apparu opportun à la CPRN de connaître les opinions des citoyens sur la question.

### 5.1. Appréciations générales sur la question foncière

Les critères d'évaluation utilisés sont :

- Qualité de la gestion foncière
- Accessibilité équitable de la terre à tous
- Transparence dans l'attribution des propriétés
- Accès des femmes à la terre

Comme sur les autres questions, le problème du foncier a suscité beaucoup d'intérêt auprès des personnes et groupes enquêtés.

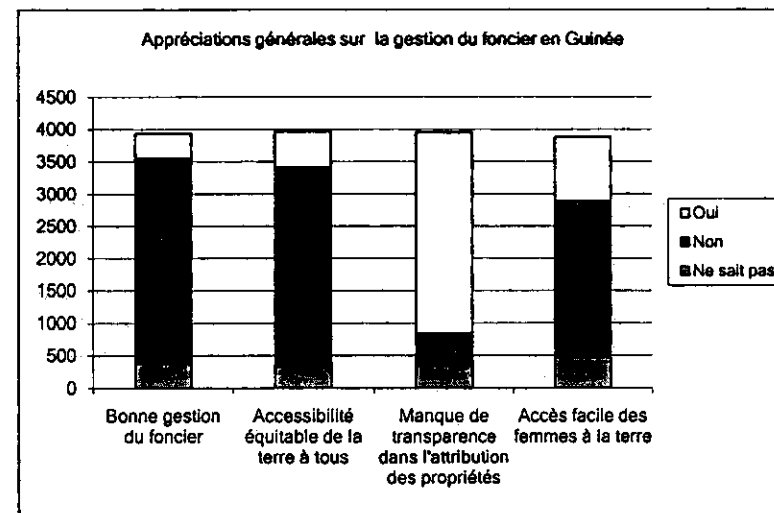


Figure 92\_Impressions sur la gestion du foncier

Pour la très large majorité des gens, la gestion foncière n'est pas bonne. L'attribution des parcelles se fait dans une certaine opacité, et les procédures font apparaître des pratiques de corruption. Il est aussi signalé des situations de discrimination, surtout à l'encontre des femmes.

### 5.2. Responsabilité de la question foncière dans les crises passées

Certains enquêtés (58,98%) pensent que la gestion du foncier a des responsabilités dans les problèmes ayant conduit à la rupture de la cohésion sociale ; 10,24 % ne sont pas de cet avis, alors que 30,78% ne se prononcent pas directement sur la question.

Les responsabilités dans la gestion foncière sont relatives à des pratiques attribuées aux pouvoirs publics telles que l'expropriation sans dédommagement, des litiges domaniaux mal gérés, des prérogatives exorbitantes accordées à des notables et chefs locaux sans encadrement.

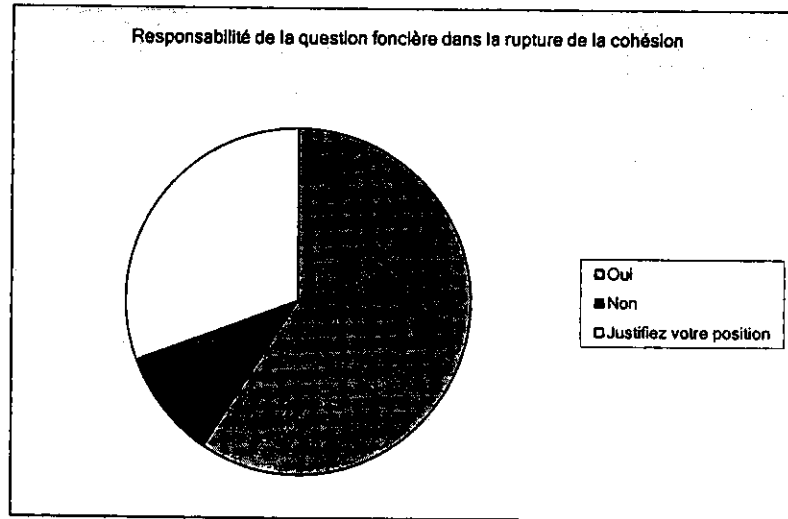


Figure 93\_Responsabilités de la gestion foncière

D'autres situations se rapportent à des pratiques traditionnelles qui méritent d'être étudiées plus au fond : il s'agit notamment du pouvoir des propriétaires terriens, des conditions de l'accès des femmes à la terre en cas d'héritage.

Quelques personnes reconnaissent néanmoins des efforts des autorités pour mettre de l'ordre dans le secteur et favoriser l'accès de tous à la terre dans de meilleures conditions.

### 5.3. Changements proposés pour améliorer la gestion foncière

Des propositions pertinentes ont reçu l'aval des populations consultées pour assainir le secteur et limiter les conflits qui y sont récurrents. Il s'agit essentiellement de :

- Améliorer les conditions d'accès à la terre,
- Plus d'équité dans l'attribution des terres,
- Faire des réformes agraires au profit du monde rural.

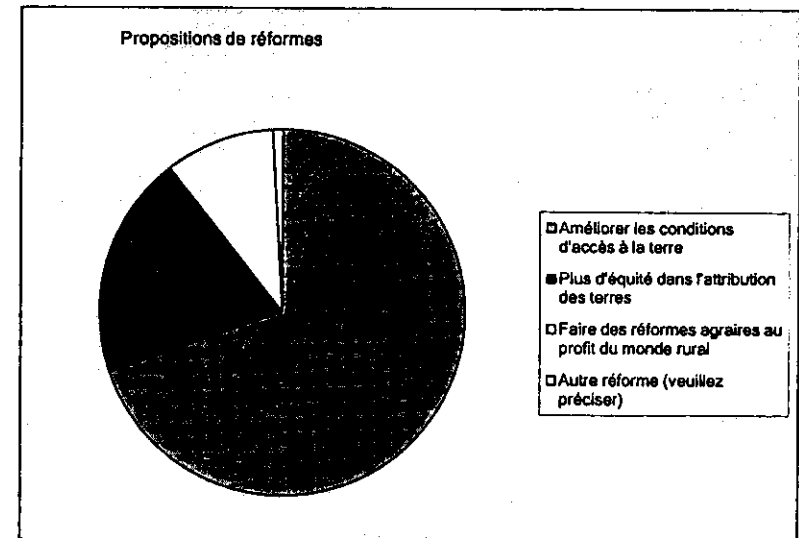


Figure 94\_Propositions de réformes du foncier

Des réflexions poussées sur les réformes foncière et agraire permettraient de mieux appréhender les risques et les enjeux dans ce domaine.

## 6. Perception de la gouvernance économique et propositions d'amélioration

Pour la CPRN, amener les citoyens à réfléchir sur la gouvernance économique revenait à étudier la compréhension que les populations ont de ce secteur dont les manifestations se répercutent sur tous les autres secteurs. C'est aussi le moyen de mesurer leur adhésion aux orientations stratégiques de l'Etat dans la réalisation du bien-être collectif.

### 6.1. Appréciations générales

Qu'est-ce que les citoyens pensent de la gestion économique du pays ? Bien que cette question puisse prêter à confusion dans le cadre de consultations visant à apprécier des aspects multiples de la gestion publique sur une longue période de la vie du pays, le sujet a l'avantage d'ouvrir le débat sur un des domaines clés des affaires publiques.

Les variables de l'évaluation permettent d'aller à l'essentiel.



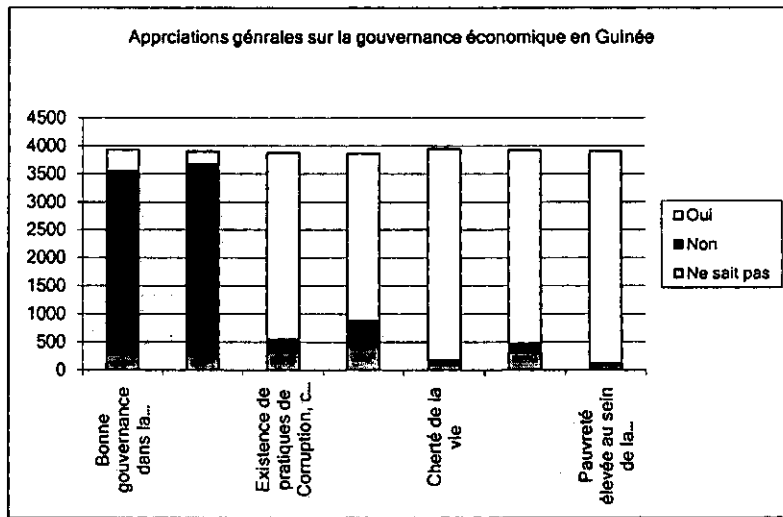


Figure 95\_ Appréciations sur la gouvernance économique

- **Sur la bonne gouvernance dans la gestion économique :** 9,63% des enquêtés trouvent que la bonne gouvernance existe ; thèse rejetée par 83,74% des personnes, quand 6,91% ne se prononcent pas.
- **Sur la répartition équitable de la richesse nationale :** 87,59% des personnes disent que la richesse nationale est mal répartie, contre 5,66%, et 6,90% qui ne savent pas ce qu'il en est.
- **Sur l'existence de pratique de corruption, concussion et infractions connexes :** 85,84% des personnes ayant répondu attestent de l'existence de telles pratiques, contre 6,22%, alors que 8,17% n'en savent rien.
- **Sur le niveau des taxes et impôts :** 77,61% des personnes disent que les impôts et taxes sont trop élevés ; avis non partagé par 10,88% des enquêtés, et 11,93% qui affirment ne pas être au courant.
- **Sur la cherté de la vie :** Ils sont 95,18% à soutenir que la vie est chère en Guinée ; 2,30% des personnes désapprouvent cette assertion, quand 2,20% d'autres disent qu'elles ne savent pas.

- **Sur le niveau d'inflation :** 87,95% d'enquêtés soutiennent qu'il y a une trop grande inflation, contre 4,19%, alors que 7,96% n'en savent rien.
- **Sur la pauvreté au sein de la population :** Sur la perception de la pauvreté, ce sont 96,80% des personnes qui disent que la pauvreté est excessive au sein de la population. Cet avis n'est pas partagé par 1,44% des personnes et 1,83% qui avouent ne pas avoir d'information sur le sujet.

Les arguments qui étayent ces positions mettent l'accent sur le fait qu'une minorité de personnes profitent de la richesse nationale. Les groupes et personnes consultés soutiennent que la gestion économique n'est pas saine et qu'il existe des pratiques de corruption et de favoritisme, basées parfois sur l'appartenance ethnique ou l'affiliation politique. Un nombre important de personnes déplorent que l'Etat ne prenne pas de mesures adéquates pour réduire la pauvreté. Certains font référence aux richesses minières du pays dont l'exploitation ne bénéficierait pas à toute la population.

**6.2. Responsabilités de la gouvernance économique dans la rupture de la cohésion sociale**

Est-ce que la manière dont les régimes politiques successifs ont géré l'économie nationale a eu des incidences sur la cohésion nationale. Cette question soumise à la réflexion des citoyens ciblés et des groupes spécifique a connu des fortunes diverses.

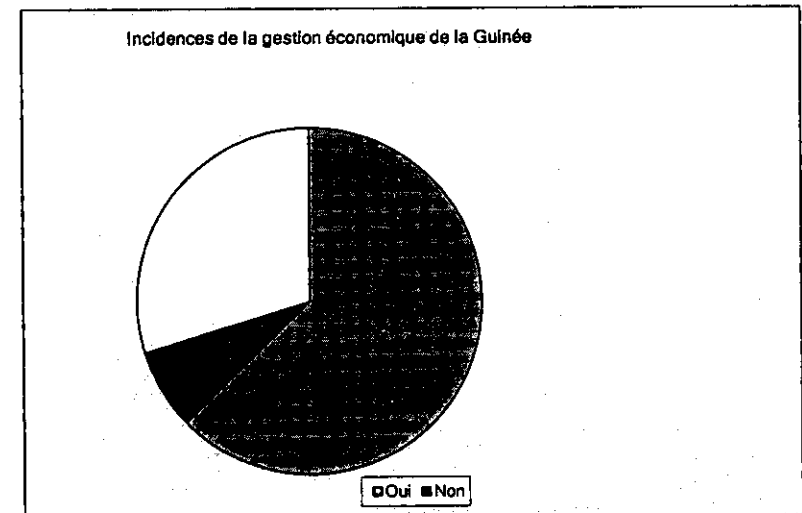


Figure 96\_ Responsabilités de la gestion économique

Il y a 62,79% des répondants qui ont répondu par l'affirmative. Seulement 7,38% disent que la gouvernance économique n'a pas contribué à la rupture de la cohésion sociale. Les commentaires en soutien à ces positions permettent de comprendre que pour la majorité des Guinéens, il y a une politique économique qui a traversé les temps et qui ne serait pas favorable à une grande partie de la population. Les détenteurs de pouvoir s'accaparent les richesses au détriment des autres qui vivent dans l'extrême pauvreté.

### 6.3. Propositions d'améliorations

Que faut-il changer dans la gestion des affaires économiques du pays pour que les dysfonctionnements et les mécontentements constatés trouvent un règlement durable ? A cette question, les populations et personnes consultées ont formulé plusieurs propositions. Toutes n'appellent pas de réformes grandeur nature, mais des aménagements dans la gouvernance économique et dans les rapports avec les citoyens pour recréer les conditions de la confiance nationale. Elles se répartissent sur plusieurs secteurs.

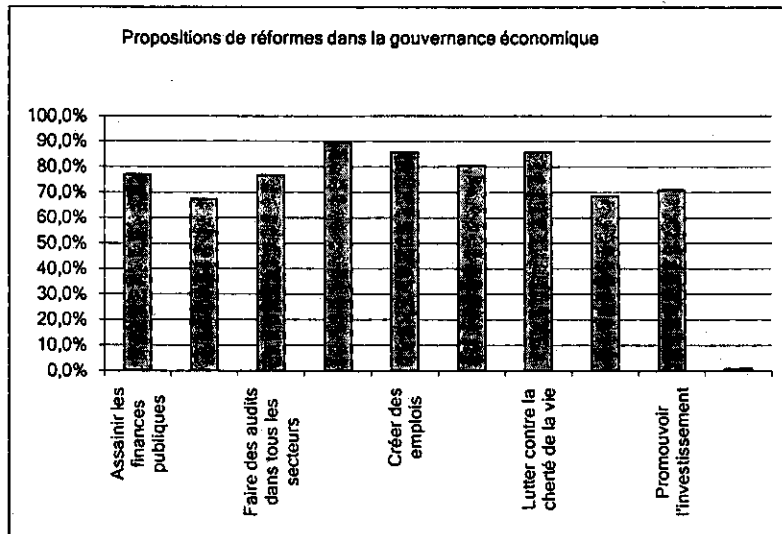


Figure 97\_ Propositions de réformes de la gouvernance économique

Dans l'ordre d'intérêt, les propositions sont :

- i. Lutter contre la corruption/l'enrichissement illicite,

- ii. Créer des emplois/lutter contre le chômage
- iii. Lutter contre la cherté de la vie,
- iv. Assainir les finances publiques,
- v. Faire des audits dans tous les secteurs,
- vi. Promouvoir les investissements,
- vii. Réduire les taxes/Diminuer les impôts,
- viii. Sécuriser l'environnement économique.

A l'analyse, il existe dans la conscience populaire des stéréotypes qui vont au-delà du cadre des consultations et qui contribuent à nourrir la méfiance des citoyens vis-à-vis de la classe politique laquelle est considérée comme étant en collusion avec les acteurs de l'économie. Il semble également que les politiques, initiatives et programmes à caractère social n'ont pas assez d'effet sur les conditions de vie des populations en général, depuis quelques années. Cette situation ajoutée aux frustrations dues aux violences politiques crée une atmosphère délétère dans le pays.

## 7. Perception de la question ethnique et proposition d'amélioration

La question ethnique est revenue de façon fréquente et avec insistance, soit comme une des causes, soit comme une conséquence de la rupture de la cohésion sociale. Mais comment cerner les groupes ethniques dans leur rôle et leurs manifestations sur la scène socio-politique sans toucher aux équilibres sociologiques quasi-naturels du pays ? L'évaluation préliminaire de l'unité d'analyse a fait apparaître la difficulté de cerner les ethnies dans une démarche scientifique sans verser dans des considérations qui nous éloigneraient de l'objet central des réflexions ouvertes par la CPRN.

### 7.1. Appréciations générales

La parole a été donnée aux populations et à des personnes ressources d'apprécier le phénomène ethnique dans le contexte national, par rapport à la situation préoccupante des contentieux du passé et de la rupture de la cohésion sociale. La question semi-directive demande aux citoyens de dire ce qu'ils pensent de la question ethnique dans les problèmes sociopolitiques que le pays a connus.

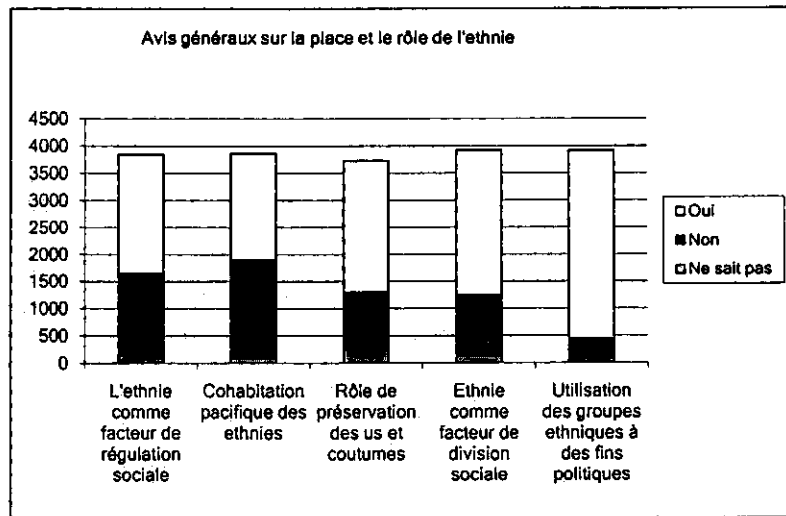


Figure 98\_ Impressions sur le rôle des ethnies

Divers critères ont été utilisés sous forme d'assertions pour obtenir les réactions des enquêtés. Les choix et les commentaires déterminent la prégnance de l'aspect étudié sur la société en fonction du vécu de la personne qui se prononce. Les résultats sont sans équivoque, dans l'ordre d'intérêt :

- **L'utilisation des groupes ethniques à des fins politiques** : 88,74% des personnes se prononcent pour l'effectivité de ce constat, contre 9,18%, alors que 2,29% n'ont pas d'information.
- **L'ethnie comme facteur de division sociale** : Dans la même logique, 68,38% de Guinéens indiquent que l'ethnie est devenue un facteur de division ; ce que n'admettent pas 28,96% d'enquêtés ; 3,17% de personnes préfèrent ne pas se prononcer.
- **La cohabitation pacifique des ethnies** : 51,11% des personnes consultées, soit environ la moitié disent que les ethnies cohabitent pacifiquement, alors que 46,86% désapprouvent l'affirmation, et 2,43% disent ne pas en savoir.
- **L'ethnie comme facteur de régulation sociale** : Malgré tout, 57,29% de personnes disent que l'ethnie conserve sa fonction de régulation sociale. Chose dont 39,07% d'enquêtés doutent, quant 3,93% prennent la précaution de ne pas se prononcer.

- **Rôle des ethnies dans la préservation des us et coutumes** : 65,23% de Guinéens affirment que les ethnies jouent le rôle de préservation des traditions, contre l'avis de 28,44% ; 6,66% n'ont pas d'information sur la question.

## 7.2. Les ethnies et la rupture de la cohésion sociale

En général, les Guinéens tirent sur la sonnette d'alarme quant à l'utilisation qui est faite de l'ethnie dans le jeu politique. 58,78% d'enquêtés soutiennent que les ethnies ont une responsabilité dans la rupture de la cohésion sociale. Ils estiment que les partis politiques sont créés sur une base ethnique. Que l'ethnocentrisme et le régionalisme sont au cœur du jeu politique. Quelques 15,76% pensent le contraire.

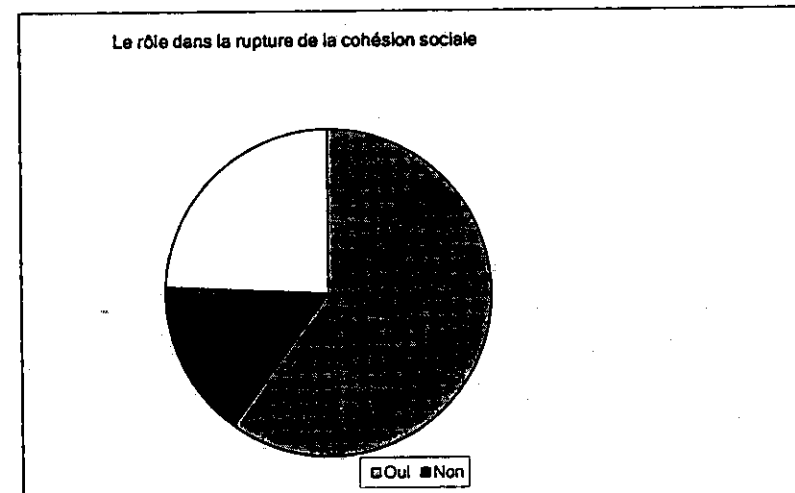


Figure 99\_ Avis sur les ethnies dans la rupture de la cohésion sociale

Le sujet préoccupe au plus haut point les participants aux consultations qui incriminent sans ambages les responsables politiques. En même temps, ils interpellent ces derniers pour trouver une solution en vue de rétablir les groupes ethniques dans leur rôle de régulation sociale et de protection des us et coutumes.

## 7.3. Mesures pour rétablir la cohésion entre les communautés ethniques

Sur la base du diagnostic alarmant, qu'est-ce que les Guinéens proposent pour endiguer les divisions constatées et permettre aux groupes ethniques de vivre en harmonie ? Quatre propositions ont été soumises aux discussions et les opinions sont sans équivoque, dans l'ordre des intérêts manifestés :

- Lutter contre l'instrumentalisation des ethnies dans la sphère politique,

- Favoriser les politiques culturelles de brassage ethnique,
- Protéger les minorités ethniques,
- Promouvoir les initiatives de cohabitation inter-ethnique.

### Mesures à adopter pour favoriser la cohésion entre les communautés ethniques

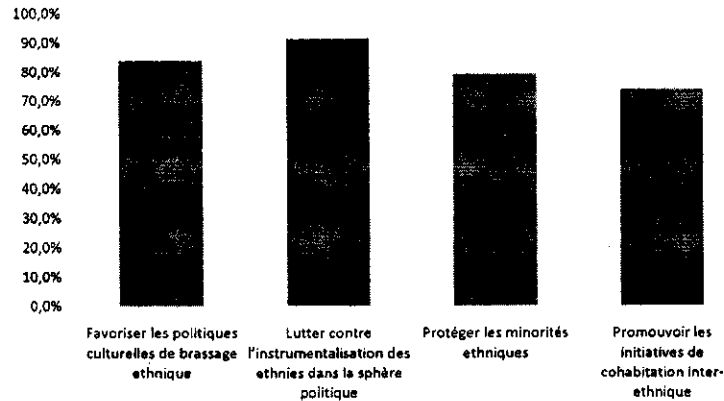


Figure 100 Propositions de mesures pour renforcer la cohésion entre les communautés ethniques

Les débats ont fait ressortir des appréciations et propositions complémentaires qui nécessitent d'être étudiées au fond. Le nœud du problème pour beaucoup, c'est l'immixtion du politique dans le fait ethnique. Et donc la solution pour rétablir les équilibres consisterait à revisiter les conditions de création des partis politiques. Les termes les plus usités dans les discussions font état de « refonte » des partis politiques, l'adoption du « bipartisme », la « suppression » des « coordinations régionales », « interdiction » de l'ethnocentrisme dans les affaires publiques, etc...

### 8. Perception des religions et propositions d'amélioration

Bien que la Guinée soit un pays à domination musulmane, d'autres religions existent et opèrent dans la société. Cette diversité religieuse est-elle également source de division ? C'est cette motivation qui a poussé la CPRN à retenir cette thématique dans les réflexions.

#### 8.1. Appréciations générales

**Fonction de cohésion sociale :** L'opinion que les Guinéens ont des religions dans le pays est assez claire. Ils sont nombreux (91,05%) à soutenir que les ethnies sont des entités qui assurent la cohésion sociale ; 7,55% des citoyens en doutent ; 1,60% n'en savent rien.

**Facteur d'équilibre mental et spirituel des individus et des communautés :** 90,70% des personnes enquêtées admettent la réalité de cette fonction, contre 7,43%, au moment où 2,08% s'abstiennent de se prononcer.

**Facteur d'extrémisme au sein de la population :** 75,01% des enquêtés réfutent cette assertion, contre l'avis de 20,33% ; 5,02% des personnes n'ont pas idée du phénomène.

**Cohabitation pacifique entre les religions :** la mention est validée par 87,31% de personnes ; contre l'avis de 11,27% ; 1,62% des personnes ne savent pas ce qu'il en est.

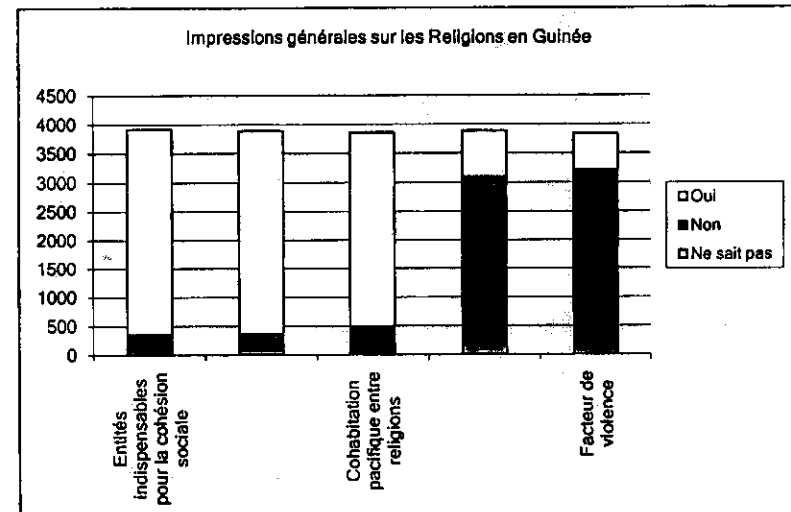


Figure 101 Impressions sur les religions

#### 8.2. Les religions dans la rupture de la cohésion sociale

Par ces statistiques parlantes, les Guinéens consacrent le fait que les religions ne posent pas de problème dans la société. Ils le confirment en assurant que les organisations religieuses n'ont pas de responsabilité directe dans la rupture de la cohésion sociale (56,82% d'enquêtés). Mais ils sont 18,75% à être d'un avis contraire.

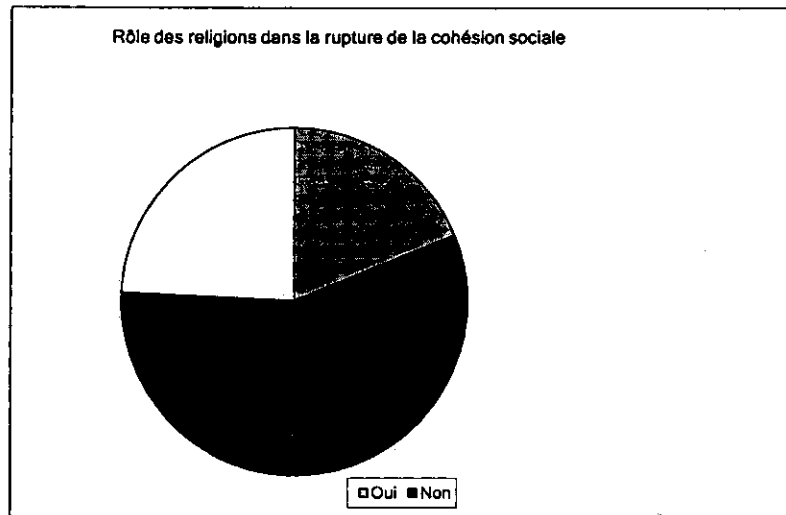


Figure 102\_Rôle des religions dans la rupture de la cohésion sociale

Des idées intéressantes soutiennent ces opinions :

- o Toutes les religions prônent la paix, l'union et la cohésion ;
- o Les chefs religieux sensibilisent leurs fidèles sur les dangers de la division ;
- o L'extrémisme religieux n'est pas toléré dans la société guinéenne ;
- o Il existe un dialogue permanent entre musulmans et chrétiens...

### 8.3. Propositions d'amélioration et de renforcement

Si les religions sont considérées dans une grande mesure comme un outil pour maintenir la cohésion et la cohabitation pacifique entre les ethnies, il y a lieu, selon les participants aux consultations nationales de faire des efforts pour maintenir cet équilibre. Parmi les propositions qui ont été formulées, certaines ont particulièrement retenu l'attention des groupes et des personnes consultés.

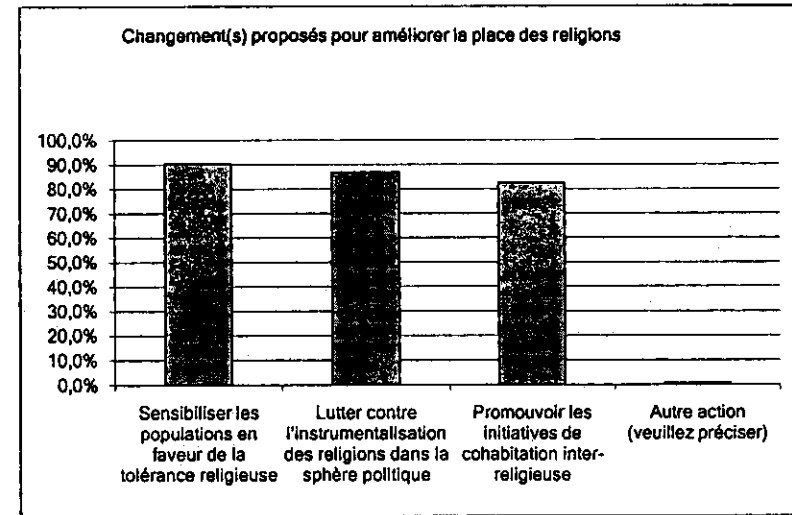


Figure 103\_Propositions pour améliorer le rôle des religions

Elles ont été appréhendées dans le sens de la prévention des conflits et violences dans le pays:

- Sensibiliser la population en faveur de la tolérance religieuse,
- Lutter contre l'instrumentalisation des religions dans la sphère politique,
- Promouvoir les initiatives de cohabitation inter-religieuse.

### 9. Perception de l'école et proposition d'amélioration

Quel rôle l'école en tant qu'institution a-t-elle joué dans le maintien de la cohésion sociale en Guinée, au fil des années ? L'évaluation par les populations dans le cadre des consultations nationales répond avant tout au besoin de situer l'école nationale dans sa mission de formation de la conscience citoyenne et de l'élite nationale.

#### 9.1. Appréciations générales

En plus des religions, c'est l'école qui trouve grâce aux yeux des populations consultées quant à sa place et son rôle dans les situations troubles qui ont conduit à la rupture de la cohésion sociale.

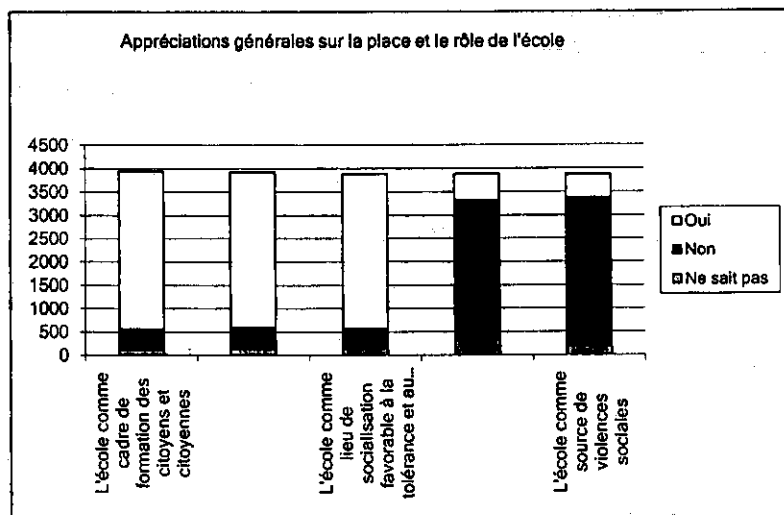


Figure 104\_ Appréciations sur l'école guinéenne

Cinq critères d'appréciation ont permis d'évaluer le rôle de l'école :

- **L'école comme cadre de formation des citoyens et citoyennes** : 85,91% des enquêtés valident cette thèse, contre 11,20% ; 3,07% ne savent pas.
- **L'école comme espace d'insémination (apprentissage) des valeurs républicaines** : Ceci est vrai pour 84,97% des personnes ; 11,51% ne sont pas d'accord et 3,65% ne se prononcent pas.
- **L'école comme lieu de socialisation favorable à la tolérance et au respect des droits fondamentaux de l'homme** : C'est confirmé par 85,45% des enquêtés, à la différence de 10,94% d'autres, alors que 3,66% ne savent pas.
- **L'école comme source de violences sociales** : 82,67% des personnes désapprouvent cette assertion ; contre l'avis de 12,70%, pendant que 4,73% d'enquêtés préfèrent ne pas prendre position sur la question.

## 9.2. Rôle de l'école dans la rupture de la cohésion sociale

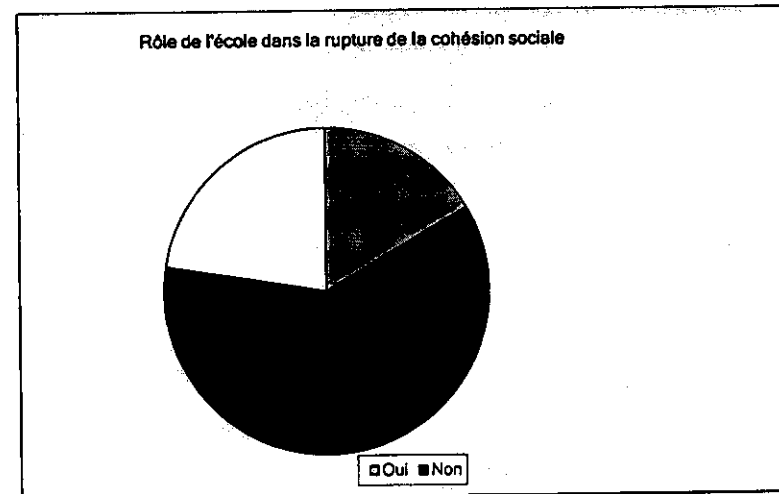


Figure 105\_Rôle de l'école dans la rupture de la cohésion sociale

C'est dans la même logique que 75,27% des personnes affirment que l'école n'a pas de responsabilité dans la rupture de la cohésion sociale. On admet ainsi que l'école est restée dans son rôle de formation des citoyens et citoyennes, indépendamment des déviations que quelques-uns ont pu emprunter, en marge des valeurs communes.

## 9.3. Propositions de changements à opérer

Il s'agit de proposer des solutions en rapport avec l'école pour éviter les problèmes sociopolitiques en Guinée.

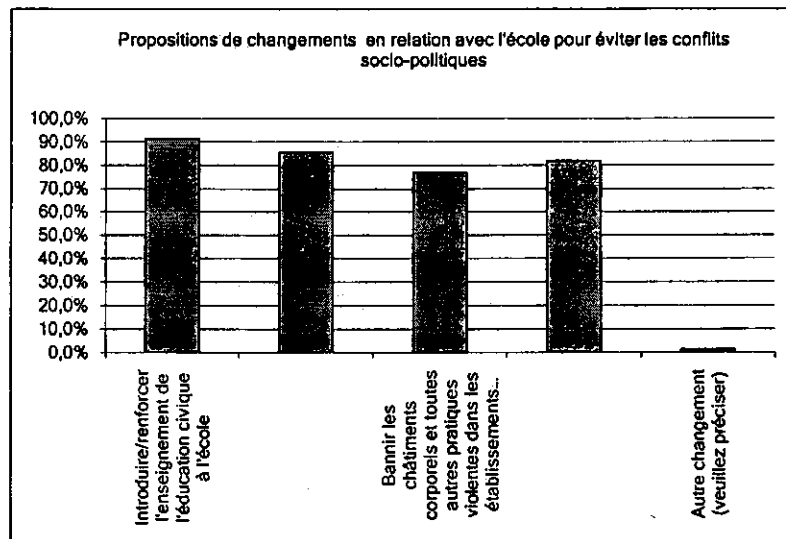


Figure 106\_Proposition de changement sur l'école

Parmi les principales options qui ont retenu l'attention des enquêtés :

- Introduire/renforcer l'enseignement de l'éducation civique à l'école,
- Promouvoir une éducation à la non-violence,
- Mettre en place un système de notation des bonnes pratiques de civisme à l'école,
- Bannir les châtiments corporels et toutes autres pratiques violentes dans les établissements scolaires.

## 10. Perception des partis politiques et propositions d'amélioration

Les partis politiques, principaux animateurs ont eu un rôle important à jouer dans l'histoire du pays et sont encore très présents dans l'environnement politique national. Il a été demandé aux personnes et groupes consultés d'apprécier le rôle des partis politiques dans les événements passés et de formuler des propositions pour le futur des partis politiques dans le jeu démocratique.

### 10.1. Appréciations générales

Se fondant sur des critères variés formulés pour caractériser les opinions des citoyens sur les partis politiques, ces organisations ont fait l'objet d'une évaluation sans complaisance.

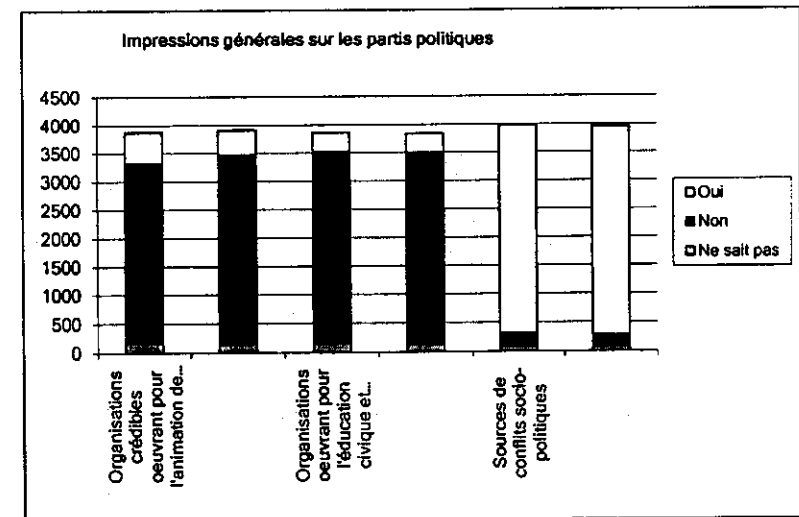


Figure 107\_Avis sur les partis politiques en Guinée

Les opinions les plus représentatives sont classées dans l'ordre :

- Sources de conflits sociopolitiques : 92,85% des enquêtés l'affirment.
- Facteurs de division ethnique : 92,27% l'attestent.
- Organisations travaillant pour le développement du pays : 85,27% le contestent.
- Organisations crédibles œuvrant pour l'animation de la vie publique : 81,64% de personnes désapprouvent cette affirmation.
- Organisations œuvrant pour l'éducation civique et citoyenne : 87,29% des enquêtés ne sont pas d'accord avec l'assertion.
- Acteurs de paix et de cohésion sociale : 88,11% des Guinéens consultés ne sont pas de cet avis.

Les Guinéens ayant pris part librement aux consultations nationales se sont montrés particulièrement durs avec les partis politiques dans leur ensemble. Les critiques qui leur sont

adressées transcendent le champ normal d'opération des partis pour investir des facteurs identifiés comme les déterminants essentiels des conflits et violences dans le pays.

Parmi les raisons évoquées dans les critiques, revient de façon récurrente l'exploitation des ethnies à des fins politiques. Les partis inciteraient les citoyens à la violence, surtout en période électorale où les tensions sociales sont exacerbées. En définitive, les partis politiques sont tous décrits comme source de division dans le pays.

### 10.2. Les partis politiques dans la rupture de la cohésion sociale

Il ne fait pas de doute qu'une majorité de 68,88% des enquêtés déclarent que les partis politiques sont responsables de la rupture de la cohésion sociale. Les partis sont catalogués d'être la source principale de la rupture de la cohésion sociale.

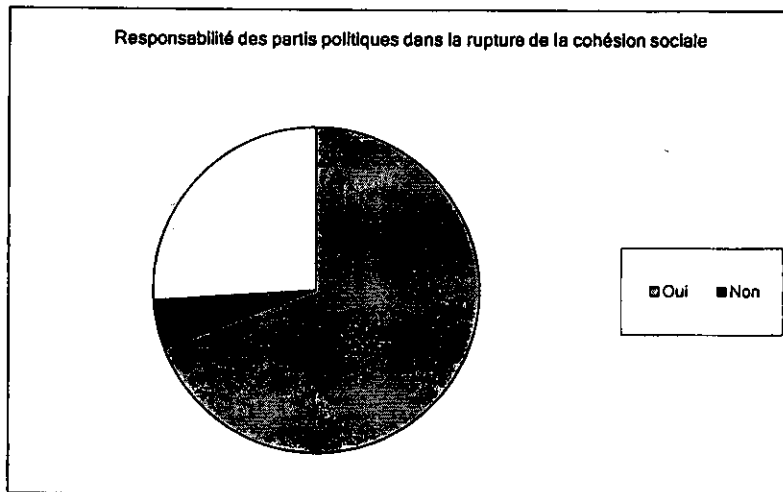


Figure 108\_Responsabilités des partis politiques

### 10.3. Propositions d'amélioration de la participation des partis politique à la vie publique

Des solutions quasi-radicales mais tout autant réalistes sont proposées pour endiguer la situation et permettre aux partis politiques de jouer plus efficacement leur rôle d'acteur du jeu démocratique. Les propositions les plus usuelles incluent :

- Interdire l'utilisation des ethnies à des fins politiques,
- Mettre en place un dispositif de veille et de lutte contre les violences à caractère politique,

- Créer des cadres d'échanges et de dialogue entre les partis politiques aux niveaux national et local,
- Octroyer une aide publique aux partis politiques pour la formation de leurs militants.

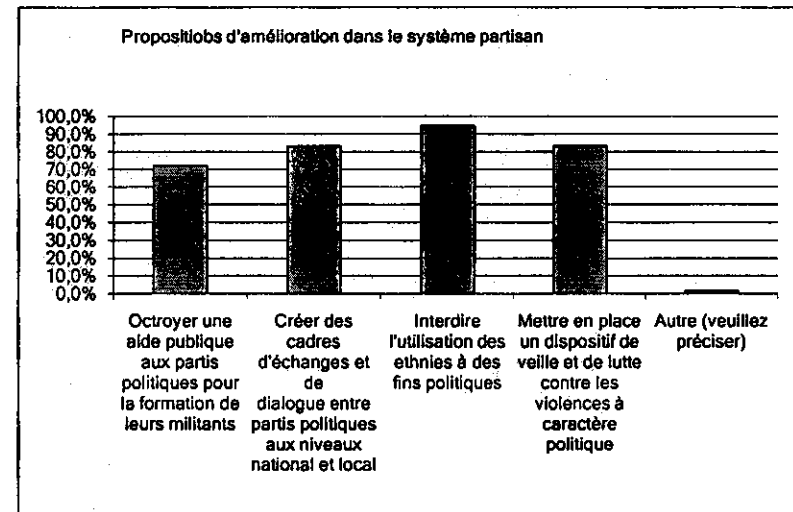


Figure 109\_Proposition d'amélioration du système partisan

D'autres solutions reviennent sur l'importance d'un recadrage législatif des partis politiques, la limitation des partis à deux et des mesures de sanction contre ceux qui recourent à la violence et à la manipulation ethnique.

### 11. Appréciation des réformes publiques en cours dans le pays

63,40% des personnes ont indiqué qu'elles ne sont pas au courant des réformes en cours dans le pays, alors que 36,60% en sont informés. Ces derniers évoquent des secteurs tels que l'éducation, la sécurité, la justice, l'administration, l'énergie, la fonction publique, comme principaux domaines où l'Etat mène des réformes.



Objectif de performance	Indicateurs	Observations
I Mener un processus efficace et crédible dans des délais raisonnables	<p>Indicateur n° 1 : Niveau d'adhésion de l'opinion publique dans le processus</p> <p>Indicateur n° 2 : Nombre d'auditions organisées par séquence de violations graves depuis 1958</p> <p>Indicateur n° 3 : Niveau d'engagement des pouvoirs publics dans le mécanisme</p> <p>Indicateur n° 4 : Taux de satisfaction de la population à l'issue du processus</p> <p>Indicateur n° 5 : Délai de traitement des cas soumis à l'organisme de réconciliation</p> <p>Indicateur n° 6 : Nombre de cas de violation soumis à la justice</p> <p>Indicateur n° 7 : Nombre de cas de violations</p>	<p>Mesure de taux de confiance de la population au processus, à des étapes variables d'exécution du mécanisme.</p> <p>Mesure la capacité de l'organisme à investiguer les abus et atrocités à toutes les étapes considérées.</p> <p>Mesure l'implication du gouvernement par rapport aux dispositions spécifiques pour assurer le bon fonctionnement de l'organisme.</p> <p>Compare la satisfaction générale avec l'intérêt manifesté par les populations lors des consultations générales.</p> <p>Evalue le temps mis par l'organisme pour donner suite à un nombre moyen de dossiers considérés sur une période donnée.</p> <p>Mesure la variation des atrocités considérées sur la base des pouvoirs de l'organisme.</p> <p>Dépend de l'étendue du processus de justice transitionnelle, en rapport avec les procédures juridictionnelles décidées.</p> <p>Mesure la capacité de l'organisme et du</p>

II Garantir l'engagement des pouvoirs publics et des partenaires	<p>Indicateur n° 1: Nombre de décisions des autorités pour faciliter la mise en œuvre des mécanismes de réconciliation.</p> <p>Indicateur n° 2: Niveau de pertinence des décisions politiques pour la conduite des opérations de réconciliation nationale.</p>	<p>gouvernement à tenir leur promesse vis-à-vis des victimes.</p> <p>Dépend des prérogatives du mécanisme mis en place.</p> <p>Mesure les initiatives du parlement et de l'exécutif pour implémenter le processus.</p> <p>Mesure la cohérence des décisions politiques avec les enjeux réels du processus.</p> <p>Prend en compte le climat politique et les possibilités existantes.</p>
III Garantir la redevabilité sociale du processus	<p>Indicateur n° 1: Niveau d'engagement des organisations de victimes</p> <p>Indicateur n° 2: Nombre d'organisations de la société civile nationale engagées dans le suivi du processus de réconciliation</p> <p>Indicateur n° 3: Nombre d'initiatives de demande redevabilité de la part des organisations citoyennes, en rapport avec les mécanismes de justice transitionnelle</p>	<p>Mesure l'intérêt et la volonté des OSC à faire du processus de réconciliation une priorité de participation citoyenne</p> <p>Mesure la capacité d'action des OSC en rapport avec les mécanismes spécifiques mis en œuvre</p> <p>Doit être désagrégé par secteur, par zone, en prenant en compte la question du genre.</p> <p>Mesure le niveau d'influence des OSC sur les processus politiques</p>

Indicateur n° 4 : Niveau de réceptivité de l'organisme et des pouvoirs publics, en rapport avec les revendications des acteurs citoyens.

Mesure la capacité des autorités et de l'organisme à prendre en compte les exigences des groupes spécifiques dans leurs actions.

Tableau 30: Plan de monitoring du processus

Rapport provisoire ALG Avril 2016 Consultations Nationales CPRN Guinée

## Chapitre 11 : Des axes prioritaires du processus de réconciliation et du rôle des acteurs

Les consultations nationales sur les mécanismes de gestion durable des crises sociopolitiques passées en Guinée ont débouché sur une panoplie de propositions à entreprendre en vue de réaliser la réconciliation tant souhaitée. La mission de la CPRN, au-delà d'aller à l'écoute des citoyennes et citoyens sur les voies à suivre est d'aider les décideurs nationaux à décider des démarches idoines à entreprendre pour apporter des changements dans les domaines étudiés.

Il est apparu lors des consultations nationales, voire au cours des travaux préliminaires de sensibilisation et d'information des populations, initiés par la CPRN que les populations, à commencer par les « associations de victimes » sont pressées d'aller à la réconciliation. Pour ces groupes, la réconciliation s'entend des mécanismes concrets que l'Etat devrait initier pour faire face au lourd passif de violations des droits de l'homme dans le pays. Des critiques, parfois sévères ont été formulées à l'encontre de la CRPN, au sujet de sa « lenteur ».

Les citoyens et citoyennes comprennent mal qu'on ait été obligé de passer par des consultations alors que la CPRN mise en place depuis 2011 n'ait pas fourni de "résultats tangibles" sur la réconciliation. De telles observations avaient aussi été formulées lors des discussions qui ont été organisées, y compris de la part de personnes relativement bien placées pour comprendre les contraintes d'un tel processus.

Au regard de ce précédent, l'Etat ne serait pas excusable de ne pas prendre des dispositions urgentes pour traduire dans les faits le processus de réconciliation nationale, dans sa phase opérationnelle. Sur la base des enjeux que nous avons esquissés dans le chapitre précédent, la mise en œuvre du processus pourrait suivre les étapes clés suivantes :

1. Phase préparatoire : éducation citoyenne sur le processus de réconciliation nationale et renforcement des capacités des acteurs sur la justice transitionnelle
2. Composante 1 : Mise en place de l'organisme de réconciliation;
3. Composante 2 : Identification et audition des victimes (élaboration et adoption d'une loi sur la protection des témoins et victimes des violations des droits de l'homme, élaboration d'une liste définitive des victimes);
4. Composante 3 : Élaboration d'un Plan d'action pour la réparation de violations graves (élaboration d'une loi sur l'identification des victimes et modalités de réparation).

Chaque composante proposée comporte des activités précises, suivant une approche adaptée et sera sanctionnée par des résultats dont la combinaison permettra d'atteindre le but général de l'opération. La présentation ci-dessous n'a pas une logique linéaire.

### 1. Éducation citoyenne et marketing social sur la réconciliation



La réconciliation nationale se doit de devenir un produit de consommation de masse pour produire un impact dans la conscience populaire. L'éducation citoyenne et le marketing social sont destinés à assurer l'appropriation par la population de l'objectif de réaliser des actions ciblées pour une connaissance complète des faits graves d'abus, leur causes et leurs conséquences sur les personnes et les communautés, en vue d'y appliquer des solutions de réparation qui auront des effets durables sur la vie de la nation.

Nous proposons que l'organisme soit doté de moyens conséquents pour mener au pays, dans les principales communautés des Guinéens et à l'étranger, une vaste campagne d'information et de sensibilisation sur le processus.

Un plan de communication adaptée doit être élaboré pour ce faire. Ce plan de communication doit être chiffré, avec des objectifs de résultats clairs et des indicateurs de performances, ainsi qu'un système de suivi et évaluation.

Pour mener à bien les opérations, nous suggérons que l'organisme se dote dès son installation d'une cellule de communication, animée par des experts dont les profils non exhaustifs comprendront:

- Un (e) Spécialiste en système d'information,
- Un (e) spécialiste en communication audio-visuelle,
- Un (e) Community manager.
- Un spécialiste en management de la communication

## 2. Mise en place de l'organisme de réconciliation

La démarche que nous proposons est la suivante :

- 1) Créer une Commission par voie législative, sur la base d'un projet préparé par le Gouvernement ;
- 2) Identifier les membres de la Commission parmi des Guinéennes et Guinéens, reconnus pour leur compétence et leur intégrité et jouissant d'une bonne réputation : un groupe de 5 à 9 personnes ;
- 3) Etablir un calendrier n'excédant pas 24 mois pour la mission de l'organisme ;
- 4) Elaborer la feuille de route de l'organisme pour la mise en œuvre des investigations et la période à couvrir ;
- 5) Examiner les actes de violences graves, les conditions de leur occurrence et les acteurs impliqués ;
- 6) Proposer un avant-projet de loi sur la protection des témoins et victimes des violations des droits humains;
- 7) Proposer un avant-projet de loi sur l'identification des victimes et les modalités de réparations;
- 8) Adopter les règles et procédures pour la conduite des auditions.

## 3. Conduite des investigations sur les violations

C'est l'étape la plus importante et la principale activité de la Commission. Elle consiste à :

- 1) Audition de toutes les victimes des violences;

- 2) Enquêtes approfondies sur les faits répertoriés lors des auditions,
- 3) confronter les victimes identifiées avec les présumés auteurs lors des audiences publiques ou privées
- 4) dresser un rapport circonstancié sur tous les cas traités, et
- 5) élaborer les préconisations pour le traitement des cas de violation constatés,
- 6) Elaborer un rapport final.

Au regard de l'étendue temporelle des événements et le caractère massif des abus signalés lors des consultations nationales, il est important que la Commission adopte une méthode de travail qui permettra de couvrir l'ensemble des domaines, sans pour autant que le processus traîne en longueur. Nous proposons ci-dessous un planning opérationnel qui peut guider dans ce sens.

## 4. Plan d'action pour les réparations

Cet élément est une composante essentielle du rapport que dressera la Commission sur sa mission. Nous mettons un accent dessus pour relever des éléments spécifiques qui doivent y figurer.

En effet, il appartient à la Commission ayant dans son mandat la recherche de la vérité, de déterminer la nature et le quantum des réparations à appliquer. C'est également dans ses prérogatives de préciser les types de violations qui seront éligibles aux réparations et quelle démarche de réparation serait plus appropriée.

## 5. Rôle des partenaires d'appui au processus de réconciliation nationale

La phase opérationnelle du processus requiert une nouvelle approche stratégique pour permettre au processus de réconciliation en République de Guinée de réussir. Dans cette optique, et par-delà la mission intrinsèque de la Commission, les acteurs ci-après doivent voir leur place dans le processus être précisée :

- Le Gouvernement,
- Le Système des Nations Unies
- Les partenaires techniques et financiers de la Guinée
- Les organisations de la société civile.

Entité	Rôle
Gouvernement	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Décision politique de création de la Commission</li> <li>- Suivi politique du processus</li> <li>- Accompagnement technique et logistique</li> <li>- Appui financier</li> <li>- Mise en place d'un mécanisme de protection des victimes, témoins et des présumés auteurs</li> </ul>

- à travers une loi.
- Faire voter une loi sur l'identification des victimes et les modalités de réparation
  - Veille et monitoring stratégique
  - Assistance technique
  - Appui financier
  - Appui technique
  - Appui financier
  - Veille citoyenne
  - Suivi du processus
  - Appui-conseil aux groupes spécifiques (associations des victimes)
  - Information et sensibilisation de la population.

Système des Nations Unies : PNUD, PBF, HCDH

Partenaires techniques et financiers

Organisations de la société civile

Tableau 31\_Rôles des acteurs dans le processus

#### 6. Planning (indicatif) des opérations

Nous avons indiqué plus haut que le processus dure deux ans dans sa mise en œuvre. Le chronogramme ci-dessous a l'avantage d'indiquer les étapes principales à considérer, les jalons de chaque opération et la durée indicative à prendre en compte pour une gestion efficace du processus.

#### PLAN OPERATIONNEL DE LA COMMISSION SUR LA RECONCILIATION EN GUINEE

A titre indicatif, nous considérons le début du processus de mise en place de la commission au 02 Octobre 2015.

Nom de l'activité	Date de début	Date de fin	Durée	Commentaires
<b>1. Création de la Commission</b>	02/10/15	06/10/16		
Préparation d'un projet de Loi par le Gouvernement	03/10/15	01/11/15	22j	
Etude et Adoption de la loi sur la Commission	02/11/15	01/12/15	22j	
Nomination et installation des membres de la Commission	02/12/15	16/12/15	11j	
<b>2. Sensibilisation et Renforcement des capacités</b>	13/09/14	18/09/14		
Campagne d'information sur le processus de réconciliation et la mission de la Commission	02/01/17	30/06/17	130j	
Renforcement des capacités des parties prenantes	01/02/17	28/04/17	63j	
Actions de veille médiatique sur le processus	01/11/16	30/04/18	300j	
Monitoring multi-acteurs des opérations	03/10/16	30/04/18	411j	
<b>3. Organisation Technique et Elaboration du plan de travail de la Commission</b>				
Installation des services administratifs et techniques	12/12/15	13/01/17	25j	
Installation de la technologie pour la collecte et la gestion des données	02/01/17	31/01/17	22j	
Planification des activités	16/01/17	31/01/17	12j	
<b>4. Déroulement des investigations et Auditions</b>				
Audition des victimes	01/03/17	31/08/17	132j	
Enquêtes approfondies sur les faits répertoriés	01/06/17	29/09/17	87j	
Confrontation des victimes avec les présumés auteurs	02/10/17	29/12/17	65j	
Rapport sur les cas de violations traités	15/01/18	30/03/18	55j	
Formulation des préconisations sur le traitement des violations constatées	02/04/18	31/05/18	44j	

Tableau 32\_Plan opérationnel de la Commission

Termes de référence

**Projet en Appui au processus de Réconciliation Nationale**

**CONSULTATIONS NATIONALES**

**ANNEXES**

**1. Contexte DE L'APPEL D'OFFRE**

Le 25 mars 2015 la République de Guinée a procédé au lancement officiel des consultations nationales en appui au processus de réconciliation nationale. Ces consultations menées par la Commission Provisoire de Réflexion sur les conditions de réalisation de la Réconciliation nationale ont pour objectif de recueillir les propositions des populations guinéennes quant aux mécanismes à mettre en place en vue d'une gestion pérenne des contentieux du passé.

Dans cette veine, l'organisation des consultations qualitatives et quantitatives à l'endroit des différentes couches sociales de la Guinée est un impératif pour orienter la Commission Provisoire dans la mise en œuvre de son mandat, conformément au Décret du 29 août 2011 portant création de ladite commission. A cet effet un projet de consultations nationales sera conduit sur une période de 8 mois conformément à quatre axes principaux :

- des Entretiens individuels ;
- des entretiens avec des groupes focaux ;
- des rencontres communautaires
- des entretiens avec les guinéens de l'étranger.

Dans le cadre de la réalisation de ce travail, conformément à la pratique en matière de consultations nationales, le PNUD et le HCDH, recrute un cabinet International pour appuyer la commission dans la réalisation de ce travail.

**2. MANDAT DU CABINET**

Sur la base des éléments contenus dans la note technique du projet, et en partenariat avec une structure nationale spécialisée et ayant une maîtrise de l'histoire sociopolitique de la Guinée, le Cabinet d'Experts, aura pour mission de :

- Etablir la cartographie (géographique et historique) des actes de violence graves commis au cours des crises de gouvernances qui ont endeuillé l'histoire de la République de Guinée, en vue de déterminer les groupes sociaux de personnes à consulter, parmi lesquelles des victimes des violations, des orphelins, des déplacés, des handicapés, et autres ;

- Procéder à l'identification et à la localisation des personnes retenues pour les différentes formes de consultations ;
- Confectionner un questionnaire en français sur base des thèmes généraux sur la justice de transition énoncés ci-dessus ;
- Elaborer des outils appropriés pour la réalisation des consultations qualitatives et quantitatives ;
- Elaborer un guide d'entretiens individuels, un guide d'animation de groupes, une note explicative des consultations par internet et une fiche synthèse des débats ;
- Proposer et mettre en œuvre une méthodologie de conduite des consultations sur le terrain ;
- Conduire et coordonner le déroulement des consultations quantitatives et qualitatives et proposer un logiciel utilisable pour le décodage des informations recueillies sur terrain lors des consultations permettant de sortir les résultats par chiffres, diagrammes, histogrammes et courbes suivant les résultats recherchés ;
- Tester, lors des pré-consultations, les outils de consultations et le logiciel ;
- Assurer la formation des membres de la Commission Provisoire de Réflexion sur la Réconciliation Nationale et les équipes de terrain, aux techniques d'enquête et de collecte d'informations, à l'utilisation du logiciel choisi, du guide d'entretien et du guide d'animation ;
- Contribuer à l'élaboration des rapports régionaux et national des consultations ;
- Fournir l'assistance nécessaire en cas de besoin pendant le travail de collecte des données, faire le dépouillement, la saisie et le traitement des données afin de dégager les grandes tendances des points de vue de la population sur les mécanismes de la Justice de Transition.

### 3. PROFIL DU CABINET

La soumission au présent avis d'appel public est ouverte à tout cabinet ou toute structure spécialisée dans l'organisation de consultations nationales dans le domaine de la justice transitionnelle.

La participation des candidats sous forme de groupement ou consortium est admise à condition que le chef de file soit identifié et que les compétences spécifiques et techniques de chaque membre du groupement ou consortium soient clairement déclinées. Quel que soit le cas, le cabinet devra fournir dans sa soumission les noms et profils (CV) des experts associés, justifier de sa capacité technique et de ses compétences à entreprendre une telle mission, notamment à produire les résultats/documents attendus dans les délais contractuels. La réalisation de missions similaires avec des organismes bilatéraux ou multilatéraux serait un atout.

Pour l'appui au renforcement des capacités de la commission, le cabinet devra proposer une équipe de trois (3) experts de haut niveau (bac + 4 au minimum) en Sciences Sociales, en Statistiques ou autres domaines jugés équivalents ; et justifiant d'une expérience

professionnelle pertinente d'au moins 5 ans dans la planification et la gestion du développement.

L'équipe sera coordonnée par l'expert senior dont le rôle principal sera de superviser l'équipe sur terrain et d'assurer la qualité des résultats de la mission, afin de délivrer tous les produits attendus dans les délais fixés.

La constitution de l'équipe tiendra compte d'un équilibre approprié en termes de formation, de compétences et d'expérience dans la réalisation des consultations.

L'Expert senior sera le chef de l'équipe des consultants. Il devra pour ce faire avoir une parfaite connaissance du français (écrit et parlé) et de l'anglais, et être capable de résumer le rapport d'évaluation en anglais.

Ci-après le profil que doivent avoir les différents consultants :

#### L'Expert senior (Chef d'équipe)

- Diplôme universitaire supérieur du niveau de maîtrise en, Gestion des programmes ou tout autre domaine équivalent ;
- Expérience minimale de 5 ans dans le domaine de la gestion et de la conduite des évaluations de projets et de programmes dans un contexte de développement et/ou post conflit ;
- Expérience avérée dans la gestion des budgets et démontrer des capacités dans l'analyse des états financiers
- Etre capable d'utiliser le module ALTAS Project Management du PNUD
- Une vaste expérience dans l'utilisation de méthodologies innovatrices et l'évaluation des résultats (Produits, Effets et Impacts) en l'absence d'évidences empiriques rigoureuses pour démontrer les liens de causalité ;
- Démontrer de bonnes qualités en réflexion stratégique de haut niveau et des compétences en politique de développement et de réforme du secteur de sécurité ;
- Maîtrise des thèmes transversaux tels que la prise en compte du genre dans les projets / programmes ;
- Une bonne connaissance du système des Nations Unies, en particulier celle du PNUD, de l'UNOPS et de l'OIM peut constituer un avantage,
- Connaissance de l'Afrique en général et du Guinée en particulier serait un atout ;
- Excellente communication orale et écrite en français et en anglais ;
- Excellent leadership et compétences managériales ;
- Excellentes capacités de facilitation avec l'utilisation de certaines méthodes participatives.

#### Le 1<sup>er</sup> Expert junior

- Diplôme universitaire supérieur de niveau de licence en travaux publics et génie civil
- Expérience de 5 ans dans le domaine de la gestion et de la conduite des évaluations des projets/ programme de construction des bâtiments ;
- Grande expérience dans le domaine du post conflit, de la réforme de l'armée et/ou des initiatives de renforcement de la paix directement en Guinée ;
- Une vaste expérience dans l'utilisation de méthodologies innovatrices et l'évaluation des résultats (Produits, Effets et Impacts) en l'absence d'évidences empiriques rigoureuses pour démontrer les liens de causalité ;
- La connaissance du Module ATLAS Project management du PNUD est un atout
- Une bonne connaissance du système des Nations Unies, en particulier celle du PNUD, de l'UNOPS et de l'OIM peut constituer un avantage ;
- Très bonne connaissance du pays ;
- Excellente communication orale et écrite en français ;

- Communication orale et écrite en anglais et en langues locales serait considérée comme un atout.

#### Le 2<sup>ème</sup> expert junior

- Diplôme universitaire supérieur de niveau licence en Droit ou tout autre domaine équivalent ;
- Expérience de 5 ans dans la gestion des contrats et la conduite des évaluations juridiques des projets/ programme de développement ;
- Avoir presté comme avocat, magistrat ou conseiller juridique est un atout ;
- Une vaste expérience dans l'utilisation de méthodologies innovatrices et l'évaluation des résultats (Produits, Effets et Impacts) en l'absence d'évidences empiriques rigoureuses pour démontrer les liens de causalité ;
- La connaissance du Module ATLAS Project management du PNUD est un atout
- Une bonne connaissance du système des Nations Unies, en particulier celle du PNUD, de l'UNOPS et de l'OIM peut constituer un avantage ;
- Très bonne connaissance du pays ;
- Excellente communication orale et écrite en français ;
- Communication orale et écrite en anglais et en langues locales serait considérée comme un atout.

Tous les membres de l'équipe devront être capables de s'exprimer couramment en français et d'écrire des rapports en français. L'équipe devra justifier d'avoir une bonne maîtrise du français ou de deux langues nationale au moins, et être en mesure de soumettre les documents de travail (questionnaires et autres guides) dans les langues nationales les plus parlées en Guinée.

Le cabinet devra:

- Avoir une expérience professionnelle avérée en matière de production et de réalisation d'enquêtes sociologiques notamment dans le contexte des pays ayant connu un passé difficile ;
- Produire des références de travaux déjà réalisés dans ce domaine ;
- Employer des professionnels compétents avec une expérience professionnelle prouvée ayant un diplôme en Sciences Sociales, en Statistiques ou équivalent ;
- Avoir une bonne maîtrise de la situation sociopolitique de l'Afrique de l'ouest en général et de la République de Guinée en particulier ;
- Jouir d'une neutralité politique avérée ;
- S'engager à réaliser la mission dans un délai raisonnable et préciser le calendrier de réalisation de toutes les activités prévues.

#### 4. PROPOSITIONS TECHNIQUES ET FINANCIÈRES

Le cabinet devra soumettre une proposition technique et une proposition financière pour la réalisation des consultations nationales. Pour la proposition technique, elle devra inclure tous les frais afférents à la réalisation de l'opération, sur un calendrier de trois mois:

- la présentation des travaux similaires effectués par le consultant ou les membres de son équipe, en lien avec la mission ;
- la compréhension de la mission ;
- les objectifs de la mission ;
- les commentaires et les suggestions aux Termes de référence ;
- la méthodologie ;
- les mesures à mettre en œuvre pour réussir la mission
- le chronogramme de la mission ;
- la distribution des tâches ;
- la présentation de l'équipe chargée de la réalisation de la mission et les CV de ses membres.

La proposition financière devra indiquée le détail des prix et des dépenses nécessaires à la réalisation de la mission.

#### 5. CALENDRIER ET CLOTURE DES TRAVAUX

La durée des activités court à partir de la date de signature du Contrat.

Un calendrier de réunions d'étapes sera convenu. Le cabinet devra participer aux différentes réunions de préparation.

Une réunion de clôture devra être organisée après la remise du rapport final pour évaluer les résultats, l'exécution des obligations de chaque partie et arrêter les comptes.

Le Cabinet devra présenter un rapport d'évaluation technico-financière de l'exécution du contrat deux mois après la fin des travaux, qui doit comporter une exécution détaillée du budget.

#### 6. EVALUATION DES OFFRES

Les propositions techniques et financières des soumissionnaires seront évaluées sur la base des jeux de critères ci-après :

- Critères d'évaluation des propositions techniques

Les critères, sous-critères d'évaluation, et les poids respectifs de la Proposition Technique Complète sont les suivants:

	<u>Points</u>
(i) Expérience du cabinet pertinente pour la mission: .....	15
* Expériences confirmées dans la réalisation de missions similaires; .....	12
* Expériences d'exécution de contrats relatifs aux missions similaires avec des Agences bilatérales et multilatérales .....	03
(ii) Conformité de la méthodologie et du plan de travail proposée aux Termes de référence: .....	45
a) Approche technique et méthodologie: .....	30
b) Plan de travail; .....	15
(iii) Qualifications et compétence du personnel clé pour la mission: .....	40
a) Chef de mission .....	11
b) Statisticien Informaticien .....	0
c) Ingénieur informaticien développeur: .....	07
d) spécialiste du développement du secteur rural .....	0
e) Spécialiste des infrastructures de transports et des travaux publics .....	05
f) Spécialiste des secteurs sociaux de base: .....	0

Ce personnel sera évalué sur la base de la répartition ci-dessous:

- Qualification générale (Diplôme, Formations et années d'expériences) ..... 30%
- Expériences pertinentes antérieures dans les travaux similaires ..... 60%
- Connaissance de l'environnement de la Guinée

.....10%	Pondération totale:
100%	
Total des points pour les trois critères :	100

*Preuve de l'expérience et de la compétence technique* : Les cabinets, dans leurs propositions techniques, devront fournir des informations sur leur compétence dans les domaines de la mission tels que définis ci-dessus, et comment ils pourront mobiliser l'expertise nécessaire en cas de besoin. Cette information devra clairement présenter de façon synthétique la nature des services offerts et des travaux effectués. Ils devront fournir des informations sur leurs performances sur des contrats relatifs à des domaines similaires à la présente mission avec des agences multilatérales et bilatérales, ou dans des contrats avec des gouvernements. Cette information devra récapituler clairement la nature de la mission contractée, les types de travaux exécutés et les résultats obtenus à travers ces contrats.

*Critères d'évaluation des propositions financières* : Seules, les propositions financières dont les offres techniques auraient obtenu un score minimum de 70 points sur 100 seront examinées. L'évaluation des offres financières sera combinée à celle des offres techniques par l'approche du mieux disant pour la sélection du Cabinet.



## Echantillons des consultations nationales

Composition de l'échantillon type pour les entretiens individuels

Catégorie de personnes	Région 1		Région 2		Région 3		Total
	Personnes	Associations	Personnes	Associations	Personnes	Associations	
Historiens, académiciens/enseignants, écrivains	1	1	1	1	1	1	6
Personnes âgées ayant vécu les événements	1	1	1	1	1	1	6
Représentant des griots	1	1	1	1	1	1	6
Handicapés de torture/ex détenus politiques	1	1	1	1	1	1	6
Personnes ayant occupé ou occupant de hautes fonctions au niveau politique	1	1	1	1	1	1	6
Leaders de la communauté musulmane	1	1	1	1	1	1	6
Leaders des communautés chrétiennes	1	1	1	1	1	1	6
Leaders des organisations de la société civile	1	1	1	1	1	1	6
Représentants des Coordinations régionales	1	1	1	1	1	1	6
Représentants de l'Administration publique (Gouverneurs, Préfets, hauts fonctionnaires)	1	1	1	1	1	1	6
Leaders des associations de femmes		2		2		2	6
Leaders des associations de jeunes	1	1	1	1	1	1	6
Leaders des associations de victimes	1	1	1	1	1	1	6

Echantillons par région

Tableau 1.1: Région de Boké

Catégorie de personnes	Région 1		Région 2		Région 3		Total
	Personnes	Associations	Personnes	Associations	Personnes	Associations	
Historiens, académiciens/enseignants, écrivains	1	1	1	1	1	1	6
Personnes âgées ayant vécu les événements	1	1	1	1	1	1	6
Représentant des griots	1	1	1	1	1	1	6
Handicapés de torture/ex détenus politiques	1	1	1	1	1	1	6
Personnes ayant occupé ou occupant de hautes fonctions au niveau politique	1	1	1	1	1	1	6
Leaders de la communauté musulmane	1	1	1	1	1	1	6
Leaders des communautés chrétiennes	1	1	1	1	1	1	6
Leaders des organisations de la société civile	1	1	1	1	1	1	6
Représentants des Coordinations régionales	1	1	1	1	1	1	6
Représentants de l'Administration publique (Gouverneurs, Préfets, hauts fonctionnaires)	1	1	1	1	1	1	6
Leaders des associations de femmes		2		2		2	6
Leaders des associations de jeunes	1	1	1	1	1	1	6
Leaders des associations de victimes	1	1	1	1	1	1	6

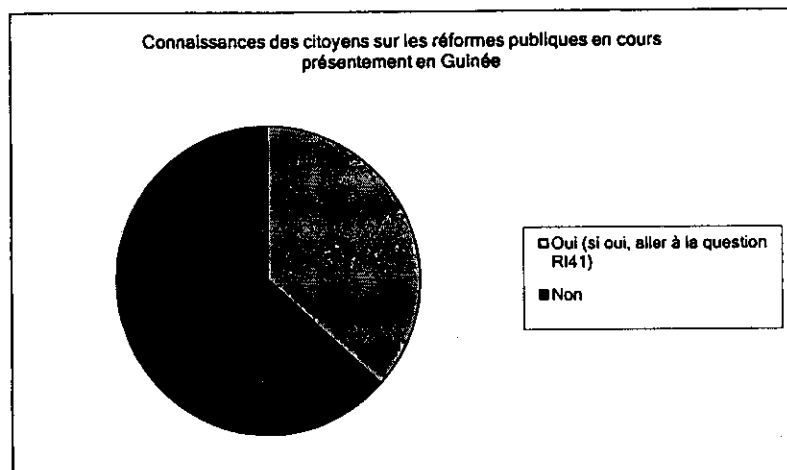


Figure 110\_ Appréciations sur les réformes publiques en cours en Guinée

Plus de la moitié des personnes qui sont au courant jugent ces réformes globalement satisfaisantes.

Il ressort de ces appréciations que les citoyens sont soit sous informés soit indifférents aux efforts dans ces domaines.

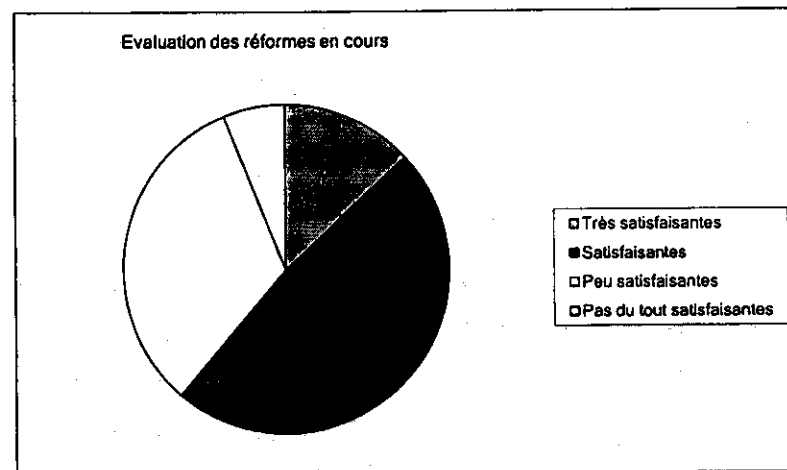


Figure 111\_ Evaluation des réformes en cours

Dans tous les cas, une attention particulière doit être portée sur la vulgarisation et la sensibilisation, surtout dans les secteurs pour lesquels les consultations ont recommandé que des changements soient opérés.

## Chapitre 7 : De la perception de la réconciliation nationale

L'intérêt de connaître la position des citoyennes et citoyens sur la question de la réconciliation nationale dépasse la simple question de l'opportunité du processus. L'enjeu au sens de l'orientation donnée par la CPRN aux consultations consiste à amener les Guinéens à caractériser la réconciliation dans le contexte du pays, sur la base de cinq (05) aspects spécifiques :

- La possibilité de la réconciliation,
- L'adhésion personnelle au processus
- Les critères de reconnaissance de l'accomplissement de la réconciliation,
- Le niveau de soulagement des victimes par rapport aux violations graves des droits de l'homme,
- Les options de la réconciliation nationale.

### 1. La possibilité de la réconciliation nationale

A la question de savoir si la réconciliation est possible en Guinée, une très grande partie des personnes enquêtées ont répondu par l'affirmative (95,01%), alors que 2,3% ont répondu négativement. 2,6% des personnes disent ne pas savoir si cela serait possible.

L'une et l'autre des positions ont fait l'objet d'une argumentation riche, permettant de cerner aussi bien l'intérêt des citoyens à la question que les conséquences qu'engendrerait pour le pays la réussite ou l'échec d'un processus de réconciliation. Les enquêtés n'ont pas omis de relever des modalités de réalisation de la réconciliation que quelques-uns ont posé comme des conditions.

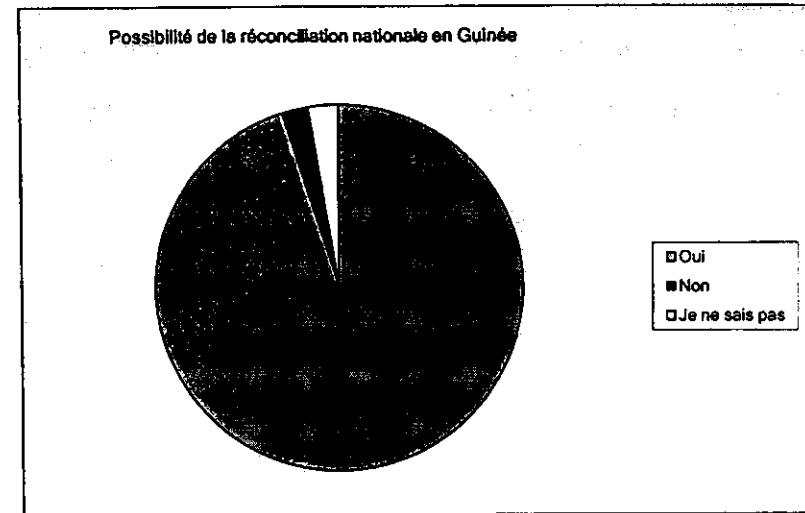


Figure 112. Appréciation de la possibilité de la réconciliation en Guinée

Les avis émis par les Guinéens et Guinéennes sur la question montrent que la réconciliation est perçue par la population comme un impératif. Aussi n'y croient-ils pas seulement parce que la chose serait nécessaire, mais la réconciliation est perçue comme un élément d'esérance.

Les opinions exprimées par les personnes qui croient à la possibilité de la réconciliation relèvent de ce que nous qualifierions de piété filiale. La Guinée est présentée comme une « famille » dont les membres sont obligés de s'entendre et vivre ensemble. La communauté nationale est érigée à ce niveau d'attachement et se devrait de créer les conditions pour « dépasser les clivages ».

Cependant, bien que la majorité de la population penche pour la possibilité de réaliser la réconciliation nationale, cette conviction est nuancée par de multiples raisons qui méritent d'être considérées.

C'est ainsi qu'une catégorie de citoyens indiquent qu'il faut avant tout mettre fin aux antagonismes et conflits politiques. Ils invitent la classe politique à fumer le calumet de la paix pour donner l'exemple et permettre à la population de croire au changement de comportement. Un autre groupe, pas moins important évoque la question de la division ethnique et considère que cet état de chose devrait être jugulé avant d'espérer voir le pays réconcilié durablement. La troisième condition posée par les enquêtés, aux différents niveaux de consultation concerne la question de la vérité.

Les personnes interrogées soutiennent que la vérité est un préalable à la réconciliation véritable et pérenne. Ensuite vient le pardon : si les Guinéens se pardonnent, la réconciliation sera possible. Enfin la justice vient comme une des conditions à réaliser pour que les fils et filles du pays acceptent de se réconcilier.

## 2. L'adhésion personnelle au processus

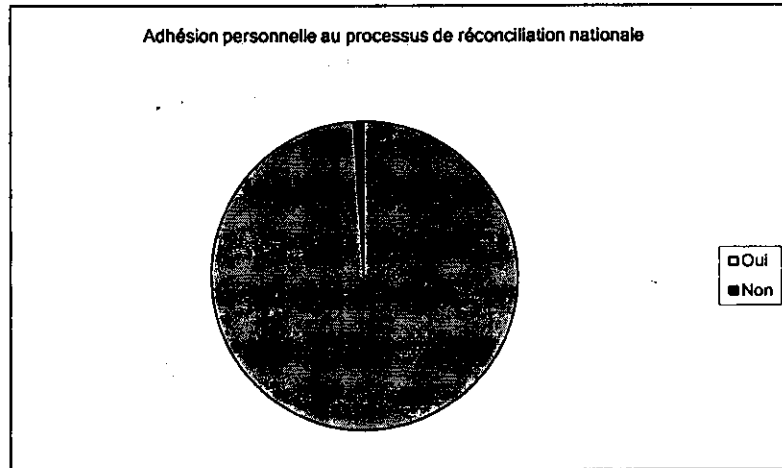


Figure 113\_Niveau d'adhésion personnelle au processus de réconciliation

Cette question est pratiquement intime : elle vise à connaître la disposition personnelle de la personne enquêtée par rapport à la réconciliation en tant qu'enjeu national. Sans présupposition, les hommes et les femmes rencontrés (ou ayant répondu à distance par Internet) devraient informer la CPRN de leurs conditions d'adhésion au processus de réconciliation. La réponse devrait emporter une vérité indéniable, ou du moins, l'assurance que la personne s'est prononcée en connaissance de cause.

98,99% des personnes adhèrent au processus, contre 1,01%. La compréhension que l'on peut avoir de ces réponses, est qu'une large portion de la population manifeste à la fois de l'intérêt et la disponibilité par rapport au processus de réconciliation. Leur réaction s'inscrit en droite ligne de la question précédente quant à la possibilité de la réconciliation nationale.

## 3. Les critères de reconnaissance de l'accomplissement de la réconciliation

La réconciliation entendue comme un changement dont les caractéristiques devraient être reconnaissables objectivement, il était important pour la CPRN d'avoir l'avis des populations sur comment elles reconnaîtraient la réalisation de ce changement.

Les réponses sont multiples et variées. Elles peuvent être classées en quatre grandes catégories : sociales, politiques, professionnelles, culturelles. Nous les résumons pour les besoins de l'analyse dans le tableau ci-dessous.

<b>Indicateurs socio-culturels</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Absence de conflits à caractère ethnique</li> <li>• Absence de tension entre les religions</li> <li>• Vérité et égalité dans les rapports entre les citoyens</li> <li>• Augmentation des mariages mixtes (entre personnes d'ethnies différentes)/ Brassage ethnique</li> <li>• Egalité de traitement devant le travail/emploi</li> <li>• Cohabitation entre les membres de différents groupes ethniques</li> <li>• Dialogue/Cohésion/Entente entre les ethnies</li> <li>• Absence d'ethnocentrisme</li> <li>• Baisse de la pauvreté</li> <li>• Plus d'emploi pour les jeunes</li> <li>• Retour de la parenté à plaisanterie</li> </ul>
<b>Indicateurs politiques</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Activités inter-religieuses et inter-ethniques</li> <li>• Absence du vote basé sur l'ethnie des candidats</li> <li>• Equité dans la gestion des affaires publiques</li> <li>• Absence de l'utilisation des ethnies à des fins politiques</li> <li>• Indépendance de la justice</li> <li>• Vie politique apaisée</li> <li>• Primauté de la loi sur autres considérations</li> <li>• Bonne gouvernance</li> <li>• Lutte contre la corruption</li> <li>• Lutte contre l'impunité</li> <li>• Cohabitation politique</li> <li>• Respect des droits de l'homme</li> <li>• Comportements citoyens</li> <li>• Changement dans l'administration</li> <li>• Equité dans les services publics</li> </ul>
<b>Indicateurs cognitifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Tolérance entre les membres des différentes ethnies</li> <li>• Solidarité entre les ethnies</li> <li>• Climat de confiance entre les personnes</li> <li>• Paix sociale/paix entre les communautés</li> </ul>

- Vision commune de la patrie et de la nation
- Plus de justice sociale
- Absence de haine entre les gens
- La vérité dans les rapports interpersonnels
- Absence de violences dans les communautés
- Tolérance entre les populations
- Tolérance dans les rapports
- La pratique du pardon
- Le respect mutuel
- La paix dans le pays

Tableau 28\_Critères de reconnaissance de la réalisation de la réconciliation

#### 4. Le soulagement des victimes par rapport aux violations graves des droits de l'homme

Le but des consultations nationales est d'avoir les avis des populations sur les meilleures solutions pour régler durablement les crises que le pays a connues et qui ont occasionné des violations graves des droits de l'homme. Aussi l'Etat ayant la possibilité de créer un organe dont la mission serait de conduire le processus, la question a été posée de savoir si les personnes consultées pensent que ledit processus pourrait contribuer à soulager les victimes de ces violations.

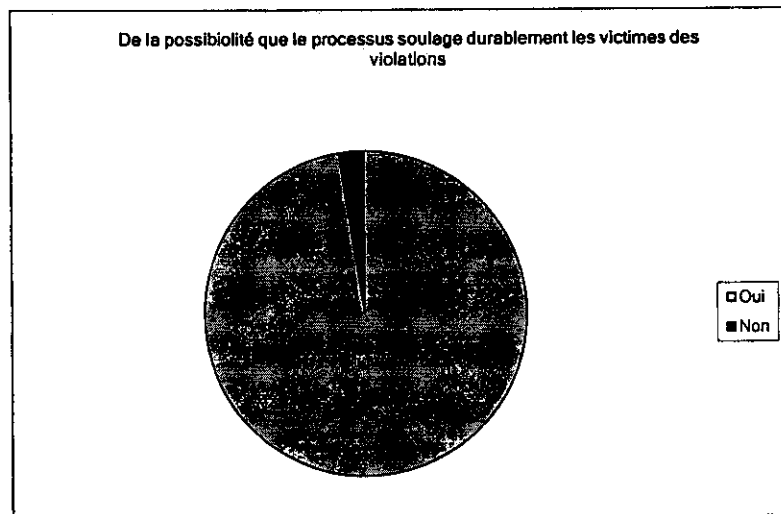


Figure 114\_Possibilité de soulagement des victimes

97,5% des personnes ont répondu par l'affirmative, contre 2,56% qui pensent le contraire. Les deux avis, quoique opposés ne semblent pas exclusifs, comme le démontrent les justifications données.

Ces positions confirment deux choses : d'une part que dans leur grande majorité, les Guinéens consultés ont foi qu'il est important qu'une institution soit créée pour piloter le processus de réconciliation nationale ; et d'autre part, ils sont assurés que le travail de cette institution produirait le résultat de soulager les victimes des violences commises et ainsi apaiser durablement les vieilles rancunes.

#### 5. Les options de la réconciliation nationale

Pour réconcilier les Guinéens, plusieurs possibilités s'offrent. Quoiqu'une solution n'exclut pas nécessairement l'autre, il est important pour la CPRN de sonder les citoyens et citoyennes sur leur préférence. C'est pourquoi il a été demandé aux personnes enquêtées de préciser, parmi cinq propositions celles (trois) qui leur paraissaient les plus pertinentes. Les propositions concernent : la vérité, la justice, la réparation, le pardon et l'amnistie.

Les réponses qui sont variables ont été soutenues par des arguments tout aussi divers et illustratifs de l'état d'esprit de la population sur les thématiques abordées.

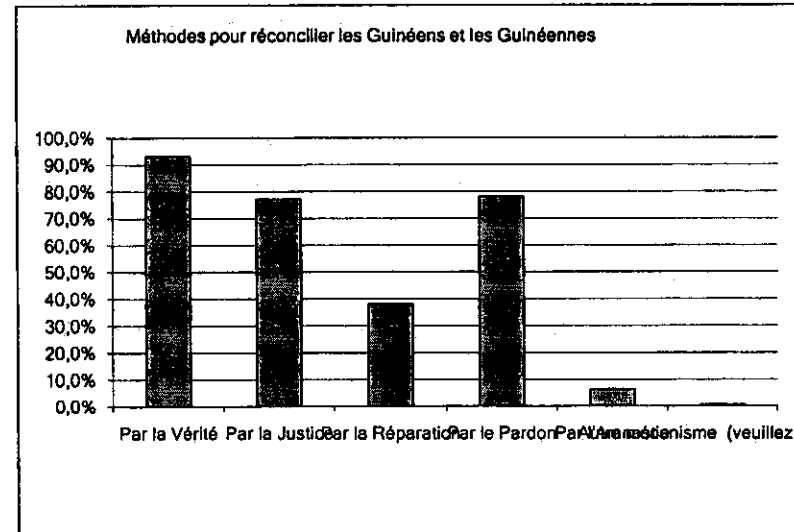


Figure 115\_Methodes pour réaliser la réconciliation

- La vérité est en tête avec 93,21%
- Le pardon suit avec 78,06%
- Ensuite la justice avec 76,86%
- La réparation récolte 37,89%
- L'amnistie ferme avec 6,36%

Il n'est pas exagéré d'affirmer que les Guinéens ont donné la prime à la vérité. Le sens qu'on peut en donner, dans la perspective des mécanismes de justice transitionnelle est que, les populations veulent que toute la lumière soit faite sur les événements graves qui ont jalonné l'histoire de la Guinée. C'est aussi une manière de dire, que la vérité est une condition préalable à toute autre démarche de réconciliation.

La place accordée au pardon est aussi la preuve que la conscience collective penche pour l'importance de tourner la page, indépendamment des faits passés, pour envisager l'avenir sur de nouvelles bases.

Le classement de la justice dans les options prioritaires de réconciliation est le signe que certaines catégories de violences ont besoin d'être connues par les juridictions, avant la réconciliation.

## Chapitre 8 : De la place des mécanismes traditionnels dans le processus de réconciliation nationale

### 1. La médiation traditionnelle en République de Guinée

La médiation traditionnelle en Guinée ne peut être bien comprise sans une connaissance préalable de la société traditionnelle elle-même dans sa globalité.

Comme on le sait, la Guinée est héritière des démembrements des grands Empires de l'Ouest Africain que sont les empires du Ghana, du Sosso, du Mandingue, du Mali et du Wassoulou. Elle a conservé de ces grands ensembles, une organisation sociale d'une très grande valeur qui se perpétue jusqu'ici malgré les nouvelles réalités du terrain. Cette organisation sociale traditionnelle est caractérisée par une forte stratification comprenant :

- les dignitaires ;
- les castes ;
- les chefs spirituels ou religieux etc.

La pratique de la médiation ne peut se comprendre que dans le cadre de cette organisation sociale légalisée par la charte de Kouroukan Fouga vers le 13<sup>ème</sup> siècle sous le règne de Soundiata Keita, l'Empereur du Mandingue.

#### 1.1 Les conflits et la médiation traditionnelle

Dans la vie des hommes, familles, clans, tribus, peuples et nations, il y a toujours des moments de joie et de tristesse, des moments de concorde, de paix, mais il y a également des moments de discorde, de douleur, de tension et de guerre. Très souvent en Afrique et ailleurs, la discorde, les tensions et les guerres dans leur résolution font appel à la médiation.

En général, on distingue deux catégories de conflits, à savoir les conflits mineurs et les conflits majeurs ou encore les grands conflits. Le conflit entre deux individus de même sexe ou de sexes différents, est un conflit mineur. Les conflits entre deux ou plusieurs groupes d'individus (Communautés, agglomérations, pays, race, religion etc.), sont classés dans la catégorie des conflits majeurs. Ce qui nous intéresse ici ce sont les conflits majeurs même si nous allons passer en revue les différents types de médiation applicables à tous les conflits.

Conformément à la nature des conflits, la médiation se fait par l'une ou l'autre des 7 options ci-dessous :

##### Médiation parentale

L'intervention d'un ou de plusieurs parents dans la résolution d'un conflit.

##### Médiation par le droit d'aînesse



Lorsqu'un aîné s'impose ou s'interpose entre deux parties dans la résolution de leur différend, on parle de médiation par le droit d'aînesse. En effet, le respect pour les personnes âgées est un élément culturel dans la vie du Guinéen.

#### Médiation par le Sanankounya

Il existe en Guinée une réalité culturelle d'une portée très significative : le Sanankounya qui est l'un des articles de la charte de Kouroukan Fouga du 13<sup>e</sup> siècle. Le Sanankounya est un *pacte séculaire* qui crée la bonne humeur, la joie de vivre, l'acceptation de l'autre, la cohabitation pacifique, la tolérance, le succès de la médiation entre des frères, des amis, des connaissances ou simplement des individus en conflit. Le Sanankounya provoque l'atténuation des haines et autres tristes états d'âme.

Le Sanankounya, c'est la plaisanterie entre cousins ou voisins. C'est une pratique culturelle qui a été réglementée vers l'an 1235 au sein de l'Empire du Mandingue. C'est aussi la formalisation de la plaisanterie entre des individus, des familles ou même entre des ethnies différentes.

Deux Sanankous s'amuse entre eux sans se soucier ou sans tenir compte ni de l'âge, ni de la position socio-administrative, ni du sexe de l'un ou de l'autre. Le Sanankounya harmonise la vie dans la cité.

En Guinée, ceux qui portent le nom Bah sont Sanankous des Diallo. En Haute et Basse Guinée, les Camara sont Sanankous des Sylla. En pays Guéréz, Goa et Konomou sont Sanankous.

Dans un conflit quelconque, lorsqu'un Sanankous de l'une ou des deux parties impliquées s'interpose pour faire la médiation dans le but unique de baisser la tension, alors c'est là, la médiation du Sanankounya.

#### Médiation du griot

Le griot traditionnel, c'est le dépositaire de l'histoire du continent noir, c'est le maître de la parole, le diplomate, le conseiller du chef, c'est l'artiste au talent inestimable.

Le griot, c'est l'immortelle mémoire de l'homme noir. Quand c'est un griot qui intervient dans la résolution d'un conflit, on parlera alors de la médiation du griot.

#### Médiation religieuse

Elle est l'oeuvre de réconciliation d'un ou des chefs religieux dans les cas de conflit.

#### Médiation hiérarchique

C'est la médiation qui implique les Chefs, peu importe que ce soit un Chef de famille, de clan, de tribu, de village, de sèrè ou autres organisations socio-administratives.

#### Médiation circonstancielle

Elle ne vise aucune structure spéciale, ni un individu. La médiation circonstancielle est une médiation faite par un simple volontaire ou un témoin, dans le but de régler un conflit, ou un différend quelconque.

#### 1.2 La pratique et les techniques de la médiation traditionnelle

Dans la pratique, très souvent les hommes de caste et principalement les griots, les religieux et les chefs sont les plus sollicités dans la médiation traditionnelle. La médiation est une forme de négociation qui nécessite une certaine confiance des belligérants à l'égard du médiateur qui doit être lui-même une personne intègre, franche véridique, expérimentée, patiente et tolérante.

Le médiateur traditionnel doit être juste. Il doit maîtriser sa langue et l'histoire de sa société afin de placer correctement les mots quand il le faut, là où il faut. Le médiateur traditionnel doit avoir des notions d'histoire et de théologie pour mieux convaincre son auditoire. Il doit, dans son travail, se servir des proverbes, des adages, des contes et légendes pour atteindre son objectif. Le médiateur doit connaître les us et coutumes, résumé la culture des parties en conflit. Enfin, l'humour est un autre élément dont se servent généralement les médiateurs du terroir.

Dans la pratique, le médiateur doit s'informer largement sur les causes de la discorde ou du conflit pour pouvoir établir la vérité des faits. Ces causes peuvent être de deux ordres à savoir les causes immédiates et les causes profondes. Un exemple pour les illustrer: Cécé se plaint du fait que son champ de manioc a été complètement saccagé par les boeufs de Thierno. Ici, la cause immédiate est la destruction du champ de Cécé par les boeufs de Thierno, et ce sont les causes immédiates qui produisent la discorde ou le conflit. Mais la cause profonde peut être l'historique de la cohabitation de ces deux protagonistes Thierno et Cécé, l'histoire des conflits entre agriculteurs et éleveurs. Dans le cas présent la cause profonde peut être aussi la proximité du champ et du parc où sont gardés les boeufs. Dans la pratique, quand deux enfants sont en conflit, le médiateur peut être un troisième enfant qui avance des arguments terre à terre pour baisser la tension. Quand c'est un adulte qui intervient, soit il fait prévaloir la raison, soit le droit d'aînesse ou alors il procède à la correction corporelle pour faire taire le conflit. D'autres solutions intermédiaires peuvent être également choisies pour résoudre la crise mineure.

Dans le cas des conflits majeurs la médiation est plus difficile et compliquée. Le médiateur ne sera pas n'importe qui. Là, la compétence, la crédibilité, l'expérience, l'éloquence et autres sont indispensables dans le choix de l'homme. Il s'agit là de la médiation dans les cas de guerre et autres conflits sociaux de grande ampleur.

Comme exemple de médiation traditionnelle réussie en Guinée, il faut rappeler ici le rôle que le griot El Hadj Sory Kandia Kouyaté a joué dans la résolution de la crise qui a opposé pendant plusieurs années la République du Mali et la Haute-Volta (actuel Burkina Faso). C'était au palais du peuple à Conakry, pendant une soirée artistique et culturelle organisée à l'occasion de la visite des chefs d'Etat de ces deux pays frères en Guinée. Sory Kandia Kouyaté, par la musique et la chanson parvint à réconcilier Moussa Traoré (alors Président du

Mali) et Sangoulé Lamizana (Président de la Haute-Volta) au point que ces deux belligérants se sont embrassés. Ainsi la guerre prit fin par la médiation du griot.

### 1.3 De la justice traditionnelle

La justice traditionnelle est un processus longtemps lié au pouvoir (c'est le souverain lui-même qui rend la justice), elle se rend normalement sur des bases objectives par une procédure appropriée mise en œuvre par des conseillers désignés par le souverain. Ceux-ci en principe doivent être reconnus pour leur droiture et leur sagesse.

Traditionnellement, que ce soit en matière civile ou en matière pénale, le plaignant s'explique en premier avec toute la liberté requise devant ses juges. La partie mise en cause donne elle aussi sa vision des faits et les témoins apportent un éclairage nouveau qui permet de trancher le litige. Cette justice a l'avantage d'être consensuelle et collégiale. C'est après avoir demandé l'avis des conseillers sur le fond de l'affaire et les propositions de solution que le souverain tranche, souvent sur place, mais parfois aussi lors d'une séance suivante dont la date est communiquée aux parties.

Les voies de recours dans la justice traditionnelle se situent pratiquement en amont du processus. Ce qui veut dire que, des tentatives ont été faites à travers d'autres créneaux en vue de désamorcer la crise mais qui n'ont pas marché. C'est en fait, suite à ces différents échecs que le conflit se retrouve devant le souverain. Par souverain, il faut entendre ici le chef traditionnel du village, en tout cas celui qui y incarne une partie du pouvoir temporel et spirituel. La justice traditionnelle obéit strictement aux règles de préséance. Les plus jeunes prennent la parole avant les plus vieux. Le dernier qui prend la parole a eu le temps de peser la valeur des arguments énoncés ici et là pour tirer une conclusion acceptée de tous. Tout ceci se fait sous l'arbre à palabre.

L'arbre à palabre reste ainsi la solution interne pour régler les conflits en passant les anneaux traditionnels les plus accessibles aux populations.

## 2. Quelles applications des mécanismes traditionnels de médiation et de justice traditionnelle au processus de réconciliation en Guinée ?

Intégrer les mécanismes traditionnels de résolution des conflits et la justice traditionnelle dans un processus moderne de réconciliation dans les Etats africains, et en particulier en Guinée semble être une œuvre extrêmement difficile quand on sait d'où l'un et l'autre des deux mécanismes tirent leurs origines. En particulier, la cohabitation entre la justice traditionnelle et la justice moderne est difficile de par leur essence même.

Les mécanismes traditionnels de résolution des conflits et la justice traditionnelle en Guinée tirent leurs origines de l'organisation traditionnelle héritée des grands empires du Ghana, du Sosso, du Mandingue, du Mali et du Wassoulou, et de l'organisation sociale traditionnelle qui était en place et qui se caractérisait par une forte stratification comprenant : (i) les dignitaires, (ii) les castes, (iii) les chefs spirituels ou religieux, etc.

La justice contemporaine telle qu'elle est définie prend ses origines dans les traditions juridiques romano-germanique ou anglo-saxonnes qu'il s'agit d'adapter aux réalités africaines.

Comme on le sait, les piliers de la justice transitionnelle reposent sur (i) le droit à la vérité, (ii) le droit à la justice, (iii) le droit à la réparation, et (iv) les garanties de non répétition.

La question qui se pose est de savoir quelle pourrait être la place des mécanismes traditionnels de médiation et de justice traditionnelle dans le processus de réconciliation nationale ou de justice transitionnelle en Guinée.

La principale difficulté est la complexité des cas de conflits et de violences qui ont caractérisé l'évolution socio-politique du pays depuis son indépendance.

Dans la pratique, le processus traditionnel de médiation, quel que soit le type, fait obligation au médiateur de s'informer largement sur les causes de la discorde ou du conflit pour pouvoir établir la vérité des faits. Le médiateur ne sera pas n'importe qui. Là, la compétence, la crédibilité, l'expérience, l'éloquence et autres qualités sont jugées indispensables dans le choix de l'homme. Il s'agit là de la médiation dans les cas de guerre et autres conflits sociaux de grande ampleur comme certains que la Guinée a déjà connus.

Ainsi donc, les mécanismes traditionnels de résolution des conflits sont parfaitement adaptés au processus de rétablissement de la vérité dans le cadre de la réconciliation nationale. Ils sont utilisables également dans le cadre du pardon.

En ce qui concerne la justice traditionnelle en Guinée, c'est un processus longtemps lié au pouvoir (c'est le souverain lui-même qui rend la justice) ; elle se rend normalement sur des bases objectives par une procédure appropriée mise en œuvre par des conseillers désignés par le souverain.

Par souverain, il faut entendre ici le chef traditionnel du village, en tout cas celui qui y incarne une partie du pouvoir temporel et spirituel.

La Guinée a connu plusieurs types de conflits et de cas de violences notamment politiques. Il nous semble que dans le cadre de la réconciliation nationale, la justice traditionnelle pourrait bien s'appliquer aux conflits localisés comme ceux entre agriculteurs et éleveurs, ou des conflits autour de domaines agricoles et de zones minières, voire même des conflits à caractère ethnique opposant des « autochtones » et des « allogènes ».

Cependant, en ce qui concerne les violences politiques que le pays a connues depuis l'indépendance, les mécanismes de justice moderne sont plus adaptés. Même si certains juges peuvent toujours faire appel aux créneaux traditionnels dans un environnement de justice moderne pour régler les conflits, les populations guinéennes s'accommodant mieux au mariage entre le traditionnel et le moderne, l'essentiel étant que la vérité soit dite.



[1] Ce thème a été présenté par l'écrivain Guinéen, Néné Moussa Maléya-Camara, auteur du célèbre livre « La Guinée est une famille ».

## Chapitre 9 : De l'avenir de la Guinée

Dans la mission qui a été confiée à la CPRN, l'un des points les plus importants est de s'accorder sur le futur désiré auquel les Guinéennes et Guinéens aspirent. L'ensemble des espaces et méthodes de réflexion a pris en compte ce volet. Le but est d'amener nos compatriotes à décrire le plus clairement possible, leur vision de la Guinée, par-delà les crises répétées et les violations graves des droits.

La question de l'avenir du pays a été traitée suivant trois entrées principales, offrant l'opportunité aux hommes et aux femmes, dans leur diversité d'émettre leurs avis et de préciser leurs ambitions en termes de changement :

- Vision générale de l'avenir du pays,
- Les actions prioritaires pour assurer le futur désiré,
- La place de la femme dans la Guinée réconciliée

### 1. Vision générale de l'avenir

Les réflexions ont été menées autour de deux types de propositions : une première série qui caractérise « un avenir qui chante », avec la possibilité pour les participants de se projeter dans une nation transformée. La deuxième série de propositions s'est voulue pessimiste, conservant les avatars de la société divisée telle qu'elle apparaît présentement.

Les personnes enquêtées avaient le devoir d'opter pour trois principales propositions qui reflètent leur vision du futur. Les résultats sont parlants !

### Comment voyez-vous l'avenir de la Guinée ?

Options de réponses	Taux de choix de la réponse
Un pays uni pacifique et démocratique	69,9%
Un pays fort sur le plan institutionnel et légal	37,6%
Un pays dont la vie politique est apaisée	44,4%
Un pays respectant les libertés individuelles et collectives	36,0%
Un pays où le bien-être des populations est assuré	57,1%
Un pays émergent sur le plan économique	48,0%
Un pays aux prises avec des crises sociopolitiques récurrentes	8,2%

Un pays faible sur le plan socio-économique	6,3%
Autre	1,0%

Tableau 29\_Perception de l'avenir de la Guinée

### 1.1. Un pays uni, pacifique et démocratique

Cette option a recueilli un score global de 69,94% des citoyens des deux sexes qui ont été consultés. L'aspiration à l'unité nationale est légitime et confirme le constat de rupture de la cohésion nationale. Les populations aspirent à une nation dont le socle repose en permanence à l'attache à des valeurs communes qui rapprochent les gens en dépit de leur diversité ethnique. L'aspiration à la paix corrobore le besoin de rompre avec les crises violentes et les affrontements entre les enfants du pays.

L'édification de cette paix serait le point d'achèvement de la réalisation de la réconciliation nationale. Le caractère démocratique du pays qui a été confirmé renvoie à un engagement collectif que le pays a cru avoir réalisé en optant dans sa constitution pour la démocratie pluraliste. En dépit des déviations du système politique, la Guinée reste attachée à la démocratie comme mode efficace de gestion des affaires publiques.

### 1.2. Un pays où le bien-être des populations est assuré

Les consultations nationales ont révélé un pays divisé où les régimes successifs étaient plus enclins à assurer le bonheur de groupes spécifiques que le bien-être de la population en général. La crise de confiance qui caractérise le pays actuellement est marquée par des problèmes structurels tels que : le chômage, la précarité des salaires, la cherté de la vie et d'autres situations qui font croire aux administrés que les dirigeants n'assurent intégralement leur bien-être. Aussi la Guinée réconciliée doit-elle veiller à réaliser les desiderata des citoyens pris individuellement mais aussi les besoins collectifs. Cette option de réponse a recueilli un score combiné de 57,1%.

### 1.3. Un pays émergent sur le plan économique

Cette option qui a été classée en troisième position démontre le niveau de la conscience collective qui voudrait que la Guinée en tant qu'Etat, ait la possibilité d'atteindre un niveau de développement et de croissance économique à la hauteur de ses capacités naturelles. Une telle aspiration est en droite ligne de l'effort de prospective que l'Etat a lancé depuis quelques temps. Cette option de réponse a recueilli un score combiné de 48%.

### 1.4. Un pays dont la vie politique est apaisée

Il s'agit ici de rompre avec les violences politiques, résultantes des tensions entre les acteurs politiques. Les citoyens ont décrit des atrocités qui ont émaillé tous les processus électoraux, depuis l'ouverture démocratique. Ceci demande sans doute des mesures idoines, en rapport avec les réformes préconisées du système partisan. Cette option de réponse a recueilli un score combiné de 44,4%.

### 1.5. Un pays fort sur le plan institutionnel et légal

Les Guinéens optent pour des institutions fortes qui transcendent les personnes. Ils ont insisté sur l'importance de la primauté de l'Etat de droit et la protection de l'intérêt général. Le renforcement du cadre législatif s'inscrit dans le processus qui conduira à ce changement. Cette option de réponse a recueilli un score combiné de 37,6%.

Bien qu'ils aient eu à énumérer de nombreux changements et réformes à opérer sur le plan des institutions du pays, les citoyens et les groupes consultés ont rappelé des priorités pour parvenir au futur souhaité.

## 2. Actions prioritaires pour réaliser le futur désiré

La démarche s'inscrit dans une approche prospective. Les consultations nationales de la CPRN ont considéré la question sous deux angles complémentaires : une action prioritaire pour recréer la confiance entre les citoyens d'une part, et une proposition pour mettre fin aux cycles de violences dans le pays.

### 2.1. Actions pour renouer les fils de la confiance

La CPRN a noté, dans l'ensemble du pays et auprès de tous les groupes et personnalités consultés, une très forte aspiration à parvenir à la concorde entre les enfants de la Guinée. Voici quelques actions prioritaires qui sont proposées pour y arriver, dans l'ordre de répétition :

- i. La justice pour les victimes de violences,
- ii. La vérité sur les abus subis dans le passé, depuis 1958,
- iii. La transparence dans la gestion des affaires publiques,
- iv. La fin de l'ethnocentrisme,
- v. La promotion du respect mutuel entre citoyens.

### 2.2. Actions pour en finir avec les violences

Pour mettre fin aux violences récurrentes dans la vie publique, les consultations ont fait ressortir les cinq premières priorités suivantes :

- i. Plus de justice sociale,
- ii. Meilleure répartition de la richesse nationale,
- iii. Education citoyenne et civique,
- iv. Plus d'emplois pour les jeunes
- v. La vérité sur les crimes passés.

## 3. La place de la femme dans la Guinée unie, pacifique et démocratique

La promotion de la participation des femmes à la vie publique constitue un enjeu majeur dans toutes les sociétés. Les consultations ont confirmé la bonne compréhension des citoyens de la nécessité d'impliquer les femmes. Mais quelle serait leur place dans la nouvelle société réconciliée ?

- 59,7% des personnes pensent que les femmes doivent occuper une place importante,
- 28,2% des personnes voient les femmes à une place égale à celle des hommes,



## Chapitre 10 : Des enjeux de la mise en œuvre de la réconciliation nationale

Les consultations nationales ont révélé l'intérêt que dans leur grande diversité, les populations de la Guinée accordent à la réconciliation nationale. Les avis exprimés à travers les différents thèmes permettent d'entrevoir la démarche de réconciliation nationale dans un cadre pragmatique d'initiatives idoines destinées à créer les conditions de consolidation de la cohésion nationale. Les débats engagés avec les Guinéens et Guinéennes ont offert à la CPRN la possibilité de cerner les enjeux de la réconciliation nationale, suivant six faisceaux principaux :

- L'approche stratégique du processus de justice transitionnelle
- L'approche organisationnelle de la réconciliation
- L'approche séquentielle du processus de réconciliation
- Le portage politique du processus de réconciliation
- Les risques liés à la mise en œuvre du processus
- Les objectifs de performances en lien avec les ambitions du processus.

### 1. L'approche stratégique du processus de justice transitionnelle en Guinée

Bien que la République de Guinée n'ait pas connu de conflit armé, elle remplit les conditions techniques d'un pays en situation post-conflit. Ce constat est soutenu par le fait qu'il existe dans le pays des séquelles humaines importantes, consécutives aux atrocités que les pays a connues. Aussi les mécanismes de justice transitionnelle qui vont s'appliquer se doivent-ils de se conformer aux normes internationales en la matière. Le processus qui sera mis en œuvre devait aussi gagner à capitaliser sur les expériences positives et les échecs connus dans le cadre de processus similaires, qui ont été conduits un peu partout dans le monde. Nous proposons aux parties prenantes d'étudier les conditions de succès d'un tel processus <sup>4</sup> et de créer les conditions pour la réussite de l'exercice dans le contexte national intrinsèque de la Guinée. Ces facteurs comprennent:

- La légitimité et l'appropriation locale du processus,
- L'engagement du gouvernement,
- L'implication de la société civile,
- La sensibilisation du public,
- Le renforcement des capacités des acteurs,
- L'élaboration d'un planning adapté du processus,

<sup>4</sup> Haider, H., 2011, 'Factors Contributing to Transitional Justice Effectiveness', GSDRC Helpdesk Research Report, Governance and Social Development Resource Centre, Birmingham, UK

- L'utilisation de méthodes combinées de mécanismes de justice transitionnelle,
- Recherches empiriques axées sur les spécificités du contexte.

### Un processus légitime et son appropriation locale

La légitimité du processus en Guinée tient à deux facteurs principaux: la volonté des acteurs (les décideurs notamment) à transcender les enjeux politiques ordinaires d'une part, et la capacité de l'organisme de réconciliation à répondre aux vrais problèmes qui seront posés, d'autre part. De ce fait, il n'est pas souhaitable que le chantier de la réconciliation soit en conflit ou en doublon avec une quelconque initiative du pouvoir exécutif. Cela s'entend que dans la période convenue pour le processus, l'organisme ait l'exclusivité (sinon le monopole) du pilotage des mécanismes à mettre en œuvre.

Le processus en Guinée est caractérisé également par son originalité et son appropriation nationale. Toutes les réflexions menées depuis 2015 dans le cadre des consultations nationales ont pris appui sur un socle social solide. L'appropriation locale s'est manifestée dans la conception par les acteurs nationaux des exigences liées à l'étendue des mécanismes de justifications transitionnelle et leur adaptation au contexte national. Les approches d'identification des parties prenantes, la mobilisation sociale autour des opérations, tout comme les interactions avec les leaders religieux à la tête de la Commission ont été tous des facteurs endogènes qui rendent la démarche intelligible et prometteuse dans ses phases futures.

### La volonté politique

La volonté politique dans l'exécution d'un plan de réconciliation nationale ne va guère de soi. Sans s'immiscer dans l'agenda de l'organisme de réconciliation, le gouvernement a le devoir d'apporter toutes les facilités pour le bon déroulement du processus. Cela inclut des moyens humains, matériels et financiers conséquents. Il existe des mesures additionnelles telles que les dispositions pour la protection des victimes qu'il faut envisager à temps. Dans sa communication publique, le gouvernement devra également rassurer la population, quant à la mise en œuvre des recommandations de l'organisme de réconciliation. Il en est ainsi surtout des mesures relatives aux réparations, aux compensations, aux réhabilitations, etc...

### Rôle de la société civile

L'implication de la société civile est indispensable, à plusieurs égards. Plusieurs associations guinéennes étaient engagées depuis de nombreuses années sur la question de la gestion du passif des droits de l'homme. La population, y compris les victimes, se reconnaît à travers ces organisations. Il existe aussi dans le pays, plusieurs OSC qui ont acquis une expertise d'usage dont l'organisme de la réconciliation nationale aura besoin pour réussir sa mission. Enfin la société civile a une capacité de sensibilisation et de mobilisation sociale indéniable que l'organisme devrait utiliser.



### Sensibilisation continue de la population

En ce qui concerne la sensibilisation, elle est un élément clé pour assurer non seulement la compréhension de la population mais surtout son adhésion dans chaque étape des mécanismes mis en place. Au-delà d'une campagne générale, il s'agira de mettre en œuvre une approche de marketing social, qui cible des composantes de la société, avec des objectifs de résultat sans équivoque.

### Renforcement des capacités des acteurs

La justice transitionnelle comporte plusieurs aspects techniques, des approches et des méthodes sur lesquelles les parties prenantes ont besoin d'être formées. Le processus n'aboutit que dans la mesure où il a fait l'objet d'une assimilation suffisante de la part de tous les intervenants. Il est important de ne pas confondre l'objectif de sensibilisation avec celui de renforcement de capacité qui répond chacun à des enjeux différents.

La maîtrise du calendrier des opérations prévues dans la mise en œuvre des mécanismes de justice transitionnelle est un facteur de succès. La planification du processus suppose une bonne compréhension des enjeux et des contraintes et doit impliquer toutes les parties prenantes. Dans le contexte de la Guinée, il est important que l'Etat procède à cette planification en impliquant efficacement ses partenaires du programme CONARGUI ainsi que les acteurs clés de la société civile. Il est possible que le processus dure plusieurs années: de la phase de recherche de la vérité à celle des réparations, il existe des étapes intermédiaires qui, mal évaluées vont créer des soucis en termes de résultats et confiance des acteurs.

C'est pour cela que chaque élément de mécanisme nécessite une programmation spécifique pour en mesurer les implications et les jalons. Si le processus dépend dans son financement du Budget de l'Etat, le Gouvernement doit en être conscient pour l'inscrire dans ses procédures budgétaires. A défaut le processus serait bloqué et les conséquences deviendraient incalculables.

### Quels mécanismes pour la Guinée?

C'est la question centrale qui sous-tend toute la mission de la CPRN depuis 2011, mais surtout depuis le début des consultations populaires lancées en 2015. Au regard du contexte de la Guinée, compte tenu de la nature et de l'étendue des violations connues dans le passé, et au regard des standards internationaux, quels seraient les mécanismes de justice transitionnelle indiqués pour le pays?

Si l'on se réfère aux données statistiques des consultations nationales, notamment l'enquête quantitative, les Guinéens du pays et de la diaspora, chacune des composantes ci-après de la justice transitionnelle a été largement demandée:

- La vérité

- La justice
- La réparation
- Réformes institutionnelles.

Ces quatre mécanismes considérés comme les piliers de la justice transitionnelle ne peuvent se réaliser de façon satisfaisante sans une planification efficace. Il serait aussi hasardeux de les considérer comme un package dans le portefeuille de l'organisme de réconciliation. Il existe de ce fait dans le contexte de la Guinée quelques contraintes qui méritent d'être analysées avant de procéder à la définition de la feuille de route des mécanismes d'opérationnalisation de la justice de transition:

- Le processus va recouvrir une période relativement longue de l'histoire du pays: 57 ans;
- L'organisme de réconciliation va connaître des faits et actes de violences dont certains sont récents et donc frais dans la mémoire populaire;
- Le Gouvernement de la troisième république, initiateur du processus, a engagé des réformes publiques dans différents secteurs, qui ne semblent pas être suffisamment connues par les populations.

En termes de priorités, il devient stratégiquement urgent pour le Gouvernement de la Guinée et ses partenaires de définir quels mécanismes répondraient le mieux à la situation présente. La demande populaire de réconciliation passerait par de multiples voies, ainsi que cela a été démontré lors des consultations. La vérité, la justice et la réparation des dommages subis semblent pressants.

### 2. L'approche organisationnelle de la réconciliation

Au regard des positions exprimées, il est clair que les Guinéens sont favorables à la mise en place d'un organe dont la mission consistera à piloter les actions devant aboutir à la réconciliation. Cette option emporte dans le contexte social et politique de la République de Guinée, que le projet de réconciliation soit compris comme une démarche qui transcende les institutions ordinaires. Compte tenu de la spécificité des actions à réaliser, il est important de définir la stratégie qui devra guider la mission dudit organe et les conséquences qui découleraient de sa mise en place.

#### a) La vision

Mettre en place un organisme chargé de conduire le processus de réconciliation nationale, reviendrait à inscrire la finalité dans une dimension en phase avec le futur désiré, que les Guinéens et Guinéennes ont décliné lors des consultations nationales. Il s'agit de réaliser un pays stable, démocratique et prospère où les différents groupes ethniques vivent dans l'harmonie et la paix et où l'ensemble des Guinéennes et Guinéens partagent des valeurs axées sur le bonheur pour tous.

## b) La mission

L'étape de mise en œuvre de la réconciliation devra se concevoir suivant une approche technique sans équivoque qui définit le mandat de l'organe suivant le mécanisme politique convenu. La mission de l'organisme de réconciliation consisterait dès lors à mettre en œuvre le programme de recherche de la vérité sur les crises passées de violations graves des droits de l'homme en vue des démarches appropriées de réparation.

## c) L'agenda

L'un des enjeux majeurs du processus de réconciliation consiste à en maîtriser la délimitation dans le temps. Le chantier de la réconciliation est vaste. Mais la crédibilité des actions à implémenter oblige à déterminer une durée qui permet la réalisation de chaque opération et à en mesurer les performances. Aussi la réconciliation n'étant pas un résultat spontané, il revient aux décideurs de donner un contenu adéquat en fonction des possibilités existantes. D'où l'importance de déterminer les séquences à suivre et le rythme des actions à entreprendre.

### 3. L'approche séquentielle de la réconciliation

Les Guinéens ont opté dans leur majorité pour la prise en compte des actes remontant depuis l'indépendance du pays en 1958. L'étendue et l'ampleur des violations des droits de l'homme intervenues dans le pays pendant ces 57 années imposent que l'on adopte une démarche réaliste dans l'orchestration des actions devant ramener la confiance entre les filles et les fils du pays.

Il ressort des discussions organisées dans les différents espaces mis en place par la CPRN, qu'il serait possible d'amener les citoyens guinéens à entrevoir un changement qualitatif dans leurs comportements et attitudes si certaines conditions fondamentales sont réunies. Celles-ci se rapportent en général à la perception que les gens ont les uns des autres d'une part et à la relation avec la chose publique d'autre part, mais aussi à certains éléments essentiels de l'édifice social qui influencent le vouloir vivre collectif.

En considérant ces paramètres hétéroclites, on est en mesure d'appréhender l'œuvre de réconciliation nationale suivant un processus évolutif en sept composantes principales complémentaires et interdépendantes. Nous les présentons, pour les besoins de l'analyse, sous forme d'objectifs stratégiques immédiats.

- i. Comprendre et caractériser les faits de violences graves qui ont contribué à la rupture de la cohésion sociale ;
- ii. Identifier les parties prenantes directes des atrocités et assurer leur adhésion à un nouveau pacte social pour le solde des contentieux du passé ;
- iii. Juger et sanctionner des actes d'atrocités dont la nature et l'ampleur exige cette voie ;

- iv. Dédommager les victimes et les ayant droit des personnes qui ont subi les violences caractérisées ;
- v. Changer la perception que les Guinéens ont les uns des autres ;
- vi. Améliorer le rapport des citoyens à la chose publique et Promouvoir les valeurs nationales partagées pour une société plus unifiée ;
- vii. Engager l'Etat dans un mécanisme de changement institutionnel et normatif aux fins du pacte social de réconciliation ;
- viii. Eriger et exécuter des symboles pour le renouveau de la Guinée réconciliée
- ix. Remodeler les mentalités pour jeter les bases d'une nouvelle société axée sur l'amour du prochain et l'acceptation de l'autre.

Ces sept éléments peuvent être considérés comme des composantes opérationnelles de la feuille de route dont l'Etat Guinéen pourrait se doter et dont la mise en œuvre inclurait l'ensemble des parties prenantes engagées dans le partenariat pour la réconciliation en Guinée et le rétablissement de l'autorité d'Etat.

### 3. Approche circonstanciée de la réconciliation en Guinée

D'une manière récurrente et persistante les Guinéennes et les Guinéens interviewés aspirent à la réconciliation nationale d'une manière viscérale. C'est pourquoi les stratégies à mettre en place pour régler les contentieux du passé doivent considérer la question de la réconciliation nationale d'une manière très particulière.

En effet, il y a lieu de tirer les leçons des expériences faites dans d'autres pays pour traiter la question de la réconciliation nationale d'une part comme un pilier complémentaire des quatre piliers classiques de la justice transitionnelle et d'autre part comme l'objectif global de la mise en œuvre des mécanismes connus.

La raison en est double. Tout d'abord, il y a une certaine espérance qui conduit les acteurs de la justice transitionnelle à croire que la réconciliation nationale devrait être la résultante obligée de la mise en œuvre des quatre piliers. En réalité ils y contribuent, mais ne peuvent forcément la garantir. Ni le droit à la vérité, ni le droit à la justice, ni le droit aux réparations, ni les réformes institutionnelles ne peuvent absolument garantir la réconciliation nationale. Leur mise en œuvre peut contribuer à améliorer la situation d'amertume et de rancœur au niveau personnel ou collectif, à réparer les torts causés, à consolider la bonne gouvernance, ou à créer un cadre de gouvernance plus démocratique, mais en aucun cas elle ne peut générer de manière automatique la réconciliation nationale. La deuxième raison est que cette réconciliation peut obéir à une logique qui peut être totalement différente des objectifs poursuivis par les quatre mécanismes classiques. La dégradation de la cohésion sociale peut naître de dynamiques qui relèvent de traditions, de schémas, de perceptions, de croyances durables dont la modification peut nécessiter un travail ciblé avec des outils appropriés et une expertise reconnue.

L'intérêt d'une telle démarche serait de se doter de moyens pour atteindre l'objectif de la réconciliation nationale de manière autonome, sans être conditionné par une quelconque

interdépendance avec les quatre piliers de la justice transitionnelle, comme c'est le cas dans certains pays. Car à l'évidence cette justice transitionnelle n'est pas le seul moyen pour aboutir à la réconciliation nationale, mais une des voies disponibles. Cette autonomie permettrait également d'exploiter de manière délibérée, planifiée et organisée un faisceau de pratiques traditionnelles, de personnes ressources locales, de rites, de regroupements et de particularités nationales pour aboutir à la réconciliation nationale. Ainsi, on intégrerait aisément ce particularisme guinéen qui a été maintes fois revendiqué à différents niveaux du processus. Dans un pays où les gens ont appris à se supporter en dépit de leur rancœur, il importe de produire des électrochocs en exploitant leurs véritables repères et leviers émotionnels et décisionnels, ceux contre qui ils ne peuvent feindre, parce qu'ils y sont attachés et qui constituent pour eux des repères existentiels.

Pour ce faire, il y a lieu de :

- Répertorier les différentes manifestations du manque de cohésion sociale
- en déterminer les causes
- inventorier toutes les ressources locales (personnes, structures, entités)
- dresser la liste des pratiques coutumières destinées à la réconciliation nationales
- explorer les modalités de réconciliation issues des grandes religions pratiquées dans le pays
- élaborer des plans d'action adaptés.

#### 4. Le portage politique du processus

En tant que processus politique, la réconciliation nationale intervient dans un contexte politique dont les déterminants clés dépendent de la dynamique existante. Mais la spécificité du projet de réconciliation lui fait échapper aux avatars qui caractérisent d'autres domaines de la vie publique. Quelle que soit la nature de l'institution chargée de la réconciliation, le projet ne peut prospérer en dehors d'une appropriation par les acteurs politiques. Au premier chef, il revient au gouvernement en place de créer les conditions de réussite du processus.

Cet engagement<sup>5</sup> comporte certaines responsabilités et des exigences que les pouvoirs publics devront assurer, afin de garantir le déroulement serein du processus. Parmi ces responsabilités, nous en énumérons les principales :

- Assurer l'autonomie de l'organe,
- Assurer la subsidiarité du mécanisme,
- Construire la mémoire collective et éduquer le public
- Garantir la sécurité des parties prenantes.

<sup>5</sup> En Haïti, la *Commission nationale de vérité et de justice* (CNV) a échoué à cause de la faiblesse de la volonté politique et du manque de moyen.

Le plus grand mérite des pouvoirs publics dans un processus pareil est d'en faciliter le fonctionnement par-delà les conséquences que ces actions pourront produire à court et moyen termes sur la vie politique nationale.

L'une des menaces majeures qui pèsent sur le prochain processus est que l'organisme chargé de la recherche de la vérité soit ou se comporte comme une agence gouvernementale. Le niveau de méfiance dans le pays oblige l'Etat à mettre en place un organisme qui devra faire preuve d'un "*devoir d'ingratitude*" vis à vis du gouvernement dont il doit s'émanciper. La qualité de l'organisme et la perception que la population en aura dépendent dans une large mesure de la capacité de leadership de celui ou celle qui sera à la tête.

Il faut à tout prix éliminer tout risque d'interférence politique pour assurer la réussite des opérations et lever toute les suspensions de la part des groupes d'intérêt et des acteurs politiques de tous bords.

#### 5. Pouvoirs, Fonctions et Ressources pour la mise en œuvre du processus

Le but de cette section est de définir comment l'organisme chargé de la réconciliation peut assurer les droits à la vérité, à la justice et à la réparation des victimes des violations intervenues en Guinée. L'autre enjeu consiste aussi à s'assurer que l'organisme de réconciliation mette en œuvre un mécanisme qui répond vraiment aux attentes des populations guinéennes, dans le respect scrupuleux des réalités du pays.

##### 4.1. Pouvoirs pour assurer le droit à la vérité

Il est de devoir impérieux que la CPRN précise les compétences et l'étendue de la mission de l'organisme de réconciliation nationale. Aussi, au-delà de la période de couverture des mécanismes à mettre en œuvre, il faut définir le type de traitement qui sera fait des différentes atrocités qui ont été répertoriées ou celles qui le seront au cours des auditions.

Dans le contexte de la Guinée tel que nous l'avons évalué de décembre 2015 à Avril 2016, le besoin le plus impérieux se rapporte à la connaissance de la vérité. Il existe trop de contradictions à propos des faits de contentieux. Il y a aussi une confusion totale à propos des victimes et des auteurs, lesquels, au fil des années ont souvent eu à changer de statut.

Une Commission Vérité dans le cadre de la Guinée devrait avoir les compétences ci-après :

- Établir les faits à propos des violations du passé,
- Reconnaître les violations du passé (créer un consensus sur les abus);
- Réhabiliter les victimes et répondre à certains de leurs besoins;
- Recommander des réparations;
- Proposer des réformes institutionnelles;
- Réaffirmer des normes sociales.

##### 4.2. Pouvoirs pour assurer le droit à la justice

Circonscrire les faits de violences pour lesquels les juridictions seront compétentes. Il sera nécessaire de définir les crimes pour lesquelles une juridiction internationale serait compétente et les infractions qui relèveraient de la compétence exclusive des cours et tribunaux guinéens. L'une des options à étudier consisterait à la mise en place d'une cour pénale spéciale pour connaître des violations graves du passé.

Les dysfonctionnements du système judiciaire et le manque de confiance des Guinéens en leur justice sont très marqués. La juridiction spéciale qu'il faut mettre en place gagnerait dès lors à inspirer confiance pour assurer l'atteinte des objectifs.

#### 4.3. Pouvoir pour assurer le droit aux réparations

La nature des réparations et le mode opératoire pour en jouir font partie des questions sur lesquelles la Commission Vérité pourrait faire des propositions. Il existe déjà de nombreuses revendications formulées par les associations de victimes qui concernent à la fois des réparations de type individuel et des réparations de types symboliques et communautaires. Elles méritent d'être étudiées.

#### 4.4. La déchéance publique : une démarche administrative pour faciliter la solution judiciaire

Sur le plan institutionnel et économique, la Guinée reste un Etat fragile. Les crises politiques qui ont secoué l'administration publique les dix dernières années n'ont pas été totalement résolues. Aussi faut-il prendre des précautions particulières pour aborder la phase de recherche de la vérité qui pourrait ensuite déboucher sur des poursuites contre des personnes qui s'étaient associées aux actes passés de violence grave. L'enjeu, c'est de mettre fin à l'impunité. Mais il faut arriver sans remettre en cause la stabilité politique et la paix sociale.

C'est pour cela que la Guinée se devra d'innover. Comme certains pays l'ont fait, en négociant avec les turbulences que pourrait causer le procès contre les auteurs des atrocités, surtout quand elles mettraient en cause des membres des forces de défense et de sécurité. Si l'organisme chargé de faire la lumière sur les violations commises en vient à incriminer des personnalités de l'Etat ou de ses services clés, il serait possible d'offrir à ces personnes la possibilité de se présenter librement devant un tribunal habilité. Faute de quoi, elles seraient définitivement exclues de toutes charges publiques.

#### 5. Les risques liés à la mise en place d'une Commission Vérité

Il est important que le Gouvernement et ses partenaires soient conscients des risques liés à la mise en place d'un mécanisme qui sera mandaté pour faire la lumière sur les crises passées de violations. Le but n'est pas de les en dissuader, mais d'aider les décideurs politiques et l'ensemble des intervenants à adopter un plan harmonisé de gestion de ces risques, pour les endiguer efficacement. Les risques que nous énumérons ici ont bien été étudiés dans le contexte particulier de la République de Guinée, sur la base de l'évaluation de l'environnement interne et externe des consultations nationales :

- **Premier risque** : Les réactions négatives des groupes concernés dans les cas d'investigations sur les cas sensibles de violations : des tensions pourraient être ravivées et certains groupes se sentant indexés peuvent se radicaliser.
- **Deuxième risques** : Le risque de sécurité pour les membres de l'organisme (commission), les victimes et les témoins.
- **Troisième risque** : Manque ou faiblesse de l'intérêt politique : Ceci est valable aussi bien en ce qui concerne le gouvernement en place que les organisations politiques du pays.
- **Quatrième risque** : Faible engagement de la société civile : les organisations de la société civile devront assurer un monitoring constant du processus, y compris les médias.
- **Cinquième risque** : Capacité insuffisante : l'organisme et le gouvernement pourraient manquer de ressources pour mener à bien le processus.
- **Sixième risque** : Faible engagement des victimes : Les victimes pourraient préférer des mécanismes alternatifs de réconciliation.

La bonne évaluation de ces risques permettrait de définir les compétences et les mesures d'accompagnement pour un processus réellement bénéfique pour la société guinéenne dans sa diversité.

#### 6. Plan de monitoring des performances du processus de réconciliation nationale

Au regard des exigences d'efficacité, d'efficience et d'impact qui s'imposent au processus de réconciliation nationale, la CPRN propose un système intégré de suivi des performances du processus de réconciliation nationale. Ce référentiel vise à assurer un cadrage technique du processus dans le but d'assurer des résultats, à la hauteur des attentes cumulées des hautes autorités nationales et des populations.



Tableau 1.2: Région de Conakry

Groupes socioprofessionnels	Ehane 1		Ehane 2		Ehane 3		Total
	Homme	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme	
Historiens, académiciens/enseignants, écrivains	2	2	2	2	2	2	12
Personnes âgées ayant vécu les événements	1	1	1	1	1	1	6
Représentant des griots	1	1	1	1	1	1	6
Handicapés de torture/ex détenus politiques	1	1	1	1	1	1	6
Personnes ayant occupé ou occupant de hautes fonctions au niveau politique	1	1	1	1	1	1	6
Leaders de la communauté musulmane	2	1	2	1	2	1	9
Leaders des communautés chrétiennes	2	1	2	1	2	1	9
Leaders des organisations de la société civile	1	1	1	1	1	1	6
Représentants des Coordinations régionales	1	1	1	1	1	1	6
Représentants de l'Administration publique (Gouverneurs, Préfets, hauts fonctionnaires)	2	2	2	2	2	2	12
Leaders des associations de femmes		2		2		2	6
Leaders des associations de jeunes	1	1	1	1	1	1	6
Leaders des associations de victimes	2	2	2	2	2	2	12
ensemble							102

Tableau 1.3: Région de Faranah

Groupes socioprofessionnels	Ehane 1		Ehane 2		Ehane 3		Total
	Homme	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme	
Historiens, académiciens/enseignants, écrivains	1	1	1	1	1	1	6
Personnes âgées ayant vécu les événements	1	1	1	1	1	1	6
Représentant des griots	1	1	1	1	1	1	6
Handicapés de torture/ex détenus politiques	1	1	1	1	1	1	6
Personnes ayant occupé ou occupant de hautes fonctions au niveau politique	1	1	1	1	1	1	6
Leaders de la communauté musulmane	1	1	1	1	1	1	6
Leaders des communautés chrétiennes	1	1	1	1	1	1	6
Leaders des organisations de la société civile	1	1	1	1	1	1	6
Représentants des Coordinations régionales	1	1	1	1	1	1	6
Représentants de l'Administration publique (Gouverneurs, Préfets, hauts fonctionnaires)	1	1	1	1	1	1	6
Leaders des associations de femmes		2		2		2	6
Leaders des associations de jeunes	1	1	1	1	1	1	6
Leaders des associations de victimes	1	1	1	1	1	1	6
ensemble							102



**Tableau 1.4: Région de Kankan**

Catégorie	Kankan		Kissidougou		Kouroussa		Total
	2008	2009	2008	2009	2008	2009	
Historiens, académiciens/enseignants, écrivains	2	2	2	2	2	2	12
Personnes âgées ayant vécu les événements	2	2	2	2	2	2	12
Représentant des griots	1	1	1	1	1	1	6
Handicapés de torture/ex détenus politiques	1	1	1	1	1	1	6
Personnes ayant occupé ou occupant de hautes fonctions au niveau politique	2	2	2	2	2	2	12
Leaders de la communauté musulmane	2	1	2	1	2	1	9
Leaders des communautés chrétiennes	2	1	2	1	2	1	9
Leaders des organisations de la société civile	1	1	1	1	1	1	6
Représentants des Coordinations régionales	1	1	1	1	1	1	6
Représentants de l'Administration publique (Gouverneurs, Préfets, hauts fonctionnaires)	2	2	2	2	2	2	12
Leaders des associations de femmes	2	2	2	2	2	2	6
Leaders des associations de jeunes	2	2	2	2	2	2	12
Leaders des associations de victimes	2	2	2	2	2	2	12
<b>Total</b>	<b>20</b>	<b>20</b>	<b>20</b>	<b>20</b>	<b>20</b>	<b>20</b>	<b>108</b>

**Tableau 1.5: Région de Kindia**

Catégorie	Kindia		Kissidougou		Kouroussa		Total
	2008	2009	2008	2009	2008	2009	
Historiens, académiciens/enseignants, écrivains	2	2	2	2	2	2	12
Personnes âgées ayant vécu les événements	1	1	1	1	1	1	6
Représentant des griots	1	1	1	1	1	1	4
Handicapés de torture/ex détenus politiques	1	1	1	1	1	1	6
Personnes ayant occupé ou occupant de hautes fonctions au niveau politique	2	2	2	2	2	2	12
Leaders de la communauté musulmane	2	1	2	1	2	1	9
Leaders des communautés chrétiennes	2	1	2	1	2	1	9
Leaders des organisations de la société civile	1	1	1	1	1	1	6
Représentants des Coordinations régionales	1	1	1	1	1	1	6
Représentants de l'Administration publique (Gouverneurs, Préfets, hauts fonctionnaires)	1	1	1	1	1	1	6
Leaders des associations de femmes	2	2	2	2	2	2	6
Leaders des associations de jeunes	1	1	1	1	1	1	6
Leaders des associations de victimes	1	1	1	1	1	1	4
<b>Total</b>	<b>20</b>	<b>20</b>	<b>20</b>	<b>20</b>	<b>20</b>	<b>20</b>	<b>108</b>

Tableau 1.6: Région de Labé

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Historiens, académiciens/enseignants, écrivains	1	1	1	1	1	1	1	1	6
Personnes âgées ayant vécu les événements	1	1	1	1	1	1	1	1	6
Représentant des griots	1	1	1	1	1	1	1	1	6
Handicapés de torture/ex détenus politiques	1	1	1	1	1	1	1	1	6
Personnes ayant occupé ou occupant de hautes fonctions au niveau politique	1	1	1	1	1	1	1	1	6
Leaders de la communauté musulmane	1	1	1	1	1	1	1	1	6
Leaders de la communauté chrétienne	1	1	1	1	1	1	1	1	6
Leaders des organisations de la société civile	1	1	1	1	1	1	1	1	6
Représentants des Coordinations régionales	1	1	1	1	1	1	1	1	6
Représentants de l'Administration publique (Gouverneurs, Préfets, hauts fonctionnaires)	1	1	1	1	1	1	1	1	6
Leaders des associations de femmes	2	2	2	2	2	2	2	2	6
Leaders des associations de jeunes	1	1	1	1	1	1	1	1	6
Leaders des associations de victimes	1	1	1	1	1	1	1	1	6

Tableau 1.7: Région de Mamou

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Historiens, académiciens/enseignants, écrivains	1	1	1	1	1	1	1	1	6
Personnes âgées ayant vécu les événements	1	1	1	1	1	1	1	1	6
Représentant des griots	1	1	1	1	1	1	1	1	6
Handicapés de torture/ex détenus politiques	1	1	1	1	1	1	1	1	6
Personnes ayant occupé ou occupant de hautes fonctions au niveau politique	1	1	1	1	1	1	1	1	6
Leaders de la communauté musulmane	1	1	1	1	1	1	1	1	6
Leaders des communautés chrétiennes	1	1	1	1	1	1	1	1	6
Leaders des organisations de la société civile	1	1	1	1	1	1	1	1	6
Représentants des Coordinations régionales	1	1	1	1	1	1	1	1	6
Représentants de l'Administration publique (Gouverneurs, Préfets, hauts fonctionnaires)	1	1	1	1	1	1	1	1	6
Leaders des associations de femmes	2	2	2	2	2	2	2	2	6
Leaders des associations de jeunes	1	1	1	1	1	1	1	1	6
Leaders des associations de victimes	1	1	1	1	1	1	1	1	6

Tableau 1.8: Région de N'Zérékoré

Catégorie	Boké		Kankan		Kouroussa		Total
	1	2	1	2	1	2	
Historiens, académiciens/enseignants, écrivains	2	2	2	2	2	2	12
Personnes âgées ayant vécu les événements	1	1	1	1	1	1	6
Représentant des griots	1	1	1	1	1	1	6
Handicapés de torture/ex détenus politiques	1	1	1	1	1	1	6
Personnes ayant occupé ou occupant de hautes fonctions au niveau politique	2	2	2	2	2	2	12
Leaders de la communauté musulmane	2	1	2	1	2	1	9
Leaders des communautés chrétiennes	2	1	2	1	2	1	9
Leaders des organisations de la société civile	1	1	1	1	1	1	6
Représentants des Coordinations régionales	1	1	1	1	1	1	6
Représentants de l'Administration publique (Gouverneurs, Préfets, hauts fonctionnaires)	1	1	1	1	1	1	6
Leaders des associations de femmes		2		2		2	6
Leaders des associations de jeunes	2	2	2	2	2	2	12
Leaders des associations de victimes	1	1	1	1	1	1	6

Tableau 2 : Echantillon type pour les Focus Group

Catégorie	Boké		Kankan		Kouroussa		Total
	1	2	1	2	1	2	
Représentants des Associations de femmes		5		5		2	12
Représentants des Association de Jeunes, étudiants et élèves	2	2	2	2	2	2	12
Représentants de la communauté chrétienne	2	2	2	2	2	2	12
Représentants de la communauté musulmane	2	2	2	2	2	2	12
Représentants des organisations de la société civile	2	2	2	2	2	2	12
Représentants artisans	2	2	2	2	2	2	12
Représentants des Forces de sécurité (Gendarmerie/police/garde républicaine/Gardes forestiers)	2	2	2	2	2	2	12
Représentants des partis politiques	2	2	2	2	2	2	12
Représentants de l'armée nationale	2	2	2	2	2	2	12
Représentants du barreau et des magistrats	2	2	2	2	2	2	12
Représentants du corps médical	2	2	2	2	2	2	12
Représentants des conseils communaux	2	2	2	2	2	2	12
Représentants des journalistes	2	2	2	2	2	2	12
Ensemble							

Echantillons par région

Tableau 2.1: Région de Boké

Catégorie	Boké		Kankan		Kouroussa		Total
	1	2	1	2	1	2	
Représentants des Associations de femmes		6		5		1	12
Représentants des Association de Jeunes, étudiants et élèves	2	2	2	2	2	2	12
Représentants de la communauté chrétienne	3	1	1	1	3	3	12
Représentants de la communauté musulmane	3	1	3	1	3	1	12
Représentants des organisations de la société civile	3	1	3	1	3	1	12
Représentants artisans	3	1	3	1	3	1	12

Groupes socioprofessionnels	Circonscription 1		Circonscription 2		Circonscription 3		Total
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	
Représentants des Forces de sécurité (Gendarmerie/police/garde républicaine/Gardes forestiers)	3	1	3	1	3	1	12
Représentants des partis politiques	3	3	2	2	1	1	12
Représentants de l'armée nationale	3	1	3	1	3	1	12
Représentants du barreau et des magistrats	2	2	2	2	2	2	12
Représentants du corps médical	2	2	2	2	2	2	12
Représentants des conseils communaux	3	1	3	1	3	1	12
Représentants des journalistes	1	3	1	3	1	3	12

Tableau 2.2: Région de Conakry

Groupes socioprofessionnels	Circonscription 1		Circonscription 2		Circonscription 3		Total
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	
Représentants des Associations de femmes		6		5		1	12
Représentants des Association de Jeunes, étudiants et élèves	2	2	2	2	2	2	12
Représentants de la communauté chrétienne	3	1	2	1	3	2	12
Représentants de la communauté musulmane	3	1	3	1	3	1	12
Représentants des organisations de la société civile	3	1	3	1	3	1	12
Représentants artisans	3	1	3	1	3	1	12
Représentants des Forces de sécurité (Gendarmerie/police/garde républicaine/Gardes forestiers)	2	2	2	2	2	2	12
Représentants des partis politiques	3	3	2	2	1	1	12
Représentants de l'armée nationale	3	1	3	1	3	1	12
Représentants du barreau et des magistrats	2	2	2	2	2	2	12
Représentants du corps médical	2	2	2	2	2	2	12
Représentants des conseils communaux	3	1	3	1	3	1	12
Représentants des journalistes	1	3	1	3	1	3	12

Groupes socioprofessionnels	Circonscription 1		Circonscription 2		Circonscription 3		Total
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	

Tableau 2.3: Région de Faranah

Groupes socioprofessionnels	Circonscription 1		Circonscription 2		Circonscription 3		Total
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	
Représentants des Associations de femmes		6		5		1	12
Représentants des Association de Jeunes, étudiants et élèves	2	2	2	2	2	2	12
Représentants de la communauté chrétienne	3	1	2	1	3	2	12
Représentants de la communauté musulmane	3	1	3	1	3	1	12
Représentants des organisations de la société civile	3	1	3	1	3	1	12
Représentants artisans	3	1	3	1	3	1	12
Représentants des Forces de sécurité (Gendarmerie/police/garde républicaine/Gardes forestiers)	3	1	3	1	3	1	12
Représentants des partis politiques	3	3	2	2	1	1	12
Représentants de l'armée nationale	3	1	3	1	3	1	12
Représentants du barreau et des magistrats	3	1	3	1	3	1	12
Représentants du corps médical	3	1	3	1	3	1	12
Représentants des conseils communaux	3	1	3	1	3	1	12
Représentants des journalistes	3	1	3	1	3	1	12

Tableau 2.4: Région de Kankan

Groupes socioprofessionnels	Circonscription 1		Circonscription 2		Circonscription 3		Total
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	
Représentants des Associations de femmes		5		5		2	12
Représentants des Association de Jeunes, étudiants et élèves	2	2	2	2	2	2	12
Représentants de la communauté chrétienne	1	1	1	1	4	4	12
Représentants de la communauté musulmane	2	2	2	2	2	2	12
Représentants des organisations de la société civile	3	1	3	1	3	1	12

Groupes spécifiques	Arrondissement de Kindia		Arrondissement de Kouroussa		Arrondissement de Kankan		Total
	Représentants	Associations	Représentants	Associations	Représentants	Associations	
Représentants artisans	3	1	3	1	3	1	12
Représentants des Forces de sécurité (Gendarmerie/police/garde républicaine/Gardes forestiers)	3	1	3	1	3	1	12
Représentants des partis politiques	2	2	2	2	2	2	12
Représentants de l'armée nationale	3	1	3	1	3	1	12
Représentants du barreau et des magistrats	3	1	3	1	3	1	12
Représentants du corps médical	3	1	3	1	3	1	12
Représentants des conseils communaux	3	1	3	1	3	1	12
Représentants des journalistes	3	1	3	1	3	1	12
<b>Total</b>	<b>24</b>	<b>10</b>	<b>24</b>	<b>10</b>	<b>24</b>	<b>10</b>	<b>96</b>

Tableau 2.5: Région de Kindia

Groupes spécifiques	Arrondissement de Kindia		Arrondissement de Kouroussa		Arrondissement de Kankan		Total
	Représentants	Associations	Représentants	Associations	Représentants	Associations	
Représentants des Associations de femmes		5		5		2	12
Représentants des Association de Jeunes, étudiants et élèves	2	2	2	2	2	2	12
Représentants de la communauté chrétienne	3	1	3	1	3	1	12
Représentants de la communauté musulmane	3	1	3	1	3	1	12
Représentants des organisations de la société civile	3	1	3	1	3	1	12
Représentants artisans	3	1	3	1	3	1	12
Représentants des Forces de sécurité (Gendarmerie/police/garde républicaine/Gardes forestiers)	3	1	3	1	3	1	12
Représentants des partis politiques	2	2	2	2	2	2	12
Représentants de l'armée nationale	3	1	3	1	3	1	12
Représentants du barreau et des magistrats	3	1	3	1	3	1	12
Représentants du corps médical	3	1	3	1	3	1	12
Représentants des conseils communaux	2	2	2	2	2	2	12

Groupes spécifiques	Arrondissement de Labé		Arrondissement de Kouroussa		Arrondissement de Kankan		Total
	Représentants	Associations	Représentants	Associations	Représentants	Associations	
Représentants des Journalistes	2	2	2	2	2	2	12
<b>Total</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>12</b>

Tableau 2.6: Région de Labé

Groupes spécifiques	Arrondissement de Labé		Arrondissement de Kouroussa		Arrondissement de Kankan		Total
	Représentants	Associations	Représentants	Associations	Représentants	Associations	
Représentants des Associations de femmes		6		4		2	12
Représentants des Association de Jeunes, étudiants et élèves	2	2	2	2	2	2	12
Représentants de la communauté chrétienne	2	1	2	1	3	3	12
Représentants de la communauté musulmane	3	1	3	1	3	1	12
Représentants des organisations de la société civile	3	1	3	1	3	1	12
Représentants artisans	3	1	3	1	3	1	12
Représentants des Forces de sécurité (Gendarmerie/police/garde républicaine/Gardes forestiers)	3	1	3	1	3	1	12
Représentants des partis politiques	3	1	3	1	3	1	12
Représentants de l'armée nationale	3	1	3	1	3	1	12
Représentants du barreau et des magistrats	3	1	3	1	3	1	12
Représentants du corps médical	3	1	3	1	3	1	12
Représentants des conseils communaux	3	1	3	1	3	1	12
Représentants des journalistes	3	1	3	1	3	1	12
<b>Total</b>	<b>24</b>	<b>10</b>	<b>24</b>	<b>10</b>	<b>24</b>	<b>10</b>	<b>96</b>

Tableau 2.7: Région de Mamou

Groupes spécifiques	Arrondissement de Mamou		Arrondissement de Kouroussa		Arrondissement de Kankan		Total
	Représentants	Associations	Représentants	Associations	Représentants	Associations	
Représentants des Associations de femmes		4		4		4	12
Représentants des Association de Jeunes, étudiants et élèves	3	1	3	1	3	1	12
Représentants de la communauté chrétienne	3	1	3	1	3	1	12
Représentants de la communauté musulmane	3	1	3	1	3	1	12

Catégorie	Commune 1		Commune 2		Commune 3		Total
	1	2	1	2	1	2	
Représentants des organisations de la société civile	2	2	2	2	2	2	12
Représentants artisans	3	1	3	1	3	1	12
Représentants des Forces de sécurité (Gendarmerie/police/garde républicaine/Gardes forestiers)	2	2	2	2	2	2	12
Représentants des partis politiques	3	1	3	1	3	1	12
Représentants de l'armée nationale	3	1	3	1	3	1	12
Représentants du barreau et des magistrats	3	1	3	1	3	1	12
Représentants du corps médical	3	1	3	1	3	1	12
Représentants des conseils communaux	3	1	3	1	3	1	12
Représentants des journalistes	3	1	3	1	3	1	12

Catégorie	Commune 1		Commune 2		Commune 3		Total
	1	2	1	2	1	2	
communaux							
Représentants des journalistes	2	2	2	2	2	2	12

Tableau 2.8: Région de N'Zérékoré

Catégorie	Commune 1		Commune 2		Commune 3		Total
	1	2	1	2	1	2	
Représentants des Associations de femmes		5		5		2	12
Représentants des Association de Jeunes, étudiants et élèves	2	2	2	2	2	2	12
Représentants de la communauté chrétienne	2	1	2	1	3	3	12
Représentants de la communauté musulmane	3	2	3	2	1	1	12
Représentants des organisations de la société civile	3	1	3	1	3	1	12
Représentants artisans	2	2	2	2	2	2	12
Représentants des Forces de sécurité (Gendarmerie/police/garde républicaine/Gardes forestiers)	3	1	3	1	3	1	12
Représentants des partis politiques	2	2	2	2	2	2	12
Représentants de l'armée nationale	3	1	3	1	3	1	12
Représentants du barreau et des magistrats	3	1	3	1	3	1	12
Représentants du corps médical	3	1	3	1	3	1	12
Représentants des conseils	3	1	3	1	3	1	12

## Outils méthodologiques des Consultations nationales

# Manuel d'animation des discussions en Focus groups et Rencontres Communautaires

Consultations Nationales sur les Mécanismes de Gestion du  
Contentieux du passé pour la Réconciliation Nationale

*Le présent manuel donne quelques consignes et orientations qu'il est important  
de suivre si on veut réussir le pari des Consultations Nationales.*

Elaboré par ALG : [www.africalabelgroup.org](http://www.africalabelgroup.org)  
GUINEE, Février 2016

### I. Introduction

Le 25 mars 2015, la République de Guinée a procédé au lancement officiel des consultations nationales en appui au processus de réconciliation nationale. Ces consultations menées par la Commission Provisoire de réflexion sur les conditions de réalisation de la Réconciliation nationale ont pour objectif de recueillir les propositions des populations guinéennes quant aux mécanismes à mettre en place en vue d'une gestion pérenne des contentieux du passé.

Dans cette veine, l'organisation des consultations qualitatives et quantitatives à l'endroit des différentes couches sociales de la Guinée est un impératif pour orienter la Commission Provisoire dans la mise en œuvre de son mandat, conformément au Décret du 29 août 2011 portant création de ladite commission. A cet effet, dans la conduite de ces consultations nationales ce guide a été conçu pour mieux accompagner les Agents de collecte de données ainsi que toutes les personnes impliquées dans ce processus.

### II. Quelques définitions (Rappel):

#### La Justice Transitionnelle

C'est l'ensemble des mécanismes judiciaires et non judiciaires qui visent à faire sortir un pays d'un passé divisé vers un avenir partagé. Elle comprend l'ensemble des mesures dites de lutte contre l'impunité. Elle s'appuie sur quatre (4) piliers à savoir :

- Le droit à la vérité ou le besoin de savoir;
- Le droit à la justice;
- La réparation;
- Les réformes institutionnelles comme garantie de non répétition

Il préside la séance par l'introduction des membres de l'équipe, présente d'ordre du jour et distribue la parole et clôture la séance. Il assure la police de la séance.

#### **Animateur :**

Il lance le débat, en assure la cohérence, apporte des clarifications complémentaires, assure la participation effective du plus grand nombre et veille au maintien d'une atmosphère favorable à l'activité.

#### **Rapporteur (s) :**

Il consigne par écrit les informations recueillies et en dresse un rapport.

*NB : Les points focaux et les plateformes de la société civile devraient être mis à contribution pour appuyer le processus à travers tout le pays.*

Focus Group : 3 personnes : 1 Chef d'Equipe, 1 Animateur (trice), 1 rapporteur

Rencontre Communautaire : 4 à 5 personnes 1 Président (e), 1 Animateur (trice), 2 rapporteurs

Les journées/ateliers de réflexion, séminaires : 4 à 5 personnes 1 Président (e), 1 Animateur (trice), 2 rapporteurs

#### **IV. Directives générales**

L'accueil des participants est un **élément capital** pour la suite de l'exercice

- I. Un accueil chaleureux permet de dissiper une certaine angoisse ou crispation et d'établir un climat de confiance et de complicité ;
- II. L'accessibilité du lieu joue aussi sur l'humeur des personnes,
- III. Le choix d'un lieu neutre est un des éléments importants, car il influence les comportements,
- IV. Le décor du lieu ne doit rappeler aucun événement ou un parti politique.
- V. La disposition des tables et chaises (en cercle par exemple, pour faciliter l'interaction),

#### **V. Rôle et attitude de l'animateur**

La personne qui anime un groupe de discussion a un rôle capital à jouer sur plusieurs plans :

- Elle doit créer la dynamique du groupe en mettant les participants en confiance ; tout se joue dans les dix premières minutes ;

- Elle doit respecter l'esprit de l'exercice en maintenant les débats à l'intérieur des thèmes identifiés,
- Elle regarde la personne qui parle pour lui témoigner de l'importance;
- Elle doit éviter la manipulation du groupe,

Quelques précautions utiles:

- Respecter le temps imparti,
- Donner la parole à tout le monde et retirer, au besoin, la parole au leader et au contre-leader qui prennent beaucoup de place dans le groupe,
- Aller chercher les timides et les passifs en les invitant à s'exprimer,
- Observer un arrêt lorsque les esprits sont surchauffés et au bord de l'éclatement,

L'animateur peut proposer au groupe de se lever et faire des exercices de relaxation du dos, des jambes, ou entonner une chanson rassembleur du groupe, ou suggérer à un des participants de raconter une histoire.

L'animateur peut ainsi reprendre la parole et relancer le débat.

#### **VI. Méthodologie de conduite de la discussion**

Cette méthodologie comprend à la fois les différentes étapes de l'exercice et des recommandations.

- a. Le Chef d'Equipe se présente d'abord et présente ensuite son équipe (préciser qui on est et à quel titre on est là, mettre en confiance les participants).
- b. Inviter les participants à se présenter à leur tour.
- c. Introduire le sujet, expliquer le contexte de mise en place de la CPRN et des mécanismes de la justice de transition, expliquer le processus de règlement du contentieux du passé auquel on veut aboutir ;
- d. A la fin de l'exercice, remercier les participants pour leurs contributions
- e. Distribuer de l'eau et des gadgets s'il y en a, lorsqu'il s'agit d'une rencontre communautaire.

Il est recommandé pour cet exercice de :

- f. Disposer d'un texte standard d'introduction,
- g. Mémoriser au besoin pour ne pas donner l'impression de lire et ne pas dévier du texte d'introduction,
- h. Mettre à l'aise la personne qui prend la parole et garder l'expression de neutralité (car elle peut cacher ses opinions si elle pense que l'animateur ne partage pas ses points de vue),



Il préside la séance par l'introduction des membres de l'équipe, présente d'ordre du jour et distribue la parole et clôture la séance. Il assure la police de la séance.

#### **Animateur :**

Il lance le débat, en assure la cohérence, apporte des clarifications complémentaires, assure la participation effective du plus grand nombre et veille au maintien d'une atmosphère favorable à l'activité.

#### **Rapporteur (s) :**

Il consigne par écrit les informations recueillies et en dresse un rapport.

*NB : Les points focaux et les plateformes de la société civile devraient être mis à contribution pour appuyer le processus à travers tout le pays.*

Focus Group : 3 personnes : 1 Chef d'Equipe, 1 Animateur (trice), 1 rapporteur

Rencontre Communautaire : 4 à 5 personnes 1 Président (e), 1 Animateur (trice), 2 rapporteurs

Les journées/ateliers de réflexion, séminaires : 4 à 5 personnes 1 Président (e), 1 Animateur (trice), 2 rapporteurs

### **IV. Directives générales**

L'accueil des participants est un **élément capital** pour la suite de l'exercice

- I. Un accueil chaleureux permet de dissiper une certaine angoisse ou crispation et d'établir un climat de confiance et de complicité ;
- II. L'accessibilité du lieu joue aussi sur l'humeur des personnes,
- III. Le choix d'un lieu neutre est un des éléments importants, car il influence les comportements,
- IV. Le décor du lieu ne doit rappeler aucun événement ou un parti politique.
- V. La disposition des tables et chaises (en cercle par exemple, pour faciliter l'interaction),

### **V. Rôle et attitude de l'animateur**

La personne qui anime un groupe de discussion a un rôle capital à jouer sur plusieurs plans :

- Elle doit créer la dynamique du groupe en mettant les participants en confiance ; tout se joue dans les dix premières minutes ;

- Elle doit respecter l'esprit de l'exercice en maintenant les débats à l'intérieur des thèmes identifiés,
- Elle regarde la personne qui parle pour lui témoigner de l'importance;
- Elle doit éviter la manipulation du groupe,

Quelques précautions utiles:

- Respecter le temps imparti,
- Donner la parole à tout le monde et retirer, au besoin, la parole au leader et au contre-leader qui prennent beaucoup de place dans le groupe,
- Aller chercher les timides et les passifs en les invitant à s'exprimer,
- Observer un arrêt lorsque les esprits sont surchauffés et au bord de l'éclatement,

L'animateur peut proposer au groupe de se lever et faire des exercices de relaxation du dos, des jambes, ou entonner une chanson rassembleur du groupe, ou suggérer à un des participants de raconter une histoire.

L'animateur peut ainsi reprendre la parole et relancer le débat.

### **VI. Méthodologie de conduite de la discussion**

Cette méthodologie comprend à la fois les différentes étapes de l'exercice et des recommandations.

- a. Le Chef d'Equipe se présente d'abord et présente ensuite son équipe (préciser qui on est et à quel titre on est là, mettre en confiance les participants).
- b. Inviter les participants à se présenter à leur tour.
- c. Introduire le sujet, expliquer le contexte de mise en place de la CPRN et des mécanismes de la justice de transition, expliquer le processus de règlement du contentieux du passé auquel on veut aboutir ;
- d. A la fin de l'exercice, remercier les participants pour leurs contributions
- e. Distribuer de l'eau et des gadgets s'il y en a, lorsqu'il s'agit d'une rencontre communautaire.

Il est recommandé pour cet exercice de :

- f. Disposer d'un texte standard d'introduction,
- g. Mémoriser au besoin pour ne pas donner l'impression de lire et ne pas dévier du texte d'introduction,
- h. Mettre à l'aise la personne qui prend la parole et garder l'expression de neutralité (car elle peut cacher ses opinions si elle pense que l'animateur ne partage pas ses points de vue),

- i. Rester naturel, ne pas s'énerver, faire preuve de doigté et de grande écoute.
- j. Noter que les groupes de discussions ne sont ni un forum d'accusation, ni de justification, encore moins de défense.
- k. Permettre des questions d'éclaircissement.
- l. Ne pas influencer de quelque manière que ce soit les opinions.

## VII. Guide d'animation

### A. Introduction

Bonjour Mesdames et Messieurs. Je me nomme....., je suis le/la Chef d'Equipe de la CPRN de..... (préciser la région concernée).

Permettez-moi de vous présenter les autres personnes qui forment l'équipe avec laquelle je travaille dans le cadre de cette rencontre.

Nous sommes venus jusque chez vous parce que des événements graves se sont produits dans notre pays, et sans doute aussi dans votre région.

La Guinée a connu plusieurs crises qui ont semé la désolation. Nous avons perdu des êtres chers, nous avons perdu des biens, nous avons connu des injustices,... et comme vous le savez, les violations répétées des droits de l'homme en Guinée ont entraîné la rupture de la cohésion sociale. C'est pour reconstruire cette cohésion sociale que la Commission Provisoire de réflexion sur la Réconciliation Nationale (CPRN) a été mise sur pieds. Nous avons été mandatés par elle pour réaliser une consultation nationale portant sur le processus de réconciliation.

Dans le cadre de cette mission, la CPRN procède à une concertation ouverte à toutes les populations. Cette consultation a pour but d'ouvrir un dialogue sincère pour la recherche de la vérité, c'est-à-dire connaître ce qui s'est réellement passé : qui a fait quoi, à qui, pourquoi et comment on peut renouer avec la cohabitation pacifique d'avant la crise.

Le but donc de notre travail est de recueillir vos avis en vue de trouver des solutions dans l'intérêt de toutes les communautés qui vivent en Guinée et essayer de rétablir les équilibres rompus. Et cela est l'œuvre de chacun. Si vous acceptez d'apporter votre contribution, c'est-à-dire votre pierre à l'édifice, la paix et la cohabitation harmonieuse seront plus facilement retrouvées.

#### B. Consignes de base

Nous vous proposons la démarche suivante :

Nous allons vous poser des questions et nous aimerions bien avoir des réponses les plus précises possibles.

Sachez que toutes vos opinions et vos sentiments seront respectés. Sachez également qu'il n'y a pas de bonne ou de mauvaise réponse ; toutes vos contributions sont les bienvenues. Nous vous encourageons donc à donner votre franche opinion sur les thèmes qui seront abordés. Nous vous assurons que nous n'avons aucun parti pris dans le cadre de ce travail et précisons que ce n'est pas un forum d'accusation ni de justification encore moins de défense.

Notre seul souci est de recueillir vos avis libres et sincères.

Il y aura des questions que nous allons vous poser et sur lesquelles les enquêteurs pourraient éventuellement revenir à tête reposée en vue de faire plus de lumière sur les faits et événements.

La prise de parole est libre, néanmoins nous prions tous les participants de respecter les opinions exprimées par ceux qui prennent la parole.

### C. Thématiques retenues / proposées (8)

1. Quelle période aimeriez-vous que le mécanisme à mettre en place prenne en compte pour mener ses enquêtes ? Jusqu'à quels événements dans le temps passé et récent voulez-vous remonter ?
2. Qui doit-on considérer comme victime ? Quels sont les types de préjudices/dommages subis ? Quels types de réparations proposez-vous ?
3. Quel est, selon vous, le profil des personnes qui vont composer le mécanisme à mettre en place ? Combien de Femmes ? Combien d'Hommes ? de Jeunes ? et qui voyez-vous à la tête dudit mécanisme ?
4. Pour la recherche de la vérité concernant les violences vécues, que pouvez-vous proposer comme démarche pour le mécanisme à mettre en place, c'est-à-dire qui entendre ? Faut-il une confrontation entre victimes et auteurs ? Faut-il les entendre en privé ou en public ?
5. Quelles sont les conditions nécessaires à la repentance et au pardon ?
6. Quel serait le rôle de la justice classique dans la réconciliation ?

7. Quels sont les faits et gestes qui peuvent favoriser ou matérialiser cette réconciliation ?
8. Les réformes institutionnelles sont des changements souhaités pour un meilleur fonctionnement des structures de l'Etat. Que pouvez-vous dire du rôle clé joué par certaines Institutions au cours des différentes crises que le pays a vécues ?
  - la Justice guinéenne,
  - l'Administration guinéenne,
  - les Forces de défense et de sécurité,
  - la Presse guinéenne,
  - l'Ecole guinéenne,
  - la gestion du Foncier rural,
  - la gestion de l'Economie nationale,
  - la gestion politique ou la gouvernance guinéenne,
  - la question de l'identité nationale,
  - la question de l'ethnie,
  - les partis politiques
  - l'administration électorale
  - les coordinations régionales
  - etc.
9. Quelle devrait être la place de la femme dans le processus de réconciliation nationale et la construction de la Guinée de demain?
10. Etes-vous optimiste quant à l'avenir de la Guinée ? Quelle serait par exemple votre proposition concernant des actions à mettre en œuvre pour rompre définitivement avec la violence ?

#### **D. Mot de la fin après les échanges**

Nous vous remercions beaucoup pour votre contribution. Travaillons tous à vivre en harmonie et faisons en sorte que les démons de la division soient conjurés à jamais.

Des équipes d'enquêteurs passeront ensuite dans votre région, lorsque les mécanismes pour la réconciliation nationale seront mises en place.

**NB :** *Ne pas oublier de distribuer de l'eau ou des gadgets (s'il y en a) en guise de souvenir, pour avoir contribué au dialogue sur la réconciliation nationale.*

#### **Conclusion**

Ce manuel est avant tout un guide qui doit s'adapter aux réalités de terrain. Il importe de le suivre tout en ayant à l'esprit les spécificités de certains groupes cibles ou de certaines localités.



République de Guinée

Commission Provisoire de Réflexion pour la Réconciliation Nationale

Consultations Nationales sur les Mécanismes de  
Gestion pérenne des Contentieux du Passé

## GUIDE D'ENTRETIEN INDIVIDUEL

### GUIDE D'ENTRETIEN INDIVIDUEL

#### INTRODUCTION

Bonjour Madame/Monsieur. ....

Nous sommes Mme ..... et M. ....

*Nous avons été mandatés par la Commission Provisoire de réflexion pour la Réconciliation Nationale (CPRN) pour réaliser une consultation nationale portant sur le processus de règlement du contentieux et de la réconciliation nationale en Guinée. Comme vous le savez, les violations répétées des droits de l'homme en Guinée ont mis à mal la cohésion sociale.*

*Pour régler cette situation, il est envisagé la mise en place d'un organe ou d'une institution de réconciliation de tous les guinéens et guinéennes. A cet effet, la CPRN procède à une consultation nationale ouverte à toutes les populations de Guinée y compris nos compatriotes vivant à l'étranger, dans le but d'ouvrir un dialogue sincère pour la recherche des modalités de mise en place de cet organe ou institution.*

*L'objectif de notre travail est de prendre en compte vos avis pour mener à bien la mission de cet organe de réconciliation nationale dans l'intérêt de toutes les populations de la Guinée.*

#### A. REGLES DE BASE

Nous vous proposons la démarche suivante :

Nous allons vous poser des questions et nous aimerions bien avoir des réponses les plus précises possibles.

Sachez que toutes vos opinions seront respectées. Sachez également qu'il n'y a pas de bonne ou de mauvaise réponse ; toutes vos contributions sont les bienvenues. Nous vous encourageons à donner votre franche opinion sur les thèmes qui seront abordés. Nous vous assurons que nous n'avons aucun parti pris dans le cadre de ce travail et précisons que ce n'est pas un forum d'accusation ni de justification encore moins de défense.

Notre seul souci est de recueillir vos avis libres et sincères.

Il y aura des questions que nous allons vous poser une série de questions assez diversifiée et vous demandons de nous accorder votre précieux temps compte tenu de l'importance de cette consultation.

#### B. CONFIDENTIALITE

Tout ce qui est dit pendant notre entretien est confidentiel. Cet entretien sera consigné par écrit.

**B. PRESENTATION:**

Nom :	
Prénoms :	
Age :	
Quartier/District :	
Sous préfecture	
Préfecture /commune :	
Situation matrimoniale :	
Profession :	
Ethnie :	
Religion :	

**I. LA PERCEPTION DU PROCESSUS DE RECONCILIATION**

PPR1	Quelle est votre perception de la réconciliation nationale ?
PPR2	Est-ce que la réconciliation est nécessaire en Guinée ?
PPR3	Est-ce que la réconciliation nationale est possible en Guinée ?
PPR4	Quels organes ou institutions pensez-vous qu'on peut mettre en place pour réconcilier les Guinéens et Guinéennes?

PPR5	Adhèrent-vous au processus de réconciliation nationale?

**II. DU MECANISME DE RECHERCHE DE LA VERITE**

RV1	L'organe ou l'institution de réconciliation nationale à mettre en place aura pour mission de rechercher la vérité et situer les responsabilités sur les événements sociopolitiques nationaux passés et récents. Quelle est, selon vous, la période que cet organe peut couvrir ?
RV2	Pour quelles raisons dites-vous cela ?
RV3	Quels sont les événements qui vous ont négativement marqué durant cette période ?
RV4	Qu'est ce qui, selon vous, a provoqué ces événements ?
RV5	Avez-vous une idée des auteurs des faits et actes de violences graves ?

--	--

RV6	Pour mener à bien sa mission, l'organe ou l'institution à mettre en place devrait faire la lumière sur les violations des droits de l'homme qui ont eu lieu dans le passé et à une date récente de la Guinée. Comment devrait-il procéder ?
RV7	Pour mener à bien sa mission, l'organe ou l'institution à mettre en place devrait identifier et donner la parole aux victimes. Comment devrait-il procéder ?
RV8	Pour mener à bien sa mission, l'organe ou l'institution devrait situer les responsabilités. Comment devrait-il procéder ?
RV9	Pour mener à bien sa mission, l'organe ou l'institution pourrait confronter les auteurs présumés aux victimes et aux témoins ? Comment devrait-il procéder ?
RV10	Pour mener à bien sa mission, l'organe ou l'institution devrait entendre les auteurs présumés des violations de droits de l'homme. Comment devrait-il procéder ?
RV11	Pour mener à bien sa mission, l'organe ou l'institution pourrait recommander le pardon des auteurs aux victimes. Comment devrait-il procéder ?

RV12	Y a-t-il eu des cas de violence dans votre localité pendant les différents événements qui ont entraîné la rupture de la cohésion sociale? Si oui lesquels ?
RV13	Avez-vous une idée des auteurs présumés de ces faits et actes de violences graves ? (Oui ou Non)
RV14	Quels sont les faits et actes de violences graves sur lesquels l'organe ou l'institution devrait établir la vérité ?
RV15	Pensez-vous que l'organe ou l'institution devrait pouvoir obliger les auteurs présumés d'actes et de violences graves à se présenter devant lui ?
RV16	Si oui à quelle fin/pour quoi faire ?
RV17	Si non pour quelle raison ?
RV18	Dans le mandat de l'organe ou de l'institution, les auteurs des violations de droits de l'homme pourraient être entendus à huis clos ou en public. Quelle option souhaiteriez-vous qu'il retienne pour les auditions ? Justifiez votre position
RV19	Quels sont les actes et violences graves qui doivent obligatoirement passer devant la justice ?


### III JUSTICE

<b>RPJ1</b>	Dans quel ordre de priorité classeriez-vous les notions suivantes qui peuvent contribuer à la réconciliation nationales ? Justice, Vérité, Réparation, Réforme
<b>RPJ2</b>	Les présumés auteurs d'actes de violence graves doivent-ils être obligatoirement poursuivis par la justice ?
<b>JUS3</b>	Quels sont les faits et actes de violences graves pour lesquelles les auteurs présumés devraient passer devant la Justice ?
	Pensez-vous que les présumés auteurs d'actes de violences graves peuvent être amnistiés, exception faite des crimes de génocide, des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité ?

### IV DES REPARATIONS

<b>REP1</b>	Parlant des faits et actes commis au cours des événements graves qu'a connus la
-------------	---

	Guinée, avez-vous été victime ou bien avez-vous été affecté d'une manière ou d'une autre?
<b>REP2</b>	Quel(s) types de dommages et/ou préjudice(s) avez-vous subis ?
<b>REP3</b>	Quels types de réparation souhaiteriez-vous avoir?
<b>REP4</b>	Selon vous, pour quel(s) dommage(s)/préjudice(s) des réparations pourraient-elles être envisagées ?

### V. DES REFORMES INSTITUTIONNELLES

<b>RI1</b>	Quelle image avez-vous de la justice guinéenne ?
<b>RI2</b>	Pensez-vous que la Justice guinéenne a une responsabilité dans la rupture de la cohésion sociale

R13	Si oui, Quel est le degré de responsabilité de la Justice dans la rupture de la cohésion sociale ?
R14	Quelle(s) réforme(s) de la Justice proposez-vous pour éviter ces problèmes ?
R15	Quelle image avez-vous de l'Administration guinéenne ?
R16	Pensez-vous que l'Administration guinéenne a une responsabilité dans la rupture de la cohésion sociale ?
R17	Quel est le degré de responsabilité de l'Administration dans la rupture de la cohésion sociale ?
R18	Quelle(s) réforme(s) de l'Administration proposez-vous pour éviter ces problèmes ?
R19	Quelle image avez-vous des forces de défense et de sécurité guinéennes ?

R10	Pensez-vous que les forces de défense et de sécurité guinéennes ont une responsabilité dans la rupture de la cohésion sociale ?
R11	Quel est le degré de responsabilité des forces de défense et de sécurité dans la rupture de la cohésion sociale ?
R12	Quelle(s) réforme(s) des forces de défense et de sécurité proposez-vous pour éviter des problèmes ?
R13	Quelle image avez-vous de la presse guinéenne ?
R14	Pensez-vous que la presse guinéenne a une responsabilité dans la rupture de la cohésion sociale ?
R15	Quel est le degré de responsabilité de la presse dans la rupture de la cohésion sociale ?



RI16	Quelle(s) réforme(s) de la presse proposez-vous pour éviter des problèmes ?
RI17	Quelle image avez-vous de l'école guinéenne ?
RI18	Pensez-vous que l'école guinéenne a une responsabilité dans la rupture de la cohésion sociale ?
RI19	Quel est le degré de responsabilité de l'école dans la rupture de la cohésion sociale ?
RI20	Quelle(s) réforme(s) de l'école proposez-vous pour éviter des problèmes ?
RI21	Que pensez-vous de la gestion du foncier en Guinée ?
RI22	Pensez-vous que de la gestion du foncier guinéen a une responsabilité dans la rupture de la cohésion sociale ?

RI23	Quel est le degré de responsabilité du foncier dans la rupture de la cohésion sociale ?
RI24	Quelle(s) réforme(s) du foncier proposez-vous pour éviter des problèmes ?
RI25	Que pensez-vous de la gestion économique du pays ?
RI26	Pensez-vous que la gestion économique de la Guinée a une responsabilité dans la rupture de la cohésion sociale ?
RI27	Quel est le degré de responsabilité de la gestion économique dans la rupture de la cohésion sociale ?
RI28	Quelle(s) réforme(s) de la gestion économique proposez-vous pour éviter des problèmes ?
RI29	Quelle image avez-vous de la question ethnique ?
RI30	Pensez-vous que la question ethnique a une responsabilité dans la rupture de la cohésion sociale ?

RI31	Quel est le degré de responsabilité de la question ethnique dans la rupture de la cohésion sociale ?
RI32	Quels changements/reforme(s) de la question ethnique proposez-vous pour éviter des problèmes ?
RI33	Que pensez-vous du rôle des religions dans les problèmes sociopolitiques que la Guinée a connus ?
RI34	Quels changements préconisez-vous pour éviter d'autres problèmes sociaux ?
RI35	Pensez-vous qu'ils existent d'autres facteurs qui favorisent la rupture de la cohésion sociale ?

#### VI. DE L'AVENIR DE LA GUINEE

AG1	Comment voyez-vous l'avenir de la Guinée ?
AG2	Selon vous, quelles sont les actions prioritaires qui doivent être mises en œuvre pour rompre définitivement avec le cycle de violence et amorcer le développement économique et social de la Guinée ?



## CODE DE CONDUITE

La Commission Provisoire de réflexion pour la Réconciliation Nationale (CPRN), dans le cadre des Consultations Nationales, invite **Mr/Mme/Mlle**..... sélectionné (e) / recruté (e) pour la Région / Préfecture de ..... (Guinée), d'autre part, en qualité d' « **Assistant de recherche pour la phase** ..... ----- » au respect du présent code de conduite.

### **CPRN, pour le bien de cette mission, exige de l'Agent :**

- le respect des valeurs humaines et du droit de la personne enquêtée,
- un comportement citoyen sur le terrain,
- un rapportage basé sur les faits vérifiés et vérifiables et non des commentaires sur les faits,
- une impartialité dans la collecte et le rapportage,
- une patience, une disponibilité et une promptitude à répondre à certaines exigences de terrain,
- un esprit assez ouvert vous permettant de collaborer avec les partenaires sur le terrain,
- un comportement responsable vis-à-vis des kits qui vous sont remis (badge/chasuble/gilet)
- une non implication ni immixtion dans des actions politiques,
- une attitude de personne assez crédible et recommandable
- d'éviter tout comportement pouvant l'assimiler à un espion, alors qu'il n'en est pas un,
- d'éviter de parler au nom de la CPRN/ALG en dehors de sa mission d'Agent de collecte sans mandat de cette dernière
- éviter de se retrouver dans des endroits de gaité, entourés d'éventuels présumés auteurs alors qu'on vient juste de parler avec des victimes
- éviter de commenter les réponses et ou informations collectées

Fait à Conakry, le

.....

Mr/Mme/Mlle.....

CPRN

.....

**Assistant de recherche**

## SYNTHESE DES TRAVAUX DU COMITE CONSULTATIF

Dans le but d'impliquer au mieux l'expertise nationale dans l'analyse des faits de contentieux ayant jalonné l'histoire de la Guinée, ALG en accord avec la CPRN a mis en place un groupe de personnes ressources. Il s'agit d'experts guinéens de haut niveau qui ont formé un Comité Consultatif qui a accompagné le cabinet dans la conduite de ces consultations.

Les membres du Comité Consultatif ont eu pour mandat de plancher sur des aspects clés de l'évolution politique de la Guinée, de la période précoloniale à nos jours. Ils devaient également apprécier les grandes tendances des propositions formulées par les personnes et groupes consultés dans les différentes régions du pays et à donner leurs avis sur les pistes de solutions préconisées par le cabinet pour la gestion pérenne des contentieux du passé.

Au cours de ses deux mois de travail, le Comité consultatif s'est penché sur les thèmes suivants :

- Les faits historiques de violence en Guinée et leur incidence sur la cohésion sociale ;
- Le phénomène partisan et le fait ethnique en Guinée ;
- L'état des lieux des efforts de réconciliation nationale et les Mécanismes traditionnels de résolution des conflits.

### **Les faits historiques de violence en Guinée et leur incidence sur la cohésion sociale**

Le 02 octobre 1958, la *République de Guinée* est proclamée « Etat indépendant et souverain », au lendemain du vote historique du 28 septembre 1958, après avoir dit NON à la proposition de communauté franco-africaine du général De Gaulle.

En plus de s'atteler l'impérieuse nécessité de bâtir une nation, le jeune Etat se doit de faire face à l'hostilité de l'ancienne puissance coloniale, profondément mécontente de l'option de la Guinée face à la proposition gaullienne de communauté franco-africaine. Dès le début, la France ne cache pas sa détermination à faire regretter aux Guinéens leur choix téméraire de l'indépendance immédiate, contrairement aux douze autres colonies françaises d'Afrique concernées. Entre autres actes hostiles, elle a vainement barré à la Guinée la route de l'ONU et de la reconnaissance internationale. Elle lui a retiré toutes formes d'assistance, notamment administrative, technique, financière et économique. Plus grave, dès les premières années de l'indépendance, des preuves de complot, ayant pour but de renverser le jeune régime, impliquant la France, sont mises en évidence. Tous ces facteurs se sont combinés pour créer, à l'intérieur du pays, un climat politique de méfiance, de suspicion et de peur, entretenu par le sentiment que le régime de Sékou Touré était en danger. Dès lors, toute revendication syndicale, tout soulèvement public, toute critique à l'encontre de l'Etat est assimilé à un complot. Le régime de Sékou Touré va ainsi donc débusquer de nombreux complots réels ou imaginaires qui auront pour conséquence la mise aux arrêts, la pendaison, la torture, l'exécution, l'expropriation etc de leurs supposés auteurs et souvent même de leurs communautés ethniques d'origine.

Le passage à la Deuxième République a été précédé d'une transition militaire de quelques années (de 1984 au début des années 1990). Les leaders de cette transition, qui a été imposée par un putsch, étaient, à la fois, soucieux de l'acceptation de leur légitimité et inquiets des sourdes réactions attendues des partisans de l'ancien régime renversé. D'où l'arrestation et l'emprisonnement des dignitaires du régime du PDG avec les proches du premier chef de ce

régime, le feu Président A. Sékou TOURE. D'où, aussi, l'action tragiquement violente contre ceux-ci, à la découverte du complot attribué, dès juillet 1985, au colonel Diarra TRAORE, entouré d'officiers et de sous-officiers Malinké. Les présumés auteurs de ce complot, en même temps que les dignitaires du régime du PDG, ont été, comme au temps de la Révolution, froidement éliminés ; c'est-à-dire sans que ces exécutions, comme tant d'autres, se soient effectuées en dehors de toute procédure judiciaire requise. La répression des Malinké va se poursuivre jusqu'à la démolition de leurs biens et magasins dans le principal marché de la Guinée. A cela, il faut ajouter les effets pervers du libéralisme débridé et des multiples formes de dysfonctionnement de l'Etat qui vont conduire à quelques secousses enregistrées sous la Deuxième République, comme les sanglants affrontements ethniques de 1991 à Nzérékoré, consécutives aux premières élections communales et surtout la mutinerie des 02 et 03 février 1996, qui a failli tourner en coup d'Etat. Il faut aussi noter les grèves perlées des années 2005, 2006, 2007, organisées par les syndicats du pays, exigeant que l'Etat déliquéscent trouve une solution à la profonde crise économique et sociale qui ruinait les travailleurs. Les populations grévistes des zones urbaines, surtout celles de la capitale, ont été victimes de dures répressions de la part des forces de défense et de sécurité au service de l'Etat. Il fut enregistré de nombreux morts, de blessés graves et des emprisonnements.

Le décès du Président Lansana Conté, après une longue maladie, met fin à cette étape difficile de l'histoire du pays et ouvre une nouvelle période de transition militaire. Cette transition a été des plus tumultueuses car l'espoir soulevé par les promesses du principal leader du CNDD a été vite déçu. Les manifestations de mécontentement organisées par les partis politiques, pour dénoncer l'intention sournoise de candidature du Président de la Transition, le capitaine Moussa Dadis Camara, aux futures élections présidentielles, furent réprimées dans le sang et les violents publics, le 28 septembre 2009, avec au moins 157 morts. Cette tuerie fut suivie par les houleuses campagnes pour les élections présidentielles de 2010 et législatives de 2013. Jamais, comme à l'occasion de ces campagnes, l'argument ethnique ne fut autant utilisé par les hommes politiques pour gagner, surtout en 2010. A l'occasion des marches politiques, de nombreux morts furent enregistrés, au moins une cinquantaine, imputées généralement à la répression des forces de défense et de sécurité de l'Etat. Les victimes des affrontements sanglants de 1991 à Nzérékoré ou les récentes tueries de Zogota, qui sont le résultat de conflit inter ethnique ou de la répression d'une révolte, sont là pour dire que les victimes tombées ne sont pas toutes liées aux marches politiques. Mais comme les autres, elles sont révélatrices d'une profonde crise politique et sociale dont la Guinée n'arrive pas à sortir depuis des années.

### **Le phénomène partisan et le fait ethnique en Guinée**

Les vestiges des appartenances ethniques ou régionales subsistent au quotidien dans les rapports entre les guinéennes et les guinéens. Il y a une sorte de chauvinisme ethnique dissimulée par les pratiques de parenté à plaisanterie et qui sont observables dans la plupart des rapports inter-ethniques.

A un autre échelon, les nominations des responsables publics sont analysées systématiquement par la population guinéenne à l'aune de considérations ethniques. Dans la pratique de la composition de l'équipe gouvernementale, le poste de Premier ministre est presque obligatoirement attribué à une personne d'une ethnie autre que celle du Président de la

République. De même une sorte de principe informel d'équilibre inter-ethnique influence la sélection des membres du gouvernement.

Cependant, l'analyse des faits ethniques, ne devrait pas s'opérer exclusivement sous un angle négatif ou pernicieux, car de tout temps il est établi que de nombreux échanges épistolaires traitant de grandes questions du pays ont existé entre érudits, familles régnantes, notabilités du Fouta-Djalon, de la Haute-Guinée et de la Basse-Guinée. A noter qu'il n'est pas suffisamment tiré partie des lettres et manuscrits ou de cadeaux ou présents offerts et datant de décennies fort éloignées dans le temps; les cadeaux et présents, selon leurs natures, ayant des significations bien précises. De nombreuses preuves de la qualité des rapports entre les communautés ethniques existent à travers l'histoire et dans tout le pays. De même les unions inter-ethniques sont légion. Il existe également une très grande tolérance en matière religieuse qui favorise le vivre ensemble entre les musulmans et les chrétiens.

En fait de création des Associations et des Partis Politiques guinéens sur des bases ethniques, il convient de relativiser quelque peu. Une étude approfondie de la composition des premiers partis politiques guinéens si elle ne bat en brèche cette idée, pourrait tout au moins contribuer à l'atténuer. L'aspect regroupement sur une base régionale, généralement à partir de Conakry, sans prendre entièrement le pas sur les considérations ethniques était loin d'être négligeable.

On l'a vu, à la création du RDA à Bamako, ce sont les délégués des Associations de toutes les Régions du pays, un parti politique et deux regroupements qui ont représenté la Guinée.

Au fil de l'évolution démocratique du pays, avec les grands rassemblements qui se sont constitués et qui ont partagé le terrain jusqu'en 1958 avant l'avènement du monopartisme, la base des partis politiques avait évolué en s'élargissant pour épouser un caractère plus national que régional ou ethnique.

Certes, le phénomène de l'ethnie et de la régionalisation existait bel et bien au sein des partis politiques, on ne peut le nier, mais c'est au fil de l'organisation d'élections présidentielles, législatives et communales avec le retour du multipartisme sous la deuxième République qu'il s'est accentué avec parfois même une certaine forme de radicalisation des militants de part et d'autre.

C'est pour parer à ces dérapages que la loi fondamentale issue de la transition après le règne de Lansana Conté avait prévu une limitation des partis politiques à deux. Cette disposition sera remise en cause laissant la place, sans préparation conséquente, à un multipartisme intégral avec une prolifération, comme par génération spontanée, de partis.

**L'état des lieux des efforts de réconciliation nationale et les Mécanismes traditionnels de résolution des conflits.**

Tous les régimes qui se sont succédé en Guinée depuis l'indépendance, ont été conscients des crises et violences qui ont émaillé l'évolution politique du pays. Chacun de ces régimes a essayé de trouver des voies et moyens de réconcilier les guinéennes et les guinéens.

Durant le règne de Sékou Touré des chefs de partis opposés au PDG-RDA, des leaders religieux, des sages et des hauts cadres du pays, qui se sont impliqués au cours de l'accession du pays à l'indépendance ont été élevés au rang de compagnons de l'indépendance. Le général Lansana Conté a mis en place un ministère en charge de la réconciliation nationale. Durant la transition militaire ont été signés les Accords de Ouagadougou qui ont abouti à la formation d'un gouvernement d'union nationale, la mise en place d'une commission de réconciliation

nationale au sein du CNT qui a produit les termes de références pour la réconciliation nationale; l'adoption des textes fondamentaux, notamment la Constitution de 2010 et la Loi électorale; l'organisation d'une journée nationale du Pardon au cours de laquelle le Président de la République par intérim a demandé "pardon" au peuple de Guinée au nom de tous ses prédécesseurs pour la violation des droits de l'homme et allumé la flamme de la paix.

Le professeur Alpha Condé, a initié des actions en direction inclusive et durable afin de rendre possible de nouvelles ouvertures qui contribueront à consolider la paix, la cohésion sociale et à rétablir la justice sociale. Parmi ces actions on peut citer:

- Le lancement d'un programme prioritaire d'urgence;
- La mise en place d'une plateforme politique par le premier ministre pour trouver un consensus en vue de préparer les élections législatives;
- La création d'une commission provisoire de réflexion sur la réconciliation nationale dirigée par deux co-présidents, l'imam de la grande mosquée Fayçal, El Hadj Mammadou Saliou Camara et l'archevêque de Conakry, Monseigneur Vincent Koulibaly
- L'initiative de la rencontre avec les principaux leaders de l'opposition élargie à d'autres partis politiques de la mouvance présidentielle
- La réforme des forces de défense et de sécurité.
- Les initiatives de consolidation de la paix par le conseil économique et social avec l'assistance des partenaires techniques et financiers.
- La mise en application des lois votées par le conseil national de transition.

## Présentation des faits historiques de contentieux

### 1. Faits de conflits et de violences enregistrés à dates précises

<b>Fiche 1</b>	
<b>Titre du fait historique</b>	Elections législatives partielles ou intégrales à l'Assemblée nationale française, à l'Assemblée territoriale, au Grand Conseil de l'AOF, aux Municipales, etc.
<b>Date d'occurrence</b>	juin 1954, janvier 1956, novembre 1956, mars 1957, mai 1958, etc.
<b>Motifs du fait historique</b>	Législatives partielles de juin 1954, Législatives du 2 janvier 1956, Municipales de novembre 1956, Territoriales de mars 1957, Conseil de circonscription de mai 1958, etc., en vue d'une meilleure représentativité de chacune des formations politiques engagées.
<b>Protagonistes</b>	Unions régionales, PDG, BAG, DSG.
<b>Conséquences</b>	De 1954 à 1958, on enregistre au moins 75 faits de violences pour l'ensemble de la Guinée au cours des différentes campagnes électorales ayant entraîné 39 morts et au moins 1253 blessés.
<b>Zones du pays touchées</b>	70% des faits de violence sont notés en Basse Guinée, le reste se répartissant à peu près également entre les 3 autres régions.
<b>Sources</b>	- Bernard Charles in « Le rôle de la violence dans la mise en place des pouvoirs en Guinée ((1954-1958), CNRS Editions, Paris, 1992, Pp361-372.

### Fiche 2

<b>Titre du fait historique</b>	Complot Ibrahima Diallo
<b>Date d'occurrence</b>	1959-1960
<b>Motifs du fait historique</b>	Rédaction d'un manifeste pour la création d'un Parti dénommé PPG (Parti Progressiste de Guinée)
<b>Protagonistes</b>	Etat/Personnalités politiques et religieuses
<b>Conséquences</b>	Une centaine d'arrestations et des disparitions de personnalités comme: El h Lamine Kaba, Imam de la Mosquée de Coronthie, Bakélé Sankhon, Sékou Moussa Fofana. Quarante Quatre (44) détenus au Camp Camayenne (futur Camp Boiro)
<b>Zones du pays touchées</b>	Conakry
<b>Sources</b>	(i) A. Amadou Bano Barry, « Les violences collectives en Afrique, le Cas Guinéen », <i>Etudes Africaines, L'Harmattan</i> (ii) <i>La violence politique en Guinée de 1958 à nos jours, Dossier du site internet AFRICANEWSMAG, 2013</i> (iii) Alsény René Gomez, « Camp Boiro, Parler ou périr », <i>L'Harmattan Guinée</i>

Fiche 3	
<b>Titre du fait historique</b>	Grève des enseignants
<b>Date d'occurrence</b>	Novembre-Décembre 1961
<b>Motifs du fait historique</b>	Rédaction d'un mémorandum par le syndicat des enseignants concernant une revalorisation substantielle des salaires des enseignants
<b>Protagonistes</b>	Etat/Syndicat des Enseignants
<b>Conséquences</b>	Des arrestations de dizaines d'enseignants, certains disparus. Il y eut cinq (5) condamnations sur les douze (12) membres du bureau du Syndicat. Les arrestations ont été suivies par un mouvement de protestations des enseignants et un soutien des étudiants et des lycéens dans tout le pays, entraînant de nouvelles arrestations d'enseignants
<b>Zones du pays touchées</b>	Conakry
<b>Sources</b>	(i) <i>A. Amadou Bano Barry, « Les violences collectives en Afrique, le Cas Guinéen », Etudes Africaines, L'Harmattan</i> (ii) <i>La violence politique en Guinée de 1958 à nos jours, Dossier du site internet AFRICANEWSMAG, 2013</i> (iii) <i>Alsény René Gomez, « Camp Boiro, Parler ou périr », L'Harmattan Guinée</i>

Fiche 4	
<b>Titre du fait historique</b>	Loi-cadre de novembre 1964
<b>Date d'occurrence</b>	8 novembre 1964
<b>Motifs du fait historique</b>	Coup d'arrêt à l'ascension de la bourgeoisie dans la société guinéenne
<b>Protagonistes</b>	Etat/Commerce privé
<b>Conséquences</b>	Plusieurs arrestations et emprisonnement de commerçants et autres opérateurs économiques
<b>Zones du pays touchées</b>	Tout le pays
<b>Sources</b>	<i>Alsény René Gomez, « Camp Boiro, Parler ou périr », L'Harmattan Guinée</i>

Fiche 5	
<b>Titre du fait historique</b>	Complot Petit Touré
<b>Date d'occurrence</b>	1965
<b>Motifs du fait historique</b>	Dépôt au ministère de l'intérieur le 11 septembre 1965 des statuts du PUNG.
<b>Protagonistes</b>	Etat/Opérateurs économiques
<b>Conséquences</b>	De nombreux agents économiques arrêtés, emprisonnés ou disparus dont Petit Touré et Jean Faraguet Tounkara. Quatre Vingt Seize (96) détenus au Camp Camayenne.
<b>Zones du pays touchées</b>	Conakry
<b>Sources</b>	(i) <i>A. Amadou Bano Barry, « Les violences collectives en Afrique, le Cas Guinéen », Etudes Africaines, L'Harmattan</i> (ii) <i>La violence politique en Guinée de 1958 à nos jours, Dossier du site internet AFRICANEWSMAG, 2013</i> (iii) <i>Alsény René Gomez, « Camp Boiro, Parler ou périr », L'Harmattan Guinée</i>

Fiche 6	
<b>Titre du fait historique</b>	Complot Kaman-Fodéba
<b>Date d'occurrence</b>	1969
<b>Motifs du fait historique</b>	Mutinerie au Camp des parachutistes de Labé ont servi de prétexte avec la complicité d'Emile Cissé à l'époque Directeur de l'école de Kalédou (Labé)
<b>Protagonistes</b>	Etat/Partie de l'armée
<b>Conséquences</b>	De nombreux cadres de l'armée arrêtés et/ou exécutés. Cas du Colonel Kaman Diaby, du général Noumandian Kéita, des Ministres Diawadou Barry, Fodéba Kéita, Karim Fofana, Bala Camara, Dr Médecin Bocar Maréga, de l'industriel Baidi Gueye entre autres. Mort du Commissaire de police Mamadou Boiro jeté de l'avion à bord duquel il convoyait les mutins. Quatre Vingt Sept (87) détenus au Camp Camayenne.
<b>Zones du pays touchées</b>	Conakry et Labé et les garnisons militaires où servaient les officiers incriminés.
<b>Sources</b>	(i) <i>A. Amadou Bano Barry, « Les violences collectives en Afrique, le Cas Guinéen », Etudes Africaines, L'Harmattan</i> (ii) <i>Alsény René Gomez, « Camp Boiro, Parler ou périr », L'Harmattan Guinée</i>

Fiche 7	
<b>Titre du fait</b>	Coup Tidiane Kéita



<b>historique</b>	
<b>Date d'occurrence</b>	26 mai 1969
<b>Motifs du fait historique</b>	Agression directe sur la personne du Chef de l'Etat en vue de sa liquidation physique.
<b>Protagonistes</b>	Etat/Citoyens
<b>Conséquences</b>	Des personnes arrêtées dont deux taximen accusés d'avoir commenté la scène. La concession du père de Tidiane Kéita rasée.
<b>Zones du pays touchées</b>	Conakry
<b>Sources</b>	(i) <i>Alsény René Gomez, « Camp Boiro, Parler ou périr », L'Harmattan Guinée</i>

Fiche 8	
<b>Titre du fait historique</b>	Agression portugaise du 22 novembre 70 contre la République de Guinée
<b>Date d'occurrence</b>	1970-1971
<b>Motifs du fait historique</b>	Tentative de remise en cause de la souveraineté nationale
<b>Protagonistes</b>	Etat/Mercenaires/cadres guinéens complices locaux
<b>Conséquences</b>	Plus de 300 citoyens guinéens tués par les agresseurs. Il s'en est suivi des purges politiques avec des milliers d'arrestations et d'exécutions dans tout le pays, allant du marchand ambulant aux cadres supérieurs et aux ministres. 16 membres du Gouvernement sur 24 arrêtés, 90% des officiers d'états-majors, des centaines de cadres et commerçants. 91 condamnations à mort dont 33 par contumace, 78 condamnations aux travaux forcés à perpétuité, des pendaisons publiques. Lieux de détention : Conakry, Kindia, Kankan et partout où siégeait une délégation du Comité révolutionnaire pour une durée limitée. Le nombre total de détenus au Camp Boiro est de Six Cent Quatre Vingt (680)
<b>Zones du pays touchées</b>	Tout le territoire guinéen
<b>Sources</b>	(iv) <i>A. Amadou Bano Barry, « Les violences collectives en Afrique, le Cas Guinéen », Etudes Africaines, L'Harmattan</i> (v) <i>La violence politique en Guinée de 1958 à nos jours, Dossier du site internet AFRICANEWSMAG, 2013</i> (vi) <i>Alsény René Gomez, « Camp Boiro, Parler ou périr », L'Harmattan Guinée</i>

Fiche 9	
<b>Titre du fait historique</b>	Affaire du jeune peulh embusqué dans un manguier en face de l'Université de Conakry
<b>Date d'occurrence</b>	1976
<b>Motifs du fait historique</b>	Une des manifestations du complot permanent
<b>Protagonistes</b>	Etat/Cadres ressortissants de la Moyenne Guinée.
<b>Conséquences</b>	Arrestations et exécutions de cadres Peulhs civils et militaires dont Diallo Telli et ses amis comme les Ministres Barry Sory, Alioune Dramé et Barry Alpha Oumar. Interdiction de bourses extérieures aux étudiants Peulh et autres restrictions d'accès à des postes au sein de l'administration. On oblige d'autres cadres Peulh de jurer fidélité au parti et à son Chef. Camp Boiro. Nombre total de détenus Cent Quatre (104).  Des jeunes Peulh ont dû changer de nom de famille pour pouvoir bénéficier de bourses d'études.
<b>Zones du pays touchées</b>	Tout le Foutah et toutes les zones où habitaient des Peulhs en Guinée ; on peut considérer tout le territoire guinéen
<b>Sources</b>	(i) A. Amadou Bano Barry, « Les violences collectives en Afrique, le Cas Guinéen », <i>Etudes Africaines, L'Harmattan</i> (ii) <i>La violence politique en Guinée de 1958 à nos jours, Dossier du site internet AFRICANEWSMAG, 2013</i> (iii) Alsény René Gomez, « Camp Boiro, Parler ou périr », <i>L'Harmattan Guinée</i>

Fiche 10	

<b>Titre du fait historique</b>	« Situation particulière du Foutah »
<b>Date d'occurrence</b>	Discours du Président Ahmed Sékou Touré en août 1976 au Palais du Peuple à Conakry
<b>Motifs du fait historique</b>	Une analyse des activités criminelles de la 5ème colonne.
<b>Protagonistes</b>	Pouvoir/Ethnie peulh
<b>Conséquences</b>	Stigmatisation des Peulh
<b>Zones du pays touchées</b>	Le Foutah
<b>Sources</b>	<i>Horoya</i> no. 2237. 29 août—4 septembre 1976. p. 8-43

Fiche11	
<b>Titre du fait historique</b>	Révolte des femmes
<b>Date d'occurrence</b>	27 Août 1977
<b>Motifs du fait historique</b>	Précarité de vie sans précédent au niveau de la population et tracasseries de la police économique
<b>Protagonistes</b>	Etat/commerce privé
<b>Conséquences</b>	Arrestation et détention de centaines de femmes, en majorité des femmes vendeuses dans les marchés ainsi que des hommes dont un opérateur économique très connu à Conakry, M. Sankoumba Diaby. Ses bus auraient servi, dit-on, à transporter les femmes insurgées. Six Cent Vingt Sept (627) détenues au Camp Boiro. Autre lieu de détention : Kindia.

<b>Zones du pays touchées</b>	Conakry, Kindia, et autres villes
<b>Sources</b>	(i) <i>A. Amadou Bano Barry, « Les violences collectives en Afrique, le Cas Guinéen », Etudes Africaines, L'Harmattan</i> (ii) <i>Alsény René Gomez, « Camp Boiro, Parler ou périr », L'Harmattan Guinée</i>

<b>Fiche 12</b>	
<b>Titre du fait historique</b>	« Affaire Karifa Doumbouya »
<b>Date d'occurrence</b>	Mars 1984
<b>Motifs du fait historique</b>	Préparation d'un complot anti guinéen aux implications multiples
<b>Protagonistes</b>	Etat/Citoyens
<b>Conséquences</b>	De nombreux citoyens arrêtés et détenus au Camp Boiro ; dont : Jean Faraguet Tounkara (pour une seconde fois), Karifa Doumbouya, l'âme supposée du complot, ancien Conseiller à la Cour Suprême sous la IIIème République. Cent Soixante Onze (171) détenus
<b>Zones du pays touchées</b>	Conakry
<b>Sources</b>	(i) <i>Alsény René Gomez, « Camp Boiro, Parler ou périr », L'Harmattan Guinée</i>

<b>Fiche 13</b>	
<b>Titre du fait historique</b>	Les événements de Mamou
<b>Date d'occurrence</b>	Mars 1984
<b>Motifs du fait historique</b>	Arrestation d'un jeune citoyen pour défaut de carte d'identité, au cours d'un contrôle de police. Cela se termine par un soulèvement de la population de la ville de Mamou.
<b>Protagonistes</b>	Etat/Citoyens
<b>Conséquences</b>	Plusieurs arrestations, Cinq (5) condamnations à mort dont un (1) par contumace, Quatre (4) exécutions capitales dont un Muezzin.
<b>Zones du pays touchées</b>	Mamou
<b>Sources</b>	(ii) <i>Alsény René Gomez, « Camp Boiro, Parler ou périr », L'Harmattan Guinée</i>

Fiche 14	
<b>Titre du fait historique</b>	Prise du pouvoir par l'Armée et avènement du Comité Militaire de Redressement National (CMRN)
<b>Date d'occurrence</b>	3 Avril 1984
<b>Motifs du fait historique</b>	Règlement de comptes avec les anciens dignitaires du régime précédent
<b>Protagonistes</b>	Etat (CMRN)/Anciens dignitaires du régime de Sékou Touré
<b>Conséquences</b>	Arrestation et emprisonnement des anciens dignitaires du PDG, notamment les ministres de Sékou Touré et certains membres de sa famille. Eviction de Diarra Traoré et de plusieurs cadres malinkés un an après suite à la tension créée entre le colonel Lansana Conté (Président - Soussou) et Colonel Diarra Traoré (Malinké-Premier ministre). Diarra a été nommé Ministre de l'Education Nationale et plusieurs cadres malinkés notamment militaires ont été mutés à l'intérieur du pays.
<b>Zones du pays touchées</b>	Conakry
<b>Sources</b>	(i) <i>A. Amadou Bano Barry, « Les violences collectives en Afrique, le Cas Guinéen », Etudes Africaines, L'Harmattan</i> (ii) <i>La violence politique en Guinée de 1958 à nos jours, Dossier du site internet AFRICANEWSMAG, 2013</i>

Fiche 15

<b>Titre du fait historique</b>	Coup Diarra Traoré
<b>Date d'occurrence</b>	4 et 5 Juillet 1985
<b>Motifs du fait historique</b>	Tentative de coup d'Etat par le col. Diarra Traoré
<b>Protagonistes</b>	Etat (CMRN)/Cadres militaires malinkés + commerçants et opérateurs économiques malinké
<b>Conséquences</b>	Des dizaines d'officiers et de sous-officiers (surtout de l'ethnie Malinké) arrêtés et tués. Les anciens dignitaires (ministres de Sékou Touré) ont également été exécutés. Les biens des cadres militaires Malinkés arrêtés ont été saccagés et pillés.
<b>Zones du pays touchées</b>	Conakry et toutes les villes où étaient en poste des militaires malinkés considérés comme des complices de Diarra.
<b>Sources</b>	(i) <i>A. Amadou Bano Barry, « Les violences collectives en Afrique, le Cas Guinéen », Etudes Africaines, L'Harmattan</i> (ii) <i>La violence politique en Guinée de 1958 à nos jours, Dossier du site internet AFRICANEWSMAG, 2013</i> (iii) <i>Dossier du site internet Guineenews.org « Propagation de la violence en Guinée : causes, effets et remèdes-période pré et post indépendance (en six parties), 35 pages</i>

Fiche 16

<b>Titre du fait historique</b>	Conflit ethnique de 1991 à Nzérékoré
<b>Date d'occurrence</b>	1990
<b>Motifs du fait historique</b>	Elections communales
<b>Protagonistes</b>	Populations autochtones/Eléments mandingues
<b>Conséquences</b>	Plus de 400 morts et de nombreux blessés
<b>Zones du pays touchées</b>	Nzérékoré, Beyla
<b>Sources</b>	<i>Voir la documentation ministère de la Sécurité et de l'Administration du territoire</i>

<b>Fiche 17</b>	
<b>Titre du fait historique</b>	Violences post mutinerie des 2 et 3 février 1996
<b>Date d'occurrence</b>	2 et 3 Février 1996
<b>Motifs du fait historique</b>	Tentative de coup d'Etat avec séquestration du Chef de l'Etat par les soldats mutins
<b>Protagonistes</b>	Etat (CMRN)/Cadres militaires
<b>Conséquences</b>	Des dizaines d'officiers et sous-officiers arrêtés, jugés et condamnés
<b>Zones du pays touchées</b>	Conakry
<b>Sources</b>	(i) <i>La violence politique en Guinée de 1958 à nos jours, Dossier du site internet AFRICANEWSMAG, 2013</i> (ii) <i>Dossier du site internet Guineenews.org « Propagation de la violence en Guinée : causes, effets et remèdes-période pré et post indépendance (en six parties), 35 pages</i>

Fiche 18	
<b>Titre du fait historique</b>	Affaire Kaporo-Rails
<b>Date d'occurrence</b>	1998
<b>Motifs du fait historique</b>	Démolition des habitations et déguerpissement sans indemnisation de Kaporo rails sur le plateau de Koloma
<b>Protagonistes</b>	Etat/Citoyens occupants du site de Kaporo rails
<b>Conséquences</b>	Des milliers de personnes expulsées et leurs habitations détruites sans indemnisation ni recasement
<b>Zones du pays touchées</b>	Commune de Ratoma, Conakry
<b>Sources</b>	Divers articles de presse de l'époque

Fiche 19	
<b>Titre du fait historique</b>	Tueries de Cosa
<b>Motifs du fait historique</b>	Opposition à la présence de l'ULIMO en Guinée Forestière
<b>Date d'occurrence</b>	2000
<b>Protagonistes</b>	Etat /les populations de la guinée forestière
<b>Conséquences</b>	8 jeunes cadres forestiers dont 5 universitaires ont été froidement abattus par les services de sécurité de l'Etat. Leurs corps ont été gardés à la morgue d'Ignace Dean pendant huit ans.
<b>Zones du pays touchées</b>	Macenta et Nzérékoré
<b>Sources</b>	Voir Ministère de la Sécurité ou de l'Administration du territoire

Fiche 20	
<b>Titre du fait historique</b>	Événements politiques de mars 2006, de juin 2006, janvier-février 2007,
<b>Date d'occurrence</b>	27 fév-3 mars 2006, 8-16 juin 2006, 10-27 janvier 2007

<b>Motifs du fait historique</b>	Grève générale illimitée conduite par la société civile et les syndicats (Trois grèves successives 27 fév-3 mars 2006, 8-16 juin 2006, 10-27 janvier 2007) soutenues par la suite par les partis politiques, avec comme exigence, le départ du pouvoir du gl Lansana Conté
<b>Protagonistes</b>	Etat/Mouvement syndical et populations
<b>Conséquences</b>	Répression des contestations dans le sang. Plus de 37 morts et au moins 1700 blessés à la suite de la répression, et destruction des infrastructures administratives dans 28 préfectures sur les 33 que compte le pays.
<b>Zones du pays touchées</b>	Conakry et certaines villes de l'intérieur du pays
<b>Sources</b>	(i) <i>La violence politique en Guinée de 1958 à nos jours, Dossier du site internet AFRICANEWSMAG, 2013</i> (ii) <i>Dossier du site internet Guineenews.org « Propagation de la violence en Guinée : causes, effets et remèdes-période pré et post indépendance (en six parties), 35 pages</i> (iii) <i>Documentation de l'Administration du territoire peut donner la liste des 28 préfectures qui ont subi des dégâts.</i>

<b>Fiche 21</b>	
<b>Titre du fait historique</b>	Evénements du 28 septembre au Stade du même nom
<b>Motifs du fait</b>	Marche pacifique de l'Opposition contre la

<b>historique</b>	candidature de Moussa Dadis Camara à l'élection présidentielle de 2010
<b>Date d'occurrence</b>	28 Septembre 2009
<b>Protagonistes</b>	Etat (Conseil National pour la Démocratie et le Développement- CNDD)/Opposition politique
<b>Conséquences</b>	Au moins 157 morts, plus d'une centaine de disparus, et plus d'une centaine de femmes violées en plein jour.
<b>Zones du pays touchées</b>	Conakry
<b>Sources</b>	(i) <i>La violence politique en Guinée de 1958 à nos jours, Dossier du site internet AFRICANEWSMAG, 2013</i> (ii) <i>Dossier du site internet Guineenews.org « Propagation de la violence en Guinée : causes, effets et remèdes-période pré et post indépendance (en six parties), 35 pages</i> (iii) <i>Rapport de la Commission internationale d'enquête auprès du Système des Nations Unies.</i>

<b>Fiche 22</b>	
<b>Titre du fait historique</b>	Violences entre l'Opposition et les Forces de Défense et de Sécurité. Suite répression des marches de l'Opposition
<b>Date d'occurrence</b>	2010, 2011, 2013, 2015 pour reconstitution CENI, départ Way Mark, calendrier électoral, etc.
<b>Motifs du fait</b>	Répression des manifestations de l'Opposition

<b>historique</b>	pourtant reconnues par la Constitution.
<b>Protagonistes</b>	FDS/Militants et sympathisants de l'Opposition
<b>Conséquences</b>	Chaque fois, des dizaines de morts et des blessés par balle, la destruction d'édifices publics et privée, de boutiques pillées. Certaines personnes qualifiées de casseurs ont été jugés et condamnés
<b>Zones du pays touchées</b>	Conakry et les principales villes considérées comme des fiefs de l'opposition
<b>Sources</b>	(i) <i>La violence politique en Guinée de 1958 à nos jours, Dossier du site internet AFRICANEWSMAG, 2013</i> (ii) <i>Dossier du site internet Guineenews.org « Propagation de la violence en Guinée : causes, effets et remèdes-période pré et post indépendance (en six parties), 35 pages</i> (iii) <i>Cartographie des conflits en Guinée, Draft provisoire, PNUD Guinée/Fondation Suisse pour la Paix (Swisspeace), Janvier 2013</i>

<b>Fiche 23</b>	
<b>Titre du fait historique</b>	Lettres ouvertes aux Peulh : cas de celles signées par « Le prince de Wonkifong » et Aly Bocar Cissé, un ancien fonctionnaire à la retraite.
<b>Date d'occurrence</b>	A l'occasion des élections présidentielles (de 1991 à 2008)
<b>Motifs du fait historique</b>	Lettres injurieuses à l'égard des membres de l'ethnie, traités d'étrangers, mettant ainsi en cause la légitimité de leur droit à exercer la fonction présidentielle.

<b>Protagonistes</b>	Soussou/Peulh ou Soussou/ Malinké
<b>Conséquences</b>	Tensions sociales, haines entre des groupes ethniques, risques très élevés de guerre civile. Celle-ci a été évitée de justesse à la suite de l'indignation provoquée par la lettre de « prince de Wonkifong », grâce à des notables de bonne volonté mobilisés par les soins du président Lansana Conté.
<b>Zones du pays touchées</b>	Tout le pays, principalement le centre urbain de Conakry.
<b>Sources</b>	- Voir copies des lettres archivées par beaucoup de citoyens, - Interroger les Guinéens qui ont vécu ces événements.

<b>Fiche 24</b>	
<b>Titre du fait historique</b>	Discours de campagne électorale : propos et stratégie tendant à exclure l'ethnie peulh du droit à l'exercice de la fonction présidentielle dont les propos les plus connus sont ceux du général Facinet Touré, Officier supérieur de l'armée et Médiateur de la République.
<b>Date d'occurrence</b>	Elections présidentielles de 2010, 1 <sup>er</sup> et surtout second tour
<b>Motifs du fait historique</b>	« Barrer la route du pouvoir politique suprême à l'ethnie peulh et la contraindre à se contenter d'un prétendu pouvoir économique qu'elle détiendrait déjà ».



<b>Protagonistes</b>	Soussou + Malinké/Peulh
<b>Conséquences</b>	Déchirure sans précédent du tissu social. L'ethnie Peulh est profondément blessée et frustrée par cette volonté d'exclusion et d'isolement avec des qualificatifs volontairement injurieux comme « Somaliens », « Ethiopiens » adressés à eux. Propos hautement <i>confligènes</i> ! Des Peulh ont été chassés de Kouroussa et Siguiri où il y a eu mort d'homme au cours des manifestations.
<b>Zones du pays touchées</b>	Conakry, la capitale et la plupart des centres urbains du pays.
<b>Sources</b>	Consulter les organisations de la société civile, la presse du jour.

**Fiche 25**

<b>Titre du fait historique</b>	Tueries de Zogota
<b>Date d'occurrence</b>	2012
<b>Motifs du fait historique</b>	Les populations du village de Zogota dans la préfecture de N'Zérékoré se sont attaquées et ont détruit les équipements de la société minière brésilienne Vale à cause d'un conflit lié au recrutement du personnel local de cette société
<b>Protagonistes</b>	Etat, Société Vale/Populations locales
<b>Conséquences</b>	Sept (7) morts dont le Chef de village et son père (le patriarche du village), plusieurs blessés, de nombreuses arrestations opérées par les forces de défense et de sécurité, et d'importants dégâts matériels.

<b>Zones du pays touchées</b>	Village de Zogota à N'Zérékoré
<b>Sources</b>	(i) <i>Dossier du site internet Guineenews.org « Propagation de la violence en Guinée : causes, effets et remèdes-période pré et post indépendance (en six parties), 35 pages</i> (ii) <i>Dossier du site internet Guineenews.org, « La poudrière de la Guinée Forestière »</i> (iii) <i>Cartographie des conflits en Guinée, Draft provisoire, PNUD Guinée/Fondation Suisse pour la Paix (Swisspeace), Janvier 2013</i>

<b>Fiche 26</b>	
<b>Titre du fait historique</b>	« Programme d'Action pour la Promotion Durable du Guinée Moyen »
<b>Date d'occurrence</b>	16 juillet 1998
<b>Motif du fait historique</b>	Assurer la promotion des cadres de la Basse Côte
<b>Protagonistes</b>	Les Soussou contre les autres ethnies du pays
<b>Conséquences</b>	Exclusion et favoritisme
<b>Zones du pays touchées</b>	Tout le pays
<b>Sources</b>	Document communiqué à la CPRN

<b>Fiche 27</b>	
<b>Titre du fait historique</b>	Projet de création de la Direction Centrale de Relais d'Informations et de la Communication (DCRIC) RPG/Arc-en-ciel (un genre de police secrète):
<b>Date d'occurrence</b>	11/07/12
<b>Motif du fait historique</b>	Obtenir l'application du principe du parti selon lequel « La Guinée ne doit être dirigée que par les cadres du RPG »
<b>Protagonistes</b>	RPG/les citoyens des autres formations politiques
<b>Conséquences</b>	Exclusion et favoritisme
<b>Zones du pays touchées</b>	Tout le pays
<b>Sources</b>	Document communiqué à la CPRN

<b>Fiche 28</b>	
<b>Titre du fait historique</b>	Conflits fonciers entre « anciens maîtres et anciens esclaves » dans certaines préfectures du Foutah.
<b>Date d'occurrence</b>	Campagne électorale présidentielle 2010
<b>Motifs du fait historique</b>	Tentative résurrection des vieilles contradictions entre anciens maîtres et anciens esclaves au point créer des associations du genre « Manden-Djallon », malheureusement agréées par le Ministère de

	l'Administration du territoire.
<b>Protagonistes</b>	Anciens maîtres/Anciens esclaves au Foutah
<b>Conséquences</b>	Affrontements entre certains villages d'anciens esclaves et ceux d'anciens maîtres. Il en a résulté par endroits des blessés et quelquefois incendies d'habitations ou destructions de récoltes
<b>Zones du pays touchées</b>	Mamou, Dalaba, Labé
<b>Sources</b>	(i) <i>Cartographie des conflits en Guinée, Draft provisoire, PNUD Guinée/Fondation Suisse pour la Paix (Swisspeace), Janvier 2013</i>

## BIBLIOGRAPHIE

- 1) Camara, Sylvain Soriba : La lutte entre le PDG et son opposition, Presse de la Fondation nationale des Sciences politiques, paris, 1976, 291P. L'harmattan, Paris, 2014.
- 2) Biarnès, Pierre : La Guinée, le complot permanent, in L'Afrique aux Africains, Armand Colin, Paris, 1980.
- 3) Charles, Bernard : Le rôle de la violence dans la mise en place des pouvoirs en Guinée (1954-1958), CNRS Editions, Paris, 1992, Pp361-372.
- 4) Charles, Bernard : Quadrillage politique et administratif des militaires, Politique africaine, N° 36, Paris, 1989.
- 5) Bah, Thierno : 1954-1984 : trente ans de violence politique en Guinée, L'Harmattan, Paris, 1996.
- 6) Diallo, Alpha Abdoulaye : La vérité du ministre, Calman Levy, Paris, 1985.
- 7) Gomez, Alsény René : Camp-Boiro, Parler ou périr, L'Harmattan, Paris, 2014.
- 8) Kaké, Ibrahima Baba : Sékou Touré, le héros et le tyran, Editons Jeune Afrique N°3, Paris, 1987.
- 9) Barry, Nadine : Guinée, les cailloux de la mémoire, Karthala, Paris, 2003.
- 10) Touré, Mamadou Kindo : l'unique survivant du complot Kama-Fodéba, L'Harmattan, Paris, 1989.
- 11) Alata, Jean-Paul : prisons d'Afrique, Le Seuil, Paris, 1976.
- 12) Revue RDA : L'impérialisme et sa 5<sup>e</sup> colonne, INPL, Conakry, 1971.
- 13) Foccart, Jacques : Journal de l'Elysée, T3 : Dans les bottes du général de Gaulle, Fayard, Paris 2000
- 14) Kéita, Koumandian : Guinée 61 : L'école et la dictature, Nubia, Paris, 1984.
- 15) Kéita, Sidiki Kobélé : Des complots contre la Guinée de Sékou Touré (1958-1984).
- 16) Kéita, Sidiki Kobélé : La Guinée de Sékou Touré : Pourquoi le camp Boiro, L'Harmattan, Paris, 2014.
- 17) Diallo, Amadou : La mort de Diallo Telli, Karthala, Paris, 1983
- 18) Barry, Alpha Amadou Bano : Les violences collectives en Afrique : le cas guinéen, L'Harmattan, Paris, 2000.
- 19) Kamara, Iamine : Sous les verrous de la révolution, L'Harmattan, Paris, 2012.
- 20) Diop, El hadj : Totalitarisme et rééducation : le Camp Boiro en Guinée sous le régime de Sékou Touré, Doctorat de 3<sup>e</sup> cycle, en Sciences de l'éducation, Université Paris VIII, 1987.
- 21) Diallo, Biliguissa : Agression du 22 novembre 1970-Opération Mar verte,
- 22) Sow, Alpha Mohamed, (1989), Conflits ethniques dans un État révolutionnaire «Le cas guinéen», in Chrétien, J. P. et Prunier G, *Les ethnies ont une histoire*, Paris, Karthala-ACCT, p.387-403.
- 23) La violence politique en Guinée de 1958 à nos jours, Dossier du site internet AFRICANEWSMAG, 2013.